L'ANTIDOTE

[illegible]

MONT-ROUGE

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

PAR M. J.-B. [illegible]

[illegible]

SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

[illegible]

J.-B. BOUCHÉ, DE CLUNY.

[illegible]

PARIS

[illegible] MARTINON, LIBRAIRE-ÉDITEUR

[illegible]

184[illegible]



L'ANTIDOTE

DE MONT-ROUGE.



Paris, imp. de MAULDE et RENOU,
rue Bailleul, 9-11.

L'ANTIDOTE

DE

MONT-ROUGE

SUR LE PROJET

DE RÉTABLIR OU DE TOLÉRER LES JÉSUITES,

SUIVI

DE L'EXAMEN DE LEURS MODERNES APOLOGISTES,

MM. THARIN, DE BONALD, ETC.

PAR M. J.-B. SALGUES,

AVEC UNE PRÉFACE APPRÉCIATIVE

SUR L'ÉTAT ACTUEL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS,

PAR

J.-B. BOUCHÉ, DE CLUNY,

Auteur des DRUIDES, du VOYAGE EN BOURGOGNE, etc.

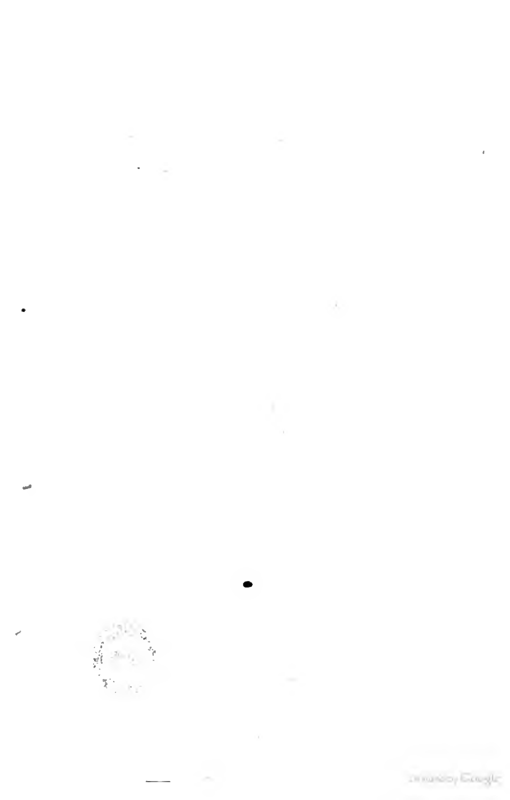
PARIS

CHEZ MARTINON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

4, rue du Coq Saint-Honoré.

1845





LES JÉSUITES

PASSÉS, PRÉSENTS ET FUTURS.

Il y aura parmi vous de faux docteurs qui introduiront de pernicieuses hérésies ; renonçant au Seigneur qui les a rachetés, ils attireront sur eux-mêmes une prompte ruine ; ils exposeront la voix de la vérité aux blasphèmes, en vous séduisant par des paroles artificieuses ; ils trafiqueront de vos âmes pour satisfaire leur avarice et leur ambition.

Seconde Epître de saint Pierre, ch. II.

INTRODUCTION.

Quand partout aujourd'hui la trompette provocatrice répand dans l'air social les sons belliqueux qui font vibrer dans toutes les âmes généreuses les cordes d'une sainte colère, parce qu'elle est toujours légitime, faudra-t-il qu'impassible spectateur de la lutte impie qu'engage la haine ténébreuse et per-

sévérante contre le plus noble attribut de l'homme, je me taise, moi? Et qu'importe qu'inconnu je monte à l'assaut, si le drapeau de la révolte peut être ébranlé sous les efforts de mon courage, secondé, excité par la fermeté des plus forts, des plus grands citoyens de ma patrie, qui ont fait entendre leur voix pour avertir, pour signaler à l'Eglise et à l'Etat leurs plus dangereux ennemis! S'avise-t-on de demander les titres au militaire qui le premier monte à la brèche? A l'homme de guerre, dont la valeur et le fer forcent la porte d'une citadelle, demande-t-on d'où viens-tu? Et si l'on m'interroge, je répondrai : Citoyen, je défends la cité! Soldat, je combats pour mon pays! écrivain, je m'associe à l'élan de tout ce que la France renferme d'illustres, de magnanimes défenseurs de ses droits et de ses libertés. Qu'importe que je tombe, si mon général triomphe? Que me fait la mort obscure du conscrit, si la conquête est le résultat de mille morts comme la mienne? La France vaut-elle si peu qu'il faille lui vendre et non lui sacrifier sa vie? Et la religion, qui sert de prétexte à

l'attaque audacieuse de ses plus cruels adversaires, est-elle tombée si bas dans la conscience des hommes que ce ne soit duperie de la soutenir que pour l'argent qu'elle procure aux faux apôtres de Jésus, et folie insigne d'en être le martyr? Non, et sans appeler sur ces hommes les foudres de la guerre qu'ils veulent lancer sur nous; sans répondre par la colère brutale à la haine aveugle qui les pousse, je me mettrai loyalement sur le terrain qu'ils se sont fait; c'est feu à feu que je les combattrai dans cet ouvrage. Duel franc s'il en fût; si toutefois il m'est permis d'appeler sincère un combat soutenu par les ténèbres contre la lumière. Mais ainsi vous l'avez voulu, mes révérends pères, et si le blasphème est sorti de ma bouché, à vous seuls en est la responsabilité. S'il était une autre manière de vous combattre, croyez que je l'aurais choisie. J'ai pour garant de la véracité de mes paroles vingt années d'études sur la religion de celui qui est et sera éternellement l'objet de la vénération de tous les peuples libres. Si je porte le débat sur votre histoire et sur le terrain religieux, c'est que la religion

est le prétexte de tous vos actes ; c'est qu'à l'aide du respect qu'elle inspire à toutes les âmes honnêtes, vous en faussez l'esprit et la lettre pour soulever ces mêmes consciences contre ce que vous appelez l'esprit révolutionnaire, le sarcasme voltairien de l'époque, l'incrédulité des gens instruits, l'immoralité des classes inférieures, et, pour me servir de vos expressions, de cette *racaille populaire*, bonne à souffrir et à se taire, à ramper le front bas et incliné vers la terre, et non à lever ses yeux trempés de larmes vers le soleil de sa justice, vers Dieu son auteur, vers Jésus son rédempteur !

Qu'on ne s'y trompe pas, ce ne sont point seulement les libertés politiques des peuples que la Société de Jésus veut réduire au néant, c'est la liberté religieuse elle-même dans tous ceux qui en sont sur la terre les seuls et légitimes prêtres et apôtres, que cette Compagnie veut étouffer, en conspirant contre tous les établissements où l'on voit fleurir la science, les arts et la piété. Et admirez ici cet esprit de ruse et de subtilité qui s'attaque aux choses les plus saintes, qui s'infiltre dans toutes les

consciences pour les abâtardir, les altérer, les rendre stupides une à une, afin de détruire ce faisceau d'unité qui fait la vraie force du catholicisme, et rendre la résistance en masse impossible contre son catholicisme à elle, c'est-à-dire la soumission de la religion de Jésus-Christ aux successeurs d'Ignace? En vérité, l'esprit de l'honnête homme et sa raison demeurent interdits devant l'audace de ses adversaires, quand il ne trouve en eux, en tout, partout et toujours, qu'une haine aveugle, dont les leviers sont d'autant plus redoutables contre lui qu'ils ont leur point d'appui dans ce que les hommes ont de plus sacré, de plus inviolable, dans les fondements de la morale divine et humaine. Un tour de cette force épouvante les plus résolus, et c'est la main sur la conscience qu'un écrivain se demande, avant d'entamer la lutte, si, lui aussi, ne va pas grossir la liste des incrédules dont les jésuites s'occupent plus pour leur hostilité que pour leur manque de religion. Car, je le dis, et tout le monde le reconnaîtra, les révérends pères ont si bien su s'amalgamer dans la catholicité de l'Eglise,

qu'écrire contre eux, c'est s'exposer à être taxé d'impiété par le vulgaire, qui ne voit que ce qu'on lui montre. Dois-je, pour ces raisons, me tenir sur un banc impassible spectateur des rires fous, des larmes sanglantes de péripéties d'une pièce dont le dénouement a toujours été une catastrophe de plus pour la France, un bouleversement plus ou moins profond dans la marche ascensionnelle de l'humanité? mais se taire serait un crime. Faudra-t-il me renfermer dans ce qu'on appelle les bornes de la prudence? Me dira-t-on que pour attaquer un serpent il faut être aussi prudent que lui si l'on ne veut s'exposer à être étouffé dans ses replis? A cela je répondrai : Si le reptile se dresse contre moi, si ses sifflements annoncent sa rage, son attitude menaçante, loin de m'effrayer, excite mon courage, et je l'attaque sans peur, comme je le poursuis sans haine.

Sachez à qui vous avez affaire. Vous, on vous connaît trop : on ne sait peut-être pas assez qui je suis. Ecoutez! Libre de tout engagement vis-à-vis de vous, vous ne pouvez m'accuser ni d'ingratitude ni de trahison. Je

ne suis point votre disciple; c'est étrange de ne pas être élève de la Société de Jésus, n'est-ce pas? et pourtant, je le proclame bien haut, je suis un des plus ardents, des plus fidèles croyants de l'Église de Jésus-Christ, c'est-à-dire que je suis chrétien, chrétien sans équivoque! Cela est important avec vous qui, semblables à certains royalistes, qui se faisaient plus royalistes que le roi, vous vous dites plus chrétiens que Christ lui-même. J'aime, j'admire et je pratique, autant qu'il est donné à la faiblesse humaine de le faire, la divine morale de celui que vous crucifieriez peut-être si, libre à votre manière, il venait de nouveau lancer les anathèmes qu'il fulminait contre l'astuce et la rapacité des docteurs de l'ancienne loi, les Pharisiens hypocrites, les faux pasteurs des brebis d'Israël. Dans la profession de foi franche, sans arrière-pensée, sans escobarderie (pourquoi avez-vous un collègue du nom d'Escobar) je résume l'opinion dominante de toute la France, c'est-à-dire que j'ai dans la communion de ma foi religieuse tous ceux pour qui l'Evangile n'est pas une charte plus ou moins susceptible

de devenir une vérité, comme le prêchait audacieusement, en pleine assemblée de fidèles, votre scandaleux frère et docteur Tournemine (1).

Vous avez levé l'étendard de la révolte au nom de l'Eternel, et l'Eternel maudit ceux qui la réveillent. Vous vous substituez en tout et pour tout à Dieu, qui donne, par la volonté du peuple, l'empire à qui il veut, et ordonne toujours et en tout temps ce qui lui plaît avec toute justice. Vous attaquez lâchement les gouvernements, dont l'autorité émane du Tout-Puissant et non du pape, quoi que vous en disiez, car vous ne pouvez avoir raison contre celui qui a dit : « Rendez à César ce qui est à César, » sans détruire les fondements de votre société, votre pierre angulaire, qui est Jésus-Christ lui-même, ni controverser saint Pierre et saint Paul, ni toute l'Eglise en un mot. Vous êtes, parce que Jésus-Christ a été ; ôtez Jésus, vous n'êtes plus ; vous n'êtes pas pour Jésus, mais à cause de Jésus, ce qui est bien différent. Encore si vous étiez

(1) En 1730, le scandaleux Tournemine prêchait à Caen, dans une église et devant un auditoire chrétien, qu'il est incertain que l'Evangile soit écriture sainte.

disciples du Christ, nos attaques contre vous seraient aussi impuissantes que les portes de l'enfer contre sa doctrine ; et loin d'être ses apôtres, vous êtes les exploitateurs de ses vrais apôtres, comme vous faites servir leur doctriné, qui est celle de leur divin maître, non à l'émancipation de l'intelligence humaine, mais à l'abrutissement des peuples ; non à les régénérer par le baptême des eaux de la fraternité chrétienne, mais à les ensevelir vivants dans les limbes de la superstition et de l'incertitude religieuse. Vous êtes venus semer l'ivraie dans le champ du Père de Famille, et vous avez dit : « Nous savons bien qu'au temps de la moisson le Père de Famille séparera l'ivraie du bon grain, mais le temps est à nous, et la moisson n'est pas encore dans ses greniers !... » Allez, mes révérends, semez l'ivraie, la moisson n'est pas encore dans ses greniers, mais vous non plus vous n'avez pas la faucille à la main, et si l'ivraie prospère, voici que le bon grain réclame la *géhenne* contre lui. Le four l'attend, et le four l'aura, Dieu et les honnêtes gens aidant. Ah ! vous attaquez, vous bravez le Père de Famille, c'est-à-dire

Dieu patient, parce qu'il est éternel? eh bien! moi, chrétien, je plaiderai la cause des moissonneurs, qui sont patients aussi, parce qu'ils connaissent que le Fermier sait ce qu'il dit, et qu'il est prudent et juste! Ah! vous, vous vous en prenez aux gouvernements; vipères maudites, qui les rongez au cœur. Eh bien! me voici toujours en face de vous, et derrière moi toute la France, qui vous défend de porter votre main dévorante sur les puissances temporelles. Si vous vous abritez à la faveur d'une disposition législative qui prête par trop le flanc à vos fanfaronnades belliqueuses, je vous fermerai cette brèche factice qui sourit à votre astuce par une loi fondamentale, une barrière infranchissable sous peine de lèse-majesté divine, la religion, la doctrine expresse, je ne dirai pas de l'Evangile, vous sophistiquez l'Evangile, mais de Jésus-Christ, votre chef, dites-vous, qui, certes, décline cet honneur déshonorant, et après lui celle de ses disciples, saint Pierre et saint Paul, qui précisent d'une manière conforme à la pensée du Maître, et hors de toute controverse, les devoirs des vrais imitateurs de Jésus-Christ

envers les puissances temporelles. Vous avez trop étudié la matière, et pour cause, pour que je sois obligé de faire des citations. A quoi bon? Tous savent comme moi les termes dans lesquels sont formulés les devoirs du chrétien. Et puis je veux être sobre des paroles de Jésus-Christ, par respect pour lui, et aussi pour certains préceptes qu'il donne à ses apôtres, et que je suis trop poli pour vous appliquer.

Loin d'éviter le combat, vous voyez que je deviens presque provocateur; mais je suis un loyal adversaire, vous allez le voir. Je ne fouillerai point dans un arsenal étranger pour trouver des armes à ma taille, je ne vous appellerai point sur un terrain dont les accidents me soient familiers pour profiter des avantages qu'ils pourraient offrir à ma défense. Allons donc! cela est d'un lâche. Tenez, voyez comme je suis d'humeur accommodante! comme j'ai à cœur de faire connaître à mes révérends pères les coups que je veux leur porter. Avouez que ce n'est pas ainsi qu'on s'y prend d'ordinaire. On étudie, on répète vingt fois une passe d'armes nouvelle, inconnue, afin de tuer pour ainsi dire à l'im-

proviste son adversaire ; moi, point. Je dis : apprêtez-vous à parer tel ou tel coup, c'est tel ou tel coup que je vais vous porter. Combien vous allez avoir beau jeu ! Vos armes seront mes armes, votre terrain mon terrain. Convenez, cependant, que vous avez pris l'offensive d'une manière déloyale ; allons, Escobar, un bon mouvement. D'ailleurs, à quoi cela vous engage-t-il ?... Si vous me tuez, ne pourrez-vous pas toujours dire que tout s'est bien passé? Loin de vous nuire, cela fera votre gloire, et vous serez doublement forts après une telle victoire. Après tout, fais comme tu voudras, battons-nous. Jésuite, défends les jésuites, nous, nous défendrons la France et les peuples. Prie, invoque Ignace de Loyola, ce chevalier au cerveau brûlé, qui, clopin clopant, déposa son inutile épée sur l'autel de la Vierge de Mont-Ferrat, qui, plus tard, peupla Mont-Louis, Saint-Acheul et Mont-Rouge de ses dignes successeurs et émules dans le grand art de boîter à propos. Nous allons combattre, toi contre les peuples et les rois pour le triomphe de l'abrutissement ; moi pour la gloire de mon Dieu, de

ma famille et de tous mes frères en Jésus-Christ. A chacun de nous sa prière. Voici la mienne :

France, patrie de la vraie religion et de la liberté ! terre féconde en prodiges, flambeau des nations civilisées, sol aimé du Ciel, et que le Ciel a choisi pour être le foyer rayonnant des plus vives lumières, préconisé à tous pour les raviver dans l'unité sainte de la paix et de la fraternité évangélique ! O toi, noble pays, arrosé par le sang fécond de tant de martyrs, sois juge du camp ! Vois d'un côté cette tourbe insolente dans la tolérance que tu lui accordes : humble, servile, rampante et courbant si bas son front cafard sous le bois vert, que le rire du mépris et de la pitié dédaigneuse désarme ton bras levé. Regarde bien cette troupe de loups affamés, cachés sous la peau des agneaux, rodant autour de toi, t'enveloppant de mille réseaux pour t'enlacer. Pompant goutte à goutte le plus pur de ton sang, qu'ils voudraient boire d'un seul trait ; rongeant peu à peu tes chairs et suçant tes os jusqu'à la moelle. Vois ces pharisiens hypocrites, priant tout haut dans le temple du

Seigneur, dépouillant tout bas la veuve et l'orphelin ; ces faux docteurs, chardons stériles où des fous voudraient cueillir des figues, épier ta pensée pour l'enchaîner, l'étouffer, parce qu'ils la savent féconde ! Examine tous ces cœurs vivant de rapine sous le manteau de la pauvreté, tous ces fronts brûlants d'orgueil sous le bandeau de l'humilité factice des faux chrétiens ; tous ces prêtres du veau d'or, qui pillent les doigts de tes femmes et de tes filles pour grossir leur dieu, le rendre lourd et pesant à écraser toute conscience; qui convoitent tes fils, tes veuves, tes célibataires de tout âge et de tout sexe pour les plonger dans l'opium stupéfiant du mépris des richesses de ce monde au profit d'Ignace, personnifié dans chacun d'eux, résumé dans un seul qui, retranché derrière le trône pontifical, qu'il dirige et surveille, et dont le pouvoir, planant sur le monde comme l'œil fauve de l'oiseau de proie sur le cadavre, ne fait de toi qu'une province rebelle dans cet empire universel élucubré par le plus infernal génie de domination absolutiste et de compression brutale sur tout ce qui a vie, âme, intelligence ! Voilà

tes ennemis, les ennemis du monde entier, parce que, vois-tu, eux, ils ne connaissent point de patrie, de mères, de frères! La patrie du jésuite est partout où l'esprit envahissant de son chef lui indique une conquête à faire, une religion à tourner à son profit, un pays à dominer, un pouvoir à renverser, le tout à l'avantage du coffre-fort dont les clefs sont à Rome.

L'existence des jésuites, avouée par eux-mêmes, comme par tous, étant un fait, il nous reste une question à poser et à résoudre, c'est celle-ci : Qu'est-ce qu'un jésuite? A cette question si simple, la réponse n'est pas facile. La classification des êtres moraux exercera longtemps encore la plume des plus habiles, et en admettant que cette classification ait été faite avec autant de lucidité dans l'exposé que de conscience dans l'analyse, Escobar se chargerait de la faire mentir pour les êtres moraux de son espèce. En effet, un jésuite n'est jésuite que pour se substituer à tous les êtres, rusé de sa nature, qu'il porte robe longue ou robe courte. Surprenez les traits isolés, faites le portrait de l'ensemble d'un jésuite, il cesse à l'instant

d'être, si vous l'avez deviné, saisi, stéréotypé. Il vous échappe pour l'avoir si bien calqué. Il est insaisissable en ce sens qu'il a été surpris et dévoilé dans son fori ntérieur; alors il modifie si bien son individu qu'il reste jésuite, mais avec des qualités différentes qui mettent toute classification en défaut. Disons donc, sauf à faire sourire les bons père de pitié, qu'un jésuite est un jésuite : et, de Loyola au général actuel, il n'y a que la différence des moyens de l'œuvre, qui reste la même, le triomphe de l'astuce sur l'astuce par l'astuce. Toute la perfectibilité de l'ordre est dans cette progression constante, éternelle, du génie du mal sur le génie du bien, le tout au nom de la doctrine de celui qu'ils déshonorent sciemment en prenant son nom. Un jésuite, c'est un homme qui se fait prêtre pour avoir la charge honteuse de moucharder les prêtres en les attelant au char d'Ignace de Loyola, en les forçant de se traîner dans l'ornière de l'avilissement moral au profit du développement matériel de la propriété exclusive du pouvoir temporel et spirituel de la Société de Jésus. L'espionnage fait toute la force des jésuites;

leur gouvernement, c'est la délation organisée toujours et partout. La preuve, la voici : Qu'on te condamne, toi et les tiens à n'être que de simples laïcs, vivant en communauté sous la règle superficiellement inexorable d'Ignace, à l'instant tu jettes ton froc, tu ris de la folie de ceux qui ont pu rêver une telle sottise comme moyen de perfection dans la voie du salut. Quoi de plus absurde que de se condamner au célibat, de faire vœu de pauvreté, de passer sa vie à jeûner, à souffrir toute espèce d'humiliation pour n'avoir en perspective qu'une place toujours incertaine dans le royaume des cieux ? De fait, Escobar, ta foi ne va pas jusque là, et aussi sublime, aussi sainte que soit la parole du Christ, que nous regardons, nous, comme la parole de Dieu, elle n'a pas assez d'empire sur tes pareils pour les forcer à n'être que d'humbles mais vrais croyants. Ce qu'il te faut, ce n'est pas l'apostolat par les actes de la soumission, mais l'exploitation de l'apostolat par la pensée mûrie, par la parole qui dissimule, et par l'acte qui accomplit la tâche perfide de cette exploitation impie. La

mère du jésuite! c'est la rapacité captieuse et perfide de Tartuffe ; ses frères, tous ceux qui lui font la courte échelle pour faire ce que les pharisiens et les scribes faisaient chez les veuves et les orphelins des Hébreux ; eh bien! cet être monstrueux, sans cœur, sans famille, sans patrie, sans religion, sans Dieu, et dont tout le monde parle avec exécration, c'est le jésuite, qui est à l'Eglise de Jésus-Christ ce que le limaçon est à l'espalier, la chenille à l'arbre. Et maintenant que tu les connais, lis cette histoire que nous déroulons sous tes yeux, regarde-les faire, et dis ensuite si mon pinceau trempé dans le fiel voltairien, dans la vase de l'incrédulité et de l'irréligion, n'a esquissé qu'une hideuse calomnie? Oh! si tes enfants à toi disent en parlant de moi : cet homme ment! Si des chrétiens, des disciples de Christ élèvent la voix pour les défendre, que ferai-je donc? Si des aveugles, conducteurs d'aveugles qui marchent à leur suite, dociles et insouciants de la main qui peut faire tomber la *squamme* épaisse qui couvre leurs yeux, l'emportent sur Dieu lui-même, que ferai-je seul, si je ne le fais avec cette autorité de la

bouche de Jésus, qui disait EPHPHETA à toute oreille sourde, et rendait cette oreille attentive à la parole miraculeuse d'un muet de naissance? En vain je mettrai la lumière sur le flambeau, parce qu'elle éclaire toute la maison ; en vain je ferai rayonner le soleil de l'intelligence et de la justice ; en vain je mettrai Dieu, la religion, la foi sur la montagne sainte, le boisseau sera mis sur la lumière : Dieu, la religion, la foi, seront écrasés sous la pression dévorante des ouvriers de l'obscurantisme.

On ne saurait trop insister sur ce fait. Aussi exagérée que paraisse cette proposition, elle n'est encore que l'expression bien faible de la vérité. L'immoralité du jésuite est si grande que les consciences honnêtes se refusent souvent à y croire. Lycurgue n'avait pas prévu de loi contre le parricide. Ce silence, plus éloquent que tous les plus beaux discours du plus sévère moraliste, fait briller les qualités du législateur dans tout leur éclat, mais le parricide n'en était pas moins, de son temps, un crime dont l'humanité eut plus d'une fois à rougir et à gémir. De ce que les

vrais chrétiens ne peuvent comprendre que des disciples de Jésus-Christ puissent pousser l'hypocrisie jusqu'à ne faire du manteau de la doctrine évangélique qu'un moyen de rapine et de domination temporelle, malgré tous les anathèmes lancés par le Maître contre cette usurpation impie, profane, sacrilége ; en conclurez-vous que des hommes revêtus du ministère sacré de l'apôtre, du prêtre, ne puissent faire imprimer ce sceau divin sur leur front que pour n'être qu'un masque trompeur, sous lequel, loin de faire paître les agneaux du troupeau, ils les dépouillent impitoyablement au profit de leur insatiable esprit de cupidité, de domination, d'asservissement, d'abrutissement, de ruine? La foi que vous invoquez n'est pas niaise, et si le flambeau de la seule raison n'en peut éclairer tous les mystères, si elle s'adresse plus spécialement aux esprits soumis et de bonne volonté, elle n'exclut pas l'examen de la conscience intime dans laquelle Dieu se reflète plus puissamment que toutes les subtilités de votre fausse logique. Cette voix intime ne crie pas sur tous les tons : Crois ce

que dit tel ou tel en mon nom, ou tu es mort pour l'éternité; tu paieras par des tourments sans fin, dans l'autre vie, ta résistance à telle ou telle parole qu'un faux prêtre, un jésuite aura tordue jusqu'à lui faire suer le sophisme qui abrutit l'âme et le cœur. Non, son langage est doux comme celui du divin Maître qui l'a enseignée aux hommes; croyez, dit-elle, afin que vous viviez en paix d'abord ici-bas, et à toujours heureux dans l'autre vie. Croyez, c'est-à-dire appuyez-vous sur Dieu, votre père, par la confiance et l'amour, d'où jaillit l'espérance qui vous entr'ouvre d'avance les portes du royaume céleste. Voilà le langage de la foi ! celui-là n'abrutit point le cœur et l'âme, et quand il résonne dans la conscience du chrétien, du disciple de Jésus, sa douceur est telle qu'elle vous électrise et vous ravit. Oh ! alors, ce ne sont plus les battements terrifiants, épouvantables du balancier de l'éternité, qui fait sans cesse retentir les cavernes enflammées de l'enfer, et dont chaque oscillation apporte une douleur, une angoisse nouvelle au cœur du moribond qui croit l'entendre quand ta

voix sépulcrale prend l'accent des tombeaux pour lui arracher une riche dotation au prix d'une vaine absolution, inutile dans ta bouche, faux prêtre! car la foi n'a rien à faire là où d'une main tu dépouilles, quand tu sais bien que de l'autre tu n'absous pas. Est-ce à dire que le prêtre ne puisse absoudre? Tu sais bien qu'il le peut, et que telle est la croyance du chrétien, que cette croyance repose sur la parole de Dieu lui-même. Eh bien, dis-tu, ne suis-je pas prêtre, et si j'absous?... Ton absolution ne vaut rien; tu es jésuite, tu n'es plus prêtre. Crie au blasphème! mais c'est Jésus qui va te confondre. Ecoute ces disciples qui catéchisent nos enfants dans nos églises catholiques, et puis dis-moi si, malgré le sacrement de l'ordre que tu prends, comme le loup prend la peau de l'agneau, dis-moi, si tu es prêtre? si tu es le bon pasteur qui se dépouille pour ses brebis quand ton manteau est fait de leur plus douce laine, quand les pâturages où tu les conduis sont arides comme les sables brûlants du désert, parce que tu les as dévalisés, quand leur viande la plus succulente n'engraisse que le berger. O jésuite! à qui te com-

parer? C'est encore l'Evangile qui va répondre pour nous :

1° *Un homme planta une vigne et l'environna d'une haie, et il y creusa une fosse pour un pressoir, et y bâtit une tour; puis il la loua à des vignerons, et s'en alla dehors.*

2° *Or, en la saison des raisins, il envoya un serviteur aux vignerons pour recevoir d'eux le prix de la vigne.*

3° *Mais eux, le prenant, le battirent et le renvoyèrent à vide.*

4° *Il leur envoya encore un autre serviteur, et eux, lui jetant des pierres, lui meurtrirent la tête, et le renvoyèrent après l'avoir honteusement traité.*

5° *Il en envoya encore un autre, lequel ils tuèrent; et plusieurs autres, desquels ils battirent les uns et tuèrent les autres.*

6° *Mais ayant encore un fils, son bien-aimé, il le leur envoya aussi pour le dernier, disant : Ils respecteront mon fils.*

7° *Mais ces vignerons dirent entre eux : C'est ici l'héritier, venez, tuons-le, et l'héritage sera nôtre.*

8° *L'ayant donc pris, ils le tuèrent, et le jetèrent hors de la vigne.*

Jésuite, or, voici maintenant en quoi tu ressembles à ces vignerons voleurs et assassins. Jésus-Christ a fondé une Eglise, il lui a donné le monde pour limite, il y a creusé des fondations, et il a élevé une tour pour être le phare d'où rayonne la vérité éternelle; il y a mis des hommes, mais quand la saison des raisins fut venue, c'est-à-dire quand l'Eglise donna abondamment des fruits pour le Seigneur, celui-ci envoya ses serviteurs pour qu'ils les puissent recevoir du fermier et rapporter chez leur maître.

Mais Escobar, qui avait convoité la possession de la vigne, qui fructifiait en ses mains, prit les serviteurs, les fit battre par les siens, et les renvoya.

Un autre étant venu réclamer la vendange au nom du Planteur, reçut pour toute réponse une grêle de pierres, qui lui meurtrirent la tête, et il fut renvoyé, lui et les siens, après avoir subi les plus honteux traitements.

Et comme la fureur de posséder seul la vigne croissait chez Escobar et les siens en raison des résistances que le Maître opposait pour n'être point dépouillé, un troisième serviteur fut tué par Escobar.

Enfin, le Maître de la vigne envoya son fils unique, son bien-aimé, à ces farouches fermiers, espérant bien qu'ils le respecteraient et lui rendraient bons comptes.

Que fait Escobar? Il assemble les siens et leur dit : Voici le dernier obstacle qui s'oppose à notre prise de possession sans appel, tuons celui-ci, qui est son unique héritier, et tout ceci nous appartient, et il leur montrait les richesses amassées par leurs fraudes et leurs violences. Alors ils prirent le fils unique, le bien-aimé du Père, et ils l'égorgèrent.

Oui, tu as fait tout cela, Escobar, tu as pris la vigne du Seigneur, et tu as dit : Cette vigne est à moi, et quand le vicaire de Jésus-Christ sur la terre te redemanderait aujourd'hui l'héritage de l'Eglise qu'il a mis imprudemment dans tes mains pour le faire fructifier au profit de l'humanité, c'est-à-dire au pro-

fit de Dieu, tu lui répondrais en lui montrant le cadavre carbonisé de Ganganelli (1).

. . . .

. . . .

. . . .

Quel autre ordre a adopté et suivi avec autant de persévérance et d'astuce la doctrine meurtrière de la révolte, si funeste aux états et aux princes qui les gouvernent? Dans l'ouvrage que nous offrons à la France, l'auteur n'a point prétendu dévoiler toutes les erreurs de la morale des jésuites, les ravages qu'elle cause à l'Eglise, ni les profanations multipliées dont elle est la source. Mais avant que le mal soit porté à son comble, l'on veut, par des faits, forcer les yeux à s'ouvrir pour faire cesser cet éblouissement étrange qui fait regarder le mal comme imaginaire ou comme facile à guérir. Le mal est réel : malheur à qui le méprise: on n'en peut plus douter, il

(1) Lè pape Clément XIV, de la famille Ganganelli, si admirable par ses nobles vertus, abolit en 1773 la secte instituée par Ignace de Loyola. En 1774, ce souverain pontife meurt empoisonné par les Jésuites.

est de la conséquence la plus étendue ; qu'on en juge par le soulèvement de la Suisse, par sa résistance à main armée, *triste exemple à prévoir pour la France, que les jésuites rêvent de bouleverser dans son gouvernement.* C'est cet esprit d'indépendance, de domination et de révolte qui les a fait chasser de tous les états de l'Europe (1).

Remarquez un caractère commun à tous les crimes dont cette Compagnie est convaincue, c'est qu'ils sont toujours précédés par des actes de religion, par des exercices spirituels et par la profanation de ce qu'il y a de plus saint. Etrange et horrible prestige qui présente à des fanatiques les Cieux ouverts, qui affermit des scélérats dans l'exécution de complots, dont le but est de rendre le Ciel même complice des forfaits qui se commettent sur la terre au nom de Dieu. Et si des circonstances critiques ont quelquefois obligé ces bons pères de faire des rétractions, elles n'ont jamais été que de scandaleuses comédies jouées à la face de la justice.

(1) Cette secte occulte et tyrannique a été chassée trente-sept fois des différents états de l'Europe.

La théorie et la pratique des jésuites ont été et sont les mêmes partout. Qu'on examine leur conduite et leur turbulence dans tous les pays où ils ont pénétré, on y reconnaîtra une ambition et une cupidité sans bornes, une soif brûlante de l'or, l'usure, la corruption, la simonie, l'imposture, la fourberie, la violence, l'assassinat, l'outrage prémédité, le vol, la spoliation des choses saintes, les vexations, les cruautés, le mépris des enfants pour leurs pères, la mutilation de l'histoire, la diffamation par des écrits injurieux, des libelles, et cette politique cruelle qui permet tout pour renverser ce qui s'oppose à leurs entreprises; enfin, ils ont toujours conspiré contre les familles royales pour leur ravir leur couronne et la faire passer à d'autres.....

A la vue des faits que ce livre renferme, on s'étonnera sans doute que les gouvernements aient attendu si tard à réprimer de si grands scandales et à réformer à tout jamais une société si coupable.

A bientôt, mes révérends.....

J.-B. BOUCHÉ, de Cluny.

Paris, le 10 juin 1845.

L'ANTIDOTE

DE

MONT-ROUGE.

En vérité nous sommes, nous autres pauvres et innocents royalistes, dans une singulière situation ! Nous avons, dans les temps d'orage, bravement sacrifié, pour la cause de la monarchie, biens, liberté, avenir, tout ce que l'homme a de plus cher, et voilà que la monarchie ou ses agents nous répudient ! C'est sur nous que tombent leurs disgrâces. Des gens nouveaux ont envahi les avenues et les entours du trône, et par la grâce de l'intrigue, nous sommes aujourd'hui tout près d'être traités comme des ennemis de l'État. Bien heureux qu'à la place de l'antique Bastille, doive s'élever un jour un colossal et pacifique éléphant, qu'on nous promet depuis quinze ans, et que les lettres de cachet aient été remplacées par de bons procès en police correctionnelle, sans quoi, nous aurions probablement le plaisir de

voir, un beau matin, quelque brave gendarme venir au nom du Roi (qui n'en saurait rien) nous inviter à faire notre paquet et à nous rendre en lieu clos, pour nous apprendre à vouloir être, bon gré mal gré, les amis du trône, quand le trône a ses amis de choix et qu'il n'en veut pas d'autres.

Dans ce cas, quelle réclamation, moi, aurais-je à faire auprès de l'homme de police qui aurait reçu ou donné l'ordre de me serrer entre quatre murailles, et qu'aurais-je à répondre s'il me disait :

« Il y a long-temps, Monsieur, que nous avons de vos nouvelles. Depuis 1789 vous n'avez cessé d'être une mauvaise tête, un de ces esprits récalcitrants toujours prêts à régimber contre l'autorité. Qu'avez-vous fait sous l'Assemblée constituante? Vous vous êtes séparé de l'autorité dominante, vous avez harcelé, poursuivi de vos réquisitoires, ce brave Marat, l'ami du peuple, au risque d'accroître l'incendie, par ce méchant esprit d'opposition.

« Sous l'Assemblée législative, votre mauvaise tête vous porte à vous soulever contre ses décrets, et vous poussez l'obstination, au risque d'en être mauvais marchand, jusqu'à refuser de faire proclamer le décret du 10 août qui prononçait la déchéance du roi Louis XVI, quoique vos fonctions vous en fissent un devoir.

« Sous la Convention nationale, le club de votre ville rédige une adresse de félicitation sur la journée du 21 janvier, et vous vous y opposez! On veut renfermer les prêtres insermentés de votre ancienne métropole, et vous vous faites destituer plu-

tôt que d'exécuter les arrêts des représentants du peuple! Rien ne peut vous morigéner. Tout cela, Monsieur, annonce un esprit revêche, un caractère d'indocilité que nous n'aimons pas. Aussi a-t-on eu soin de vous claquemurer sous de bons et solides verroux, et bien vous en a pris qu'une certaine journée soit survenue pour vous tirer d'affaire; autrement nous n'aurions plus rien à démêler avec votre tête hargneuse et difficile.

« Après le régime de la terreur, vient le Directoire, et voilà que vous vous mettez à brocher des journaux, à contrôler la constitution, à gloser sur les directeurs, à vous permettre les saillies les plus impertinentes sur la taille de l'un, l'esprit de l'autre, comme si vous ne deviez pas savoir, Monsieur, que tout homme qui commande est toujours spirituel et assez bien fait; mais le 18 fructidor vous donne une bonne leçon, et trois procès criminels vous ont appris comment on doit se conduire envers ceux qui jouissent de la puissance.

« Sous Buonaparte, même esprit, même raideur de cou. La terre est prosternée à ses pieds, et vous avez l'impiété de vous tenir debout. Les rois, les princes, le pape, les évêques, les orateurs sacrés et profanes, les poètes latins, français, italiens, se réunissent pour chanter en chœur *Hozanna,* et votre voix maligne refuse de se mêler à ce concert! Est-ce ainsi, Monsieur, qu'en ont agi MM. le vicomte de B...., l'abbé de L. M., l'abbé Fray.... lui-même, et bon nombre de nos meilleurs congréganistes, qui vous valent bien, et n'ont pas dédaigné de rechercher sa faveur, d'accepter des emplois, de recevoir

de lui de grasses pensions, et de le déifier dans leurs catéchismes, leurs prônes et leurs chansons (1)? Voilà comme on se conduit quand on est avisé et qu'on veut faire son chemin. Mais votre esprit tortu vous a donné d'autres conseils, et quand, après la restauration, ce grand homme est revenu de son île, vous avez sonné le tocsin, vous avez crié à toute la France de lui courir sus et de le traquer. Bien heureux qu'il ne soit pas resté, il

(1) Pour concevoir jusqu'à quel point certaines personnes peuvent porter l'oubli de toute dignité, il faut citer le catéchisme de 1807, ouvrage, dit-on, de M. l'abbé d'Astros.

DEMANDE. *Quels sont nos devoirs particuliers envers Napoléon notre empereur?*

RÉPONSE. Nous devons en particulier à Napoléon Ier notre empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs, etc.

D. *Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre empereur?*

R. C'est parce que Dieu, en comblant notre empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre empereur, est donc honorer et servir Dieu même.

D. *N'y a-t-il pas des motifs particuliers qui doivent plus fortement nous attacher à Napoléon Ier notre empereur?*

R. Oui, car il est celui que Dieu a suscité dans les circonstances difficiles pour rétablir le culte public de la religion sainte de nos pères, pour en être le protecteur. Il a ramené et conservé l'ordre public, par sa sagesse profonde et active. Il défend l'État par son bras puissant; il est devenu l'oint du Seigneur par la consécration qu'il a reçue du souverain pontife, chef de l'Église universelle.

D. *Que doit-on penser de ceux qui manqueraient à leur devoir envers notre empereur?*

R. Selon l'apôtre saint Paul, ils résisteraient à l'ordre établi de Dieu même, ET SE RENDRAIENT DIGNES DE LA DAMNATION ÉTERNELLE.

D. *Les devoirs dont nous sommes tenus envers notre empereur nous lieront-ils également envers ses successeurs légitimes dans l'ordre établi par les constitutions de l'empire?*

R. Oui, sans doute; car nous lisons dans la Sainte-Écriture, que Dieu, Seigneur du ciel et de la terre, par une disposition de la volonté

vous aurait traqué à son tour, et appris le respect qu'on doit aux puissances de la terre.

« Croyez-vous qu'on ait oublié tout cela? On s'en souvient, Monsieur, mais non pas comme vous pourriez l'imaginer pour vous en savoir gré, mais pour mettre en ligne de compte tous vos coups de mauvaise tête. Aujourd'hui c'est aux RR. PP. jésuites, aux saintes congrégations, à monseigneur le ministre des affaires ecclésiastiques que vous vous en prenez. Il vous sied bien vraiment, à vous ancien petit régent de rhétorique de la vieille Université, de vouloir régenter Monseigneur d'Hermopolis qui est grand-maître de la nouvelle, et même évêque en Turquie! Mais attendez encore

suprême et par sa providence, donne les empires, non seulement à une personne en particulier, mais aussi à sa famille.

Voici maintenant des vers :

Le berceau glorieux où dort le fils des rois,
Est pour nous l'arc-en-ciel qui brille après l'orage.
Déjà le ciel plus doux sourit à nos concerts;
O prodige éclatant! De guirlandes parée,
La couche d'un enfant devient l'arche sacrée,
Qui conserve la loi promise à l'univers.
La Victoire a juré de lui rester fidèle.
Il régira le monde, et la ville éternelle
Doit être encor pour lui la maîtresse des rois.

M.....d

« Puisse le souverain-maître des rois, disait l'évêque de Troyes (abbé « de Boulogne), en 1809, veiller d'une manière particulière sur la nou- « velle dynastie qui se forme; sur la race *Napoléonienne;* rendre le trône « sur lequel elle s'assiéra *immuable comme le soleil,* et la faire traverser « d'âge en âge, toujours triomphante et toujours couronnée par la vic- « toire et la vertu! »

Mais quand Buonaparte, revenu de l'île d'Elbe et vaincu de nouveau, eut été relégué aux extrémités du monde, le même évêque fit des vœux pour que le ciel aidât le Roi à fermer l'abîme des maux que la *funeste apparition de l'ennemi du monde* avait ouvert sous ses pas.

quelques mois, attendez que nous soyons les maîtres, et vous verrez comment l'on vous arrangera vous et cette foule de royalistes incommode et présomptueuse qui prétend y voir plus clair que nos seigneurs les ministres et veut à tout prix servir la monarchie, même quand ses services lui déplaisent. »

Voilà de quelle manière je me figure que pourrait me parler, à moi et à beaucoup d'autres qui se trouvent dans le même cas, certain petit parvenu, fier, sec et rogue, et d'autant plus intolérant qu'il est plus dévot. Mais puisque le règne de ces messieurs n'est pas encore arrivé, que grâce au gros éléphant de la Bastille, je puis me donner du bon temps, j'entreprendrai, en dépit de la sainte alliance entre la police, les jésuites et la congrégation, de servir de nouveau la religion, mon pays et le trône, en m'expliquant franchement sur la police, les jésuites et la congrégation.

Cette tâche glorieuse appartient surtout aux écrivains royalistes. Car si l'ouvrage de M. de Montlosier fut sorti d'une plume *libérale* (1), croit-on qu'il eût obtenu autant de succès? Toute la secte ultramontaine eût crié à l'irréligion, à la révolution! et l'on eût accusé l'auteur, comme l'a si bien dit l'honorable M. de Salaberry, de n'attaquer les jésuites

(1) Ne serait-il pas temps de renoncer à toutes ces dénominations inventées par l'esprit de parti, et qui ne servent qu'à entretenir la discorde, quand tous les Français sont réunis maintenant dans une seule pensée, la conservation de la Charte? Que signifient ces distinctions de libéraux et de royalistes, comme si tous les Français n'étaient pas aujourd'hui royalistes?

que pour marcher à travers les ruines de Mont-Rouge (1) sur les ruines du trône et de l'autel.

Mais quelle ressource a-t-on, quand les traits partent d'une main fidèle et dévouée, quand les coups sont portés par des hommes dont la vie n'a été qu'un combat perpétuel contre la révolution, et que leurs bras portent encore la marque des fers dont on les a chargés !

Je sais bien que la vérité est une et que peu importe qu'elle vienne d'une plume libérale ou royaliste ; mais puisque la logique des passions ne raisonne pas de cette manière, et qu'il est des gens qui ne veulent entendre que ceux qui sont de leur parti, profitons de nos avantages et disons courageusement la vérité, au risque d'être plus maltraités que les jacobins et les libéraux.

J'ai déjà pris la liberté de publier quelques observations sur les trois discours de M. l'évêque d'Hermopolis, car alors il ne s'était point encore montré à la tribune de la noble Chambre des pairs ; aujourd'hui je lui demande la permission de lui adresser quelques questions sur le même sujet.

Son excellence nous a dit que l'heure n'était point encore venue de délibérer sur le rétablissement de la Compagnie de Jésus, mais qu'en attendant *on la tolérait.* Elle nous avait assuré antérieurement que cette sainte et vertueuse compagnie n'avait jamais mérité *d'être chassée.* Il est donc permis de croire, sans trop s'égarer dans le

(1) C'est une particularité assez remarquable que la Société de Jésus ait été fondée à Montmartre, que son chef-lieu soit à Mont-Rouge, et que le P. La Chaise ait habité Mont-Louis.

champ des conjectures, que le projet de son rétablissement est arrêté dans la pensée de nosseigneurs les ministres, que M. l'évêque d'Hermopolis s'est fait leur précurseur, et que nous aurons le plaisir de le voir, un beau jour, remonter à la tribune, reprendre son rôle d'avocat, et nous proposer de rendre à leur antique honneur ces PP. si dignes de notre amour et de notre respect, puisqu'ils ont obtenu l'amour de tant d'illustres évêques, et le respect de tant de pieux et saints congréganistes. Ce sera assurément un spectacle curieux de voir monseigneur le grand-maître de l'Université abdiquer ses glorieuses fonctions, et déposer la toge de Rollin sur les épaules du P. Ronsin, du P. Loriquet ou de tel autre que le R. P. Général voudra bien désigner.

Alors sera consommé le grand œuvre préparé depuis si long-temps, annoncé par tant de religieux écrits et de dévots mandements. Mais si ce grand événement a lieu, à quelles hautes considérations faut-il attribuer la décision de Nos Excellences?

Le trône et l'autel sont-ils chancelants, comme on le dit? Les mœurs sont-elles perdues? L'instruction et la science manquent-elles parmi nous? L'éducation est-elle infectée de vices? Ne sort-il de nos colléges que des scorpions et des basilics? La fin du corps social est-elle proche?

Et si tous ces maux nous accablent ou nous menacent, la réintégration des jésuites est-elle le remède à nos misères? le ciel n'a-t-il réservé qu'aux jésuites l'honneur de soutenir les colonnes de ses

temples, de maintenir les empires, de faire fleurir les mœurs, les lois, les sciences, les arts, les lettres et tout ce qui fait la gloire et le bonheur des nations? Est-il décidé, dans les décrets éternels, que nul peuple ne pourra subsister et fleurir qu'avec le secours des jésuites? L'Angleterre est-elle menacée de voir ses flottes frappées de la foudre, son commerce englouti dans les flots, ses universités réduites en poudre, parce qu'elle n'a pas de jésuites? L'Autriche, la Prusse, la Russie, la Suède, le Danemark, le royaume des Pays-Bas, les Etats-Unis, etc., sont-ils destinés à disparaître de la face du monde, s'ils ne se hâtent d'appeler des jésuites? Des ambassades doivent-elles accourir, de toutes les extrémités de l'univers, au R. P. Général des Jésuites, pour le prier de leur envoyer des PP. Condrin ou des PP. Loriquet, etc.? La terre enfin doit-elle se convertir en un vaste Paraguay, sous peine d'être ensevelie par la colère du ciel dans un cataclysme universel?

Mais quels sont donc ces jésuites sans lesquels il n'est point de salut pour le monde? Sont-ils formés d'éléments plus subtils que nous? Dieu a-t-il pétri, pour eux, un limon moins grossier, les a-t-il animés d'un souffle plus divin, ne sont-ils pas nés comme nous de la femme, et soumis à nos misères? En vérité c'est se moquer de la pauvre humanité que d'attribuer tant de vertus aux jésuites. Ah! monseigneur d'Hermopolis, défiez-vous de l'innocence de votre cœur; il trompe votre esprit, il égare votre entendement; des gens malins ont osé vous appeler l'avocat patelin de la Société de Jé-

sus ; ils se trompent : c'est dans toute la sincérité de votre âme que vous les défendez. Vous auriez, j'en suis sûr, des idées plus justes, si vous étiez moins candide.

Examinons donc, nous qui sommes moins innocents, s'il faut sans rémission subir le joug des jésuites ; si l'état actuel de notre patrie dégénérée (comme on le prétend) exige impérieusement leur retour ?

Si la religion les demande ?

Si la morale a besoin de leur secours ?

Si les sciences expirantes les rappellent ?

Si l'éducation de nos enfants est en péril ?

Si le trône invoque leur appui, et si les lis ne peuvent fleurir qu'à l'ombre de Mont-Rouge ?

Enfin si la constitution des jésuites est compatible avec notre charte constitutionnelle ?

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉTAT ACTUEL DE LA RELIGION RÉCLAME-T-IL LE SECOURS DES JÉSUITES.

Je reconnais d'abord qu'il n'est pas de peuple constitué en société qui ne se soit mis sous la protection du ciel, qui ne lui ait adressé ses vœux, ses prières, offert des sacrifices, décerné un culte public ; mais quoique Dieu lui-même ait déposé dans le cœur de l'homme le germe des sentiments religieux, je vois que dans les temps les plus reculés, la plupart de ces prières, de ces sacrifices, de ces cérémonies saintes, étaient l'ouvrage de l'homme, qu'ils portaient les marques visibles de sa faiblesse, qu'ils étaient périssables et mortels comme lui. Il fallait pour nous éclairer que le ciel parlât. Mais dans aucun temps le ciel n'a répandu ses bienfaits sur le genre humain d'une manière plus éclatante qu'au jour où, du trône de sa miséricorde, l'homme-Dieu descendit sur la terre pour sceller de son sang notre réconciliation, et nous laisser l'héritage de ses sublimes doctrines. Il n'est personne, pas même ceux qu'on accuse d'impiété, qui ne reconnaisse que l'Évangile est le présent le plus précieux que la bonté divine ait fait à l'homme. Ce présent céleste

démentirait-il donc son origine? Serait-il périssable? Non, son divin instituteur lui-même nous a rassurés contre ce danger. *Les portes de l'enfer*, nous a-t-il dit, *ne prévaudront pas contre mon église*: et l'on voudrait maintenant nous persuader que la croix, plantée sur le sommet du calvaire pour le salut du monde entier, tomberait, si elle n'était soutenue par la Compagnie de Jésus, ou transplantée sur la cime de Mont-Rouge! Mais les jésuites sont-ils donc contemporains du berceau sacré de notre religion? Est-ce à saint Ignace que Jésus-Christ a dit: « *Tu es Pierre, et sur cette pierre j'édifierai mon église?* » Est-ce aux apôtres, dont les évêques sont les légitimes successeurs, ou aux jésuites que ce divin instituteur a dit encore: « *Allez, instruisez toutes les na-* « *tions, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la* « *consommation des siècles!* »

Quel spectacle plus admirable que celui de la religion chrétienne aux premiers siècles de l'Eglise! que de sciences, que de vertus, d'exemples sublimes! et cependant il n'y avait pas de jésuites. Les Irénée, les Justin, les Jérôme, les Eusèbe, les Hilaire, les Augustin, les Cyprien, les Chrysostôme, etc., n'étaient pas de la Compagnie de Jésus. Je vois la croix de Jésus-Christ franchir les siècles, triomphante et glorieuse à travers les persécutions, les schismes, les hérésies, et je ne la vois point portée par des jésuites. Le ciel aurait-il donc, au seizième siècle, révoqué ses décrets en faveur de saint Ignace et de ses disciples? aurait-il dit aux successeurs de saint Pierre et des apôtres: « Je vous retire les glorieux mandats « dont je vous ai investis pour les donner aux PP.

« Laynès, Salmeron et Bobadilla ? » L'Église aurait-elle perdu sa couronne d'immortalité le jour où la terre a enfanté saint Ignace?

Quand, au cinquième siècle, des hordes barbares, sorties des forêts du Nord, se répandirent, comme des torrents sur l'empire romain, et menacèrent le monde civilisé d'une destruction complète, ce ne furent point des jésuites, mais des évêques d'une haute vertu et d'un éminent savoir, qui courbèrent leur front sauvage sous le joug salutaire de la croix.

Quand l'eau sainte du baptême coula sur la tête du conquérant des Gaules, ce ne fut point de la main d'un jésuite, mais de celle du pieux et vénérable archevêque de Reims qu'il la reçut. Cette admirable Église des Gaules, qui brilla pendant tant de siècles d'un si grand éclat, ne renfermait dans son sein que des évêques, des pasteurs, des docteurs, et pas un seul jésuite. De siècle en siècle, la religion chrétienne enseigna les peuples, les édifia par ses exemples, les consola par sa charité, sans recourir aux enfants de Loyola.

Ignace humiliait encore sa faible humanité sous la verge du correcteur de Sainte-Barbe, quand les évêques de France, la Sorbonne et les pasteurs de l'Église défendaient avec tant de courage la foi catholique des attaques de Luther et de Calvin.

Je sais que la Compagnie de Jésus se vante d'être partie intégrante de l'Église, et qu'elle soutient que sans elle l'Église catholique ne saurait subsister. Mais sur quel titre fonde-t-elle cette prétention? quel miracle atteste cette mission divine?

et n'est-ce pas porter l'orgueil au plus haut degré, que d'aspirer à un pareil honneur? L'orgueil, Monseigneur, vous devez le savoir mieux qu'un autre, est un péché mortel. *Initium omnis peccati superbia.*

Non, les jésuites ne furent jamais partie intégrante de l'Église : c'est une invention dont on leur défie de produire le brevet.

Si je parcours l'histoire de la Société depuis sa fondation jusqu'à son entière extinction, je vois que loin de servir l'Église, elle n'a cessé de l'agiter; et tel a été quelquefois le scandale de sa conduite, qu'un écrivain catholique n'a pas craint de mettre en problème si Luther et Calvin avaient fait plus de mal à la religion que les jésuites?

Honneur à saint Ignace, s'il est vrai, comme le disent ses historiens, qu'il fuyait les grandeurs, qu'il chérissait la pauvreté, la recommandait à ses disciples, qu'il n'était animé que du zèle de la maison de Dieu, qu'enfin son cœur était un trésor de vertus douces, de patience et de charité! Mais combien ses disciples ont dégénéré! A peine a-t-il cessé de vivre, que ses successeurs, infidèles à ses exemples, infidèles à la religion, aspirent à la puissance, à la renommée, à la domination, et se déclarent institués par Dieu même pour gouverner les rois et les peuples. Ils se dévouent, sans réserve, à l'ambition de la cour de Rome et se font ses esclaves pour devenir les maîtres du monde. Ce n'est plus sur le tombeau du Sauveur qu'ils fondent leur société, mais sur le trône de l'ambitieux Grégoire VII.

Treize ans sont à peine écoulés depuis la mort de saint Ignace, et déjà le bienheureux François de Borgia, leur général, gémit de l'esprit d'orgueil, de cupidité, de fraude, qui s'est introduit dans sa Compagnie. A la même époque, le jésuite Mariana, partisan fanatique des prérogatives du pape, étonné de leur prompte dégénération, expose la décadence de l'ordre dans un livre intitulé : *De Vitiis Societatis* (des Vices de la Société).

Le savant et vénérable évêque de Paris se plaint, en 1554, de leur conduite inquiète, turbulente, anti-chrétienne, et déclare qu'après avoir considéré leur institut avec la plus sérieuse attention, il le trouve non seulement contraire à la religion catholique, mais à la raison, au bon sens. Et voilà les hommes que M. d'Hermopolis proclame l'ornement et le soutien du sanctuaire!

Si les jésuites avaient été réellement animés de l'esprit de l'Évangile, quel bien ne pouvaient-ils pas faire à la France? Elle était alors dévorée par le feu des guerres civiles et déchirée par le fanatisme des factions. Elle réclamait des hommes de paix et de charité pour calmer les passions, éclairer les peuples, éteindre les haines, verser dans les plaies un baume salutaire. C'était dans le sein de la France que la Compagnie de Jésus était née; c'était sur la montagne consacrée par le sang des martyrs (1) qu'ils avaient fait leurs premiers vœux; c'était parmi les évêques de l'Université de Paris qu'Ignace avait choisi ses premiers compagnons.

(1) A Montmartre.

Quelle reconnaissance ne devaient-ils pas à cette terre hospitalière?

Cependant, à entendre leurs apologistes, la Providence les avait réservés dans sa miséricorde, pour en faire les plus zélés défenseurs de son Eglise; elle les avait armés de science et de courage, pour les opposer aux funestes doctrines de Luther et de Calvin. Mais quels combats glorieux, quels écrits immortels attestent qu'ils aient rempli les vues de la Providence? Où sont les victoires qu'ils ont obtenues dans cette lutte apostolique? Leur Bellarmin même oserait il soutenir la comparaison avec la logique vive, ingénieuse et pressante du cardinal Duperron? Bellarmin écrivait pour les théologiens, Duperron pour tous les Français. Quel écrivain de leur Compagnie pourrait mettre ses ouvrages à côté de ceux des Bossuet, des Arnaud, des Nicole, des Renaudot, etc., auxquels nous devons les livres immortels de la *Perpétuité de la foi*, des *Préjugés légitimes*, de l'*Exposition de la foi catholique*, des *Variations des églises protestantes?* Le P. Richeome s'est escrimé, disent-ils, avec courage contre les hérétiques. Mais qui connaît aujourd'hui les escrimes du P. Richeome?

C'est donc faire trop d'honneur aux jésuites que de leur attribuer la gloire d'avoir alors servi la religion par leurs écrits. Voyons s'ils l'ont mieux servie par leurs actions.

A peine sont-ils arrivés, que prêts à sacrifier les intérêts du ciel aux intérêts de la terre, ils se précipitent dans toutes les fureurs de la Ligue, qu'ils en partagent tous les crimes, qu'ils se livrent avec elle

à des excès qui font frémir, je ne dis pas seulement la religion, mais l'humanité; ils foulent aux pieds l'Évangile, qui prêche aux hommes la charité, le pardon des injures, l'amour du prochain comme celui de soi-même. Ce ne sont plus des hommes, des prêtres, des religieux, ce sont des furies, et suivant l'expression d'un écrivain impartial et judicieux, il ne se commet pas un seul attentat contre les lois les plus sacrées du ciel et de la terre où l'on ne trouve un jésuite.

Je sais ce qu'on peut dire : « Ils ont payé le tri-« but à leur siècle; ils ont été emportés comme « tant d'autres par le torrent. Pourquoi rappeler « des erreurs dont ils gémissent les premiers? Ils « ont cru servir la religion. »

Eh quoi! l'autel du Christ est-il donc l'autel de Moloch? des libations de sang sont-elles des offrandes dignes de ce Dieu de bonté et de miséricorde qui a voulu verser le sien pour accomplir le plus sublime mystère d'amour et de charité?

Mais détournons nos regards, j'y consens, de ces temps de désolation; abandonnons ce seizième siècle si fécond en erreurs, en fanatisme, en forfaits, en malheurs de tous les genres; soyons généreux envers les protecteurs de cette Société; considérons leurs protégés dans des circonstances moins funestes et moins éloignées; cherchons sans passion et sans préjugés si, dans des temps plus calmes, ils ont été plus calmes eux-mêmes, s'ils ont renoncé à cet esprit d'inquiétude, d'orgueil, d'intrigue, de domination qui semble faire le caractère distinctif de leur institution; si la religion enfin peut se

2

louer des principes qu'ils ont professés et des services qu'ils ont rendus.

Dès 1611, je vois la Sorbonne (ce conseil permanent des Gaules), flétrir de ses décrets les doctrines de leurs théologiens, et réitérer ses censures en 1612, 1626, 1631, 1632, 1641, 1645, 1648, 1658, 1665, 1700, 1717, 1722, 1754, 1761, 1762, c'est-à dire jusqu'à l'expulsion des jésuites. Et que l'on ne cherche point à calomnier la Sorbonne; qu'on ne dise pas que dans ses décrets elle n'a écouté que les viles passions de la haine et de la jalousie; car, pour la justifier, je n'aurais qu'à produire les propositions flétries par ses censures, et je demanderais à M. l'évêque d'Hermopolis lui-même s'il serait tenté de les approuver.

Mais, je le veux bien encore, soyons généreux jusqu'à l'excès, faisons grâce à ses protégés des arrêts de la Sorbonne; qu'opposeront-ils à ceux des évêques, des pasteurs, des théologiens, des tribunaux, des universités de France et de l'étranger?

Or, sur quelque point de leur histoire que je jette les yeux, je trouve à peine une année où leurs théologiens ne soient réprouvés par les autorités les plus respectables. Ils le sont par les universités de Pologne, de Louvain, de Poitiers, d'Angers, de Bourges, de Reims, en 1626, 1627, 1628; par les curés de Rouen, de Paris, de Nevers, d'Amiens, de Sens, d'Évreux, d'Angers, de Lisieux, en 1648, 1656, 1658, 1659; par le cardinal Baronius, en 1603; par l'évêque de Poitiers, en 1620; par l'archevêque de Paris, en 1631; par Jean de Palafox.

évêque d'Angélopolis, en 1649; par l'archevêque de Sens, et les évêques de Séez, de Grasse (Antoine Godeau), de Limoges, de Saint-Flour, d'Acqs, en 1650, par l'évêque de Châlons, en 1651; l'archevêque de Malines, en 1654; l'archevêque de Rouen et l'évêque d'Orléans, en 1656; les évêques de Tulle, de Nevers, de Beauvais, de Cahors, en 1658; l'archevêque de Bourges, les évêques de Digne (Forbin de Janson), de Soissons, d'Arras, en 1675; l'archevêque de Reims, en 1678, les vicaires-généraux de Tours, en 1716; les évêques de Bayeux et de Rhodez, en 1722; l'évêque d'Auxerre, en 1725 et 1728; l'évêque de Montpellier, en 1731; l'archevêque de Tours, en 1747; ils sont frappés des censures de l'archevêque de Rouen, de l'archevêque de Besançon, de l'évêque de Soissons, de l'évêque de Nantes, de l'évêque de Toulon, de l'évêque de Lodève, de l'évêque de La Rochelle, de l'évêque d'Amiens, de l'évêque de Toul, de l'évêque de Strasbourg et de plusieurs autres, en 1748; de l'archevêque d'Auch, en 1754; de l'évêque de Luçon, en 1756; de l'évêque de Soissons, en 1759. Ils le sont par les assemblées générales et provinciales du clergé, en 1561, 1615, 1631, 1641, 1643, 1650, 1657, 1660, 1700; par la cour de Rome elle-même, en 1599, 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, 1613, 1641, 1642, 1643, 1645, 1648, 1650, 1665, 1679, 1704, 1710, 1711, 1715, 1734, 1735, 1737, 1741, 1742, 1745, 1755, 1757, 1758, 1759, 1760, 1762.

Faisons maintenant le compte : vingt-une condamnations par les universités, dix par les curés,

trente-quatre par les cardinaux, évêques et archevêques, neuf par les assemblées générales et particulières du clergé, trente-une par la cour de Rome : total cent cinq. La somme me paraît honnête. Je demande maintenant si, de tous les ordres religieux, il en est un seul qui ait subi d'aussi nombreuses, d'aussi humiliantes, d'aussi rudes corrections, qui soit stigmatisé d'autant de flétrissures?

Mais qu'importent, me dira-t-on, ces censures? Ne voyez-vous pas, s'écrieront les aveugles patrons de la Société, quelle brèche horrible la suppression des jésuites a faite à l'Église catholique, et surtout à l'Église gallicane? Vos yeux ne sont-ils pas frappés dans les villes de cette *mortelle indifférence* pour la religion, et, dans les campagnes, de l'*impiété brutale* qui y règne? Monseigneur (car ces paroles sont de M. l'évêque d'Hermopolis), Monseigneur, n'oublions pas les règles de la saine logique ; rappelez-vous les leçons de vos maîtres de philosophie, et ne vous laissez pas séduire par un sophisme trop commun : *Post hoc, ergo propter hoc*.

D'abord est-il vrai que la religion soit tombée parmi nous dans une effrayante décadence, qu'elle soit menacée d'une prochaine destruction? Nos temples sont-ils déserts? nos cérémonies saintes sont-elles abandonnées? la croix est-elle sans adorateurs? Dans tous les temps, des moralistes sévères se sont plaints de la décadence des mœurs et de la piété. Saint Chrysostôme, qui florissait au quatrième siècle, gémissait déjà de la dégénération de la foi et de *la mortelle indifférence des fidèles*. Suivant lui, la ville d'Antioche, dont la population était de six

cent mille âmes, renfermait à peine cent chrétiens auxquels il eût voulu garantir la vie éternelle.

Saint Augustin va bien plus loin encore. Si l'on en croit ce qu'il dit dans ses Commentaires sur les Psaumes, il y avait parmi tous les chrétiens de sa connaissance tout au plus deux ou trois individus qu'on pût regarder comme des vases d'élection. Saint Grégoire-le-Grand comparait l'Église de son temps à l'arche de Noé, qui renfermait bien plus d'animaux stupides que de créatures raisonnables.

Je demande à M. l'évêque d'Hermopolis si la France en est réduite à ce point, et si notre siècle n'est pas beaucoup plus heureux que celui de saint Augustin et de saint Grégoire, puisqu'en supposant que la Congrégation, les jésuites et les missionnaires ne comptassent que trois ou quatre mille individus, nous aurions au moins trois ou quatre mille saints, sans comprendre ceux qui ne sont pas de la Congrégation, et parmi lesquels je me plais à compter M. l'évêque d'Hermopolis. Ne nous effrayons donc pas trop de *la mortelle indifférence et de l'impiété brutale* dont on veut nous faire peur.

Après les terribles tempêtes qui ont ébranlé nos institutions civiles, politiques et religieuses, après les pluies de sang dont la révolution a inondé la terre, après le règne funeste de l'athéisme que des furieux ont essayé d'établir sur les ruines de nos autels, après le massacre de nos pieux et vénérables pasteurs, ne devons-nous pas nous estimer heureux de jouir encore de cet état de calme, de concorde, et, j'ose dire, de sentiments religieux qu'on affecte de méconnaître? Je ne sais si je me trompe, mais

j'ai lieu de croire que le zèle dont on se pare n'est pas aussi désintéressé, aussi pur qu'on le prétend, et que c'est moins pour servir la religion que l'on demande des jésuites, que pour servir les jésuites qu'on décrie la religion.

D'ailleurs que les jésuites et leurs amis soient donc d'accord entre eux! On ne cesse de pleurer sur l'impiété brutale qui désole le royaume, et quand les missionnaires pénètrent dans quelque ville, on ne nous parle que de la foule du peuple qui s'est précipitée au devant d'eux les palmes à la main, qui a fait retentir les airs des cris d'*Hosanna*. Des gens livrés à une impiété brutale courent-ils au devant de ceux qui viennent leur parler de l'enfer?

On se plaint des ravages de la philosophie, de la part qu'elle a eue à la révolution; je suis loin de la justifier sous tous les rapports; mais les jésuites eux-mêmes sont-ils sans reproche à cet égard?

J'ouvre, par le plus grand hasard, l'ouvrage du P. Binet, jésuite, intitulé : *l'Idée d'un bon Prélat*. Je me flatte d'y trouver les préceptes les plus propres à former un excellent clergé, tel qu'est l'épiscopat de nos jours, dont M. l'évêque d'Hermopolis nous a tracé une peinture si édifiante : quel est mon étonnement de n'y voir, sous la forme d'objections, que les arguments des incrédules contre la religion, et de les y voir sans réponse?

Il s'agit ici d'un païen qu'un des disciples de Jésus-Christ, envoyé pour prêcher la foi, entreprend de convertir, et qui lui oppose tout ce que sa raison lui suggère d'objections contre les vérités qu'on vient lui annoncer.

« Vous me pressez, dit-il, étrangement, et vous me
« dites des choses certainement autant admirables
« qu'incroyables. Rien ne m'étonne tant que ce
« que vous me dites ici de la Trinité et d'un Dieu
« en trois personnes; que l'une s'est fait homme,
« et non pas les deux autres, quoique ces trois ne
« soient qu'une même nature, et que ce Dieu soit
« homme, et cet homme soit Dieu, et que cet
« homme mourant Dieu, pour cela ne soit pas
« mort. Le moyen d'accommoder toutes ces impos-
« sibilités, et de les pouvoir croire, étant contre,
« ou au moins par dessus la portée de nos raisons
« et de nos pauvres entendements! Et puis le
« moyen de croire que ce Dieu soit renfermé dans
« un morceau de pain, et que l'homme puisse
« manger un Dieu! Quelle religion est-ce là, bar-
« bare et si fière qu'elle mange son Dieu au lieu
« de l'adorer! Ce qui est tout-à-fait incroyable,
« c'est que ce grand Dieu que vous dites se soit
« laissé pendre entre deux voleurs! ... Je n'ai pas
« assez de pouvoir sur mon cœur pour lui com-
« mander de croire qu'en jetant deux gouttes d'eau
« froide sur la tête d'un homme, on le fasse fils de
« Dieu, et qu'on efface tous ses crimes (1). »

Je pourrais citer dix autres passages de cette force, mais je m'arrête par respect pour le sujet dont il s'agit. Le P. Binet fut successivement recteur des principales maisons de son ordre; ses livres étaient entre les mains des élèves, comme des ouvrages pieux

(1) *L'Idee des bons Prélats*, par le père Binet, de la Compagnie de Jésus. Paris, chez Sébastien Chapelel, 1629.

et propres à les édifier. Qui me dira que ces incrédules célèbres du dix-huitième siècle, la plupart élevés dans les écoles des jésuites, n'aient puisé dans ce livre les plus fortes objections qu'ils ont opposées à la religion chrétienne? Substituez au style gothique du P. Binet la phrase brillante, ingénieuse et satirique de Voltaire, et dites si jamais l'incrédule patriarche de Ferney s'est exprimé d'une manière plus anti-chrétienne? Quelle bonne aventure pour la police correctionnelle si quelque écrivain réputé libéral s'avisait de publier quelque chose de semblable! Mais un jésuite peut tout dire contre Jésus-Christ; en serait-il de même s'il manquait de respect à un membre de la Chambre des députés?

Le P. Binet a été cité par Pascal comme un homme qui se mettait fort à l'aise avec Dieu, et traitait fort cavalièrement les matières de religion. « Qu'importe, disait-il, par où nous entrions « dans le paradis, pourvu que nous y entrions? « soit de bond, soit de volée, que nous en chaut, « moyennant que nous prenions la ville de « gloire? »

Je conviens que personne ne lit plus aujourd'hui les œuvres spirituelles du P. Binet; mais voici un écrivain plus moderne, d'un style plus délicat et plus recherché, dont les productions, fort vantées par les jésuites, se trouvent dans toutes les bibliothèques de leurs amis. Je parle de ce célèbre P. Berruyer, bel esprit de séminaire, qui, pour jouer l'homme de bonne compagnie, c'est avisé d'habiller en style de ruelles et de travestir en roman les livres saints de notre auguste religion. Citons quel-

ques passages de son histoire du Nouveau Testament.

Il s'agit de l'inhumation de Jésus-Christ. « Plusieurs saintes femmes, dit le P. Berruyer, voulurent être de la partie. Les mesures furent prises et « le rendez-vous assigné pour partir durant la « nuit. Effectivement on se mit en marche ; mais, soit « qu'il fallût attendre quelques unes des compagnes qu'on avait associées à la bonne œuvre, « soit que les ténèbres eussent fait peur, soit encore qu'on eût jugé à propos d'envoyer quelques unes de la troupe à la découverte, il est « certain que le gros de la bande fut long-temps « en route. »

Jésus-Christ, après sa résurrection, apparaît à ceux de ses disciples qui ont refusé de croire à sa résurrection. Voici le langage que le P. Berruyer lui fait tenir.

« Quoi ! Madeleine, dont vous connaissez la « ferveur et le courage, m'a vu la première ; elle « est venue vous le dire de ma part, et vous ne « l'avez pas crue ! Un nombre considérable de « femmes vertueuses, honorées de ma confiance, « dignes de votre estime, envoyées par mes anges, « chargées par moi-même de mes ordres, les exécutent avec promptitude ; et vous traitez leurs discours d'imaginations, de rêveries ! J'apparais à « deux de vos compagnons, ils viennent de trois « lieues, et vous ne vous soumettez pas ! »

L'Évangéliste, après avoir rapporté que Jésus-Christ jeûna pendant quarante jours, ajoute avec simplicité : *Et postea esuriit ; ensuite il eut faim.*

Mais le P. Berruyer trouve mieux de le faire servir par les anges, et il ajoute : « Les anges, trop ho- « norés de se voir ses ministres, lui présentèrent « des rafraîchissements dont il avait besoin. »

Plus loin, Jésus-Christ ayant apparu à saint Thomas, l'apôtre lui dit : « *Si vous êtes le Christ,* « *dites-le sans biaiser.* »

Quand saint Pierre eut le malheur de rénier son maître, le P. Berruyer fait dire à la servante de Pilate : « Voyez-vous cet homme ? c'est un des *Galiléens vagabonds dont nos pontifes veulent purger le pays.* »

Présente-t-on Jésus-Christ à Hérode, ce prince dit, suivant le P. Berruyer : « Il ne faut pas traiter « cet homme en criminel, car il n'a pas l'esprit de « l'être (1). »

Quelle morale, et quel respect pour le Dieu fait homme ! quel livre à mettre entre les mains des jeunes gens ! Que l'on cite, depuis l'expulsion des jésuites, un seul recteur, un seul professeur de l'Université qui ait enseigné l'Évangile de cette manière ! Cependant le P. Berruyer était directeur du séminaire de Joyeuse ; son livre, approuvé de ses supérieurs, avait paru aux acclamations de toute la famille de Loyola. Lorsqu'il eut été condamné par le pape, par les évêques et la Sorbonne, les jésuites n'en firent pas moins paraître la seconde partie, quoique beaucoup plus répréhensible que la première.

(1) C'est la parodie du mot de la servante de La Fontaine : « Le pauvre « homme ! il était trop bête pour être méchant. »

Je sais ce que l'on va me dire : « Pourquoi manquez-vous ici de bonne foi, de justice et de sincérité? Ne savez-vous pas que cette histoire, étant en effet devenue un sujet de scandale dans l'Eglise, les supérieurs de la Compagnie l'improuvèrent publiquement, et que le Père Tournemine, de la Société de Jésus, en fit une vigoureuse critique? que l'auteur lui-même adressa une rétractation à la Sorbonne? Oui, je sais tout cela; mais voici ma réponse; je la tire d'un écrivain dont l'autorité ne saurait être suspecte, du savant, judicieux et impartial abbé Ladvocat, dans son Dictionnaire historique et bibliographique.

« Il y a lieu de croire, dit-il, que toutes ces rétractations n'étaient pas bien sincères, car, en 1758, un an après, on vit paraître la troisième partie, contenant les mêmes erreurs que les précédentes. Très-certainement elle ne vit le jour que par la connivence du P. Berruyer et de ses supérieurs qui l'ont contraint de la donner. »

Ajoutons au témoignage de l'abbé Ladvocat, que la critique du P. Tournemine fut fort mal vue de sa Compagnie; que le P. Ricci, général de l'ordre, n'adhéra jamais ni à ces rétractions, ni aux condamnations qui les avaient précédées; que loin de témoigner son mécontentement au P. Berruyer, il le conserva dans tous ses pouvoirs et tous ses honneurs; car c'est un dogme de la Société, qu'aucun jésuite ne peut ou ne doit jamais avoir tort. Si avant de mourir le P. Berruyer soumit ses ouvrages au jugement des évêques, c'est un acte de sa propre volonté, qui l'honore, mais dont sa Compagnie ne saurait se prévaloir.

On a trop parlé des écrits du P. Sanchez, de ses questions impies et scandaleuses sur la conception de la sainte Vierge, de ses recherches lubriques sur les secrets de la couche nuptiale, enfin de toutes les turpitudes de son traité du mariage, pour les rappeler ici; mais ce qu'il est bon de dire, c'est que le P. Général, le P. Provincial et les autres approbateurs de ce livre, s'en montrèrent fort satisfaits et qu'ils en exprimèrent leur contentement par une formule qui ne laisse aucun doute: *Legi, perlegi, summâ cum voluptate: j'ai lu et relu avec une suprême volupté.* Je ne pense pas que M. l'évêque d'Hermopolis eût voulu souscrire un pareil certificat; je n'ose pas répéter non plus ce que d'autres théologiens jésuites, non moins audacieux que Sanchez, ont dit du mystère de l'incarnation : « Que Jésus-Christ, au lieu de « se faire homme, aurait pu s'unir également avec « tout autre créature dénuée de raison. » Ces idées impies et blasphématoires rendraient horrible le nom de jésuite si l'on ne savait jusqu'où peut aller le déréglement d'une imagination échauffée par la solitude!

On serait quelquefois tenté de croire que, dans leurs moments d'abandon et de gaieté, les jésuites s'amusaient à faire de la religion un sujet de parodie. J'ai sous la main un petit livre intitulé : *De la dévotion que tous les chrétiens doivent avoir aux saints, de leur profession, avec un dénombrement exact des saints de tous les métiers et de tous les états de vie, avec un appendice de ceux qu'on peut invoquer en divers besoins spirituels et temporels;* à Lyon, chez Antoine Molin, 1653, avec approbation et privilége.

Cet ouvrage est traduit du latin du P. Théophile Raynaud, jésuite dont on connaît l'imagination singulière et bizarre. L'auteur, après quelques chapitres sur le respect dû aux saints, fait judicieusement observer que ce n'est pas *la robe qui fait le moine ;* qu'on peut être un très bon saint, et un très pauvre homme ; que la noblesse des saints est dans la pratique des vertus chrétiennes. Après ces réflexions il dresse son catalogue. Il commence par les saints et saintes qui ont été mariés ; il passe ensuite aux veufs et veuves ; puis aux célibataires, à ceux et à celles qui ont gardé la continence dans le mariage, aux frères et sœurs qui ont eu les honneurs de la sainteté ; aux frères jumeaux, et aux saints qui sont nés plus de deux *d'une même portée.* Il en compte jusqu'à trente-quatre : saint Gervais et saint Protais, saint Côme et saint Damien, saint Médard et saint Gildard, saint Benoît et sainte Scholastique étaient jumeaux. Saint Speusippe, saint Lieusippe et saint Méleusippe étaient d'une même portée (je me sers des termes de l'auteur) ; sainte Northurge mit au monde le même jour sainte Hixte et sept autres petits saints. Sainte Quiète fit encore mieux, elle en eut neuf de la même gésine. Le P. Raynaud en rapporte les noms ; viennent ensuite les saints qui sont nés par l'opération césarienne : saint Lambert, évêque de Venee, saint Gérard, évêque de Constance, saint Drogon. Saint Ludger sortit du sein de sa mère par une *ouverture qu'elle se fit en tombant.* Je passe sous silence les saints obtenus par les vœux particuliers de leurs mères. Je trouve quatre saintes parmi les nourrices. Les sages-femmes ne m'en donnent qu'une. Les

saints *décrépis* sont assez nombreux, les infirmes le sont beaucoup plus. L'auteur n'oublie pas les eunuques, il en compte sept parmi lesquels saint Ignace, patriarche de Constantinople. Nous avons seize aveugles, un sourd, un sourd-muet, deux borgnes, un louche, quatre chassieux, trois hydropiques, deux phthisiques, deux étiques, neuf paralytiques, deux épileptiques, trois scrophuleux, trois pulmoniques, deux pleurétiques, six asthmatiques, treize goutteux, dix pestiférés, quatre lépreux, deux énergumènes. Quatre ont eu la pierre, un la fistule, une la passion iliaque, savoir sainte Bathilde.

Dans les diverses professions, je trouve deux cuisiniers, sept sacristains, un portier, douze curés, huit chanoines, trois inquisiteurs, dont un tué par un homme qu'il voulait brûler; vingt laboureurs, une paysanne grattant la terre des champs, un batteur en grange, savoir saint Eustache qui avait été duc auparavant; trois vignerons, y compris Noé; cinq jardiniers non compris saint Fiacre; vingt bergers, y compris Moïse et David; une bergère, sainte Christine; deux vachers, le prophète Élysée et Alexandre fils du roi d'Ecosse; deux vachères, sainte Brigite et sainte Julienne; six porchers, un gardeur d'oies (saint Triphon); deux chaudronniers, un vidangeur qui retira du fond de ses domaines sainte Concorde. Les cordonniers me fournissent dix saints parmi lesquels trois sont élevés à l'épiscopat; j'en trouve deux parmi les tailleurs, un seul parmi les selliers, deux tapissiers, trois maréchaux-ferrants, deux charpentiers, deux maçons, un tailleur de pierre, un sculpteur, un fondeur de cloches, deux foulons,

un cardeur de laine devenu évêque, trois peintres, deux menuisiers, deux boulangers, un pêcheur, deux charretiers, un muletier, un bûcheron, trois tisserands, un libraire, un apothicaire, seize servantes, six duchesses, trois comtesses, une marquise, deux pages, un *mignon*, un maître des requêtes, deux gardes-des-sceaux, un huissier, trois geôliers et six exécuteurs des hautes-œuvres, parmi lesquels saint Sosthènes; deux adultères, six filles publiques, parmi lesquelles sainte Pélagie et sainte Marguerite; cinq bâtards, quinze voleurs au nombre desquels saint Damas (le bon larron), saint Moïse devenu abbé, saint David d'Hermopolis; cinq comédiens, onze apostats, quatre sorciers, tous gens convertis. Les rois, les reines et les papes ont aussi leurs saints et saintes, mais on remarque qu'ils ne sont pas à beaucoup près en si grand nombre que leurs sujets.

Après le catalogue des saints, vient un petit appendice sur les anges gardiens. Le P. Cotton, jésuite, en avait un plein d'attention et de soin qui lui rendit de très grands services. Le P. Raynaud en cite plusieurs exemples.

Un jour qu'il passait une rivière en un endroit qu'il croyait guéable, il fut arrêté par un jeune homme d'une merveilleuse beauté monté sur un grand cheval, qui le tira d'un gouffre où il allait se précipiter; après quoi il disparut: c'était son ange gardien. Une autre fois qu'il faisait voyage avec ses compagnons, que la terre était couverte de brouillards et de neiges, les chemins méconnaissables, le même ange gardien leur ordonna de s'arrêter et

de prier Dieu sur la neige. Leur prière finie, le brouillard se dissipa, et ils se trouvèrent sur le bord d'un abîme, où ils auraient péri nécessairement sans cet ordre salutaire. Une troisième fois, le P. Cotton étant entré à Marseille dans une église appelée les *Accoules*, un spectacle horrible se présenta à ses yeux; ce fut un prêtre avec une tête de crapaud de la grosseur de celle d'un homme, couverte d'un bonnet carré. Il demanda quel était ce prêtre. On lui dit que c'était un excellent curé, nommé Gaufredy. Il avait en effet bonne réputation; mais, dit le P. Théophile Raynaud, c'était un insigne magicien qui, quelques années après, fut brûlé tout vif à Aix. Cette vision du P. Cotton était un bienfait de son ange gardien.

Les livres ascétiques des jésuites sont remplis de ces misérables historiettes, plus propres à jeter du ridicule sur les objets respectables, et à étendre l'incrédulité, qu'à éclairer le peuple et à l'entretenir dans des sentiments religieux. Les ouvrages du P. Ribadeneira, du P. Drexelius et de beaucoup d'autres, sont des chefs-d'œuvre dans ce genre.

Et voilà ces pieux, ces vertueux apôtres, ces docteurs éminents en savoir, en sagesse, que l'on nous recommande pour l'honneur et le maintien de la religion; voilà ces jésuites pour lesquels M. l'évêque d'Hermopolis a épuisé sa réthorique dans les quatre belles homélies qu'il a lues à la tribune de la Chambre des députés et de la Chambre des pairs!

Sont-ce là les titres qui leur ont mérité de revoir la terre dont ils ont été bannis et que leur séides

ont abreuvée du sang de nos rois, d'y élever des édifices, d'y fonder des écoles, de s'emparer de l'éducation, d'envahir nos colléges, en les travestissant en petits séminaires; de braver impunément les édits de nos princes, les arrêts de nos magistrats, et d'être *tolérés* par les ministres d'un Roi dont l'auguste aïeul est tombé sous le couteau d'un monstre dirigé par la Société de Jésus! On nie tous ces crimes, je le sais; mais je répondrai bientôt à ceux qui les nient.

Quoi! l'on ose blasphémer la religion de Jésus-Christ, jusqu'à dire qu'elle ne peut se soutenir sans les jésuites! On a la coupable pensée de les rappeler! Est-ce donc pour ranimer le fanatisme comme il vient de l'être en Espagne? Là aussi des insensés ont dit : *La religion a besoin des jésuites.* Ils sont accourus; à leur aspect le monstre de l'inquisition s'est réveillé, les chaînes se sont agitées et les cachots ont tressailli de joie, les vautours du saint-office se sont rassemblés. O opprobre éternel du dix-neuvième siècle! Une flamme sacrilége a éclairé le plus horrible des sacrifices : un sacrifice humain! Le malheureux Ripoll a expiré sur un bûcher aux acclamations d'une multitude féroce, aux chants barbares des prêtres de Jésus-Christ transformés en ministres de Moloch, et pour honorer cette fête de cannibales, des énergumènes ont porté en triomphe les images de saint Ignace et de saint Dominique! Six mois se sont écoulés depuis cette abominable fête, et les anthropophages qui en sont les auteurs, sont restés impunis. Les *auto-da-fé* sont donc aussi tolérés!

Et après cet horrible exemple on ne serait pas saisi d'effroi à la vue d'un jésuite ! on ne lui dirait pas : « Malheureux, que viens-tu faire sur cette « terre qui te réprouve ? Tu veux servir la religion, « quels secours lui apportes-tu ? tes écrits ? les prin- « cipes qu'ils contiennent font horreur ; tes dis- « cours ? ils ne respirent que le fanatisme, la fraude « ou l'hypocrisie ; tes exemples ? ils n'ont jamais « été que des scandales ou des crimes. Fuis, misé- « rable, va dans des contrées aussi perverses que « toi, exercer ta funeste industrie. »

Mais quittons ce langage, et, pour prêcher contre le fanatisme, ne devenons pas fanatiques nous-mêmes ; je rentre donc paisiblement dans la discussion. M. l'évêque d'Hermopolis nous a dit que depuis la naissance du christianisme, jamais l'église des Gaules n'avait eu un épiscopat aussi distingué par son zèle, son savoir et ses vertus ; et M. l'évêque d'Hermopolis lui fait l'injure de le croire incapable de soutenir la religion sans les jésuites ! J'ai plus de confiance que lui, et je tiens pour assuré que nos évêques et nos pasteurs, malgré quelques faiblesses passées pour le grand Napoléon, n'en sont pas moins, par leurs propres vertus, dignes de commander à leur troupeau et de le conduire au port du salut. Les esprits y sont mieux disposés qu'on ne le pense. J'ai déjà, si je ne me trompe, vengé mon siècle des affronts qu'on lui fait ; je n'ai plus que quelques considérations à joindre à celles que j'ai déjà produites.

Je conviens (car je ne prétends rien dissimuler) que, depuis quelques années, on a répandu, avec

une étonnante profusion, les livres irréligieux du dix-huitième siècle. Mais rendons cette justice au nôtre, qu'il n'a point à se reprocher d'avoir enfanté de pareilles productions. Que dis-je ? notre littérature est presque aujourd'hui toute sainte et toute religieuse. Une pieuse émulation s'est emparée de nos jeunes poètes. Ce n'est plus dans l'histoire profane, dans les annales de la mythologie, qu'ils vont puiser le sujet de leurs poésies les plus graves, mais dans nos livres sacrés. A l'exception d'un petit nombre, tous sont devenus d'une édifiante dévotion, et cette dévotion a fait leur succès.

Si nous étions atteints de cette mortelle indifférence dont M. d'Hermopolis nous fait de si graves reproches, les *Méditations* de M. de Lamartine auraient-elles obtenu les honneurs de six éditions? Les libraires se seraient-ils empressés de déposer un demi-million aux pieds du célèbre auteur du *Génie du Christianisme, des Martyrs, de l'Itinéraire de Paris à Jérusalem?* Les deux Théâtres Français auraient-ils accueilli avec tant d'empressement les tragédies saintes de MM. Baour-Lormian, J. Soumet, Alexandre Guiraud? La piété ne s'est-elle pas introduite jusque dans le sein de cette Académie française où dominait autrefois l'orgueilleuse et mécréante philosophie des Voltaire, des d'Alembert, et de tant d'autres redoutables ennemis de l'Eglise ? N'a-t-elle pas, cette Académie, ouvert ses portes avec jubilation pour recevoir M. l'évêque d'Hermopolis luimême? N'est-elle pas sanctifiée par sa présence, par celle de M. l'archevêque de Paris, et ne s'apprête-t-elle pas à se sanctifier davantage, en faisant

asseoir dans un de ses fauteuils, un professeur de théologie, célèbre par le zèle qu'il a déployé pour le rétablissement du culte en 1801 (1)? L'homme religieux n'a-t-il pas la consolation de voir assis au nombre des quarante immortels, l'immortel auteur de la *Législation primitive?* Et peut-on douter que si le P. Ronsin, le P. Loriquet ou le P. Caillot, jésuites, se présentaient avec un ouvrage, ou même sans aucun ouvrage de leur composition, M. de Bonald ne se précipitât vers les portes, et n'ouvrît les deux battans pour les recevoir? Cet espoir, Monseigneur, n'est-il pas bien rassurant? Vous renoncerez, j'en suis sûr, à vos plaintives jérémiades; nous n'aurons plus le doux plaisir de vous entendre, il est vrai; mais nous aurons la satisfaction d'avoir essuyé quelques unes des larmes que vous arrachait notre mortelle indifférence pour la religion.

(1) Ceci était écrit avant que l'Académie eût fait son choix.

CHAPITRE II.

LE RÉTABLISSEMENT DES JÉSUITES EST-IL NÉCESSAIRE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA MORALE?

Quoi! ce serait au R. P. Escobar et à ses dignes confrères qu'il serait réservé de relever parmi nous le culte de la MORALE! Ah! mes Pères, lorsque cent volumes suffiraient à peine pour nombrer les profondes blessures que vos casuistes ont faites à la conscience; quand il est patent que vos plus illustres théologiens ont réuni tous leurs efforts pour briser les liens sacrés qui unissent les hommes entre eux, qu'ils ont, à l'envi, forgé une logique pour encourager le vol, le mensonge, le parjure, l'impureté et jusqu'à l'assassinat; quand il est notoire que non contents d'enseigner et de répandre de détestables maximes, vous n'avez cessé vous-mêmes de les mettre en pratique, lorsque vous y avez trouvé votre compte, c'est à vous que l'on prétend confier la génération naissante pour la former à la piété, aux mœurs, à la pratique de toutes les vertus!

Faudra-t-il donc, pour vous confondre, exhumer de la poudre des greffes et des bibliothèques les arrêts des tribunaux, les censures des évêques, des synodes, des universités qui ont flétri à jamais

les doctrines que vous professez? Faudra-t-il reproduire les ouvrages de vos coupables moralistes, et vous accabler de citations?

J'entreprendrais, s'il était nécessaire, ce travail ingrat, et je démontrerais, par des témoignages invincibles, qu'il n'est pas un vice, pas une action honteuse, pas même (je frémis de le dire) un crime, qui n'ait trouvé chez vous de nombreux et fervents apologistes.

Mais qu'ai-je besoin de m'engager dans cette tâche malheureuse? N'est-il pas certain, incontestable, avéré, que le dogme fondamental de la Société est l'obéissance aveugle à son Général et au souverain Pontife? qu'elle fait vœu de reconnaître leur autorité comme l'autorité de Dieu même; d'être toujours prête, même au mépris des lois divines et humaines, même au risque de la vie, d'exécuter les ordres de son Général sans examen, sans restriction, sans confrontation avec les lois de la conscience? Or, je maintiens que nulle vertu religieuse, nulle vertu sociale ne saurait subsister avec un pareil engagement; car de quel droit oseront-ils parler aux consciences, ces hommes qui ont eux-mêmes renoncé à la conscience, qui ne connaissent d'autre règle de morale que la volonté d'un homme! Faites donc, mes Pères, faites de cet homme un Dieu, si vous voulez que je vous croie.

Ce n'est pas tout: n'est-il pas certain, incontestable, avéré, que la doctrine du *probabilisme* est un des dogmes fondamentaux de la philosophie morale des jésuites? Or, qu'est-ce que le probabilisme? Les jésuites vont vous l'apprendre.

« Quand les sentiments des docteurs se trouvent « partagés sur quelque point, dit Vasquez, nous « pouvons suivre celui qui nous plaît davantage, « pourvu qu'il soit vraiment probable. »

Pour se faire mieux comprendre, l'auteur ajoute aussitôt : « S'il ne nous était pas permis de suivre « une opinion probable, et que nous fussions tenus « de nous attacher, dans la conduite, au sentiment « le plus sûr et le plus certain, nous nous trouve- « rions sans cesse dans l'embarras. »

« L'opinion probable, dit un autre jésuite, n'est point opposée à l'opinion fausse, car une opinion probable peut être fausse ; elle est opposée à l'opinion improbable. Si l'on doit admettre avec raison dans la doctrine des mœurs une opinion probable, pourquoi n'y admettrait-on pas aussi une opinion fausse, pourvu qu'elle soit probable, et que l'on en ignore la fausseté. »

« Lorsqu'une opinion morale est vraiment probable, chacun peut la suivre librement, et la mettre en pratique. L'opinion probable est celle qui est appuyée sur un motif raisonnable, quoiqu'il n'y ait point de certitude (1). »

« Quoiqu'une opinion soit fausse, dit le P. Tanner, chacun peut en sûreté de conscience la suivre, à cause de l'autorité de celui qui l'enseigne. »

Combien croit-on que la Compagnie compte de moralistes de cette force? J'en ai, dans mes faibles et courtes recherches, découvert plus de soixante ;

(1) *Apologie de la morale de la Société de Jésus*, par le père Fabri. Avec approbation de neuf théologiens jésuites, tous Français, et notamment du père Lachaise.

et ce ne sont pas les casuistes vulgaires de la Compagnie, ce ne sont pas des visionnaires de l'autre siècle qui enseignent ces doctrines; ce sont les aigles de l'Ordre, des docteurs dont la Compagnie se glorifie davantage; c'est le P. Daniel lui-même dans ses réponses aux *Lettres Provinciales*.

« En réfléchissant, dit-il, sur la manière dont les chrétiens se conduisaient aux premiers siècles, il me paraît que jamais on ne s'est plus gouverné qu'alors par les opinions probables, et que jamais on n'a plus pratiqué la maxime qui enseigne qu'on peut suivre en conscience l'opinion d'un docteur estimé homme de bien et savant. » La doctrine du probabilisme est donc celle de la Société tout entière, celle qu'elle a enseignée autrefois, celle qu'elle enseignait au moment de sa suppression, celle qu'elle enseigne encore aujourd'hui, celle qu'elle enseignera, si Dieu lui prête vie, jusqu'à la fin des siècles; car la Société ne change point; ses doctrines sont fixes et invariables comme ses constitutions, et c'est cette constance, cette unité dans les mêmes lois, dans les mêmes principes, dans les mêmes doctrines, qui fait sa plus grande force; c'est aussi ce qui fait qu'en la combattant je l'admire, et qu'elle m'effraie.

Quand le premier siècle de son institution fut écoulé, en 1640, ses écrivains en firent l'histoire sous le titre d'*Imago primi sæculi, image du premier siècle*, et ils s'applaudirent de cette unité de principes, de cette perpétuité de foi dont ils ne se sont jamais départis, dont ils ont la ferme résolution de ne s'écarter jamais.

« Nous sommes dispersés, disaient ces écrivains,

dans toutes les parties du monde; mais cette division n'est marquée que par l'éloignement des lieux et non des sentiments, par la différence des langues, et non des affections, par la dissemblance des visages et non des mœurs. Dans cette grande famille, le Romain pense comme le Grec, l'Espagnol comme le Brésilien, l'Anglais comme le Français, l'Irlandais comme le Belge; même dessein, même conduite, même vœu, rien qui vous donne lieu de vous apercevoir que nous sommes *plus d'un*. Ce vaste corps se meut, roule et revient sur lui-même au moindre acte de la volonté d'un seul homme (le Général). Rien de plus facile à faire mouvoir, de plus difficile à ébranler (1). *Nos omnes unum sumus :* nous tous nous ne faisons qu'un, » disait Suarez.

Voilà donc deux faits bien avérés, l'un que les jésuites n'ont de conscience que celle que leur permet leur Général; l'autre, qu'ils usent de la conscience à leur gré, qu'ils la font, la défont, suivant la diversité de leurs intérêts.

Ajoutons-en un troisième, qui se rapporte à celui-ci, et que les jésuites ne me contesteront pas, parce que je le tiens d'eux-mêmes; c'est qu'ils ont aussi une conscience pour tous les temps, tous les pays, pour toutes les formes du gouvernement. « En « France, ont-ils dit, nous sommes ce qu'il faut être « en France; à Rome ce qu'on doit être à Rome (2). » Doctrine fort commode et dont la moralité a fait sur

(1) *Imago primi sæculi*, lib. V. pag. 622.

(2) Lorsque le livre de Santarel parut, le parlement de Paris appela le P. Cotton, provincial de la province de Paris, pour lui faire quelques

Monseigneur l'évêque d'Hermopolis une impression si vive et si opportune, qu'il n'a pas craint de nous dire, s'il faut en croire M. de Lamennais, qu'il était gallican à Paris, et qu'il serait ultramontain à Rome; comme si la vérité n'était pas une, immuable, indépendante à jamais des temps, des lieux, et des intérêts des hommes et des gouvernements!

Voyons maintenant la doctrine des jésuites sur le péché philosophique. Est-ce dans les écoles de l'ancienne Université ou dans celles des jésuites, que l'idée est venue de séparer les péchés en philosophiques et *théologiques?* Est-ce un docteur de Sorbonne ou un casuiste de la Compagnie de Jésus qui a dit :

« Le péché, quelque grief qu'il soit, s'il n'est « présenté actuellement au pécheur que comme « contraire à la droite raison, sans penser actuel-

questions. Le P. Cotton parut avec trois jésuites des plus huppés de la Compagnie; le président l'interpella en ces termes :

« P. Cotton, approuvez-vous le détestable ouvrage de Santarel? »

Le P. Cotton. « Nous l'approuvons si peu, que nous sommes prêts à « écrire contre et à improuver tout ce qu'il a dit. »

Le président. « Parlez-nous franchement, et dites-nous si vous croyez « que le Pape puisse excommunier le Roi, affranchir ses sujets du « serment de fidélité, et mettre son royaume en proie? »

Le P. Cotton. « Ah! Messieurs, excommunier le Roi! Lui qui est le « fils aîné de l'Église se gardera bien de rien faire *qui oblige le Pape* « *à cela!* »

Le président. « Mais votre Général, qui a approuvé ce livre, tient « pour incontestable ce que dessus? »

Le P. Cotton. « Messieurs, lui, qui est à Rome, ne peut pas faire « autrement que d'approuver ce que la cour de Rome approuve. »

Le président. « Mais votre créance? »

Le P. Cotton. « Elle est toute contraire. »

Le président. « Et si vous étiez à Rome, que feriez-vous? »

Le P. Cotton. « Nous ferions comme ceux qui y sont. »

A ces mots, plusieurs membres du parlement s'écrièrent :

« *Ils ont une conscience pour Rome et une autre pour Paris!* Dieu nous « garde de tels confesseurs! »

« lement à Dieu, ce sera bien un péché contre « la raison, un *péché philosophique*, un péché « grief, d'une grièveté *philosophique;* mais il pourra « subsister avec la charité parfaite et l'amitié de « Dieu.

« Il n'y a point de loi, soit positive, soit natu- « relle, qui nous ordonne de rapporter toutes nos « actions à une fin naturellement bonne et hon- « nête.. *Cela serait trop à charge;* et s'il y en avait « une, elle n'obligerait pas, n'étant pas suffisam- « ment promulguée. De même un chrétien peut « agir précisément comme homme, et déposer le « personnage de chrétien dans les actions qui ne « sont pas proprement de l'homme chrétien. »

Est-il nécessaire, après cette citation, de définir le *péché philosophique?* Est-il possible de s'expliquer plus clairement.

Ecoutons maintenant les plus célèbres moralistes de la Compagnie de Jésus; je commence par le P. Sanchez.

« Pour qu'un homme pèche mortellement, il « doit faire attention, ou que l'action est mau- « vaise, ou qu'il y a danger de malice, et avoir « là-dessus quelque scrupule. S'il n'a rien de tout « cela, son ignorance ou son inadvertance sont « censées tout-à-fait naturelles et invincibles. »

Le P. Reginaldus est plus complaisant encore, il vous permet de vous délecter une journée entière, pourvu qu'une heureuse distraction vous empêche de penser que cette délectation pourrait bien ne pas être aussi agréable à Dieu qu'à vous. Vous pouvez consulter à cet égard sa *Pratique*

du tribunal de pénitence, tome I, liv. 2, chap. 5, sect. 1.

Le R. P. Layman n'est pas moins accommodant que le R. P. Reginaldus. « Il faut, dit-il dans sa *Théologie morale*, liv. I, chap. 4, que celui qui agit pense actuellement, ou qu'il ait pensé antérieurement que l'action qu'il commet est mauvaise; autrement, il peut pécher en toute sûreté; si même il n'y faisait qu'une attention imparfaite et légère, il ne commettrait qu'un péché imparfait, un de ces péchés sans conséquence qu'on appelle *véniels*. Ainsi, un homme absorbé dans une profonde tristesse, se *donne la mort;* c'est un péché pardonnable, une faute imparfaite qu'il faut imputer à sa mélancolie plutôt qu'à lui-même. »

Quels remercîemens ne doivent pas les ivrognes au bon P. Fillnecius, qui déclare nettement qu'un homme devenu ivre et furieux de sa propre volonté, qui tue quelqu'un dans son ivresse, ou fornique avec sa voisine, tue et *fornique* en tout bien et tout honneur, pourvu qu'en vidant la cruche au large ventre, il n'ait pas pensé qu'il pourrait bien lui arriver de tuer sans raison, ou de *forniquer* avec sa voisine.

A quelle reconnaissance un mari infidèle n'est-il pas tenu envers le R. P. Lugo, lorsque, rappelant que saint Paul dit aux Corinthiens: Si vous êtes « adultères, vous ne possèderez pas le royaume des « cieux, » il ajoute officieusement que si les Corin-« thiens n'eussent pas fait attention à la défense de « Dieu, ils auraient commis un *adultère philoso-*

« *phique*, mais non pas *théologique*, c'est-à-dire « celui dont saint Paul entendait parler. »

Faut-il en vouloir au R. P. Dicastille, lorsque, pénétré d'une affection toute particulière pour les voleurs, il dit : « Il se trouve des gens si enclins « et si déterminés, par l'habitude, à voler, que « ces gens-là emportent une chose plutôt qu'ils « ne la volent : » ce sont des pécheurs philosophes.

Ce P. Dicastille est un personnage très estimé de la Compagnie, inscrit avec beaucoup d'honneur au tableau des hommes célèbres et des savants distingués de l'Ordre, et c'est dans un *Traité de la justice et du droit* qu'il a inséré cette honnête proposition.

« Mais qui connaît aujourd'hui, va me dire un obligeant ami des Pères de Mont-Rouge, qui connaît aujourd'hui votre P. *Dicastille*, votre *Lugo*, votre *Reginaldus*, votre *Layman*, et tous ces auteurs baroques que vous exhumez de la poussière où ils dorment avec leurs livres, pour accabler de leurs vieilles rêveries des hommes nouveaux qui n'ont plus rien de commun avec eux ? — Qui les connaît, dites-vous ? Tous ceux qui étudient sous la direction des hommes nouveaux dont vous parlez; allez visiter leurs grandes bibliothèques, et vous verrez si l'on y traite comme des Visigoths les écrivains dont je viens de parler. Mais si votre oreille s'offense de ces noms étrangers, s'effarouchera-t-elle de celui du P. Caussin, ancien confesseur de Louis XIII, auteur de la *Cour sainte, de la Vie neutre des Filles dévotes*, et d'une *Rhétorique*

dont les jésuites font grand cas! Eh bien! ce bon P. Caussin, qui tomba dans la disgrâce des jésuites pour une cause honorable dont je parlerai bientôt, ce bon père se fait l'apologiste de la théologie de ses confrères, et dit nettement *que la doctrine du péché philosophique est une maxime générale de toute l'Église, un axiome universel de toute la philosophie* (1). »

Ajoutons que la doctrine du péché philosophique était enseignée au collége de Reims, en 1718; à celui de Caen, en 1726 et 1761; à celui de Paris, en 1727; à Bourges, en 1760; que le petit Catéchisme du P. Pomey contient les mêmes maximes, et qu'ainsi cette doctrine, loin d'être vieillie et surannée, était dans toute sa splendeur à l'époque où l'on s'occupait de l'expulsion des jésuites de France.

C'est donc un fait aussi prouvé qu'il peut l'être, que le dogme du *péché philosophique* est un des points cardinaux de la morale des jésuites.

Nous arrivons naturellement aux restrictions mentales, autre point célèbre et fondamental de la morale des jésuites. C'est la partie la plus piquante et la moins contestée; c'est là que brille surtout le R. P. Escobar, dont le nom, comme celui de Tartufe, a enrichi la langue française d'un mot nouveau.

Je ne connais pas de jésuite qui, après Escobar, se soit expliqué plus nettement sur cette matière, que le R. P. Eudemon : « Je ne comprends pas,

(1) *Réponse au libelle intitulé : Théologie morale des Jésuites*, par le père Nicolas Caussin. Paris, 1664.

« dit-il dans son apologie pour le P. Garnet, toutes « ces déclamations contre l'équivoque ; car on la « blâmera, ou parce qu'on la regarde comme un « mensonge, ou parce que, si elle n'est point un « mensonge, elle n'en trompe pas moins celui en- « vers qui l'on s'en sert ; ou enfin, parce qu'elle « bannit toute bonne foi du commerce des hommes « et de la société humaine.

« Mais toutes ces raisons ne sont d'aucun poids. « L'équivoque n'est pas un mensonge, puisque men- « tir, c'est parler contre sa pensée, et que celui « qui emploie l'équivoque, donne aux mots dont « il se sert le sens de la pensée qu'il retient en lui- « même.

« De ce que l'équivoque trompe celui à qui l'on « parle, je ne vois pas quel avantage peuvent en ti- « rer mes adversaires ; car nous n'en permettons « pas l'usage à tout propos et sans choix. Il doit être « jugé sur une juste nécessité de cacher un secret, « de manière qu'en répondant vous vous dérobiez « en même temps aux lumières de celui qui vous in- « terroge.

« Si le bien de la société exige la bonne foi « dans les discours, s'il est vrai qu'anéantir la « bonne foi, ce serait aussi l'anéantir elle-même, « ce serait pareillement la détruire, que d'enlever « à chacun le droit qu'il a sur ses pensées, et le « réduire à n'être plus maître de les faire con- « naître aux autres, ou de les cacher à son choix. »

Suarez ne s'explique pas moins nettement : « L'é- « quivoque, dans le discours, n'est pas toujours un « mensonge ; la raison en est que le mensonge est

« une chose dite contre la pensée de celui qui parle, « parce que c'est celui qui parle qui est tenu de « conformer ses paroles à sa propre intention ; il « n'est pas toujours tenu de les conformer à l'inten- « tion de celui qui écoute ; d'où je conclus qu'il n'y « a point de parjure à affirmer avec serment ce que « l'on dit de cette manière ; car, par ce serment, on « ne prend pas Dieu à témoin d'un mensonge, puis- « qu'il n'y a pas de mensonge. »

Telle est la doctrine que publiaient et qu'enseignaient à Lyon, en 1714, les jésuites de cette ville avec permission du Provincial, approbation du Général Aquaviva, et d'un grand nombre de docteurs de la Société. Voyons maintenant quelle application ils faisaient de ces principes. Je tire mes exemples des plus célèbres et des plus habiles casuistes.

Un scélérat vient de plonger son poignard dans le sein d'un nommé *Lecoq;* vous êtes appelé comme témoin, mais vous avez quelques motifs pour ne pas déposer dans cette affaire ; comment concilierez-vous l'hommage que vous devez à la vérité avec les raisons qui vous retiennent ? Un père jésuite va vous le dire. Vous affirmerez en toute sûreté de conscience que vous n'avez point vu tuer *Lecoq*; mais vous sous-entendrez *le coq* de la basse-cour, et vous ne mentirez pas ; car il est certain que le cuisinier n'a pas mis à mort le coq de la basse-cour.

Autre cas presque semblable. Vous êtes en Hongrie, où l'on parle latin ; on y a tué un Français, et l'on vous demande votre déposition sur ce meurtre.

On sait qu'en latin *gallus* signifie également un Français ou un coq; vous avez, comme dans le cas précédent, des raisons pour ne pas déposer; vous pouvez donc dire que vous ne savez rien de cette affaire, en sous-entendant de l'affaire du *coq*.

Vous arrivez dans un pays où règne un prince hérétique ou schismatique. On vous demande votre serment de fidélité; vous, qui êtes excellent catholique, vous ne voulez pas prêter serment à un excommunié. Comment tirerez-vous d'affaire? Mon père jésuite va vous le dire encore. Vous prononcerez tout haut : *Je jure*, et tout bas, *que je jure* d'être fidèle à S. M. A l'aide de ce petit subterfuge, vous vous trouverez fort à l'aise avec votre excommunié. C'est ainsi que, peu de jours avant le 20 mars 1815, quelques soldats français, dignes de l'école d'Escobar, disaient tout haut : *Vive le Roi*, et tout bas, *de Rome*.

Encore un exemple. Un voleur a passé sur une route où vous passiez en même temps. Le juge d'instruction vous assigne comme témoin, et vous demande des nouvelles de ce voleur. Vous mettez le pied sur un pavé ou sur le parquet, et vous jurez hardiment qu'il n'a pas passé par-là, c'est-à-dire par l'endroit où vous avez le pied.

Mais voici un expédient bien plus commode encore. Je le tiens du P. Stroz, jésuite allemand, dans un livre dument approuvé de son Général, sous le titre de *Tribunal de la Pénitence*, imprimé pour la troisième fois en 1756. C'est de se faire à soi-même un dictionnaire : d'appeler *homme* un cheval, et *cheval* un homme; d'entendre par le mot *obole* un du-

cat, et réciproquement; avec cette méthode, rien ne vous arrête plus, et vous ne trompez personne; car vous n'êtes pas plus obligé de vous servir du dictionnaire des autres, que les autres de se servir du vôtre.

Je pourrais m'arrêter ici. J'en ai dit assez, je crois, pour démontrer que la MORALE ne pourrait avoir de plus fâcheux précepteurs que les jésuites. Mais la matière est si riche et le champ si vaste, que je veux rapporter encore quelques échantillons de la morale scrupuleuse des bons pères.

On demande, par exemple, s'il est permis à un juge de recevoir de l'argent pour rendre une sentence inique? Non, me disent tous les docteurs. Mais s'il en a reçu, est-il tenu de restituer? Sans doute, me dit-on, si la cause était juste, et qu'il n'ait pas contribué à la faire gagner. — Mais elle était injuste, et, grâce à ses soins, elle a été gagnée. — Dans ce cas il n'est pas tenu à restituer: c'est de l'argent bien acquis; il a risqué dans l'affaire son honneur et sa réputation. Cela vaut bien quelque chose.

Autre cas. Un jeune homme tout brûlant d'amour veut faire violence à une demoiselle ou à une dame; cette demoiselle et cette dame doivent-elles, en conscience, appeler à leur secours? Elles n'y sont pas tenues, me dit un bon père, car elles pourraient risquer leur réputation ou la vie. Le plus sûr est de laisser faire, sans toutefois prendre plaisir au cas. — Mais, mon père, la chaste Susanne a pourtant crié. — Elle a fait plus qu'elle ne devait. Elle pouvait, en tout bien, se dispenser de cela. Mais en

criant elle s'est élevée au dessus des considérations humaines; elle a fait un acte de pudicité héroïque.

Quels honnêtes casuistes enseignent cette doctrine? C'est Corneille de la Pierre, dont les commentaires sur l'Ecriture sainte sont dans tous les séminaires; c'est Dicastille, Navarre, Reginaldus, etc.

Troisième cas. Une fille publique qui se livre habituellement à prix fixe, peut-elle quelquefois s'écarter de la règle, et prendre à quelqu'un plus qu'à un autre? — Non. Et si cela lui arrive, elle est tenue à restituer; car elle se doit à tout le monde au prix courant. — Mais si c'est une dame honnête, peut-elle demander et prendre autant d'argent qu'il lui plaît, sans être taxée d'usure? — Oui, parce que cette dame n'est point, comme la femme précédente, un effet de commerce. Les objets de fantaisie n'ont pas de prix.

Quatrième question. Quel usage une dame, qui se trouve dans ce cas, doit-elle faire de l'argent qu'elle a gagné? — Elle doit, en conscience, le faire entrer dans la dépense du ménage, comme un conquêt de communauté.

Cinquième question. Mon révérend père, voici un autre cas. Un homme est célibataire, ou veuf; il a une maîtresse, et se fait servir par une chambrière. Cette chambrière peut-elle, en sûreté de conscience, faire la toilette de la maîtresse, lui préparer son dîner, la servir à table, faire les couvertures de son lit? — Tout cela, mon fils, est sans inconvénient. Une chambrière n'est pas tenue de renoncer à sa condition pour si peu de chose; son premier devoir est de servir son maître et de lui obéir. — Mais si ce

maître voulait entrer un jour chez sa maîtresse, et que, pour ne pas la compromettre, il essayât de passer par la fenêtre, la chambrière pourrait-elle, en conscience, lui faire l'échelle? — Mon fils, ces choses sont tout-à-fait indifférentes.

Sixième question. Un dernier cas, mon père: Un jeune confesseur se trouve en tête-à-tête avec une jeune pénitente. L'esprit est prompt, la chair est faible; il prend avec elle quelques petites privautés qui font que le fichu en est dérangé: de quel genre de péché croyez-vous, mon père, que ce jeune confesseur se soit rendu coupable? — Péché véniel, mon fils, péché véniel; si vous en doutez, consultez nos théologiens.

Vous avez tant de bonté, mon révérend père (1), que je prendrai la liberté de vous adresser encore une petite question.

Septième cas. Le célibataire dont je vous parlais tout à l'heure, au lieu de sa vieille ménagère, a pris une jolie soubrette vive et fringante; sa gentille figure lui fait oublier fréquemment qu'elle n'est pas sa femme. Pensez-vous qu'il puisse la garder en sûreté de conscience? — S'il ne l'a que pour son plaisir, il ne doit point la garder. — Mais, mon père, c'est une bonne créature, une excellente économe. — N'importe, il faut qu'il la chasse. — Mais il lui serait, pour le moment, impossible de la remplacer. — Eh bien! qu'il la garde pour le moment. — Encore un mot, mon père; il lui a prêté cent

(1) Cette doctrine des jésuites leur a fait donner le nom de nouveaux *mamillaires.* C'étaient de vieux hérétiques, qui pensaient qu'on pouvait sans scrupule déranger le fichu des dames.

louis d'or, et s'il la renvoie, c'est cent louis d'or de perdus pour jamais. — Cent louis d'or! mon fils; oh! la somme est de conséquence! on ne perd pas cent louis d'or de gaieté de cœur. J'estime que pour cent louis d'or il peut la garder. — Autre considération, mon père; cette fille est une mauvaise tête, une étourdie, une effrontée même; si mon brave célibataire la renvoie, elle dira tout; elle le perdra de réputation, en se perdant elle-même. — Oh! mon fils, dans ce cas, qu'il la garde; perdre cent louis et sa réputation, ce serait trop à la fois.

Eh bien! Messieurs les adorateurs de saint Ignace et de ses pieux disciples, qu'en dites-vous? Croirez-vous encore que la morale ait besoin de jésuites pour être restaurée? Je pourrais égayer ces pages de cent autres gentillesses de ce genre. M. d'Hermopolis nous a dit que le retour des jésuites ne lui inspirait pas la moindre crainte, pas le moindre scrupule; mais, Monseigneur, vous êtes, en votre qualité de grand-maître, protecteur né des maisons d'éducation, le patron d'un grand nombre de communautés religieuses, voudriez-vous donner pour confesseur aux novices ou aux jeunes pensionnaires qu'on y élève, quelqu'un de ces moralistes accommodants, qui ne trouvent qu'une faute pardonnable, un petit péché véniel à déranger le fichu des demoiselles? Non, certainement, mademoiselle R....l ne le souffrirait pas.

Je veux bien croire à toute la sincérité de MM. les évêques, les prêtres, les écrivains, qui se font les fervents apologistes des jésuites, qui vantent la pureté de leurs principes et de leurs mœurs, qui ne

tarissent point sur les services éminents qu'ils ont rendus à la société et à la religion. Mais dans un sujet aussi grave, se sont-ils éclairés de toutes les lumières dont ils avaient besoin; se sont-ils affranchis de tout préjugé, de toute vue personnelle; ont-ils scrupuleusement séparé les intérêts de la religion des convoitises trop publiques d'une partie du clergé? Et quand on prône avec tant de chaleur la morale des jésuites, n'ai-je pas quelques motifs de soupçonner que s'ils en avaient davantage on les rechercherait avec moins d'ardeur. Heureux mortels qui peuvent tuer les rois, troubler l'Eglise, bouleverser les empires, et trouver toujours des partisans et des admirateurs! Aristide est exilé; Socrate et Phocion boivent la ciguë! Ah! s'ils avaient été jésuites!

En vain Pascal les a-t-il flagellés de sa verge spirituelle et piquante, les a-t-il écrasés de sa foudroyante éloquence; rien n'a pu les abattre; leurs doctrines sont restées les mêmes; après plus d'un siècle et demi on les retrouve encore florissantes de vie et de santé. Comment en effet ces bons pères y auraient-ils renoncé? n'ont-ils pas fondé leur empire sur les passions, les intérêts, les vices du genre humain, sur ses faiblesses, son ignorance et sa folie!

Racontons, pour le prouver, quelques anecdotes plaisantes, qui serviront à égayer la matière, et démontrer que les révérends pères, comme Figaro, savent unir la pratique à la théorie: *Consilioque manuque.*

La première m'est fournie par une note curieuse que je trouve à la tête d'une tragédie assez peu connue, intitulée: *Les Jammabos, ou les Moines Japonais.* Je

doute que les jésuites la fassent jouer dans leurs collèges. Elle fut imprimée d'abord en 1779, puis en 1804; on en trouve une analyse assez étendue dans le Journal de Paris, et la note n'y est point oubliée.

Le fait est établi sur des pièces authentiques dont il sera difficile de nier l'autorité, et peut servir à jeter quelque jour sur une comédie de notre théâtre français, très recommandable pour l'esprit, et très peu pour la morale.

Antoine-François Gauthiôt, seigneur d'Ancier, était d'une famille noble de Franche-Comté; il y possédait de grands biens. C'était un vieux garçon dont la succession méritait bien quelque soin de la part des jésuites. Ceux de Besançon, où il faisait sa résidence, jetèrent sur ses richesses un regard de bienveillance, et le bonhomme étant parti pour Rome, ils le chargèrent de lettres de recommandations pour leurs chers confrères. Il tomba malade, et ne put se refuser aux instances de ces charitables pères d'aller prendre un logement chez eux : « Il y serait traité « avec tous les égards et les soins que demanderait « sa position; les meilleurs médecins de la capitale « du monde seraient à sa disposition; des prières et « des neuvaines, on lui en promettait autant qu'il « pouvait en désirer. » Le moyen de résister à tant de preuves d'affection? Le brave d'Ancier se fait transporter à la maison du *Grand-Jésus*, habitée par le Général même de la Société. On comptait bien lui tirer un testament; mais, ô désolation! une suffocation survient au malade, et le voilà mort intestat... intestat!! Comment parer à un tel malheur? Heureusement il se trouve à Rome un frère lai qui a long-

temps habité la maison de Besançon; il connaît en Franche-Comté un vieux paysan dont la voix ressemble tellement à celle du défunt, que tout le monde s'y trompait; l'espérance renaît aussitôt. On cachera la mort du vieil intestat, parti sans payer son gîte; on fera venir le rustre de Franche-Comté. Il se nomme Denis Euvrard, il était fermier de M. d'Ancier; un peu d'argent accommode bien des affaires. On députe auprès de lui le frère qui a donné l'idée du projet, on le charge de l'exécution. Le frère s'en acquitte en homme habile.

Il raconte à Euvrard que son maître est malade, qu'il veut faire un testament, mais qu'il a des secrets importants à lui communiquer. Denis Euvrard n'est pas fâché de voir Rome, le voilà embarqué avec le bon frère jésuite. Arrivé à Rome, deux pères viennent au-devant de lui : « Ah ! mon pauvre « Euvrard, tout est fini ! M. d'Ancier n'est plus ! « C'est une grande perte pour vous et pour nous. « Son intention était de vous donner sa grange de « Mont-Ferrand, de léguer le reste de ses biens à « nos pères de Besançon; mais il n'y faut plus « songer. »

Là-dessus, ils le conduisent à une chambre, l'y font reposer, et le traitent de leur mieux. Denis Euvrard était triste. Cette grange de Mont-Ferrand était un bon lot, quel dommage d'être arrivé un peu trop tard ! Sur ces entrefaites, se présente un des jésuites de la veille :

« Mon bon Euvrard, lui dit-il, il me vient une « idée : c'était l'intention de M. d'Ancier de faire « son testament. Il voulait vous donner sa grange

« de Mont-Ferrand, et nous laisser le surplus de ce
« qu'il possédait. Vous avouerez qu'il était maître
« de ses biens, il pouvait en disposer comme il le
« jugeait convenable. Ainsi l'on peut regarder ces
« biens comme nous étant donnés devant Dieu. Il
« ne manque donc que la formalité du testament;
« mais c'est un petit défaut qu'il est possible de ré-
« parer : je me suis aperçu que vous aviez la voix
« entièrement semblable à celle de M. d'Ancier, vous
« pourriez facilement le représenter dans un lit, et
« dicter un testament conforme à ses intentions.
« Surtout vous n'oublierez pas de vous donner la
« grange de Mont-Ferrand. »

Maître Euvrard accepte la proposition. On le met dans un lit, on mande le notaire, l'on cherche à Rome deux Francs-Comtois; on les trouve : l'un est un conseiller au parlement, l'autre un chanoine de la métropole. On les invite de la part de M. d'Ancier.

Quand le notaire et les témoins sont arrivés, le faux moribond bien enfoncé dans son lit, les rideaux presque fermés, la face tournée du côté de la ruelle, son bonnet rabattu sur les yeux, adresse d'abord d'une voix cassée quelques paroles aux témoins; le notaire écrit le préambule, et l'acte commence. Le mourant révoque d'abord tout testament qu'il aurait fait précédemment, et tous ceux qu'il pourrait faire par la suite, à moins qu'ils ne commencent par ces mots : *Ave, Maria gratiâ plena*. Il élit sa sépulture dans l'église des RR. PP. jésuites de Rome, sous le bon plaisir du P. Général. Il fait quelques pauvres legs aux communau-

tés religieuses de Besançon et à ses parents, puis dispose de ses autres biens.

Item. *Je donne et lègue à Denis Euvrard, mon fermier, ma grange de Mont-Ferrand et toutes ses dépendances.*

Le jésuite, qui assistait le moribond, lui fait des représentations : « Ces dépendances sont considérables; elles comprennent un moulin, un petit bois, etc. » Mais Denis ne veut pas s'en départir : il a de grandes obligations à ce fermier. Il poursuit :

Item. *Je donne et lègue audit Denis Euvrard ma vigne, située à la côte des Maçons, et de la contenance de quatre-vingts ouvrées.*

Le jésuite tremble qu'il ne continue. Il fait patelinement de nouvelles observations, mais le moribond était en humeur.

Il donne encore à Denis Euvrard mille écus à choisir dans les meilleures constitutions de rentes, et tout ce qu'il peut redevoir de termes arriérés sur la grange de Mont-Ferrand. Il donne et lègue de plus à l'enfant de la nièce dudit Denis Euvrard 500 livres de rente, attendu que le petit garçon pourrait bien être de ses œuvres.

Le P. jésuite étouffait de colère. Enfin le testateur déclare que quant au surplus de ses biens, il nomme, institue ses héritiers seuls et universels pour le tout, les PP. jésuites de la maison de Besançon, à charge par eux de bâtir leur église suivant le plan projeté, d'y ériger une chapelle sous l'invocation de Saint-Antoine et de Saint-François ses bons patrons; de célébrer dans ladite

chapelle une messe quotidienne pour le repos de son âme.

Le jésuite alors respira. On annonça le lendemain la mort du testateur; on se hâta de l'enterrer; on signifia le testament aux héritiers de M. d'Ancier, et les jésuites furent mis en possession de l'héritage.

Mais Denis Euvrard, quelques années après, sentit sa fin approcher, et, troublé par ses remords, il fit à son curé l'aveu de tout ce qui s'était passé. Le curé, qui n'avait point étudié la morale dans les livres des jésuites, lui représenta l'énormité de sa faute, appela un notaire, le juge du lieu, et plusieurs témoins; fit déclarer à Denis, dans le plus grand détail, la manœuvre à laquelle il s'était prêté, et faire en même temps aux héritiers de M. d'Ancier l'abandon, non seulement des biens qu'il s'était donnés, mais de ceux qu'il possédait à titre d'intérêts et d'indemnité.

Dès que ces héritiers eurent en main des pièces si fortes, ils se pourvurent contre les légataires, les firent condamner à Besançon, puis à Dôle. Mais les jésuites, ayant eu le crédit de faire évoquer la cause au conseil suprême de Bruxelles (car la Franche-Comté n'appartenait pas encore à la France, et ils étaient tout puissans en Espagne), ils obtinrent une décision favorable, et gardèrent tout. A l'époque de leur expulsion, on lisait encore sur le frontispice de leur collége de Besançon : *Ex munificentia Domini d'Ancier.* C'est sur cette anecdote très connue que Regnard a bâti sa comédie du *Légataire universel.* Il l'avait apprise à Bruxel-

les; mais il se garda bien de citer la source où il avait puisé, et les jésuites eurent assez de modestie pour ne pas réclamer la gloire de l'invention.

Autre espièglerie. Celle-ci est tirée du *Recueil des Causes célèbres.*

Ambroise Guys, né en 1613, à Apt en Provence, s'était établi à Marseille comme maître pâtissier, et s'y était marié avec Anne Roux. Demeuré veuf avec deux filles, il en marie une à Jean-Baptiste Jourdan, maître corroyeur, et part pour les îles, où il espère mieux vendre ses petits pâtés. Mais des circonstances imprévues lui font changer de résolution; il se fixe au Brésil, quitte son métier, et s'attache à un genre d'industrie plus lucratif; il s'adonne pendant quarante ans à l'exploitation de la poudre d'or, et y amasse des richesses immenses. Tourmenté du désir de revoir sa patrie, il s'embarque sur le vaisseau le *Philippeaux*, monté par le capitaine Beauchêne. Il emporte avec lui tous ses trésors, qui consistaient en dix-neuf cent mille francs en or, une somme considérable en argent, huit coffres pleins de pierreries, et quantité d'autres marchandises précieuses. Il aborde en 1701 à la rade de la Rochelle, remonte un autre vaisseau et arrive à Brest.

Les fatigues du voyage avaient altéré sa santé. Il tombe malade;. on le conduit chez le nommé Guimard, aubergiste, quai de la Recouvrance. Il était chargé de lettres pour les jésuites, de la part de leurs confrères. Ne pouvant se rendre chez eux, à cause de sa mauvaise santé, il les prie de

venir le trouver, et, se sentant fort indisposé, il s'adresse en même temps à eux pour en obtenir des secours spirituels. On lui dépêche le P. Chauvel, procureur de la maison, homme expert, et capable de bien conduire une affaire. Chauvel ouvre les lettres, confesse son malade, et voit un excellent coup à faire. Le bonhomme veut dicter un testament; il ne connaît personne à Brest, et prie le R. P. Chauvel de lui procurer un notaire et des témoins. Celui-ci tient conseil avec ses confrères. Si le moribond fait son testament en tout bien et en tout honneur, ses trésors sont perdus pour la Compagnie; mais les membres qui la composent sont gens de ressources. On affuble le jardinier d'une robe noire, d'une grande perruque; quatre jésuites se déguisent en laïques, et voilà le notaire et les témoins tout trouvés. Le testament est dicté, reçu, signé, et emporté au couvent; mais pour plus de sûreté, il fallait emporter aussi le testateur. le P. Chauvel se charge de l'affaire: « Mon cher « M. Guys, vous n'avez pas ici tous les soins qui « vous sont nécessaires; vous seriez mieux dans « notre couvent; nos pères se chargeront de vous « donner les secours corporels et spirituels dont « vous avez besoin; vos effets seront plus en sû- « reté; et s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise, que « la Providence disposât de vos jours, votre for- « tune se trouvera à l'abri des recherches et de « l'avidité du domaine : vous ne pouvez pas être « confondu, comme vous l'êtes ici, avec des mate- « lots, des voituriers, gens grossiers et bruyants. »

Le bonhomme se laisse persuader. Il enlève tous

ses effets, et suit son confesseur chez ces bons pères qui doivent avoir tant de soins de lui ; mais à peine y est-il arrivé, qu'il meurt. Les jésuites veulent d'abord l'enterrer chez eux, mais le curé de la paroisse tient bon ; il enlève le corps du défunt, et l'inhume à l'hôpital de Saint-Louis.

Quatorze ans s'écoulent sans que les bons pères éprouvent le moindre trouble de la part des héritiers du défunt ; mais, en 1715, malgré toutes les précautions des jésuites, Françoise Jourdan, petite-fille d'Ambroise Guys, mariée à Esprit Bérenger, apprend ce qu'est devenu son grand-père. Son mari présente requête aux juges de Brest, pour avoir permission d'informer et de faire publier des monitoires.

Des témoins nombreux attestent qu'Ambroise Guys a été transporté chez les jésuites ; l'acte mortuaire le prouve ; d'autres personnes déposent de l'immensité de sa fortune. Cet orage imprévu fait d'abord trembler les jésuites ; mais ils se remettent bientôt. A force d'argent, ils intimident les témoins, corrompent les juges, font à leur tour trembler leur partie adverse, qui se ruine en frais et craint tous les jours les litanies et le poignard. Après plus de deux ans de séjour en Bretagne, il se trouve dans l'impuissance de continuer ses poursuites ; mais le chancelier d'Aguesseau donne ordre au procureur-général de Rennes de reprendre la procédure à sa requête. Sur le réquisitoire de ce magistrat, le parlement rend, le 7 mars 1718, un arrêt par lequel il commet le premier de ses conseillers pour s'informer sur les lieux même de tout ce qui concerne

cette affaire. Les jésuites y forment opposition et parviennent encore à faire reculer la procédure jusqu'en 1736. Alors, le 17 février 1736, le roi rend un arrêt *proprio motu*, condamne tous les jésuites de son royaume solidairement à restituer aux héritiers d'Ambroise Guys tous les effets en nature de sa succession, sinon de leur payer la somme de huit millions, par forme de restitution.

Le P. Chauvel, ses confrères et leur jardinier, ne furent point marqués sur les deux épaules et envoyés aux galères; mais il faut dire, en l'acquit du premier, que, devenu vieux, il fit une espèce de testament olographe contenant le détail des effets d'Ambroise Guys, avec une estimation de chaque article, et en fit un paquet, étant au lit de mort, et le fit parvenir à M. le maréchal d'Étrées; inutile aveu! ni le maréchal, ni le roi même, ne purent faire sortir cette succession des mains des voleurs. Elle y resta à l'aide d'une transaction avec les héritiers. (Voyez hist. d'Amb. Guys, à la suite des Causes célèbres.)

Troisième espièglerie. En 1661, le P. Forget, recteur des jésuites de Metz, et confesseur des Ursulines de Mâcon, vend à ces religieuses une maison pour leur établissement à Metz. Il leur en met le plan sous les yeux, leur persuade qu'elle a coûté trente mille livres, qu'il y a fait pour quinze mille francs de réparation, et reçoit quarante-cinq mille livres. Quand les pauvres religieuses arrivent, elles trouvent une masure chétive et délabrée. Elles prennent des lettres de rescision, portent la cause au parlement de Metz, qui entérine la requête, et remet

les parties *in statu quo*, si mieux n'aiment les révérends pères jésuites se contenter de la somme de dix-huit mille francs à laquelle se monte l'estimation de la maison.

Quatrième espièglerie des révérends pères. « Un vieux forban, nommé *Grillet*, après avoir longtemps écumé les mers, vient fixer son séjour à Nantes; outre un bon mobilier, il apporte soixante mille francs au fond d'un coffre, mais aussi quelques remords au fond du cœur. Le P. Dequet, directeur des retraites, homme plein de zèle pour le bien de son prochain, le guette, trouve le moyen de s'approcher de lui, lui parle de son salut, lui porte le trouble dans l'âme, parvient enfin à lui persuader de se faire jésuite, et n'oublie pas de lui faire apporter son mobilier et le coffre-fort. Le vieux corsaire se laisse conduire, arrive au couvent; et comme, par un hasard singulier, la mort appelle promptement à elle ceux qui ont de gros coffres-forts, et qui en disposent en faveur des jésuites, le bonhomme passe peu de temps après de ce monde en l'autre *intestat*, et laisse son petit trésor entre les mains de la Compagnie; mais sa fille, instruite de ce qui s'était passé, se présente pour réclamer sa succession. « La succession de votre père ! lui dit le P. Dequet. Ah ! ma fille, vous savez quel métier il a fait ! Il avait bien besoin de nos secours spirituels pour paraître devant Dieu. Ses biens étaient mal acquis, il en a disposé pour son salut; voudriez-vous troubler la paix de son âme? » La fille, qui se sent un peu de son origine, reçoit fort mal les avis du directeur, et lui intente un procès en bonne forme.

L'affaire devient sérieuse ; mais les pères sont riches et puissants, la fille est dans l'indigence. On lui député le P. Guimond, pour lui proposer un accommodement : le procès sera long ; les jugements des hommes sont incertains. On propose dix mille francs en argent, et trois mille francs en mobilier ; la pauvre fille est réduite à accepter, et les bons pères mettent le reste dans leur greffe (1). »

Cinquième espièglerie des dits Pères. Un pauvre idiot nommé Hippolyte Brahem, licencié en droit, prêt à rendre le dernier soupir, s'effraie de l'enfer ; il est riche, et ferait bien volontiers quelque sacrifice pour racheter son âme des griffes de Satan. Un bon jésuite s'aperçoit de son trouble, s'approche du malade, se charge de la négociation, moyennant deux cent mille florins, et remet à son vieux licencié un passeport pour l'autre monde conçu en ces termes :

« Nous soussignés, protestons et promettons en foi de prêtres et de vrais religieux, au nom de notre Compagnie, à cet effet suffisamment autorisés, qu'elle prend maître Hippolyte Brahem, licencié en droit, sous sa protection, et promet de le défendre contre toutes les puissances infernales qui pourraient attenter sur son honneur, son âme, sa personne, ses biens et moyens, que nous conjurons et conjurerons à cet effet ; employant, en ce cas, l'autorité de notre sérénissime prince, notre fondateur, pour être, ledit Brahem, par lui présenté au bienheureux chef des apôtres, avec autant de fidélité et

(1) Mémoire de Me Soyer, avocat.

d'exactitude, comme notre Compagnie y est obligée. En foi de quoi nous avons signé ce présent, et y avons apposé le sceau secret de la Compagnie.

« Donné à Gand, le 29 mars 1650. Signé François Séelin, recteur; Pierre de Bye, prêtre et religieux de la Compagnie de Jésus. »

Sixième escobarderie des bons pères. Un pauvre Espagnol de Malaga, voulant se retirer du monde, se confia à un jésuite pour faire son testament, qu'il signa sans regarder. Le bon père, au lieu d'un testament, lui fit signer une donation entre vifs, et quelques jours après mit son couvent en possession des biens qu'il venait de lui acquérir. Quel fut l'étonnement de ce pauvre vieillard de se voir chassé de sa maison! Il s'en plaignit en justice, mais l'acte était en bonne forme, ses larmes n'obtinrent rien, les jésuites restèrent en possession de son bien, et il alla demander l'aumône à leur porte. On assure néanmoins que, pour l'acquit de leur conscience, ils lui mettaient, de temps en temps, un maravedis dans la main.

Combien d'autres traits du même genre! mais à quoi bon les citer? N'avons-nous pas sous les yeux des preuves de leur habileté, et peut-on nier qu'ils ne soient passés maîtres en toute sorte d'adresse? Quand un ministre du roi a interrogé les jésuites de Mont-Rouge ou de Saint-Acheul, et leur a demandé s'ils étaient *jésuites*, n'ont-ils pas répondu qu'ils n'en avaient jamais pris le nom, et le ministre n'a-t-il pas répliqué: *Cela, mes pères, est bien jésuite?* Monseigneur l'évêque d'Hermopolis nous a dit : « Il existe en France trente-huit colléges royaux,

« plus de soixante colléges communaux, et plus de
« huit cents maisons particulières, institutions ou
« pensions; vingt-quatre séminaires, et au moins
« cent écoles ecclésiastiques préparatoires ou petits
« séminaires. Eh bien ! il n'est pas un seul collége
« royal, pas un seul collége communal, pas une
« seule pension particulière qui soient dans les
« mains de ces hommes si redoutables, connus sous
« le nom de jésuites. Mais combien de grands sémi-
« naires, car c'est là surtout qu'ils peuvent égarer
« la jeunesse ! combien sur quatre-vingt? pas un
« seul. Mais sur cent petits séminaires? Messieurs,
« il y en a sept. Ils n'ont ni plus ni moins que sept
« maisons. »

Fort bien, Monseigneur ; cependant prenez garde de *jésuitiser* sans le vouloir. Nous avons vu un peu plus haut qu'en appelant *obole* un *ducat*, et *cheval* un homme, et ainsi du reste, rien n'est plus facile que de se tirer des mauvais cas où l'on peut se trouver. Que serait-ce si les bons pères jésuites avaient imaginé d'appeler les colléges *petits séminaires*? Ne pourrait-on pas s'emparer de tous ceux qui existent, en soutenant toujours qu'on ne possède que des petits séminaires? Cette ruse n'est pas nouvelle ; elle existait du temps d'Etienne Pasquier. Et que fait-on dans ces petits séminaires? Monseigneur va nous le dire : *Ces maisons sont des écoles comme nos colléges.*

Mais, Monseigneur, vous qui êtes ministre des affaires ecclésiastiques, chef suprême des études, et par conséquent tenu de faire exécuter les lois qui s'y rapportent, comment se fait-il que les régle-

ments des petits séminaires soient si mal exécutés? On danse dans ces petits séminaires; on y apprend à tuer les hommes, suivant les règles de l'escrime; ce qui n'est assurément pas le moyen d'abolir le duel. On y chante, on s'y occupe (c'est vous qui le dites encore) *des sciences profanes; on n'y enseigne pas un mot de théologie*. Voilà, Monseigneur, de plaisants petits séminaires! Suivant l'ordonnance, les élèves doivent, les jours de la semaine, porter une redingote brune, prendre la soutane et le surplis le dimanche, et chanter au lutrin. Rétablissez le réglement, et vous nous direz à la fin de l'année ce que Saint-Acheul et vos petits séminaires auront de sujets. Tenez, Monseigneur, on abuse de votre crédulité; vous avez un faible particulier pour ces bons pères jésuites, et depuis que vous avez goûté du miel de Mont-Rouge, vous ne savez plus rien refuser; on obtient tout de vous avec un bonnet à trois cornes. Rappelez-vous ce que vous nous avez dit, que de tous les éléments d'éducation religieuse et civile, il n'en est que sept qui soient possédés par les jésuites sous le nom de *petits séminaires*. Sept! c'est bien peu! Mais, Monseigneur, procédons sans détour. Votre Excellence voudrait-elle nous dire si, depuis ce temps, les bons pères n'ont pas fait quelque nouvelle conquête? Aurait-elle la complaisance de nous expliquer comment ils se sont impatronisés au collége de Billom? Quelle main en a établi une pépinière à Vitry (1)? Cette Société des bonnes études,

(1) On m'assure que la pépinière n'a pas fructifié, et qu'elle est aujourd'hui sans cultivateurs.



dirigée par des jésuites, ne compte-t-elle aussi pour rien ?

Monseigneur, rien n'est plus digne d'un chrétien, d'un Français, d'un prélat; rien n'est plus digne d'un ministre du roi de France que la franchise. Laissons les réticences, les équivoques, les restrictions mentales aux Escobards passés et présents; mais que la vérité soit essentiellement sur les lèvres des évêques! Jusqu'à ce jour tout a été fraude et mensonge dans le retour des jésuites; ils se sont introduits parmi nous sous toutes sortes de peaux; ils ont été successivement des Paccanaristes, des Pères de la Foi, des prêtres séculiers. Ils ont constamment nié, et leurs amis (souvenez-vous en bien, Monseigneur) ont nié avec eux qu'ils fussent des jésuites; aujourd'hui la peau du renard est tombée. Ils sont des jésuites, et c'est M. d'Hermopolis qui a levé la fourrure.

Est-il assez prouvé maintenant que si la France a besoin d'hommes sages, vertueux, éclairés, pour réformer ses mœurs, ce n'est pas de la Société des jésuites qu'elle peut attendre ce bienfait ! Tout ce que j'ai cité est d'une authenticité irréfragable; et c'est à de pareils précepteurs que l'on prétend confier le soin de la religion, de l'éducation, des mœurs? Peu m'importe que l'on me dise que parmi ces moralistes il en est qui se combattent mutuellement, que Vasquez dit d'une manière, et Lessius de l'autre, car comme leurs ouvrages sont également approuvés de leurs supérieurs et de leur Général, j'en conclurai que les supérieurs, le Général, les théologiens de la Compagnie, et la Compa-

gnie elle-même, n'ont aucun principe fixe, qu'ils font leur conscience à leur gré, suivant les temps, les lieux, les personnes, suivant la diversité de leurs intérêts. La doctrine du probabilisme explique tout.

Peu m'importe encore qu'on me dise que cette morale n'a jamais été celle des jésuites français; car tous les membres de la Société sont solidaires. C'est un corps dont toutes les parties sont tellement compactes, adhérentes et coarctées, qu'elles ne forment qu'un tout unique et indissoluble; et le fait est si vrai que, non seulement ces déplorables maximes n'ont pas trouvé d'improbateurs dans la Société, mais qu'elles y ont trouvé d'ardents apologistes; car il faut répéter que c'est un dogme fondamental de l'Ordre que l'intérêt de chacun est l'intérêt de tous, la doctrine de chacun la doctrine de tous, la réputation de chacun la réputation de tous, sa foi la foi de tous. Ils feront en France toutes les déclarations qu'on demandera : mais ces déclarations seront sur leurs lèvres, jamais dans leur cœur; ils n'en continueront pas moins de poursuivre l'œuvre pour laquelle ils ont été institués; car tout, jusqu'au parjure, peut entrer dans leur constitution comme moyen de succès. Tout est scandale et mauvaise foi chez eux, jusqu'à leurs titres de possession. Qu'on me dise *de quelle* main ils tiennent Mont-Rouge? de quelle main Saint-Acheul? de quelle main Vitry, etc.? S'ils possèdent, ils possèdent contre les lois; et si l'on vient à les interroger à ce sujet, ils sont obligés de mentir. Quels prêtres! quels moralistes! quels instituteurs!

J'aurais pu tracer ici le tableau des maximes de la Compagnie sur l'homicide, le duel, le suicide, le régicide, etc. Mais je n'aime pas tremper mon pinceau dans le sang, et ne veux point charger cet écrit de couleurs trop sombres. Je n'aurai malgré moi que trop d'occasions de parler du régicide.

CHAPITRE III.

LES SCIENCES, LES LETTRES, LA CIVILISATION, DOIVENT-ELLES PÉRIR PARMI NOUS, SI L'ON NE SE HATE DE RAPPELER LES JÉSUITES?

Lorsque la Société dont il s'agit ici, frappée par les édits des rois de France, de Naples, d'Espagne, de Portugal, fut obligée d'aller chercher un asile à Rome et sur quelques terres étrangères, elle fit paraître de nombreux écrits pour sa défense. L'abbé de Caveyrac publia pour elle deux apologies, sous le titre de premier et de second *Appel à la Raison*. C'était mal choisir son avocat; car l'abbé de Caveyrac passait pour avoir fait l'éloge du massacre de la Saint-Barthélemy, et il avait fait, sans aucun doute, celui de la révocation de l'édit de Nantes. Cérutti, qui depuis mérita, par son zèle pour la révolution, de substituer son nom dans une de nos rues à celui du comte d'Artois, le jésuite Cérutti, dis-je, s'évertua également dans un panégyrique pour les jésuites.

Ces deux écrivains faisaient les prophètes: « Avec « les jésuites, disait Caveyrac, périront nécessaire- « ment le goût des lettres qu'ils entretenaient par « état, celui des hautes sciences qu'ils soutenaient « par émulation, celui de la chaire qu'ils aimaient

« par devoir, celui de la piété qu'ils inspiraient par « leur zèle. »

Mille fois, depuis l'abbé de Caveyrac, ces propos ont été répétés par les amis et les patrons des jésuites. Eux seuls savaient cultiver les sciences, les lettres et les arts; eux seuls apprenaient aux générations à révérer le ciel, à pratiquer les sublimes doctrines de la religion, et quoique depuis soixante ans des progrès glorieux, dans tous les arts qui assurent l'honneur et la prospérité des États, donnent un démenti formel à ces ridicules prédictions, c'est encore avec ces lieux communs, ces assertions vagues et puériles qu'on plaide la cause des jésuites. Voyons donc si les muses ont abandonné la France, depuis qu'un édit solennel en a banni les jésuites; si les lauriers de notre Parnasse se sont flétris; si la fontaine d'Hypocrène s'est tarie, si Pégase a quitté les sommets du double Mont pour s'arrêter à Mont-Rouge?

Ces pères ont été expulsés de France en 1762, Constatons l'état des lettres et des sciences à cette époque, et voyons, sans passion et sans préjugé, ce qu'elles ont perdu ou gagné.

Je veux être juste et rendre un hommage solennel à la vérité. Je reconnais donc et je reconnais avec plaisir que la Société de Jésus a rendu d'honorables services aux sciences et aux lettres, et qu'elles les a souvent cultivées avec éclat. Je rends hommage à l'érudition des Labbe, des Sirmond, des Pétau; à la haute et sublime éloquence du P. Bourdaloue, le seul homme de génie qui soit sorti de la Compagnie de Jésus. Je déclare que les *Jardins* du

P. Rapin, le *Prædium rusticum* du P. Vannière, les fables charmantes de Commire et de Desbillons, les Muses rhétoriciennes du P. La Sante, les discours des PP. Jouvency et Porée, ont souvent fait les délices de ma jeunesse ; que la lyre du P. Sarbiévius s'élève souvent à la hauteur de la lyre d'Horace ; que les excellentes notes dont quelques savants jésuites ont enrichi les auteurs classiques, m'ont souvent aidé dans mes études et même dans mes leçons.

Je déclare que la plupart des éditions *ad usum Delphini* ont des droits à la reconnaissance de quiconque se plait à cultiver les muses latines ; que le P. Daniel est un écrivain utile quoique partial ; que le P. Bougeant s'est acquis une réputation méritée par son *Histoire du Traité de Westphalie*, et qu'il ne méritait pas d'être puni par ses confrères et envoyé en exil à La Flèche, pour son innocente plaisanterie sur le langage des bêtes ; que les lettres ont de réelles obligations au P. André pour son *Essai sur le beau*, et au P. Bouhours pour sa *Manière de bien penser dans les Ouvrages de goût*, quelque médiocre que soit cette production ; j'accorde avec plaisir que l'on doit regarder comme l'un des géomètres les plus distingués du dernier siècle le P. Boscowich, qui réunissait à un talent remarquable pour la poésie latine, de grandes connaissances en physique et en astronomie ; que même après Bourdaloue, l'éloquence de la chaire compte encore des orateurs dont elle peut se glorifier, quoique d'un ordre inférieur. Mais quel que soit l'avantage que les jésuites puissent tirer de ces concessions, ils sont loin de pouvoir se placer au premier rang dans tous les

genres ; car il n'en est aucun où ils n'aient été égalés ou surpassés. Jérôme Vida, Sannazar, Théodore de Bèze, Nicolas Bourbon, et plus tard le cardinal de Polignac, Santeuil, Coffin, Le Beau et beaucoup d'autres, leur disputent la palme de la poésie latine.

Quel jésuite oserait se glorifier d'avoir jamais fait deux vers comparables à la fameuse inscription de l'Arsenal :

Etna hic Henrico vulcania tela ministrat,
Tela gigantæos debellatura furores.

Quel jésuite pourrait, sans un pénible retour sur lui-même, lire l'admirable imprécation du même poète contre l'assassin de Henri IV ? Est-ce à des jésuites que nos offices divins sont redevables de ces hymnes sublimes qui élèvent souvent nos chants sacrés au niveau de la lyre de Pindare et d'Horace? Quelque digne d'éloge que soit la prose latine des PP. Jouvency et Porée, la Compagnie a-t-elle un homme à opposer au célèbre Erasme, aux Turnèbe, aux Muret, au savant et judicieux président de Thou, au docte évêque d'Avranches?

Est-ce aux écrivains de la Société de Jésus qu'il a été donné de fixer la langue française? Que les entretiens de leur P. Daniel sont faibles et décolorés à côté des immortelles Provinciales! Les écrivains de Port-Royal, si persécutés par les jésuites, ne les ont-ils pas constamment surpassés par la profondeur du savoir, l'élévation de la pensée, la vigueur du raisonnement, l'éclat de l'éloquence? Mettront-ils l'*Abrégé de l'Histoire universelle* de leur P. Turse-

lin à côté du sublime *Discours* de Bossuet, le poëme épique du P. Lemoyne à côté du *Télémaque* de Fénelon? les oraisons funèbres du P. Larue, l'un des plus estimables membres de leur Société, à côté de celles de Fléchier et de l'aigle de Meaux? la *Dévotion aisée* à côté des *Essais de morale* de Nicole?

Aurions-nous oublié que la France a possédé des congrégations savantes, qui ne cédaient en rien à la Société de Jésus, du côté de la religion, du savoir et de la vertu, et dont on ne réclame pas le rétablissement parce qu'elles étaient modestes, réservées, étrangères à l'intrigue et à l'ambition, et qu'elles serviraient fort mal la sainte ligue à laquelle on veut asservir la France. Les Massillon, les Duguet, les Mascaron, les Thomassin, les Lecointe, les Houbigan, les Malebranche, les Lelong, sortis de l'école de l'Oratoire, les d'Achery, les Mabillon, les Martène, les Montfaucon et les savants auteurs de la *Connaissance des temps*, sortis des écoles de Saint-Benoît, ne sauraient-ils soutenir glorieusement la rivalité avec les docteurs de la Compagnie de Jésus? Quelle société religieuse n'a pas eu ses grands hommes? Les Niceron, les Gerdil, les Mersenne, n'étaient pas de la Société de Jésus. Si le P. Boscowich a cultivé l'astronomie avec succès, la congrégation de Sainte-Geneviève ne peut-elle pas leur opposer le savant et vertueux P. Pingré?

Quand les jésuites furent bannis de France, les Entretiens du P. Regnault sur la physique, les ouvrages de Rohault et de Polinière étaient encore entre les mains des jeunes gens. Les phénomènes de l'électricité étaient à peine connus, l'art de les con-

stater ne faisait que de naître. La chimie était encore à son berceau, l'étude des mathématiques se bornait dans les colléges aux éléments de Rivard. L'histoire naturelle commençait à jeter quelque éclat sous la plume solennelle de Buffon; la science de la botanique était humble encore, comme les faibles herbes dont elle étudie la nature, les formes, les familles et les vertus. Le *Dictionnaire* du P. Paulian peut, par son imperfection même, constater l'état des sciences physiques à cette époque. Jusque alors aucun génie créateur n'était sorti de la Société des jésuites. Voilà qu'ils quittent la France; si l'on en croit leurs prophètes, les sciences doivent s'arrêter, comme le soleil à la voix de Josué. Mais elles marchent en dépit des prophètes, elles se signalent même par les plus brillants progrès. L'astronomie trouve un éloquent historien dans l'infortuné Bailly; Franklin enlève la foudre à Jupiter; le malheureux Lavoisier décompose les éléments; ses découvertes enseignent à Montgolfier l'art de quitter son séjour terrestre, pour aller planer dans les airs; la chimie se crée un nouveau langage; Herschel franchit les limites de notre ancien monde pour découvrir Uranus; le ciel se peuple de planètes nouvelles. De nouveaux métaux, de nouveaux éléments se forment sous la main créatrice de Davy. Haüy enseigne aux minéraux les lois de leur organisation; la mort ellemême semble vivante sous la pile galvanique. Les Laplace, les Delambre, les Jussieu, les Cuvier, les Humboldt, illustrent le monde savant par leurs admirables travaux. Toutes ces merveilles s'accomplissent depuis l'expulsion des jésuites. Dans aucun

temps, je ne vois les sciences dépendantes du génie des jésuites; Copernic et Galilée font sans eux tourner la terre autour du soleil. Newton décompose sans eux la lumière, et découvre les lois de l'attraction. Descartes détrône sans eux la philosophie d'Aristote ; le génie de Linnée s'élève jusqu'au cèdre et descend jusqu'à l'hysope sans être soutenu par les jésuites.

Ainsi les oracles de l'abbé de Caveyrac se sont mal accomplis dans l'empire des sciences; voyons s'ils se sont mieux vérifiés dans l'empire des lettres.

Je veux parler avec franchise; j'avoue donc sans détour que les lettres sont aujourd'hui loin de briller du même éclat que sous le siècle mémorable de Louis XIV et les commencements du siècle suivant. Mais si cet éclat est moindre, si notre gloire littéraire s'est affaiblie, est-ce à l'absence des jésuites qu'il faut en imputer l'éclipse? Était-ce de leurs mains que les muses françaises avaient, dans les deux siècles précédents, reçu leurs couronnes d'immortelles? Et quand un édit fatal les exila de notre Parnasse, de quels hommes de génie leur Société pouvait-elle se glorifier? J'aperçois, dans les années qui suivent leur suppression, quelques prédicateurs dont l'éloquence brille encore dans la chaire évangélique ; un P. Lenfant, que ses vertus chrétiennes, la douceur de ses mœurs, ne peuvent soustraire à la massue des assassins; un P. Beauregard, orateur sans art et sans étude, mais orateur brûlant, et prophète plus véridique que l'auteur de l'*Appel à la Raison.*

Mais ces jésuites ne sont pas les seuls orateurs

chrétiens. A côté d'eux je vois briller les abbés Maury, de Boismond, Poule, le P. Élysée, l'abbé de Beauvais, évêque de Senez ; loin de déchoir, les études théologiques se perfectionnent. La Sorbonne s'applaudit de voir sur ses bancs les abbés de La Luzerne, de Trévern, Montesquiou, de La Farre, de Beausset, et le docteur Duvoisin, dans ses savantes leçons, développe avec un rare savoir les preuves de l'authenticité des livres saints.

La muse de l'histoire fleurit sous la plume des Barthélemy, des Le Beau, des Anquetil, des Rulhière. La Harpe, Fréron, Marmontel tiennent d'une main assurée le sceptre de la critique. Delille, Andrieu, Florian, Chamfort, Parny, Boufflers, Legouvé, Arnault, Lebrun, consolent le Parnasse de la perte des grands hommes que la faulx du temps moissonne tous les jours. Je vois les rois quitter le sein de leur palais pour venir admirer les merveilles de nos sciences, de nos arts, de nos lettres ; rien ne sent la décrépitude ; et quand la révolution nous apporte ses réformes et ses désastres, l'Europe s'étonne de ce grand nombre d'orateurs, dont l'éloquence rappelle les tribunes de Rome et d'Athènes. Au milieu même des proscriptions la littérature n'est point abandonnée, on la cultive jusqu'au fond des prisons, et quand le ciel fait luire des jours moins funestes, Châteaubriand, Fontanes, Delille, en relèvent les palmes sur les ruines de nos académies. La tragédie nous arrache encore des larmes sur les infortunes d'Agamemnon et de Jacques de Molay, et Thalie remet ses grelots entre les mains du spirituel Picard, de l'ingénieux Andrieu, des

Duval, des Étienne; et dans un genre plus sérieux, Collin d'Harleville nous console de la perte des Destouches et des Boissy.

L'Université, emportée par le torrent de la révolution, se relève, et déjà une foule de jeunes écrivains, pleins d'ardeur et de talent, nous prouvent que les muses ne fuiront point encore le sol heureux qui a vu naître ce peuple d'hommes de génie que la gloire a inscrits dans ses fastes immortels.

Que n'aurais-je point à dire du barreau? La France pourrait-elle oublier les Bellart, les Blacque, les Chauveau-Lagarde, les Berrier et leurs brillants successeurs, les Gairal, les Dupin, les Persil, les Barthe, les Isambert, les Hennequin, et tant d'autres dont les noms rempliraient cette page?

Ainsi le prophète Caveyrac reçoit encore un démenti de la part des muses françaises.

Pourquoi donc si les jésuites ont reçu du ciel, comme ils s'en vantent, le privilége exclusif d'animer de leur souffle les sciences et les lettres, ne voit-on pas briller d'un plus grand éclat les pays qui les ont reçus les premiers depuis leur renaissance? Naples, l'Espagne, le Piémont, la Suisse, toutes ces heureuses contrées où règnent les jésuites, ne devraient-elles pas nous étonner par des chefs-d'œuvre dans les sciences, les arts, les belles-lettres? Hélas! nous n'y avons vu jusqu'à ce jour d'autre lumière que la flamme d'un bûcher.

CHAPITRE IV.

L'UNIVERSITÉ EST-ELLE INCAPABLE DE DONNER UNE ÉDUCATION RELIGIEUSE ET SAVANTE A LA JEUNESSE FRANÇAISE, ET N'AVONS-NOUS D'AUTRE RESSOURCE POUR LA SAUVER DES ABIMES DE L'ENFER, QUE D'APPELER LES JÉSUITES?

Il y a quelques jours qu'un R. P. jésuite, tout plein de l'esprit du corps auquel il appartient, s'écriait dans un saint accès de zèle :

« Que dire (car il faut parler sans détour), que « dire de l'Université actuelle? Ministres de l'Eglise « de Dieu, de la même main qui offre chaque « jour la victime sans tache, vous soutenez ce corps « infect et contagieux! (*entendez-vous, monseigneur « l'évêque d'Hermopolis!*) Religion sainte, retire ta « main, ne prête plus ta voix! Ce corps de corrup- « tion, le voilà sans parole; il expire aussitôt, il « est mort, il tombe en poussière!

« Pontife de l'Eglise de Dieu, prêtre souverain, « qui gouvernez les divers diocèses du royaume « chrétien (ceci s'adresse au pape), retirez d'au- « près de ce cadavre les prêtres qui vous obéissent. « Eux seuls, par votre mission, ont le droit d'en-

« seigner, et le prêtre catholique est l'instituteur « du genre humain. Le Père envoie son Verbe; « le Verbe, dans la personne de Pierre, envoie le « pontife romain; c'est lui seul qui autorise, au « sein de l'Eglise catholique, l'enseignement d'un « corps qui doit s'étendre aux divers diocèses d'un « grand royaume, puisque nul évêque n'a juridic- « tion sur le diocèse d'un autre, etc. » Quel effroi ne m'inspirerait pas cette violente et frénétique invective du R. P. Vrinds, et de quel frissonnement ne serais-je pas saisi à la lecture des terribles descriptions que M. l'abbé de Lamennais nous a faites des écoles de l'Université, si je n'étais rassuré par le témoignage de monseigneur l'évêque d'Hermopolis lui-même? Mais j'ai, grâce à Dieu, souvenance de ce qu'il nous disait il y a quelques mois, lorsque, prêt à placer la couronne sur le front victorieux des jeunes élèves de nos colléges royaux, il s'écria :

« N'est-il pas bien consolant pour nous et pour « les coopérateurs de notre sollicitude, de pouvoir « déclarer hautement dans cette enceinte, ou plu- « tôt devant la France entière, que l'année qui « vient de s'écouler a été particulièrement remar- « quable par la prospérité des colléges de cette ca- « pitale, et du très grand nombre de ceux de nos « provinces? »

Voilà donc, de l'aveu de Monseigneur, l'éducation florissante sans le secours des jésuites. En vain leurs apologistes font-ils sonner bien haut les miracles qu'ils ont opérés dans l'enseignement public, les livres incomparables qu'ils ont publiés pour l'avancement des études, les commentaires et les notes

dont ils ont enrichi les livres classiques, le secret particulier qu'ils ont pour élever les jeunes gens, former leur cœur à la vertu et leur esprit aux arts de l'imagination ; ce charlatanisme ne saurait décevoir personne. Depuis plus d'un demi-siècle qu'ils ont été bannis de France, d'Espagne, de Portugal, de Naples, on les a vus à Rome, en Prusse, en Russie ; là ils ont pu développer tous leurs talents et leurs vertus, enrichir ces Etats des trésors inépuisables de leur savoir et de leur génie ; mais où sont-ils les prodiges qu'ils ont opérés, les chefs-d'œuvre qu'ils ont produits ? quel ouvrage immortel me parle de leurs miracles ? Les régents de leurs colléges ont publié jadis des livres admirables pour l'avancement des études ! mais l'Université est-elle restée stérile au milieu de leurs travaux ?, n'a-t-elle pas produit des savants, des professeurs plus habiles que tous ceux de la Compagnie de Jésus ? Ont-ils, ces jésuites, un livre qu'ils puissent opposer au *Traité des Études de Rollin*, de ce savant et vénérable recteur de l'Université qu'ils ont persécuté et fait condamner à l'exil ! Est-ce de leurs écoles que sont sorties l'*Histoire ancienne*, celle des Empereurs et du Bas-Empire ? Ont-ils produit les Grénan, les Coffin, les Hersan, égaux en talents aux Jouvency, aux Porée, et fort supérieurs pour les principes ?

Oserait-elle mettre ses livres classiques à côté de ceux de Port-Royal, de cette illustre association de sages plus recommandables encore par l'éminence de leurs vertus que par la profondeur de leur savoir ? Quels temps heureux et dignes de mémoire que ceux où le sublime auteur d'*Athalie* allait pren-

dre les leçons de ces grands hommes, et se former sous leurs yeux à la religion, à l'éloquence et à la poésie! Là Nicole enseignait la philosophie et les humanités; Lancelot professait le grec et les mathématiques; Pascal s'élevait aux plus hautes abstractions de la science des calculs; Tillemont écrivait l'*Histoire des Empereurs et de l'Église*; d'Andilly faisait passer dans ses traductions les beautés des écrivains d'Athènes et de Rome; Arnaud descendait dans les profondeurs de la métaphysique et de la théorie des idées. C'est d'eux que sont venues cette *Grammaire générale*, cette *Logique*, qui subsisteront éternellement comme des monuments précieux de l'étendue et de la sagacité de l'esprit humain; là s'élaborait cet admirable livre de *la Perpétuité de la foi*, qui confondit la science des docteurs les plus renommés de l'Église protestante. Que de noms célèbres parmi les amis ou les élèves de Port-Royal : les d'Achery, les d'Aguesseau, les Bignon, les Despréaux, les Bossuet, les Labruyère, les Coffin, les Dupuy, les François de Sales, les Félibien, les Gerbier, les Lamoignon, les Mabillon, les Malebranche, les Racine père et fils, les Sévigné, etc.

Pendant un siècle et demi, tout ce que la France possédait d'hommes illustres dans l'Église, le barreau et les lettres, s'honora de tenir à l'école de Port-Royal. Descartes allait visiter Pascal dans solitude, et saint François de Sales appelait cette solitude un séjour de délices. La plus grande peine infligée dans les écoles de Port-Royal était la menace d'en être renvoyé.

S'il arrivait aujourd'hui que quelques unes des

personnes qui vont quelquefois pleurer sur les ruines de cet antique asile de la vertu et du savoir, conçussent la pensée de lui rendre son premier éclat, que des associations se formassent pour relever les murs qu'habitaient autrefois les hommes célèbres que je viens de nommer, et qu'ils fussent assez heureux pour édifier aussi à Port-Royal un Saint-Acheul, je voudrais savoir si M. l'évêque d'Hermopolis déploierait le même zèle, le même amour pour protéger cet établissement; s'il se présenterait quatre fois à la tribune, armé de quatre homélies, pour nous dire que *jamais Port-Royal n'a mérité d'être détruit;* s'il trouverait dans sa bénigne et charitable éloquence les mêmes ressources pour vanter leur mérite que pour prôner celui des jésuites? Oh! non, car les Port-Royalistes ne s'immisçaient pas dans les affaires de la politique et du monde; ils n'avaient point de congrégations, de sociétés secrètes; ils ne s'emparaient pas des consciences; ils n'avaient pas la prétention de gouverner les États en gouvernant les rois. Que pourrait-on faire de pareilles gens? le Saint-Siége n'aurait point de chapeaux à donner à ceux qui se déclareraient leurs amis et leurs protecteurs; on n'aurait pas l'espoir d'employer leur influence et leur savoir-faire pour abolir, s'il est possible, cette malheureuse Charte, contre laquelle déclament tant de braves dévots; toutes les voix de la Congrégation se réuniraient pour tonner de nouveau sur Port-Royal, tous les bras pour le renverser.

Les oratoriens pourraient-ils se flatter d'un sort meilleur? oseraient-ils faire de leur collége de Juilly

une espèce de Mont-Rouge? Cependant ils pourraient aussi, comme les jésuites, montrer les savants qu'ils ont produits, vanter les services qu'ils ont rendus à l'instruction de la jeunesse, les excellents livres sortis de leur congrégation; opposer Massillon à Bourdaloue, et se prévaloir de cet éclatant témoignage de Bossuet : « Ce corps, qui n'a d'autre règle « que l'Evangile, d'autres vœux que ceux du bap- « tême, d'autres liens que ceux de la charité. » Mais quels cris s'élèveraient contre eux! comme le nom de *Jansenius* retentirait dans toutes les coteries de la Congrégation! car c'est chose convenue que tout oratorien, tout bénédictin, tout doctrinaire, tout homme enfin dont le mérite peut faire ombrage aux jésuites, est évidemment janséniste, comme c'est chose convenue de flétrir de la tache de révolutionnaire toute la congrégation de l'Oratoire, parce que quelques uns de ses membres ont partagé les égarements dans lesquels tant de gens se sont alors précipités (1).

Ce n'est donc pas uniquement le mérite littéraire des jésuites qui attire sur eux la bienveillance de la coterie à laquelle monseigneur l'évêque d'Hermopolis s'est livré; ce n'est pas seulement pour élever des enfants qu'on les demande; on a des vues plus profondes et plus secrètes, des vues pernicieuses, des vues folles et téméraires dont le résultat sera de porter le trouble dans toutes les parties

(1) Quelques bonnes gens font aux jésuites un grand mérite de ce qu'ils n'ont point *donné dans la révolution*. Ces bonnes gens ne songent pas qu'alors il n'y avait plus de jésuites.

de l'Etat, et de susciter de nouveaux orages, dans lesquels peut-être périraient ceux qui les ont provoqués, et avec eux le trône et l'église de France.

Les jésuites ont, dit-on, un secret particulier pour élever les enfants; eh bien! Prométhée a dérobé le feu à Jupiter, dérobons leur secret aux jésuites. Est-il donc si difficile de pénétrer dans leurs écoles? Elles sont, dit-on, enveloppées de mystères; mais l'on a, depuis trente ans, ravi tant de secrets à la nature, qu'on peut bien se flatter d'en enlever un aux jésuites.

Ils ont un secret particulier pour élever les enfants! Serait-ce en leur apprenant à jouer la comédie, en les travestissant en histrions, sur des tréteaux de collége? C'était autrefois un des plus brillants exercices de leurs maisons.

En 1737, les jésuites de Laon firent représenter au mois d'août, en présence de M. de La Fare leur évêque, la tragédie de Jephté. On affubla d'un jupon et d'un blanc corset un jeune clerc de la cathédrale, pour jouer le rôle virginal de la fille de Jephté. Le supérieur du séminaire s'en plaignit; l'évêque l'invita à dîner avec le P. recteur, et le différent se vida *inter pocula et scyphos.*

Quatre ans après, en 1741, les jésuites distribuent les prix, au mois d'août, dans leur collége de Montpellier. On avait vu jusqu'alors des écoliers en arlequin, en pierrot, en amazone; cette année on en voit trois en habit de femme, coiffés, bichonnés, plâtrés comme des actrices du boulevart. C'est un jeune tonsuré qui joue le rôle de l'amoureux; ses discours, ses yeux, ses gestes, annoncent qu'il

entend son rôle; les pères jésuites qui ont composé la pièce étaient aussi en humeur amoureuse : mais tout cela réussit à merveille. Dans les entr'actes on exécute des ballets, où dansent un écolier habillé en scaramouche, et un autre en arlequin.

On danse aussi à Saint-Acheul; mais on ne parle pas encore d'arlequin ni de scaramouche; cela viendra!

Ils ont un secret particulier pour élever les enfants! Serait-ce en les formant au rôle odieux de dénonciateur, en les exerçant à s'observer mutuellement pour rendre compte chacun de la conduite de son camarade au R. P. profès ou recteur? Méthode odieuse, qui tend à corrompre le cœur, à dégrader l'homme dès son enfance; méthode répandue, non seulement dans les colléges des jésuites, mais dans tous ceux où l'on a essayé d'introduire leurs principes pour préparer leur avénement.

Ils ont un secret particulier pour élever les enfants! Serait-ce au moyen des livres qu'ils leur mettent entre les mains, où se trouvent trop souvent les funestes doctrines qui composent leur code religieux, civil et moral? Osera-t-on nier que parmi les plus célèbres instituteurs de la Compagnie de Jésus, parmi ceux dont les ouvrages étaient autrefois destinés à l'instruction de la jeunesse, il ne s'en soit trouvé que les évêques et les parlements se sont vus forcés de flétrir de leurs censures et de leurs arrêts, non dans les siècles reculés, mais dans le siècle dernier, mais en 1734? Tel était, notamment, l'*Abrégé de l'Histoire sainte et profane* du P. Horace Turselin, dont il a déjà été question.

N'est-il pas constant qu'on y enseignait la suprématie des papes sur les rois, et la doctrine séditieuse et perverse que le pape peut délier les sujets du serment de fidélité? N'est-il pas vrai que les œuvres du P. Jouvency, qui d'ailleurs a rendu de grands services à l'instruction publique, ont subi la même flétrissure? N'est-il pas vrai que la doctrine du tyrannicide se trouve insérée jusque dans des notes composées par des R. P. jésuites, sur des auteurs classiques, et notamment sur Sénèque le tragique?

Si les jésuites qui forment si bien le cœur et l'esprit de leurs élèves, au dire de leurs apologistes, veulent aussi les former à la piété, leur donneront-ils, pour les édifier, la *Fleur des Saints* du P. Ribadeneira, que ce bon père a farcie de contes tellement absurdes, d'historiettes si puériles, qu'on les croirait inventées plutôt pour rendre les saints ridicules que pour honorer leur mémoire? S'ils veulent les former à la politesse, leur mettront-ils entre les mains les livres de morale d'un de leurs jésuites, qui enseigne que si le bien de l'État ou de la religion exige qu'on empoisonne quelqu'un, il faut user d'une certaine délicatesse; que ce serait agir d'une manière ridicule et grossière, que de l'empoisonner dans ses aliments, de lui verser de l'arsenic dans son breuvage; mais que si l'on peut se procurer un venin assez subtil pour qu'en s'insinuant dans ses habits, en pénétrant le siége où il se repose, il puisse opérer l'effet qu'on en désire, ce sera une manière plus civile d'empoisonner, un empoisonnement de bonne compagnie?

Leur apprendront-ils, suivant la Théologie mo-

rale du R. P. Marin, que si, dans les égarements de leur jeunesse, il leur arrivait de contracter des liaisons que la religion et la morale n'avouent point, la pharmacie a des moyens de les dérober aux honneurs de la paternité, en dérobant aussi l'objet de leur amour à ceux de la maternité ; et que ces moyens peuvent surtout être mis en usage s'il s'agit de l'honneur d'une communauté religieuse ?

« *Licetne procreare abortum ante animationem* « *fœtus ne puella deprehensa gravida occidatur aut* « *infametur*? Forte posset admitti doctrina propositionis ob vitandam infamiam, casu quod hoc esset « medium unicum et necessarium ad occultandum « delictum et vitandam infamiam, et forte non subjaceret damnationi qui diceret licere, non ob vitandam propriam infamiam, *seb ob vitandam infamiam communitatis religiosæ.* »

Leur rappelleront-ils, pour leur donner de justes idées de l'égalité chrétienne entre les hommes, ce mot du P. Lemoine, dans sa dévotion aisée : « Que « l'homme est un monde abrégé, une république en « raccourci ; que la tête ornée de cheveux représente « les premiers ordres de l'Etat, et les pieds couverts de cornes et de durillons, les roturiers ? » Ah ! P. Lemoine, vous oubliez donc que les pieds des apôtres avaient aussi de la corne et des durillons ; et les vôtres, mon père, étaient-ils de satin ?

Leur enseigneront-ils, pour mieux les confirmer dans le respect et l'amour filial, qu'un fils peut, en conscience, se réjouir de la mort de son père, pourvu que la succession soit bonne, parce que, dans ce cas,

ce n'est pas de la mort qu'on est censé se réjouir, mais de la richesse de la succession.

Ajouteront-ils à ces honnêtes préceptes ceux du R. P. Escobar : « Qu'un fils n'est point obligé de « nourrir son père, s'il est hérétique ; que les enfants « catholiques sont tenus de dénoncer leurs pères ou « parents coupables d'hérésie, quand même ils sau- « raient *qu'ils devraient* être brûlés ; qu'ils sont au- « torisés à les laisser mourir de faim, à les tuer « même, sans façon, dans le cas où ces mauvais pè- « res voudraient les forcer à embrasser leur hérésie, « toutefois en procédant avec modération, en gar- « dant les formes respectueuses qui conviennent à « un fils envers son père (1) ? »

Feront-ils entrer dans la bibliothèque élémentaire de leurs élèves le petit catéchisme du P. Pomey écrit en français bien intelligible, où l'on enseigne qu'on peut sans scrupule expédier pour l'autre monde tout individu qui veut nous enlever notre bourse, si l'on n'a pas d'autre moyen de la sauver ?

Recommanderont-ils aux maîtres d'escrime, qui donnent des leçons à leurs élèves, de les bien pénétrer des lois de l'honneur, de les bien persuader que jamais on ne doit souffrir un affront, et qu'on est même tenu, sous peine d'ignominie, de perforer l'abdomen de celui qui nous donne un soufflet, ainsi que le prouvent très bien les RR. PP. de la Compagnie, et que si l'Évangile donne des préceptes contraires, c'est que les apôtres avaient, comme on l'a

(1) *Théologie morale d'Escobar*, t. IV, liv. 31.

dit, de la corne et des durillons aux pieds, et qu'ils ne savaient pas faire des armes.

Ils ont, dites-vous, *un secret tout particulier pour élever les enfants.* Serait-ce celui qu'un ancien magistrat, rempli de savoir et d'esprit, a décrit si gaiement dans un petit livre assez rare, intitulé *l'Orbilianisme des jésuites.* On sait qu'*Orbilius* était un pédagogue de Rome si prompt à corriger ses élèves, qu'Horace lui avait donné le surnom de *plagosus.* Or, les jésuites d'autrefois ne s'étaient pas rendus moins célèbres que lui dans les annales du pédagogisme ; on a conservé le nom de plusieurs des coadjuteurs du second ordre, qu'ils avaient chargés, dans leurs colléges, du pouvoir exécutif. L'auteur de *l'Orbilianisme* cite avec honneur *Florent Berger*, chef des licteurs du collége de Clermont à Paris. Ce n'était point, comme dans quelques colléges obscurs, un vil artisan dont le génie ne s'élevait pas au dessus des chaussures dégradées qu'il rétablissait. Berger vivait noblement du produit de ses rentes sur les Pays-Bas ; modeste et désintéressé dans l'exercice de ses fonctions, il se contentait de la modique rétribution de douze sous pour chaque visite qu'il faisait dans ses États ; jamais il ne chargea ses sujets de contributions extraordinaires. Quelle que fût l'étendue de la place sur laquelle il était chargé d'opérer, c'était toujours le même prix ; il attendait avec une noble générosité les dons gratuits des parents qui employaient son bras, pour ranimer dans leurs enfants l'amour du bien en leur faisant sentir les aiguillons du mal ; il ne mettait point de bornes à la générosité de ceux qui requéraient son ministère ; mais semblable à

ces négociants judicieux et bien avisés, qui savent faire une remise, quand on achète beaucoup, il poussait la délicatesse jusqu'à réduire le prix ordinaire, quand on venait souvent à l'emplette ; jamais il n'accepta plus d'un écu. Aussi l'appelait-on le juste Berger, de même qu'on disait autrefois le juste Aristide. « Comme il avait, dit notre auteur, les meil-
« leures pratiques du royaume, il n'était pas d'écri-
« vain célèbre, soit en prose, soit en vers, qui fût
« en aussi grande réputation que lui dans le monde
« latin. Pendant vingt ans d'exercice, il s'était fait
« connaître de tout ce qu'il y avait de plus distin-
« gué dans l'Eglise, dans l'épée et dans la robe ; il
« n'était pas de jeune seigneur qui n'eût des raisons
« particulières pour garder sa mémoire, et ses exploits
« vainqueurs du temps auraient passé à la postérité
« la plus reculée, si au lieu de les imprimer sur la
« chair faible et périssable, il avait pu les graver sur
« le marbre et sur le bronze. »

Mais Berger n'est pas le seul fonctionnaire de son rang dont le nom et les services aient été consignés dans les annales scolastiques. *Jean d'Alba*, qui l'avait précédé, mérite aussi une mention honorable. Ce n'était point un homme dégagé des intérêts humains comme Berger ; il ne s'était point comme lui renfermé dans le cercle modeste de ses fonctions ; il n'avait point fait son univers d'une des régions les plus humbles du corps humain ; Alba avait voulu s'élever jusqu'aux subtilités de la théologie morale, et l'avait étudiée dans les livres des RR. PP. Bauny, Escobar, Dicastille et autres. Là il s'était pénétré de

la doctrine des compensations (1). Les jésuites lui avaient promis cent francs et ne lui en avait payé que soixante-dix. Jean d'Alba aurait pu réclamer, mais il aima mieux suivre la doctrine des RR. PP. Pour se dédommager, il prit à la cuisine quelques plats d'étain, les fit fondre et les vendit. Grand bruit au couvent : Jean d'Alba est un voleur! un sacrilége! autant aurait-il valu qu'il volât les vases du sanctuaire. On se saisit de ses hardes, on le traduit au Châtelet. Jean d'Alba s'y présente avec assurance, armé de la théologie morale des PP. Bauny, Escobar, Emmanuel Sa, etc. Il en produit les passages où il est dit qu'un serviteur peut sans péché se payer de ses propres mains. La cause est entendue, les PP. *Éneuf* et *Talon* se portent partie civile, et représentent que les prédécesseurs de Jean d'Alba n'avaient que quarante francs de fixe, tandis que la

(1) La doctrine des *compensations* établie par les moralistes de la Société de Jésus ne s'éloigne pas beaucoup de celle du vol. Voici quelques maximes qui ont été rédigées en *aphorismes* par un Père de la Société.

I. Ce n'est pas un péché de prendre à quelqu'un en secret ce qu'il donnerait si on le lui demandait.

II. Ce n'est pas un vol de prendre une petite chose en cachette de son mari ou de son père.

III. Celui qui a pris une chose qui ne lui appartenait pas, mais dont le propriétaire ne se servait pas, n'est pas tenu à restituer.

IV. Si quelqu'un prend à son débiteur les sommes qui lui sont dues, il ne vole point.

V. Si quelqu'un ne peut vendre son vin à sa juste valeur, il peut rétrécir la mesure, ou y mêler, sans péché, un peu d'eau.

VI. S'il est constant que pour des services rendus précédemment il soit dû à un serviteur un salaire plus considérable (suivant l'estimation du temps) que celui qui lui est alloué, et qu'il ne puisse pas le recouvrer commodément par les voies de droit, il lui sera permis de soustraire secrètement et sans scandale le surplus, jusqu'à la concurrence du prix le plus bas légitimement dû.

générosité de ces PP. a porté ce gage à soixante-dix pour Jean d'Alba ; ils font observer que le casuel a été considérable dans l'année, et que les PP. feraient plutôt expédier sans raison vingt élèves, que de souffrir que le ministre de leur justice ne fit pas ses affaires. Jean d'Alba réplique, rappelle les conventions, invoque la foi des traités, et représente que ses prédécesseurs avaient été élevés aux honneurs de la prêtrise, qu'ils étaient dans la maison à double fin, *ab aris et flagris*, et se rachetaient des mauvaises années par l'honoraire des messes, ce qu'il ne pouvait pas faire, lui qui n'était pas même dans les moindres ; sur quoi il intervint sentence du Châtelet ainsi conçue :

« A été arrêté, par jugement ordinaire, qu'Alba « serait mandé et blâmé de la faute par lui com- « mise, avec défense et récidive ; et les coffres et « hardes étant au greffe rendus audit Alba. » Ce qui fut exécuté le 9 avril 1747.

Mais de quelque gloire que brillent les noms de *Florent Berger* et de *Jean d'Alba*, ils pâlissent devant celui de *Barthélemy Douat*, ministre des sentences correctionnelles du collége de Rhodez. On lui appliquait avec quelques légers changements ces vers du Lutrin :

Ce héros dans Rhodez, pour les verges nourri,
Est robuste de corps, terrible de visage,
Et de l'eau dans son vin n'a jamais su l'usage.

Rhodez, Aurillac, Saint-Flour, Billom, Le Puy, colléges célèbres où dominaient jadis sans contradiction les RR. PP. de la Compagnie de Jésus, vous

avez tous gardé le souvenir des exploits de *Barthélemy Drouat*; car sa renommée s'était étendue dans toute la province de Toulouse; les bras de Berger et de Jean d'Alba étaient de velours et de coton en comparaison des bras de Barthélemy Douat; les coups qui en partaient étaient à ceux qui tombaient de la main vigourense de Douat, comme la rosée du matin aux pluies d'orage qui entraînent les vignobles et dévastent les moissons. Douat était né sous le même ciel que monseigneur d'Hermopolis; et si la naissance de ce grand prélat eût précédé de quelques années l'arrêt fatal qui proscrivit les jésuites, peut-être la double base sur laquelle s'appuie le buste de Son Excellence, aurait-elle pu nous en donner des nouvelles.

L'auteur de l'*Orbilianisme* nous assure que nulle part la puissance exécutrice n'était plus prompte, plus active en ses expéditions, qu'au collége de Rhodez. Là étaient deux inexorables juges, le P. Pardine et le P. Sallèle, auprès desquels auraient pâli Minos et Rhadamante, si l'on pouvait pâlir en enfer. Il nous apprend encore que Barthélemy Douat n'était point un fonctionnaire vulgaire, un homme de peine, comme la plupart des gens de son métier, mais un nourrisson des Muses, un élève de seconde, auquel la nature avait départi une figure mâle et des bras nerveux. Les jésuites ajoutaient à ces dons le *victum et vestitum*, et, grâce aux soins qu'ils prenaient de sa santé, il était toujours prêt à remplir son ministère sans faiblesse et sans retard. Il passait avec une célérité incroyable de la classe de seconde à la troisième, de la troi-

sième à la quatrième, de celles-ci aux classes inférieures, et revenait de ses expéditions à ses études avec une indicible facilité. Le même auteur nous apprend que les RR. PP. jésuites de la province de Toulouse, dans l'intention, apparemment, d'accoutumer leurs élèves à se rendre mutuellement service, choisissaient dans leurs classes les disciples les plus robustes pour ramener leurs camarades aux règles du devoir par des arguments *à posteriori*. De sorte que le même individu pouvait alternativement passer de l'actif au passif, et, par ces heureuses transitions, joindre l'exemple et le précepte (1). Je ne finirais point si je voulais nombrer les exploits de Barthélemy Douat, dire sur combien de champs de bataille son grand courage s'est exercé. A Rhodez, l'âge et la qualité n'y faisaient rien; les arguments de Douat pénétraient en rhétorique comme partout ailleurs; le clergé même n'en était pas exempt, et l'auteur nous parle d'un abbé Rosier, jeune rhétoricien, que le P. Bondetty, son régent, remit entre les mains de Barthélemy Douat, et qui supporta ses arguments avec si peu de courage, que ses camarades en firent un sujet de plaisanterie, et parodièrent ses gémissements sur l'air du *Stabat Mater*, parodie plus scandaleuse que plaisante, mais qui eut un grand succès dans le collége de Rhodez, et que monseigneur d'Hermopolis a peut-être chantée en son jeune âge.

(1) Outre Barthélemy Douat, l'auteur de l'*Orbilianisme* recommande encore à la reconnaissance du Rouergue trois autres écoliers employés aux mêmes fonctions : « Le gros *Meissonnier*, le large *Palaprat*, le robuste *Terriez*. »

Quis est ille qui non fleret
Correctorem si videret
Levantem lou camisou
De l'abadou Rôusierou?

Quis posset non contristari
Correctorem contemplari
Levantem lou camisou
De l'abadou Rousierou?

Les autres couplets manquent, mais on se flatte que quelques uns de MM. les Rouergats pourront nous en donner une édition nouvelle et complète qui fournirait un chapitre piquant à *la Législation primitive*. Je ne dois point finir sans ajouter que nulle part les jésuites ne jouissaient d'autant de puissance et de respect qu'à Rhodez, au Puy, à Saint-Flour, à Mauriac, où ils étaient spécialement chargés de l'instruction; qu'on les y regardait comme des petites divinités, et qu'ils justifiaient, dans ces montagnes, le mot de Lucrèce : *Primus in orbe Deus fuit timor;* c'est un témoignage que se plaît à leur rendre l'auteur de *l'Orbilianisme*, et que confirmerait au besoin le culte religieux que leur rendent encore MM. de Bonald, Frayssinous et Clausel de Coussergues. C'est une sorte de religion nationale.

Voilà peut-être ce grand secret des jésuites pour élever les enfants, ce secret dont nous parlent leurs amis avec tant d'admiration et d'emphase. C'est en effet une particularité digne de remarque, que saint Ignace n'avait point oublié, dans ses constitutions, le grand moyen de perfectionnement religieux et littéraire qui réside dans les branches menues et dé-

liées du bouleau. Il a voulu, et c'est un des points fondamentaux de son Ordre, que chaque collége eût un fonctionnaire actif et robuste, préposé à l'exécution des sentences correctionnelles, et que ce fonctionnaire ne fût point un membre de la Société.

« *Propter eos qui tam in diligentiâ suis studiis* « *adhibendâ, quàm in iis quæ ad bonos mores per-* « *tinent, peccaverint, et cum quibus sola verba* « *bona et exhortationes non sufficiant*, CORRECTOR, « *qui de Societate non sit, constituatur.* » Saint Ignace avait expérimenté lui-même, aux colléges de Barcelone et de Paris, ce que le bouleau a de vertu scientifique. Il avait d'ailleurs une propension pour ce genre de perfection spirituelle, qui réside dans des corrections corporelles. Il se les infligeait lui-même plusieurs fois par jour, et le P. Bouhours, qui a écrit sa vie en prose assez médiocre, nous assure qu'il en fit un jour usage avec tant de verve, qu'il resta sur le carreau près d'une semaine entière. Un si saint exercice ne pouvait manquer de se transmettre chez ses disciples, et s'ils n'en font pas usage pour eux-mêmes, ils le conservent au moins pour leurs élèves et leurs pénitents, et l'on ne saurait douter que Saint-Acheul et leurs autres maisons n'aient leur *Jean d'Alba*, leur *Florent Berger* et leur *Barthélemy Douat* (1).

(1) Il n'est personne qui ne connaisse le fameux oratoire érigé à Rome par le P. Caravita, jésuite. Voici ce qu'en dit le *Journal de Paris*, en rendant compte d'nn ouvrage intitulé : *Un An à Rome*, par Thomas, ex-pensionnaire du roi à l'Académie de France :

« Les mardi, jendi et samedi de chaque semaine, vers la fin du jonr, « les successeurs dn P. Caravita exhortent les fidèles à se lacérer la « chair. Pendant l'exhortation, un pénitent distribue les martinets aux



J'aurais pu tirer de l'*Orbilianisme* de M. de la Ch.... des considérations et des faits graves ; mais je n'aime point les causes dont l'instruction ne peut avoir lieu que les portes fermées. J'en ai d'ailleurs dit assez en rappelant que saint Charles Borromée avait défendu à ses clercs de fréquenter les écoles des jésuites sous quelque prétexte que ce fût. *Seminariorum suorum clericos* (dit Alphonse de Vargas, d'abord religieux augustin, ensuite archevêque de Séville) *scholis eorum interdixit, quod verbis negaret se posse exprimere nefaria illa quæ in eorum scholis perpetrari comperisset; quorum causâ, si in suâ foret manu, omnibus omninò scholis eos se prohibiturum affirmabat : quod me ex ipsomet audivisse Deum mihi testem judicemque adjuro* (1).

Maintenant, pères de famille, hâtez-vous d'envoyer vos enfants dans les écoles des jésuites.

Ils y apprendront qu'une communion sacrilége est toujours une communion (2); qu'un fils peut

« assistants agenouillés. Après quoi, au signal donné par les RR. PP., « les lumières disparaissent et semblent s'abîmer dans la muraille. « L'obscurité la plus profonde règne alors. Soudain un bruit confus « retentit dans la chapelle; il ressemble à celui de la grêle pendant « l'orage. Ce sont les coups que les flagellants se distribuent eux- « mêmes. » (*Journal de Paris*, 4 décembre 1826.)

On sait que quand les jésuites s'établirent en Portugal, ils commencèrent par courir les rues, nus jusqu'à la ceinture, en se fustigeant et criant : *Seigneur Jésus, ayez pitié de votre peuple.* La multitude ignorante, superstitieuse et grossière, prit dès ce moment une haute idée de la sainteté des jésuites, et leur donna beaucoup d'argent. C'était tout ce qu'ils demandaient.

(1) Alp. de Vargas, *Relatio ad reges et principes*, cap. 11.

(2) La loi de l'Église enjoint de communier, d'entendre la messe, mais non pas avec des dispositions convenables. On satisfait à ces préceptes par l'acte extérieur. Une communion sacrilége est toujours une communion. »

laisser mourir de faim son père ; qu'il est tenu de le dénoncer s'il abjure la religion catholique, quand même cette dénonciation devrait le conduire à l'échafaud ou au bûcher; que si l'on a pour maîtresse une jeune personne dont la réputation mérite des égards, et qu'on se soit engagé assez avant avec elle pour avoir des craintes pour son honneur, on peut recourir à l'apothicaire pour en éviter les inconvénients; qu'on le peut surtout s'il s'agit de la réputation d'un couvent.

Ils y apprendront qu'on peut sans scrupule tuer celui qui veut vous enlever votre bourse, si l'on ne présume pas avoir d'autre moyen de la sauver; que les lois de l'honneur obligent un brave jeune homme d'aller sur le pré, l'épée ou le pistolet à la main, venger l'affront qu'il a reçu.

Ils y apprendront qu'on peut, *par compensation*, voler celui qui nous doit, s'il tarde trop à s'acquitter.

Ils y apprendront que les assassins des rois sont des martyrs, quand ils les assassinent par dévotion; que les papes et les peuples peuvent déposer les rois, les juger et les faire mourir (1).

Ils y apprendront que la parole est une arme pour attaquer et un bouclier pour se couvrir. Ils y apprendront mille autres belles choses; et s'ils se refusent à prêter une oreille attentive, un cœur

« (1) L'unique règle du gouvernement politique de l'Église, dit le « cardinal Pallavicin, est sa félicité sous l'autorité d'un roi *seul monarque de l'univers, dont tous les rois* et les chrétiens sont les tributaires et *les sujets*, dont le patrimoine se compose de toutes les richesses des nations »

docile aux leçons des RR. PP., les successeurs de *Berger*, de *Jean d'Alba*, de *Barthélemy Douat*, sont là pour leur inculquer de bas en haut les doctrines de la Société.

Réfléchissez-y, pères de famille; songez de combien de précieux avantages vous priveriez vos enfants et la postérité, si vous hésitiez un instant à les envoyer aux écoles où l'on travaille si gentiment sur le cœur, l'esprit et le corps. Suppliez son excellence monseigneur l'évêque d'Hermopolis de ne plus mettre de bornes à ses bienfaits, de porter la hache de la destruction dans cette Université dont il est le président, et sur laquelle M. de Lamennais et toute la congrégation crient en vain *haro* depuis si longtemps. Déjà l'Ecole Normale a disparu; en coûterait-il beaucoup pour renverser encore quelques colléges! Monseigneur nous a dit qu'*il ne se précipitait pas dans le bien;* dites-lui qu'il vaut mieux se précipiter dans le bien que dans les biens et les honneurs; que ce n'est pas assez de laisser faire, qu'il faut agir.

La foi qui n'agit point est-ce une foi sincère?

Priez, pressez, sollicitez, importunez, et la victoire est à vous. Les jésuites ont renversé de fond en comble Port-Royal; ils ont lacéré l'édit de Nantes, ouvrage de Henri IV; que leur reste-t-il que de ruiner l'Université.

Elle le sera; car si Monseigneur avait la pensée de s'y opposer, il ne trouverait pour la défendre et pour la sauver ni assez de ressources dans son carac-

tère, ni assez d'appui dans ses collègues. Elle le sera, car Rome le veut, et les jésuites, ses grenadiers, sont plus entreprenants, plus habiles, plus rusés, que toutes les excellences qui nous gouvernent. Elle le sera ; car tout est disposé pour l'accomplissement de ce grand dessein : les mèches sont prêtes, l'esprit de Mont-Rouge a pénétré partout ; il a des intelligences dans toutes les places, et les transfuges n'attendent plus que le signal pour en livrer les portes.

Cependant, s'il en était encore temps, j'oserais élever la voix ; je dirais à M. l'évêque d'Hermopolis : « Monseigneur, relâchez quelque chose de « vos affections pour la Compagnie de Jésus. Ne « croyez pas ceux qui vous disent que tout est « changé, que les jésuites d'aujourd'hui ne sont pas « les jésuites d'autrefois; qu'ils sont les jésuites de « France et non ceux de Rome. Non, Monseigneur, « rien n'est changé; les jésuites ne sont ni des enfants « dénaturés ni des apostats, et leur mot sera éternel« lement : *sint ut sunt, aut non sint*. Ne sacrifiez pas « votre gloire à de pareilles impostures. Qu'il ne « soit pas dit, Monseigneur, que c'est sous le régime « d'un évêque, d'un pair de France, d'un ministre « du roi, que l'Université, fille de nos rois, aït été « livrée aux jésuites; que cette belle institutien, au« trefois si renommée dans toute l'Europe, si chère « à l'Eglise gallicane, si fidèle à ses rois, si coura« geuse dans les temps d'orage, ait été immolée de « la main de son pontife sur l'autel de Baal ou de « Mont-Rouge; qu'on ait déshonoré ses derniers jours « par d'insignes calomnies; qu'on l'ait accusée de

« nourrir dans ses écoles l'esprit de révolte et d'im-
« piété. Songez, Monseigneur, quelle tache ce serait
« pour votre mémoire! Vous avez vécu jusqu'à ce
« jour dans l'exercice des vertus évangéliques, ne
« renoncez pas au respect qu'elles vous ont attiré.
« Un chapeau venu d'au delà des monts est un puis-
« sant appât, mais il est quelque chose de plus vé-
« nérable, de plus digne des hommages publics :
« c'est le front d'un homme de bien paré de sa
« simple innocence, et qui n'a jamais eu à rou-
« gir. »

CHAPITRE V.

LE TRÔNE DE SAINT LOUIS A-T-IL BESOIN DES BRAS DES JÉSUITES POUR SE SOUTENIR? LES LIS NE PEUVENT-ILS FLEURIR QU'A L'OMBRE DE MONT-ROUGE?

Quand la révolution d'Angleterre eut fait tomber du trône un roi digne d'un meilleur sort; que des sujets rebelles et fanatiques eurent trempé leurs mains dans son sang; qu'après une longue tempête et une longue tyrannie, le sceptre eut été remis dans les mains qui devaient le porter; que Charles II, après un règne pacifique et plus voluptueux que prudent, eut transmis la couronne à son frère; des hommes animés du même esprit, des mêmes vues, des mêmes intérêts qui agitent aujourd'hui la France, inspirés surtout par les émissaires de Rome qui ne pouvait se consoler d'avoir perdu un si beau royaume que l'Angleterre, encouragés par les dispositions religieuses du prince, essayèrent de lui persuader que le trône des Stuarts ne pouvait se soutenir s'il n'était appuyé par le Saint-Père et les jésuites. Ces religieux avaient nourri long-temps la discorde dans la Grande-Bretagne, et sous prétexte de servir Rome et la religion, s'étaient livrés aux plus criminelles

tentatives. Ils avaient été bannis de la terre qu'ils avaient troublée par leurs coupables intrigues, mais ils n'avaient point perdu de vue la terre qui les avait rejetés de son sein. Au premier signal, ils accoururent. Les dissensions religieuses se ranimèrent, les factions dévorèrent de nouveau un empire qui n'aspirait qu'à la paix, Jacques II ne voulut point composer avec l'impérieuse nécessité : les jésuites, devenus l'âme de ses conseils et les maîtres de sa conscience, le précipitèrent dans les résolutions désespérées; le feu de la guerre civile se ralluma, les peuples s'insurgèrent de nouveau contre le prince, et le trône des Stuarts s'écroula pour ne jamais se relever. *Et nunc, Reges, intelligite.*

Quel est donc ce démon, ce mauvais génie venu non d'au delà des monts, mais de l'enfer, qui voudrait livrer la France aux mêmes orages que l'Angleterre; qui ose blasphémer contre l'amour, le respect et la fidélité des Français, les présenter en quelque sorte comme un peuple de conspirateurs, armés sourdement contre le trône, et le menaçant d'une destruction prochaine? Est-ce ainsi qu'ils se sont montrés lorsque le ciel désarmé leur rendit leur roi si désiré? A-t-on oublié leur enthousiasme, les marques éclatantes de leur amour, ces fêtes, ces danses qui signalèrent la seconde entrée du roi, plus encore peut-être que la première? A-t-on oublié le noble et généreux empressement qu'ils montrèrent, lorsque le mot de dettes du roi sortit des lèvres d'un honorable député? la courageuse résignation avec laquelle ils supportèrent les calamités des deux invasions et le poids des contributions?

Est-il éloigné le jour où tant d'acclamations, tant d'ivresse et de félicitations, signalèrent l'entrée de l'excellent monarque qui a recueilli la couronne de Louis XVIII? Sont-ce là des signes de conspiration? Mais de quoi n'est pas capable l'ambition d'une Compagnie qui, expulsée des lieux où elle régnait avec tant d'éclat, où elle aspirait à rivaliser avec l'autorité suprême, prétend comme autrefois Satan reconquérir le domaine qu'elle avait perdu? Il fallait bien qu'elle calomniât les Français, qu'elle les accusât d'impiété et de sédition pour leur fermer le cœur de leur roi. Il me semble la voir sous la même forme que le prince des démons soufflant les mauvaises pensées à l'oreille de notre père commun.

Ils viennent, disent-ils, s'unir avec les bons Français, offrir leurs bras au trône de saint Louis, pour le préserver d'une nouvelle chute. Mais qui donc réclame leur appui? D'où viennent-ils, et quels gages ont-ils à nous offrir de leurs sentiments et de leurs intentions? Quels antécédents parlent en leur faveur; quels services passés nous répondent de leurs services à venir? Examinons ce qu'ils ont été, afin de juger ce qu'ils seront.

En 1540, les compagnons d'Ignace de Loyola se présentent au saint-père, pour s'établir en société religieuse et former un ordre nouveau. Le pape les repousse d'abord, car ils se présentaient avec une réputation plus qu'équivoque. Mais dès ce moment, habiles à résoudre les difficultés, ils parviennent à vaincre sa répugnance, ils offrent de se consacrer aveuglément à son service, et de se vouer particulièrement à l'accroissement de sa puissance, et à la

conquête du monde chrétien; ils lui montrent du haut de sa colline tous les royaumes de la terre, et lui disent : « Donnez-nous la bulle, et nous vous donnerons tous ces empires. »

La bulle est obtenue en 1541; ils viennent à Lyon, y prêchent et s'y font emprisonner; mais nulle disgrâce ne les effraie. Trois d'entre eux, Laynés, Le Jay et Salmeron, parviennent à être admis au concile de Trente; ils séduisent Guillaume Duprat, évêque de Clermont, qui leur promet trois colléges dans son diocèse. Ils le suivent à Paris; il les prend sous sa protection, leur loue une petite maison dans la rue de la Harpe, et quoiqu'il pourvoie abondamment à leurs dépenses, il leur permet d'aller mendier leur pain dans la capitale, pour s'y faire remarquer davantage et s'assurer des créatures.

Deux ans après, le cardinal de Lorraine comprend qu'ils peuvent se rendre fort utiles aux princes de sa famille; il obtient pour eux du roi Henri II des lettres patentes qui les autorisent à former un établissement à Paris. Mais telle est leur mauvaise réputation que le parlement, le clergé, l'université, se réunissent pour faire des représentations au roi, et le monarque mieux informé retire les lettres patentes.

La Compagnie ne se décourage pas; elle forme en secret des congrégations qui doivent étendre et fortifier son empire, et lui assurer bientôt les moyens de reparaître; elle essaie les mêmes institutions en Flandre, distribue les congrégations en quatre classes, les nobles et les magistrats, les marchands et les bourgeois, les artisans et les domestiques, les

jeunes gens et les écoliers ; ils n'oublient pas le beau sexe, distribuent les femmes en centuries, comme les hommes, et se chargent surtout de les confesser et de les diriger.

Ils établissent pour elles, une fois par semaine, ce genre de pénitence qu'on appelle la *discipline*, et pour être plus sûrs que la règle s'observe, ils font venir leurs pénitentes chez eux afin de les discipliner de leur mieux. L'Université et les curés de Louvain, moins zélés que les jésuites pour le salut du beau sexe, s'élèvent avec indignation contre ce scandale, et font défense aux RR. PP. de tenir ces assemblées et de confesser leurs paroissiens et leurs paroissiennes. Mais les RR. PP. se pourvoient à Rome, obtiennent des pouvoirs qui les mettent au dessus des curés, et maintiennent dans leurs mains la discipline pour les dames comme pour les hommes (1).

En 1554, les jésuites, se croyant assez forts pour s'établir à Paris, présentent requête ; le roi fait consulter l'Université. Elle rend, le 1er décembre, un décret terminé en ces mots :

« Cette Société nous paraît extrêmement dange-
« reuse pour la foi, ennemie de la paix de l'Église,
« funeste à l'État monarchique, et nous semble
« plutôt née pour la ruine que pour l'édification des
« fidèles. »

C'était le jugement qu'en avait porté six ans auparavant le célèbre théologien Melchior Cano, que

(1) *Histoire de la Compagnie de Jésus*, par le P. Orlandini, liv. 12.

les jésuites eurent l'adresse de faire nommer évêque des Canaries pour l'éloigner du continent.

L'évêque de Paris, l'un des plus savants et des plus vertueux prélats de l'église gallicane, Eustache du Bellay, partage l'opinion de l'Université, et leur interdit toute fonction du saint ministère. Les autres prélats en font autant dans leurs diocèses; mais Rome s'est déclarée pour eux, ils le savent et bravent le clergé.

Cependant Ignace meurt à Rome, en 1556, sans avoir vu ses disciples établis à Paris.

Quatre ans après, ils obtiennent de nouvelles lettres patentes du jeune roi François II à la sollicitation du cardinal de Guise. Le parlement refuse d'enregistrer et fait des remontrances. L'évêque de Paris charge les curés d'examiner leurs constitutions. Les curés déclarent qu'elles sont incompatibles avec les libertés de l'Église gallicane. Mais les Guises et Catherine de Médicis les protégent. Cinq lettres de jussion sont inutilement adressées au parlement, qui semble prévoir tous les maux dont cette funeste Compagnie doit accabler la France.

Guillaume Duprat, évêque de Clermont, meurt et leur lègue cinq cent mille francs, dans le cas où ils seraient reçus en France. Les exécuteurs testamentaires refusent de livrer cette somme. Le Général Laynés vole de Rome à Paris. Cinq cent mille francs valent bien les frais d'un voyage. Ils mettent en mouvement tout ce qu'ils ont d'amis et de protecteurs; les Guises, qui déjà aspirent à fonder une nouvelle dynastie, et voient dans les jésuites d'excellents auxiliaires, les appuient de tout leur crédit;

ils présentent leur requête à la cour. Elle est renvoyée à l'évêque de Paris qui déclare ne pouvoir les admettre qu'en les soumettant à des conditions qu'ils acceptent, quelque onéreuses qu'elles soient, sauf à s'en affranchir plus tard. Le parlement, toujours fidèle à ses devoirs et à la monarchie qu'il sert malgré le monarque, les renvoie à la prochaine assemblée du clergé ; cette assemblée est le fameux colloque de Poissy. Laynés, successeur d'Ignace, homme d'une haute habileté, d'une éloquence peu commune, d'une grande résolution, y accourt, prêt à se soumettre à toutes les conditions qu'on voudra lui imposer. Il convient de quitter le nom de *jésuite*, de se soumettre à la juridiction des évêques, de renoncer à tous les priviléges que sa Compagnie tient de la cour de Rome, de n'en solliciter aucun autre, et de regarder comme non avenue l'autorisation qu'on lui accorde en faveur de sa Société, s'il vient à rompre les conventions qu'il a faites. Cet acte, du 15 septembre 1561, est enregistré par le parlement, le 13 février de l'année suivante.

Mais Laynés conçoit que l'édifice élevé par Ignace de Loyola sera promptement renversé, s'il ne crée pas une morale et des principes, à l'aide desquels les jésuites pourront braver tous les orages, aplanir tous les obstacles, et se sauver dans tous les périls. Il fonde le PROBABILISME, dont on a parlé plus haut, autorise ses religieux à établir des doctrines nouvelles sur le simple avis des plus doctes de la Compagnie, avec l'approbation du Général, ouvrage d'une profonde perversité, mais d'une incalculable importance pour le maintien,

l'accroissement et la prospérité de la Compagnie.

C'était le 15 septembre 1561 que les jésuites s'étaient soumis aux conditions imposées par le colloque de Poissy, et dix-huit jours avant, le 29 août de la même année, ils sollicitaient du pape Pie IV une bulle qui confirmât tous leurs priviléges, et cette bulle ils l'obtiennent, et ils s'en servent pour conserver le nom de *jésuites*, et s'affranchir de tous les liens sous lesquels ils se sont enchaînés.

Trois ans après, les jésuites sont envoyés en possession du legs énorme de l'évêque de Clermont. Ils ouvrent leur collége à Paris sous le titre de *collége de la compagnie de Jésus de Clermont*. L'Université, qui ne voit en eux que des émissaires venus d'au delà des monts pour porter le trouble dans l'Église gallicane et lui arracher ses libertés, s'y oppose avec courage. Le recteur, qui alors ne pactisait avec personne, rend un décret qui leur interdit l'enseignement. Il les cite à son tribunal en présence des doyens des quatre facultés. « Qui êtes-vous, séculiers ou réguliers? — Nous sommes tels qu'on nous a dit être, les pères du collége de la compagnie de Jésus de Clermont. — Mais êtes-vous un ordre religieux ou non? — Nous sommes tels que nous avons dit : *Tales, quales.* » Le recteur n'en peut tirer davantage.

Les jésuites bravent donc les décrets, et le P. Pigenat, recteur du collége, esprit violent et fanatique, foulant aux pieds toutes les considérations, présente requête pour être incorporé, avec ses confrères, à l'Université de Paris, et jouir de tous ses priviléges.

Il déclare se soumettre à tous les statuts de l'Université, en tant qu'ils peuvent se concilier avec ceux de la Compagnie. L'Université les cite pour les entendre, et, convaincue de leur mauvaise foi, refuse de les admettre. Ils se retirent auprès du roi pour obtenir son autorisation, et, contents de cet acte de soumission apparente, ils ouvrent leurs cours et enseignent publiquement.

Alors commence ce fameux procès où Étienne Pasquier, l'un des plus illustres avocats de Paris et des plus savants hommes de son siècle, s'acquit une gloire immortelle par son éloquence, son patriotisme, la profondeur de ses réflexions et la vigueur de sa dialectique. L'évêque de Paris, le prévôt des marchands, les échevins de la ville, le cardinal de Châtillon, conservateur des priviléges de l'Université; les chanceliers de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève, les administrateurs des hôpitaux, s'adjoignent à l'Université, et la cause est plaidée solennellement pendant deux audiences. La famille d'Ignace est aux abois; le jésuite Possevin arrive à Bayonne, où était la cour, avec des lettres du pape; il en revient à franc-étrier, chargé de recommandations pour les magistrats.

L'avocat-général J.-B. Duménil porte la parole, et conclut à l'expulsion de la Société. Il rappelle les ordonnances de Charles VI pour le maintien de la couronne et des libertés de l'Église gallicane aussi anciennes que l'Église elle-même; il les compare aux constitutions des jésuites, et reconnaît qu'elles sont incompatibles. Il expose rapidement les motifs qui, sous le règne du roi Henri II, avaient déterminé

l'évêque de Paris, la faculté de théologie et l'Université, à se refuser à leur admission.

« Ils estimèrent être insolent, dit-il, qu'ils prissent uniquement le pape pour chef de leur Société et se dévouassent uniquement à lui. Il fut aussi trouvé étrange leur entreprise d'aller en tout pays établir leur Société, recevoir indistinctement toutes personnes, *tant prêtres que laiz ;* leur faire prêter certains vœux qu'ils appellent simples ou premiers, sans que ceux qui entreront en cette Société soient cependant astreints de se retirer en certain lieu ou couvent pour y être contenus sous l'administration régulière ; *ains puissent demeurer et habiter çà et là comme en confréries simples, qui se font pour lever deniers d'un chacun qui s'y veut inscrire, de quelque état, qualité et condition que ce soit.* »

Il ajoute en outre que ceux qui veulent *faire marque* d'un plus grand dévouement *et retenue de gens affidés*, se lient par serment *pour aller au mandement du supérieur, établi à Rome*, lui faire plus amplement serment de fidélité et obéissance, *et se dédier à lui corps et biens* (1). « En quoi, dit-il, sera pesé en passant, quelle conséquence est *couvertement* impliquée en cette façon de société, de faire transport, non seulement de deniers, mais encore de personne et d'obéissance de sujets, à

(1) Ceci ne pourrait-il pas servir à expliquer certains voyages de certains personnages, qui ont *couvertement* quitté la France pour se rendre à Rome, puis en Suisse ; comme ce qui précède peut servir à expliquer les décuries et centuries de nos jours?

« quoi le royaume et l'Église de France ont toujours « résisté et inhibé telles entreprises. «

Le parlement, après avoir entendu les parties, les appointa ; mais il ordonna que les sommes léguées par l'évêque de Clermont resteraient en main tierce. La victoire n'était donc pas gagnée, et le plaidoyer d'Etienne Pasquier, effrayant d'affreuses vérités, avait produit un si grand effet, que la Compagnie de Jésus devint odieuse ou suspecte à tout ce que la France possédait d'hommes attachés aux lois du royaume et à l'indépendance du trône.

Les jésuites répondirent par des libelles à l'illustre avocat de l'Université. Le P. Garasse, l'un de leurs professeurs d'éloquence, épuisa contre lui tout ce que l'insulte et la calomnie ont de plus ignoble et de plus grossier.

« Que Pasquier rêve, jusqu'à ce que quelqu'un « de notre Compagnie fasse un recueil de ses igno- « rances, rêveries, âneries, malignités, hérésies, « pour lui dresser un tombeau où il soit encoffré « tout vif, où les corbeaux et les vautours viennent « de cent lieues à l'odeur de son cadavre, dont les « hommes n'oseront approcher de cent pas sans « se boucher le nez pour la puanteur, où les ronces « et les orties croissent, où les vipères et les basi- « lics nichent, où les chats-huants et les butors « chantent.

» Pasquier est un porte-panier, un maraud de « Paris; petit galant, bouffon, petit compagnon, « vendeur de sornettes, qui ne mérite pas d'être le « valeton des laquais, bélître, coquin, qui rote, « pette et rend sa gorge; suspect d'hérésie ou bien

« hérétique ; un sale et vilain satyre, un archimaître-
« sot par nature, sot par béquarre, sot par bémol,
« sot à la plus haute gamme, sot à triple semelle,
« sot à double teinture, teint en cramoisi, sot en
« toutes sortes de sottises.

« C'est un pasquin, un gros veau, un buffle, et
« qu'à laver la tête à un âne on y perd sa lessive;
« serpenteau, crapaudeau, pie babillarde, oison
« bridé, qui se débride licencieusement pour em-
« bouer, envilainer et souiller la belle blancheur
« et le net plumage des cygnes. »

Tels étaient les hommes qui enseignaient l'Evangile, qui demandaient à enseigner les belles-lettres, à professer les règles de l'éloquence. Monseigneur l'évêque d'Hermopolis, leur grand admirateur, en agrégerait-il aujourd'hui de pareils dans son Université? Trouverait-il que ce sont là des modèles à mettre sous les yeux des jeunes rhétoriciens?

Voilà donc, après vingt-cinq ans de contradictions, les jésuites établis! Ils ne perdent pas de temps. Ils fondent des colléges à Lyon, à Marseille, à Toulouse; pour enlever des sujets à l'Université, ils donnent l'enseignement gratuit : qui donc fournit à leurs frais? Rome et les congrégations qu'ils se sont affiliées; car alors comme aujourd'hui les congrégations ont des décuries, des centuries, des percepteurs, des contribuables et un trésor.

Déjà ils sont à Avignon; partisans zélés de l'inquisition, ils veulent l'établir dans cette ville, le peuple se soulève, les magistrats les chassent. Le pape obtient leur rétablissement.

Jusqu'à présent ils ne sont que prédicateurs,

confesseurs, régents de collége ; nous allons les voir guerriers. Pie V, le plus fanatique des papes ultramontains, le plus ardent brûleur d'hérétiques de son siècle ; Pie V, récemment enregistré au nombre des saints, dans le Bréviaire de Paris, par monseigneur l'archevêque, ayant envoyé en France une petite armée pour secourir Charles IX contre les calvinistes, en donne la direction aux jésuites ses *grenadiers*. Le P. Augier se trouve à la bataille de Jarnac ; il a l'honneur d'armer le duc d'Anjou, depuis Henri III, et court dans les camps exciter l'ardeur des combats.

Charles IX, pour reconnaître le zèle et les services militaires des jésuites, leur permet de jouir de toutes les dotations qui leur ont été faites et de toutes celles qu'on voudra bien leur faire. Ils se répandent aussitôt en Normandie. Le P. Possevin, guerrier célèbre dans les annales du jésuitisme, court à Dieppe. Il prêche et inspire une si grande terreur aux hérétiques, que quinze cents d'entre eux se convertissent après deux ou trois sermons. Le P. Possevin avait pour convertir les hérétiques des moyens prompts et expéditifs ; car le duc de Savoie ayant manifesté le désir d'extirper l'hérésie dans ses Etats, ce brave jésuite s'y était présenté, avait conseillé au duc de leur faire la guerre, d'employer, pour les convertir, le feu et les galères, et s'étant ensuite mis à la tête de deux mille hommes, avait assiégé Lucerne, s'en était rendu maître et en avait exterminé les mécréants. Les habitants de Dieppe le savaient, et ne se firent pas prier pour se convertir.

Le vieux cardinal de Bourbon, espèce d'imbécile, dont les ligueurs voulurent faire un roi, édifié des hauts faits du P. Possevin, appelle les jésuites à Rouen dont il est archevêque, et malgré la ville, les magistrats et les habitants, leur constitue quatre mille livres de rente. Ils s'établissent, peu de temps après, à Poitiers, à Verdun. Le P. Possevin fait publier à Besançon la bulle fanatique de Boniface VII *in cœna Domini*. En Portugal, le P. Gonzalez, précepteur et confesseur du jeune roi, empêche son mariage avec Marguerite de France, sœur de Charles IX; digne récompense des bienfaits que le roi de France a répandus sur sa Compagnie.

En 1572, les troubles religieux étant portés en France aux plus violents excès, la cour se détermine à l'atroce exécution de la Saint-Barthélemy; les jésuites ne sont pas encore assez forts pour y présider, mais il en paraît, en Bavière, une apologie qu'on attribue aux jésuites d'Ingolstadt.

Deux ans après, Charles IX meurt et laisse la couronne à son frère Henri III. Les jésuites, dont ce prince a favorisé l'établissement, se flattent d'abord de s'emparer de sa conscience et de le gouverner à leur gré. Ils le comblent de louanges. C'est un nouveau Constantin, un Charlemagne, un saint Louis; c'est le protecteur de l'Eglise, le fléau et la terreur des hérétiques.

Mais tandis qu'ils se livrent à ces louanges exagérées, la sainte Ligue se forme; les jésuites s'y précipitent et s'en font les plus ardents prédicateurs. Ils ont reçu de Henri II, de François II, de Charles IX, les témoignages de la plus haute faveur;

c'est contre le fils de l'un, contre les frères des autres, qu'ils vont conspirer ; c'est au nom de la religion catholique qu'ils vont former des complots contre un prince qu'un respect aveugle pour cette religion a précipité dans toutes les superstitions dont la main des hommes l'a surchargée. Ils se liguent avec Philippe II, roi d'Espagne, et les Guises, pour faire déposer Henri III, l'enfermer dans une prison, exterminer la famille royale, et donner la couronne aux princes de la maison de Lorraine, comme nous le verrons bientôt. Un de leurs complices nommé Salcède, chargé d'un horrible assassinat, est arrêté en Flandre, avoue tout, se rétracte, avoue de nouveau, se rétracte encore à l'instigation d'un jésuite, et meurt du dernier supplice, en persistant dans ses rétractations.

A cette époque, un homme célèbre entre dans leur Société. C'est le fameux P. Cotton, né sur les bords de la Loire, à Néronde, en 1564. Il n'a que dix-neuf ans ; mais

. . . . . . Aux âmes bien nées
La vertu n'attend pas le nombre des années.

Il est reçu parmi les jésuites, fait ses études de théologie à Rome, sous le P. Bobadilla, un des premiers compagnons d'Ignace, passe ensuite en France, va à Lyon, y enseigne les cas de conscience, suivant les principes de Laynés et de la Société ; se lie d'étroite amitié avec une religieuse, qui donne au monde chrétien, si l'on en croit un certain abbé Dubois, un petit jésuite bien constitué, bien portant, dont

la naissance amuse les malins de la ville de Lyon; c'est le premier Cotton, disent-ils, qu'il y jette.

Moins occupé que lui de galanteries, un Anglais, nommé Parry, vient à Paris, se fait catholique, va à Lyon, passe ensuite en Italie, se lie à Venise avec le jésuite Palmio, et lui communique le pieux dessein qu'il a formé de tirer d'oppression les catholiques d'Angleterre, en assassinant la reine Élisabeth. Le P. Palmio trouve ce projet très édifiant. Parry revient en France, s'adresse au R. P. Coldret, avec lequel il a un entretien particulier. Coldret le confesse, le communie et le dépêche pour sa noble destination. Parry pénètre dans le palais d'Élisabeth, s'insinue auprès de la reine qui l'écoute avec bonté; mais il communique son projet à un catholique de ses amis qui n'est pas jésuite; la reine est avertie; l'assassin est arrêté, convaincu, pendu et écartelé. Il avoue, avant de mourir, qu'il a pris part à toutes les conspirations contre Élisabeth, moins une.

Non contents de faire la guerre aux rois avec le poignard, les jésuites la leur font avec des écrits; ils répandent et distribuent en France les maximes détestables de Bellarmin, leur confrère, sur la puissance des papes et la dépendance des rois. Ils se font les messagers les plus actifs de la conspiration. Ils expédient leur P. Sammier au roi d'Espagne, avec un fameux ligueur, nommé Roscieux, pour lui demander de l'argent et des secours contre le roi de France.

D'un autre côté, le P. Michel court à Rome, pour obtenir une bulle en faveur de la Ligue. Il en revient pour communiquer avec les factieux; il y retourne pour communiquer avec le pape, revient

encore chargé de lettres pour les ligueurs. Véritable protée, il se dérobe sous tous les déguisements, et, par son incroyable activité, se fait donner le titre de *courrier de la Ligue*.

Le pape Grégoire XIII, grand protecteur de la Compagnie, meurt; Sixte V lui succède. Le courrier de la Ligue se remet en route, le presse, l'importune et lui arrache une bulle d'excommunication contre Henri, roi de Navarre, légitime héritier du trône, et contre le prince de Condé.

Cependant les jésuites ne perdent pas de vue la reine Élisabeth. Ils forment, avec d'autres conjurés, le projet de la faire assassiner, de mettre la couronne sur la tête de Marie Stuart, prisonnière dans ce royaume, et d'y rétablir la religion catholique. Le jésuite *Ballard*, recteur du collége de Reims, passe en Angleterre, va conférer avec le chef de la conspiration et l'encourager au crime.

On choisit le 24 août, anniversaire de la Saint-Barthélemy, pour le jour de l'exécution; mais le complot est découvert; Ballard et les autres conjurés sont arrêtés, et ils avouent tous que la reine Marie Stuart a connaissance de la conspiration, et que c'est pour ses intérêts qu'elle a été formée. Le parlement nomme trente-six commissaires pour instruire le procès; et quatorze des conjurés, au nombre desquels est le R. P. Ballard, sont condamnés à mort et exécutés le 1er octobre.

Après un horrible supplice, leurs têtes et leurs membres déchirés sont exposés sur les ponts et dans les places publiques.

Les commissaires se rendent ensuite à la prison de

Marie Stuart, instruisent son procès, la déclarent, le 25 octobre, coupable de lèse-majesté, et le parlement assemblé, au nombre de quatre cents membres, la condamne à avoir la tête tranchée.

Jusqu'ici les intrigues et les poignards des jésuites n'ont atteint que des personnages étrangers. Nous allons bientôt les voir s'exercer sur la personne sacrée de nos rois.

Le duc de Guise et les ligueurs forcent le roi de quitter Paris. Il convoque les états-généraux à Blois, et y fait assassiner le duc et le cardinal de Guise. Alors les fureurs de la Ligue ne connaissent plus de bornes; les prédicateurs remplissent les chaires d'imprécations et d'anathèmes contre leur souverain; et les jésuites ne s'oublient pas.

Les plus ardents sont le P. Pigenat, Jacques Commodet, Pierre Christin, Jean Guarini, etc. Ils sont puissamment secondés par le fameux évêque de Senlis, Guillaume Rose, Gilbert Génébrand, professeur royal en langue hébraïque, le P. Féré, ardent cordelier; Aubry, curé de Saint-André des Arts.

Les places publiques, les murailles des maisons, se remplissent et se couvrent d'affiches insolentes, d'estampes bouffonnes, d'écrits séditieux, contre l'infortuné monarque; des processions impies parcourent les rues, exaltent les imaginations, et dévouent la tête du roi aux furies de la Ligue. Les jésuites sont les plus ardents boute-feux de la révolte.

Enfin l'heure qui doit enlever la vie au malheureux Henri III est marquée, et c'est dans le collége des jésuites que cet assassinat est projeté et résolu.

Un homme d'un esprit sombre et mélancolique, exalté par des prédications fanatiques, par des doctrines et des conseils exécrables, séduit par quelques grands du royaume, et notamment par les caresses de la duchesse de Montpensier, accepte sans remords l'affreuse commission d'aller percer d'un poignard le cœur de son roi. Il n'a que vingt-deux ans ; il est ignorant, grossier, libertin, accoutumé à vivre au milieu de la plus vile populace ; sa tête est remplie des sombres fureurs qui agitent les plus aveugles partisans de la Ligue : il court au château de Saint-Cloud, y pénètre, tue le roi, est tué et placé le lendemain, par des prêtres forcenés, au nombre des martyrs. « C'était, dit le jésuite Mariana, un « homme d'une complexion faible ; mais une vertu « plus grande soutenait son courage et ses forces. »

Les ligueurs font retentir Paris d'hymnes d'allégresse. Les jésuites se mêlent à cet affreux concert. Mais bientôt la famine la dévore. On ordonne des visites dans l'intérieur des maisons et des monastères, pour faire la recherche des subsistances.

Le recteur du collége de Clermont se rend chez le légat, avec le cardinal Bellarmin, pour le supplier de faire exempter leurs maisons ; la demande est rejetée : la visite est faite, et l'on reconnaît avec indignation qu'elle est remplie de blé, de biscuit, de viandes salées, de légumes et autres vivres pour les nourrir plus d'un an. Les pauvres accourent en foule ; les prêtres de la Ligue, bien portants et bien nourris, félicitent les malheureux du bonheur qu'ils ont d'aller s'asseoir dans l'autre monde aux banquets éternels ; mais ils se gardent bien d'y aller eux-

mêmes. Leurs celliers sont pleins, leurs coffres regorgent de richesses, et les jésuites prêtent au duc de Nemours, sur les joyaux de la couronne, tout l'argent dont il a besoin pour soutenir ce siége, et prolonger la révolte et la famine.

Ce n'est pas tout : il faut que ce soit un jésuite qui soit président de l'exécrable comité des Seize. C'est au P. Pigenat que cet honneur est déféré. Jusqu'alors ces forcenés s'étaient contentés d'incarcérer, dans des maisons d'arrêt, les plus illustres et les plus fidèles sujets de la monarchie. Mais le bourreau ne s'était pas encore associé à leurs fonctions. Dès que le P. Pigenat est président, les gibets s'élèvent, le sang des victimes va couler. Barnabé Brisson, premier président, Larcher, président au Châtelet, Tardif, conseiller, sont pendus dans la prison, leurs corps exposés en place de Grève, attachés à trois potences, avec des inscriptions qui attestent que les jésuites sont aussi féconds en cruauté qu'en calomnies.

Cependant le cardinal de Bourbon étant mort, il faut à la Ligue un roi de sa façon. Sur qui tourneront-ils leurs yeux? Sur un Français? Non, ils offriront le trône au roi d'Espagne, et ce sera encore un P. Mathieu, jésuite, qui se chargera de cet acte de félonie. Toutes leurs vues sont maintenant tournées contre Henri IV. Ils ont déjà obtenu une bulle d'excommunication; mais le pape Sixte V, qui veut qu'on lui obéisse et non pas qu'on lui commande, fatigué de l'arrogance des jésuites, se propose de la réprimer, de leur interdire le nom de *jésuites*, de leur imposer le sobriquet d'*ignaciens*. Les jésuites

tremblent, et le P. Jean-François Suarez, d'Avignon, nous apprend (notez bien ce fait) que, dans ces urgentes extrémités, la Compagnie institua des litanies pour demander secours à Dieu contre les malins vouloirs du pape Sixte V, et que, par une grâce toute particulière, il mourut peu de temps après, non sans quelque soupçon que les bons PP. s'étaient prêtés volontiers à aider la grâce.

Et de là est venu le proverbe répandu à Rome : *Nous ne tarderons pas à avoir le siége vacant, les jésuites disent leurs litanies.*

Cependant Henri IV règne et embrasse la religion catholique; il fait son abjuration entre les mains de Renaud de Beaune, archevêque de Bourges. Quel effet croyez-vous que produira cette heureuse détermination? Que les jésuites vont s'applaudir de voir rentrer dans le sein de l'Église un prince si magnanime? Non; ils redoublent de fureur avec les autres ligueurs; un accès de frénésie trouble le cerveau de leur P. Pigenat. Il sort de Paris en fureur; on le lie quelque temps au collége de Bourges; il court enfin à Rome exhaler avec son âme le démon qui l'obsède. Il meurt dans des transports de rage.

Préparons maintenant notre esprit à de nouveaux attentats. Nous allons voir les jours du roi menacés sans cesse par des conspirations nouvelles, et ces conspirations sortiront toutes de l'antre des jésuites.

L'année même où Henri IV, réconcilié à l'Église, s'est confessé, a entendu la messe, est allé en dévotion à Montmartre, a entendu vêpres et le sermon; cette même année, Pierre Barrière, jeune fanatique de vingt-sept ans, arrive d'Avignon à Paris, dans le

dessein d'assassiner le roi, consulte, avant d'exécuter son projet, Christophe Aubry, curé de Saint-André des Arts, et le jésuite Claude Varade. Cet énergumène l'encourage dans son crime, lui représente que la conversion du roi n'est qu'un acte de fausseté et d'hypocrisie, lui persuade que la religion catholique ne peut triompher que par la mort du roi. Varade le conduit dans sa chambre, lui donne sa bénédiction, et le remet entre les mains d'un de ses confrères, pour le faire confesser et communier. Mais l'assassin est saisi à Melun, et condamné au supplice de la roue! Avant d'expirer il fait l'aveu de tout ce qu'on vient de dire. C'est le second service que les jésuites rendent à Henri IV; le troisième ne tardera pas. Déjà le R. P. *Commolet* est en chaire dans l'église de Saint-Barthélemy, le jour de Noël; il prend son texte du troisième chapitre des juges, où il est question d'Aod qui tua Eglon, roi de Moab, en feignant de lui apporter des présents. Il compare le crime de Jacques Clément à l'action d'Aod, et, après l'avoir mis au nombre des saints, des martyrs et des anges, il s'écrie : *Il nous faut un Aod*, fût-il moine, fût-il « soldat, fût-il goujat, fût-il berger, n'importe, *il* « *nous faut un Aod!* Il ne nous faut plus que ce coup « pour mettre nos affaires au point que nous pou- « vons désirer. »

L'Aod ne tardera pas à se trouver; les jésuites sauront bien le former; mais, en attendant qu'il se trouve, le roi entre à Paris : le légat fuit; Varade fuit; le curé Aubry fuit; les jésuites persistent dans leur rébellion, refusent de prier Dieu pour le monarque, et de le reconnaître pour prince légitime.

L'Université, long-temps comprimée par leurs intrigues et les élèves sortis de leurs écoles, secoue enfin ses chaînes. Rendue à son ancienne fidélité, à son ancien dévouement pour ses rois, elle porte plainte contre les jésuites, les désigne comme des fabricateurs de conspirations, et demande leur expulsion du royaume. Ici commence un procès célèbre et par le caractère des parties, et par le rare talent des avocats, et par l'importance de révélations qu'il provoque. Les curés de Paris interviennent dans cette cause. Antoine Arnaud plaide pour l'Université, Dolet pour les curés, et Duret pour les jésuites.

Cette cause est trop célèbre, le plaidoyer d'Antoine Arnaud tient une place trop élevée dans l'histoire de l'éloquence française, pour ne pas en citer ici quelques passages. L'histoire des jésuites y trouvera aussi sa place.

Après un exorde digne des beaux jours de la tribune romaine, après l'exposition de sa cause : « Quelle langue, s'écrie-t-il, quelle voix pourrait suffire pour exprimer les conseils secrets, les conjurations plus horribles que celles des Bacchanales (1), plus dangereuses que celles de Catilina, qui ont été tenues dans leur collége de la rue Saint-Jacques, et dans leur église de la rue Saint-Antoine? Où est-ce que les ambassadeurs ou agents d'Espagne ont fait leurs assemblées les plus secrètes, sinon dans les jésuites? Où est-ce que les plus renommés brigands

(1) Voyez pour l'explication de ce mot l'ouvrage très curieux de M. Dupin l'aîné, intitulé : *Procès fait à la congrégation des Bacchanales, l'an de Rome 566.*

et meurtriers ont bâti leurs conjurations, sinon dans les jésuites? Qui sont ceux qui, dès l'an 1585, ne voulaient point bailler absolution aux gentilshommes, s'ils ne promettaient de se liguer contre leur roi catholique, sinon les jésuites? Qui fit perdre Périgueux, sinon les jésuites, lesquels allèrent faire une sédition jusque dans l'hôtel de ville? Qui a fait perdre Agen, Toulouse, Verdun, et généralement toutes les villes où ils ont pris pied, sinon leurs intrigues? Qui causa la révolte de Rennes, sinon les sermons des jésuites, ainsi qu'eux-mêmes le firent imprimer dans cette ville? Où est-ce que ces deux cardinaux, qui se disaient légats en France, assemblaient leurs conseils, sinon dans les jésuites? Qui a présidé au conseil des Seize, sinon *Commolet, Bernard* et *le P. Pichenat*, le plus cruel tigre qui fût dans Paris, et qui reçut un tel crève-cœur de voir les affaires aller autrement qu'il ne voulait, qu'il en est devenu enragé, et est encore aujourd'hui lié dans leur collége de Bourges (1).

« Quand le roi d'Espagne Philippe II eut fait entrer ses troupes à Paris, par les persuasions des jésuites, et qu'il voulut avoir un titre coloré de ce qu'il tenait déjà, quel homme envoya-t-il, sinon le P. Mathieu, jésuite, portant le même nom que l'autre Mathieu, principal instrument de la Ligue en 1585? Et ce Mathieu, logé dans le collége des jésuites, y fit écrire et signer la lettre par laquelle ceux qui se disaient *les gens tenant le conseil des seize quartiers de la ville de Paris*, donnaient non

(1) On a vu qu'il mourut peu de temps après à Rome.

seulement la ville, mais tout le royaume au roi d'Espagne Philippe II. »

Ici l'orateur rapporte la preuve irrécusable de cette indigne félonie, c'est-à-dire l'original même de cette lettre surprise à Lyon, et remise entre les mains du roi. Cette pièce est peu connue et mérite de l'être.

« Sire, disent les traîtres, Votre Catholique Majesté ayant été tant bénigne que de nous avoir fait entendre, *par le très religieux et révérend P. Mathieu*, non seulement ses saintes intentions au bien de la religion, mais particulièrement ses bonnes affections et faveurs envers cette cité de Paris, nous pouvons assurer à Votre Catholique Majesté, *que les vœux et souhaits de tous les catholiques sont de voir Votre Catholique Majesté tenir le sceptre de cette couronne et régner sur nous*, comme nous nous jetons très volontiers entre ses bras ainsi que de notre père, ou bien qu'elle y en établisse quelqu'un de sa postérité, qu'elle se choisisse un gendre, lequel avec toutes les meilleures affections et obéissance que peut apporter un bon et fidèle peuple, *nous le recevrons roi.* »

Ils rappellent ici que la reine Blanche, mère de saint Louis, était issue d'Espagne, font des vœux pour la réunion des deux monarchies, celles de Castille et de France. Ils ajoutent ensuite :

« Comme Votre Catholique Majesté a fait par ses armes, sous la faveur divine, de très grands progrès et avancements, lesquels nous supplions Dieu, qui est le Seigneur des armées, continuer avec tel accomplissement que l'œuvre en soit bientôt accom-

pli ; et, pour ce faire, prolonger, à Votre Catholique Majesté, en parfaite santé, la vie très heureuse, comblée de victoires et triomphes de tous ses ennemis.

« De Paris, ce 2 novembre 1591. »

Et au-dessous :

« Le R. P. Mathieu, présent porteur, lequel nous « a beaucoup édifié, bien instruit de nos affaires, « suppléera au défaut de nos lettres envers Votre « Catholique Majesté, laquelle nous supplions bien « humblement ajouter foi à ce qu'il lui en rapportera. »

Après avoir fait la lecture de cette lettre, l'orateur s'écrie :

« La date de cet écrit est ici d'une considération importante ; car, treize jours après, ceux qui l'avaient écrite et qui avaient entendu de la bouche du P. Mathieu les intentions du roi d'Espagne, exécutèrent cette grande et horrible cruauté où, sans forme ni figure de procès, ils firent périr celui qu'ils avaient révéré comme le chef de leur justice, se promettant, ces seize bourreaux espagnols, jésuites et adhérents, que ce spectacle tragique et hideux, qu'ils présentaient au peuple en pleine Grève, l'animerait et l'enflammerait à se baigner dans le sang de tous les gens de bien qui ne pouvaient goûter la tyrannie espagnole. Mais Dieu, qui a en horreur telles et si exécrables entreprises, en ordonna autrement. Les plus endormis et assoupis commencèrent à se réveiller, les plus timides à changer leur crainte en désespoir, et les plus ensorcellés par les sermons des jésuites à cognoistre que l'empire castillan, qu'on leur avait dé-

peint rempli de douceur, d'heur et de félicité, était le comble de ce qui est de plus cruel et de plus redoutable au monde, et que le but que les jésuites et autres traistres à la France s'étaient proposé durant toutes ces guerres, était de faire le roi d'Espagne monarque de toute la chrestienté, le commun proverbe de ces hypocrites étant : UN DIEU, UN PAPE ET UN ROY DE LA CHRESTIENTÉ. »

L'orateur rapporte ensuite tous les détails de la conspiration de Varade, et il ajoute :

« Il a été pris depuis peu un jésuite assassin en Flandre, qui a déposé, à la mort, qu'il y en avait un autre envoyé d'Espagne pour tuer le roi. Hé! que savons-nous s'il n'est pas maintenant dans le collége des jésuites, attendant son occasion?

« Voyez, Messieurs, considérez deux et trois fois jusqu'à quel degré notre stupidité, ou plutôt notre lâcheté (pardonnez-moi, si je parle ainsi, une juste douleur m'emporte), a fait monter l'audace, l'insolence, la témérité, l'impudence de tels traîtres, de tels meurtriers qui emploient la chaire de Dieu à crier qu'il faut tuer les rois! C'est leur pure doctrine. *Allin, principal du collége de Reims en a fait un livre exprès.* »

L'orateur se demande ensuite si les rois, si les princes sont assurés au dedans de leurs palais, au milieu de leurs gardes, avec une semblable doctrine? s'il y a sûreté pour la société avec un Ordre qui se multiplie par des congrégations, qui envahit, par cette artificieuse institution, toutes les classes de la société, qui se les attache par des vœux, par des serments, et fait vœu lui-même d'obéir aveuglément

à son Général, comme autrefois ces meurtriers envoyés par le Vieux de la Montagne pour assassiner les rois?

« Cependant, s'écrie-t-il ensuite, ils sont parmi nous, ils vivent, ils hument l'air de la France! Comment, ils vivent! Ils sont dans les palais, ils sont caressés, ils sont soutenus. Ils font des ligues, des factions, des alliances et des associations toutes nouvelles. Ils enseignent la jeunesse. A quoi faire? A désirer, à souhaiter la mort de leurs rois. »

L'éloquent orateur passe de ces considérations à des reproches particuliers. Il demande aux jésuites ce qu'ils ont fait du fils du sieur Airault, lieutenant-criminel d'Angers, qu'ils lui ont dérobé, qu'ils ont envoyé dans leurs maisons d'Espagne ou d'Italie, sans qu'on puisse savoir où, quelques soins qu'on ait pris pour le découvrir. « Mais il reparaîtra, dit-il, quand son père ne sera plus; il reparaîtra pour recueillir sa succession qu'il a d'avance assurée aux jésuites. »

Il cite ensuite des testaments surpris au président Montbrun-Saint-André, au président Gondran de Dijon, *qui a donné demi-écu à sa sœur, son unique héritière, et sept mille francs de rente pour eux.* Il cite la famille de Bollons, l'une des plus riches de Bordeaux, dont ils ont trouvé le moyen de s'approprier la fortune. Il cite l'usurpation d'une terre du président de Faïoles, qu'ils ont vendue douze mille écus, et dont ils ont fait passer les fonds à leur trésor d'Espagne. « Car, ajoute-t-il, ils ne gardent en France que les immeubles qu'ils ne peuvent aliéner. » Il cite un frère du marquis de Canillac, qu'ils

ont attiré dans leur société parce qu'ils lui savent huit mille livres de rente, qu'il en attend quarante-cinq mille autres, et qu'ils ont bon espoir de mettre la main sur ces trésors. Il indique ici un moyen fort ingénieux de s'approprier le bien d'autrui. Quand ils ont un écolier riche, ils retardent ses vœux jusqu'à ce qu'ils puissent disposer de sa fortune. Il est parmi eux; mais il y est comme simple particulier, et ne devient profès que lorsqu'il n'a plus rien à donner.

Après avoir peint des couleurs les plus vives les artifices des jésuites pour satisfaire leur cupidité, il les montre armés de toutes les calomnies, de toutes les ressources de la perfidie et de la ruse pour perdre leurs ennemis. S'ils échouent à Rome, ils recourent à leur inquisition d'Espagne; ils en obtiennent des anathèmes et des décrets. Ils font déclarer leurs adversaires, ennemis de Dieu, de l'Église, *hérétiques*. « Oui, Messieurs, s'écrie-t-il; et si moi qui parle, « n'étais connu dès mon enfance instruite dans le « collége royal de Navarre; si ma profession si no- « toire, et ma réception en charges publiques et « honorables ne m'exemptaient trop manifestement « de leurs impostures, ils me feindraient volontiers « envoyé d'Angleterre et de Genève pour plaider « contre eux. Mais qui est-ce qui, parlant contre les « jésuites, sera bon catholique, puisqu'ils ont fait dé- « clarer la Sorbonne hérétique par leur inquisition « d'Espagne (1)? Oui, Messieurs, la Sorbonne. Mais

(1) Aujourd'hui ce n'est pas la Sorbonne, mais l'Église gallicane tout entière que l'on déclare ennemie de Rome, ennemie de la religion ca-

« où est cette condamnation? La voici : dans leur « Vie d'Ignace (il rapporte ici le passage). » Reprenant son discours : « C'est en vain, dit-il, qu'ils sont « parvenus à faire fermer les portes de ce sanctuaire « de la justice (1); mais ma voix pénétrera en tous « les quatre coins du royaume, et je la consacrerai « encore à la postérité, laquelle, sans crainte et sans « passion, jugera qui auront été les meilleurs Fran« çais, et les plus désireux de laisser à leur pays une « liberté telle que nous l'avons reçue de nos pères. « Je le dis donc haut, je le dis de toute l'étendue « de ma voix, ils nous feront plus de mal qu'ils ne « nous en ont jamais fait. Tant que les jésuites « confesseurs et exhortateurs d'assassins seront en « France, mon esprit n'aura jamais de repos. Quand « ils seront chassés, lors je serai assuré. Toutes les « confréries du nom de Jésus, du Cordon, de la « Vierge, de la Cappe, du Chapelet, du Petit-Col« let, et infinies autres, seront éteintes, et lors les « traistres qui voudront encore machiner l'État, ne « sauront à qui s'adresser. »

Il ajoute aux passages que nous venons de citer une réflexion pleine de justesse, c'est qu'il n'est pas de lieu plus propre à conspirer qu'un couvent; parce que là tout est mystère, tout se couvre du

tholique. Ce n'est plus du nom d'hérétiques, mais du nom d'impies, d'athées, de philosophes que nous flétrissent les énergumènes qui écrivent pour cette secte. C'est du démon qu'on nous parle sans cesse, c'est de l'enfer et de ses supplices qu'on nous menace. On enlève à M. de Montlosier ses pensions, mais on lui fait une bonne part au royaume de Satan.

(1) Ils avaient obtenu que la cause serait plaidée à huis-clos.

voile de la religion ; et c'est apparemment pour cela que les chefs du jésuitisme et de la congrégation se réunissent, dit-on, à certains jours, sous les combles d'une maison religieuse. C'est là qu'on discute les moyens de faire prospérer la sainte ligue, de l'étendre, de s'emparer des emplois, d'en exclure les profanes ; c'est là qu'on prépare, qu'on examine, que l'on rédige les pamphlets qu'on juge nécessaires pour la défense commune ; c'est là qu'on fait le choix des écrivains, qu'on fixe leur rétribution, qu'on pèse l'injure, la calomnie et tout ce qu'un zèle fanatique peut inspirer pour le bien de la Société. Ainsi le monde a toujours été tel qu'il est aujourd'hui, *tutto il mundo e fatto comè il nostro.*

Revenons à notre plaidoyer, et citons, pour la gloire de notre ancien barreau, quelques morceaux de sa péroraison.

L'orateur, après avoir exhorté les juges à élever leurs pensées jusqu'à la hauteur de leur sujet, après avoir rappelé tous les maux enfantés par la Ligue, dont les jésuites se sont faits l'âme, s'adresse au roi lui-même, et par une éloquente prosopopée il lui dit :

« Sire, c'est trop patienter ; c'est trop endurer
« ces traistres, ces assassins au milieu de votre
« royaume. Pour votre regard, la gloire de Votre
« Majesté a pénétré jusqu'aux empires les plus éloi-
« gnés ; on ne parle plus que de vos victoires et de
« vos conquêtes, et le surnom de Grand vous est
« acquis pour jamais, et consacré à l'immortalité.
« Vos faits d'armes admirables vous ont rempli les
« mains de palmes : mais, Sire, vous n'êtes pas au

« monde pour vous seul ; considérez, s'il vous plaît,
« combien la gloire de votre nom serait affaiblie,
« si on lisait dans les histoires que faute d'avoir
« étouffé ces serpents, au moins de les avoir chassés
« hors de votre royaume, ils vous eussent enfin
« perdu, et après vous, tous vos pauvres sujets.

« Sire, vous avez affaire à un ennemi patient et
« opiniâtre, qui ne quittera jamais qu'avec la vie
« ses espérances et ses desseins. Il ne lui reste plus
« que son dernier remède ; il patientera, il dissi-
« mulera, mais il visera toujours à son but.

« Sire, si votre générosité ne vous permet pas
« de craindre pour votre personne, au moins ap-
« préhendez pour vos serviteurs ; défendez vos côtés
« des assassins domestiques. Pourvu que vous les
« éloigniez, nous ne craignons plus tout le reste ;
« mais s'ils restent en France, ils n'auront jamais
« de repos qu'ils n'aient répandu votre sang. Ils
« pourront toujours, Sire, vous envoyer des meur-
« triers, des assassins qu'ils confesseront, qu'ils
« communieront comme Barrière ; et nous, nous
« ne pourrons pas toujours veiller. Il est impossible
« que ceux qui tentent si souvent une même chose,
« ne rencontrent à la fin. Leur esprit tout ensan-
« glanté de la mort du feu roi (l'assassinat duquel
« fut projeté et résolu dans leur collége) et de l'at-
« tentat tout manifeste sur votre vie, ne se donne
« repos ni jour ni nuit ; ains va toujours rêvant,
« toujours tournant, toujours travaillant pour par-
« venir à ce dernier point, qui est le comble de
« tous les souhaits et de tous les désirs des jésuites.

« Sire, lorsque vous aurez assuré votre vie,

« lorsque vous aurez assuré l'État, on vous redou-
« tera au delà des monts; on vous portera l'hon-
« neur et le respect dû au premier roi de l'Europe,
« au roi qui a sur sa tète la couronne de gloire et
« d'indépendance, au plus grand roi de tous les
« peuples baptisés. Mais, tant qu'on aura assurance
« de vous perdre par les menées, les artifices et les
« confessions des jésuites, on vous fera les indi-
« gnités que jamais roi de France n'a encore endu-
« rées. Quels sont ces traistres, quels sont ces bas-
« tards de la France, qui vous veulent mettre en
« l'esprit des craintes d'offenser l'étranger, afin
« que vous reteniez ces meurtriers qui entreprennent
« continuellement sur votre vie! Sire, les rois de
« France ont accoutumé de donner la loi et non de
« la recevoir.

« Le grand Dieu des batailles qui vous a conduit
« par la main, vous réserve à des choses encore
« infinies fois plus grandes. Mais, Sire, ne mépri-
« sez pas les avertissements qu'il vous donne, et
« chassez, avec ces assassins jésuites, tous ceux qui
« bâtissent leur fortune sur votre tombeau. »

Après le plaidoyer d'Antoine Arnaud, qu'on a appelé depuis le *péché originel* de sa famille, le parlement entendit l'avocat des curés qui parla avec modération, et ensuite un professeur de l'Université, Jean Passerat, l'un des plus ingénieux collaborateurs de la satire Ménippée. Les jésuites, de l'aveu même de leurs amis, furent mal défendus. Leur avocat se contenta de dire que l'Université leur ayant déjà intenté un procès, c'était une cruauté, une véritable persécution, que de leur en susciter un second; l'af-

faire fut encore appointée. Mais à défaut de plaidoyer, ils publièrent un libelle pour atténuer l'impression du terrible discours de leur adversaire.

Linguet, dans son Histoire très partiale des jésuites qu'il a intitulée *Histoire impartiale*, convient que dans tous les temps l'apologie de la Société a été l'écueil de ses meilleurs écrivains, « et de nos jours, « ajoute-t-il, dans une crise décisive, ils ont agi, « écrit, parlé avec une faiblesse inconcevable; *sur* « *leurs justifications seules on aurait pu les con-* « *damner.* »

Mais il observe, en même temps, que s'ils se défendirent mal, ils négocièrent bien. En effet, la requête de l'Université avait été présentée le 24 avril, et le 27 décembre de la même année, Jean Châtel, leur écolier, portait au roi un coup de couteau qui devait mettre fin à ses jours, sans une circonstance fortuite. C'était là sans doute le nouvel Aod du P. Commolet.

Henri IV arrivait de Picardie. Il avait traversé Paris, le soir, avec une suite nombreuse pour se rendre au Louvre; Jean Châtel l'y avait suivi, avec un couteau caché dans la manche de son habit, et s'était mêlé dans la foule. Deux gentilshommes, Ragny et de Montigny, s'étant présentés pour baiser la main du prince, il se baissa pour les embrasser affectueusement; au même moment l'assassin qui se proposait de lui porter son couteau dans la poitrine, le frappe à la bouche, lui brise une dent, jette le poignard et cherche à se perdre dans la foule des spectateurs; mais son air effaré le trahit, il est arrêté.

Qui donc avait aignisé son couteau? Les pièces du procès vont nous l'apprendre. Il faut les rapporter; car elles sont devenues rares, et les amis des jésuites traitent aujourd'hui d'impostures et de calomnie les faits les plus avérés.

Interrogatoire de Jean Châtel devant le Prévôt de Paris.

« Après le serment de lui pris, etc., dit qu'il était écolier; que son intention avait été, par plusieurs fois, de tuer le roi à la première occasion qui s'en présenterait; que ce soir voyant passer plusieurs chevaux et hommes d'épée, avec flambeaux et torches, il demanda à un gentilhomme lequel était le roi? sur quoi le gentilhomme lui aurait montré un qui avait des gants fourrés, lequel lui dit être le roi, et dès lors aurait continué à exécuter le mauvais dessein en suivant le roi jusque en une chambre du Louvre, dans laquelle il lui aurait donné le coup de couteau dans la bouche.

« Et sur ce interrogé de nouveau, a dit : Y avoir long-temps qu'il aurait pensé en lui-même à faire ce coup, et le ferait encore s'il pouvait, *ayant vu que cela serait utile pour la religion catholique, apostolique et romaine.*

« Interrogé ce qu'il avait fait ce jour, et avec qui il avait communiqué, a dit : Qu'il s'était levé sur les huit heures, et était sorti de la ville et allé à la messe à Saint-Laurent.

« Interrogé sur sa qualité, et où il avait fait ses études, a dit : Que c'était aux jésuites principalement

où il avait été trois ans, et à la dernière fois, sous le P. Jean Guéret, jésuite; qu'il aurait vu ledit P. Guéret le vendredi ou samedi précédant le coup, ayant été mené vers lui par Jean Châtel son père, pour un cas de conscience qui était qu'il désespérait de la miséricorde de Dieu pour les grands péchés par lui commis; qu'il aurait eu la volonté de commettre plusieurs péchés contre nature dont il se serait confessé; que, pour expier ses péchés, il croyait qu'il était nécessaire qu'il fît quelque chose de signalé; que souvent il avait eu volonté de tuer le roi, et aurait parlé à son père de l'imagination et volonté qu'il aurait eue de ce faire, sur quoi sondit père lui aurait dit que ce serait mal fait. »

Il reconnut le couteau dont il avait frappé le roi, et trois petites feuilles de papier qui portaient: *Henri de Bourbon graissé, bouvier, tyran, brandon de la France.*

Le lendemain il subit interrogatoire au parlement : il répéta ce qu'il avait dit devant le prévôt de l'hôtel.

« Il dit qu'il s'était efforcé de tuer le roi, mais n'avait fait que le blesser à la lèvre, qu'il avait pensé le frapper à la gorge, craignant, parce qu'il était bien vêtu, que le couteau ne rebroussât; qu'ayant opinion d'être oublié de Dieu, et s'étant assuré d'être damné comme l'antechrist, il voulait de deux maux éviter le pire, étant certain qu'il serait plus puni s'il mourait sans avoir attenté à tuer le roi, et qu'il le serait moins s'il faisait effort de lui ôter la vie.

« Enquis où il avait appris cette théologie nou-

velle, a dit : Que c'était par la philosophie. — Interrogé où il avait étudié la philosophie, a répondu : Que c'était au collége des jésuites, et ce sous le P. Guéret, avec lequel il avait été deux ans et demi.

« Enquis s'il n'avait pas été dans la chambre des méditations où les jésuites introduisaient les plus pécheurs, qui voyaient en icelle chambre les portraits de plusieurs diables de diverses figures épouvantables, sous couleur de les réduire en meilleure vie, pour ébranler leurs esprits, et les pousser, par de telles admonitions, à faire quelque grand cas, a dit : Qu'il a été souvent en cette chambre de méditations.

« Enquis par qui il avait été poussé à tuer le roi, a dit : Qu'il avait entendu en plusieurs lieux qu'il fallait tenir pour maxime véritable, qu'il était loisible de tuer le roi ; que ceux qui le disaient l'appelaient tyran.

« Enquis si ces propos de tuer le roi n'étaient pas ordinaires aux jésuites, a dit : Leur avoir ouï dire *qu'il était loisible de tuer le roi, qu'il était hors de l'Eglise, et qu'il ne fallait lui obéir ni le tenir pour roi, jusqu'à ce qu'il fût absous par le pape.* »

Jean Châtel fit les mêmes réponses à la grande Chambre et à la Tournelle assemblées ; et le parlement députa quatre conseillers pour se transporter au collége de Clermont, et y faire des perquisitions.

Dès que la nouvelle de l'attentat commis envers la personne du roi se fut répandue dans la ville, toute la capitale fut plongée dans la consternation.

On se rappela alors les paroles prophétiques d'Antoine Arnaud, et le parlement lui-même se reprocha son incrédulité, sa faiblesse et son indécision. Une foule immense entoura le collége des jésuites; on y plaça des gardes, et, dans le premier mouvement de son indignation, Henri IV s'écria : *Fallait-il que les jésuites fussent convaincus par ma bouche !*

Les commissaires s'emparèrent des papiers des recteurs, régents et prédicateurs du collége. Le P. Jouvency convient que l'on y trouva des sermons fanatiques du P. Léonard Perrin, professeur de philosophie; plusieurs écrits séditieux enfermés dans une petite cassette, par le P. Guignard, et entre autres un morceau tout entier écrit de sa main, et dont voici le texte :

« Que si, en l'an 1572, au jour de la Saint-Barthélemy, on eût saigné la *veine basilique* (1), nous « ne fussions tombés de fièvre en chaud-mal, comme « nous expérimentons. *Sed quidquid delirant reges.* « Pour avoir pardonné au sang, ils ont mis la France « à feu et à sang.

« Le Néron cruel a été tué par un *Clément*, et le « moine simulé par un vrai moine.

« Appellerons-nous rois un Néron Sardanapale « de France, un renard de Béarn, un lion de Portugal, une louve d'Angleterre, un griffon de « Suède, un pourceau de Saxe?

« Le plus bel anagramme qu'on trouva sous le

(1) C'est-à-dire le roi. On saigne communément à trois veines, la *céphalique*, la *médiane* et la *basilique*. Cette dernière était regardée par l'ancienne chirurgie comme la principale, du mot βασιλεύς, qui signifie *roi*.

« nom du tyran défunt était celui par lequel on di-
« sait : *O le vilain Hérode!*

« L'acte héroïque fait par Jacques Clément, par
« don du Saint-Esprit, a été justement loué par le
« feu prieur des jacobins, Bourgoin, confesseur et
« martyr.

« Le Béarnais, ores que converti à la foi catho-
« lique, sera traité plus doucement qu'il ne mé-
« rite, si on lui donne la couronne monacale en
« quelque couvent bien réformé, pour aller faire
« pénitence de tant de maux qu'il a faits à la France.

« Si on ne le peut déposer sans guerre, qu'on
« guerroye ; si on ne le peut faire par la guerre,
« qu'on le fasse mourir. »

Cet écrit parut suffisant au parlement pour faire arrêter le P. Guignard, le déclarer criminel de lèse-majesté, le condamner à faire amende honorable, à être pendu et brûlé. Il soutint la question avec fermeté ; et si l'on en croit le P. Jouvency, qui le regarde comme un martyr, il refusa constamment de demander pardon au roi et à la justice.

Le reste de cet horrible procès est connu. Jean Châtel subit l'affreux supplice réservé alors aux assassins des rois. Son père fut banni de France ; et le parlement, qui se reprochait de n'avoir pas, huit mois avant, délivré la France d'une Société si redoutable et si criminelle, la chassa à jamais du sol qu'elle venait, dans une seule année, de souiller de deux exécrables attentats. Il voulut même que la maison Châtel fût démolie, et qu'à sa place on élevât une pyramide qui attesterait à la postérité l'ef-

froi de la France, le crime des jésuites et la juste vengeance des lois.

Que dites-vous de ce procès, vous, monseigneur l'évêque d'Hermopolis, dont le cœur doit être rempli de sentiments si nobles, si patriotiques, si pieux, si dévoués à l'auguste petit-fils de Henri IV? Pensez-vous encore que les jésuites n'ont jamais *mérité d'être chassés?* Fallait-il donc attendre le poignard d'un second Aod? Fallait-il hésiter entre le roi, la France et les jésuites?

Lisez, Monseigneur, lisez l'édit de Henri IV lui-même, rendu le 7 janvier 1595. Il porte textuellement: « Qu'il a été *apertement reconnu* qu'avant « et pendant les troubles de l'État, le ministère « de ceux qui se disent de la Société et congréga- « tion du nom de Jésus a été le mouvement, fomen- « tation et appui de beaucoup de *sinistres prati- « ques, desseins, menées, entreprises et exécutions « d'icelles, qui se sont brassées pour l'éversion de « l'autorité du défunt roi, et empêcher l'établisse- « ment de la nôtre.* Desquelles menées, pratiques, « desseins, le principal but a été d'induire, per- « suader à nos sujets, *sous prétexte de piété*, la li- « berté de pouvoir attenter à la vie de leurs rois, « ce qui s'est manifestement découvert en la très « inhumaine et très déloyale résolution de nous tuer « prise en l'année dernière *par P. Barrière, confir- « mée et autorisée par la seule induction et instiga- « tion des principaux du collége de Clermont de « cette ville*, faisant profession de ladite Société et « congrégation; et récemment l'attentat d'un jeune « garçon, âgé de 18 à 19 ans, Jean Châtel, enfant de

« cette ville; lequel Châtel, nourri et élevé depuis « quelques années et ayant fait ses cours d'études « au collége dudit Clermont, a donné aisément à « connaître que de cette seule école étaient provenus « les avertissements, instructions et moyens de cette « damnable volonté.... Outre que par les écrits qui « se sont trouvés depuis ès-mains de Jean Guignard, « l'un des régents dudit collége et de la même So- « ciété, on a reconnu qu'avec autant d'inhumanité « que d'impiété, ils maintiennent être permis aux « sujets de tuer leur roi. »

Osera-t-on maintenant outrager les magistrats qui, veillant au salut de l'État et sur les jours du plus chéri des monarques, bannirent des États de ce prince une Société coupable de pareils attentats?

Osera-t-on parler encore de *calomnie?* Si nous sommes calomniateurs, nous le sommes avec Henri IV, et nous acceptons notre part de cette glorieuse complicité.

La clémence du roi avait permis à Varade de se soustraire au glaive des lois. Le même tribunal qui avait jugé Châtel le condamna, par contumace, à être écartelé, ses membres jetés au feu, et la sentence fut exécutée en effigie.

Les voilà donc sortis de la capitale, et des parties du royaume soumises au parlement, ces jésuites, artisans de tant d'intrigues, instigateurs de tant de crimes, professeurs de tant de doctrines funestes aux rois et aux États! Cesseront-ils maintenant de conspirer? Non. Un an n'est pas écoulé, le roi est averti que sept assassins, pratiqués par les jésuites et par la cour de Rome elle-même, doivent attenter

à ses jours; il est obligé de veiller soigneusement à la conservation de sa personne.

On bannit de France et l'on condamne à l'amende honorable Jean Le Bel, écolier des jésuites, convaincu d'avoir sollicité plusieurs de ses jeunes camarades à quitter la France pour aller étudier chez les jésuites, et d'avoir gardé leurs cahiers, écrits de sa propre main, où l'on enseigne qu'il est permis de tuer les rois, et que le meurtre de Henri III était juste et légitime.

On bannit de France le jésuite écossais Alexandre *Haius*, qu'une trop grande condescendance y avait laissé, et qui professait publiquement qu'il fallait dissimuler, feindre d'obéir au roi; et que pour lui il voudrait, si le roi passait devant le collége, tomber par la fenêtre et lui rompre le cou. Ce furieux se retire en Bohême, où il professe les mêmes doctrines. Les seigneurs français demandent son extradition; mais il meurt, pour avoir, disent les jésuites, mangé de l'orge mondé qui n'était pas bien cuit. Mais on croit qu'ils lui ont appliqué leurs litanies.

Le parlement de Toulouse, séant à Béziers, imite celui de Paris, et prononce l'expulsion des jésuites dans toute l'étendue de son ressort. Le parlement de Dijon, dont la ville vient de rentrer sous l'autorité du roi, imite celui de Toulouse.

Surveillés sur les frontières de France, les jésuites rôdent dans les États voisins. Ils se déguisent sous tous les costumes, essaient de s'établir dans les Provinces-Unies, comme marchands, y trament des trahisons et s'en font chasser.

Déconcertés sur ce point, ils se rejettent sur un

autre, se rendent dans quelques villes limitrophes, annoncent qu'ils ont renoncé à leur Ordre, en quittent le nom et l'habit et ouvrent des colléges. Des gens aveugles, comme on en voit aujourd'hui, y envoient leurs enfants étudier; mais sur les remontrances du procureur-général, le parlement défend à tous sujets du roi d'envoyer leurs enfants aux écoles de ces pères, même quand ils auraient renoncé à leurs vœux et à leur congrégation. Un d'entre eux, nommé Porsan, se présente à Lyon comme un nouveau Sinon, se donne pour un ennemi décidé de jésuites, et propose aux crédules Lyonnais de le mettre à la tête de leur collége. Mais le ministère public veille, Porsan décrété de prise de corps, se hâte de quitter la ville et va rejoindre ses astucieux confrères.

Quatre ans sont déjà écoulés depuis l'arrêt fatal qui les bannit; mais ils ne perdent pas espérance. Ils ont conservé un guêpier dans la ville de Tournon, où ils ont pour protecteur le seigneur de cette ville, qui se refuse à reconnaître les arrêts du parlement. Ils se flattent d'envoyer de là quelque essaim dans les villes voisines. Mais le parlement fait saisir les revenus du seigneur de Tournon, déclare vacant son office de sénéchal d'Auvergne, et défend à toute personne, quelle que soit sa qualité ou sa condition, d'envoyer des enfants au collége des jésuites.

La vigilance et la sévérité des parlements aurait été capable de décourager les esprits les plus opiniâtres. Mais les jésuites se placent au dessus de toutes les chances de la fortune. Ils savent ce que peut un corps qui ne meurt point; ils sont habiles,

persévérants, fidèles à leurs constitutions ; ils résisteront et doivent résister en effet à tout. C'est l'hydre dont les têtes se reproduisent sans cesse, et si quelque Hercule nouveau ne les abat toutes à la fois, comme Clément XIV, n'espérez pas les vaincre.

Le clergé de France tient, en 1598, une assemblée à Paris ; ils présentent une requête pour être réintégrés, et servir la religion, la morale et l'éducation qui périclitent, disent-ils, depuis qu'ils ne sont plus en France. C'est le jésuite Richeome qui rédige la requête.

Ce serait un travail piquant que de confronter les écrits apologétiques de cette époque avec ceux de nos jours. On y trouverait le même esprit, les mêmes arguments, la même couleur de style et de patelinage. On y disait aussi que les jésuites n'avaient *jamais mérité d'être chassés.* Et quand on lit la requête du P. Richeome, on est tenté de croire que son esprit est descendu, à travers les siècles, pour prendre des leçons de M. d'Hermopolis, ou que celui de M. d'Hermopolis les a remontés pour prendre celles du P. Richeome,

Le clergé de France ne répondit point à la requête des jésuites ; mais ils étaient sûrs de Rome, et la protection de Rome leur suffisait pour être certains de leur rétablissement. Quand un roi tel que Henri IV descend de sa grandeur jusqu'à humilier sa couronne sous la verge d'un pape, il faut que l'esprit de son siècle soit bien impérieux et redoutable. que les considérations d'état soient bien exigentes ! Mais les jésuites chassés de France

n'avaient point emmené avec eux leurs congrégations. Même absents, ils se trouvaient partout ; et pour me servir d'une expression populaire qui en rappellera une autre, la queue d'Ignace n'était pas détruite.

Les avis nombreux que recevaient Henri IV et ses amis, troublaient le repos de cet excellent prince, et remplissaient son âme de sombres pensées et de sinistres pressentiments. Ses jours seraient-ils plus en sûreté s'il pardonnait encore? Les destinées de son peuple seraient-elles meilleures? *La poule au pot* viendrait-elle plus promptement enrichir le modeste repas du laboureur? Il le crut, le pape lui-même partagea son opinion ; et, las de toujours craindre pour sa vie, il s'éleva au dessus de toutes ses répugnances, et après une lutte de plusieurs années, il se décida à livrer son flanc au poignard de ses ennemis. Sa correspondance à cette époque inspire le plus grand intérêt. On y voit combien de temps il lutta contre les instances que lui faisait la cour de Rome pour le rappel des jésuites. Il n'y dissimule pas l'opinion qu'il a d'eux, et quoiqu'il écrivît habituellement en chiffres sur les matières d'État de quelque importance, il s'exprime à leur égard sans détour et à découvert. Le 21 août 1598, il écrivait à son ambassadeur à Rome, M. de Luxembourg :

« La reine d'Angleterre et les États, ayant envoyé « leurs ambassadeurs, se montrent très mal satisfaits « de la négociation de la paix. Si nous ne traitons « avec les huguenots, il serait à craindre qu'ils ne « se joignissent en désespoir aux Anglais et Hol-

« landais, pour susciter en mon royaume une « guerre plus dangereuse que celle que nous vou- « lons éteindre. C'est le dessein des *jésuites* de « nous y faire retomber, qui sont plus Espagnols « que chrétiens, plus violents et ambitieux que « charitables. Tels ennemis couverts qui aigrissent « et exercent leurs passions et effets dedans les en- « trailles d'un Etat, sont aussi trop plus dangereux « que ne sont ceux qui font la guerre à découvert. »

La même année, le 17 août, cet excellent prince écrivait encore.

« Sur la demande pour les *jésuites*, j'ai répondu « au légat ingénûment que, si j'avais deux vies, « j'en donnerais volontiers une au contentement « de Sa Sainteté ; mais que, n'en ayant qu'une, je « la devais ménager et conserver pour mes sujets ; « que ces gens se montraient encore si passionnés « et entreprenants dans les lieux de mon royaume « où ils étaient restés, qu'ils étaient insupporta- « bles, continuant à séduire mes sujets, à faire « leurs menées, non tant pour convertir ceux de « contraire religion, que pour prendre pied et « autorité dans mon État, et s'enrichir et accroître « aux dépens d'un chacun, *pouvant dire mes af- « faires n'avoir prospéré, ni ma personne n'avoir « été en sûreté que depuis qu'ils ont été bannis d'ici.* « Il serait impossible qu'en France, ils fussent vus « de bon œil, et soufferts par ceux qui aiment ma « vie et mon repos.

« M. de Sillery, dit-il, assurera que Sa Majesté, « *par considération pour Sa Sainteté*, a très bonne « volonté de favoriser les colléges des jésuites qui

« sont restés en France, pourvu qu'ils se comportent « comme ils le doivent envers le roi et son peuple, « et que, *sous prétexte de religion, ils ne troublent* « *pas le repos de l'État.* Sa Majesté n'a aucune « occasion d'être contente des jésuites, *qui depuis* « *leur établissement n'ont cessé de faire, en secret et* « *en public, toutes sortes de menées et de mauvais* « *offices pour nourrir la discorde entre ses sujets*, « *et décrier les actions du roi;* qu'ils font profession « de juger plutôt par passion et par avis d'autrui, « que par la vérité, ni par raison. »

Pendant quatre à cinq ans, il avait résisté aux sollicitations du pape et fait tous ses efforts pour gagner du temps ; il s'expliqua à cet égard avec une grande franchise, en faisant présenter son édit au parlement. Le conseiller d'État chargé de cette mission, dont les suites furent si funestes, ne dissimula rien. « Sa Majesté, dit-il, a gagné le temps le plus « qu'elle a pu, mais enfin elle n'a pu s'excuser de « faire réponse au pape. Il y a deux ans qu'elle a « fait dresser des articles de manière à éviter un ré- « tablissement général et à réduire la Société à deux « maisons. Le pape avait depuis ce temps retenu ces « articles sans y faire aucune réponse, *dont le roi* « *n'avait été aucunement en peine*, jusqu'à ce que « le pape lui eût écrit qu'il les trouvait bons, et que « *les jésuites doivent se contenter de la grâce qu'il* « *leur faisait.* »

Quand le roi eut décidément pris son parti, il écrivit à Sully que « les jésuites lui avaient promis « de lui être aussi fidèles qu'au roi d'Espagne, quand

« ils auraient reçu de lui autant de bien qu'ils en
« avaient reçu de sa majesté catholique.

« Je ne doute pas, ajoutait-il, que vous ne puis-
« siez faire diverses répliques à cette première rai-
« son, mais je n'estime pas que vous en voulussiez
« seulement chercher une à cette seconde, qui est
« que par nécessité, il me faut maintenant faire de
« deux choses l'une, à savoir, de les admettre pu-
« rement et simplement, les décharger des diffâmes
« et opprobres dont ils ont été flétris, ou bien les re-
« jeter plus absolument que jamais, auquel cas il
« n'y a présentement de doute que ce ne soit les je-
« ter au dernier désespoir, et par icelui, dans les
« desseins d'attenter à ma vie. Ce qui me la ren-
« drait si misérable et si langoureuse, demeurant
« toujours ainsi dans les défiances d'être empoi-
« sonné ou bien assassiné (*car ces gens ont des in-*
« *telligences partout, et grande dextérité à disposer*
« *les esprits selon qu'il leur plaît*), qu'il me vaudrait
« mieux être déjà mort, étant en cela de l'opinion
« de César, que la plus douce est la moins prévue
« et attendue. »

Sully répondit au roi qu'il avait très bien jugé de ses sentiments, et que, plutôt de le voir dans les tourments de telles appréhensions et inquiétudes, il consentirait non seulement le rétablissement des jésuites, mais aussi celui de quelque autre secte que ce pût être.

Les jésuites n'avaient rien négligé pour fléchir le courroux du monarque et conjurer sa clémence. Ils étaient parvenus à mettre dans leurs intérêts un de ces hommes vils qu'on nomme à la cour *l'ami du*

prince. Henri IV étant allé à Verdun, son ami, Fouquet La Varenne, fort connu par le genre de services qu'il lui rendait, introduisit auprès de lui le recteur et les pères du collége de cette ville, qui vinrent le supplier de ne pas étendre à leur établissement l'arrêt du parlement, qui défendait à tous Français d'envoyer leurs enfants étudier chez les jésuites. Le roi les ayant reçus avec bonté, ils jugèrent qu'ils pouvaient faire davantage. « Leur provincial, « dit Mézeray, et trois ou quatre des siens, se rendirent à Metz, où était le roi, et choisissant le « temps de la passion de Notre-Seigneur, très propre pour exciter des mouvements de miséricorde « dans un cœur chrétien, se firent introduire dans « le cabinet du roi, l'après-dîner du jeudi-saint. Ils « se jetèrent humblement à ses pieds. Le bon prince « les releva aussitôt et leur accorda une audience. « Le provincial, qui portait la parole, s'insinua « dans son esprit par les louanges qu'il donna à ses « victoires et à sa clémence, puis tâcha de justifier « sa Société des reproches les plus ordinaires qu'on « lui faisait, et finit en conjurant sa clémence royale, « par le précieux sang de Jésus-Christ, d'user envers eux de miséricorde, et de faire en sorte que « *cette grâce ne dépendît que de sa bonté, qu'elle* « *fût toute de lui, et qu'ils n'en sussent gré qu'à lui* « *seul*.

« Ils avaient mis leur harangue par écrit : lorsqu'il l'eut entendue avec toute l'humanité possible, il la prit de leurs mains comme pour la lire « avec plus d'attention. Le lundi suivant, il les fit « appeler dans son cabinet (La Varenne les avait

« bien servis dans l'intervalle), leur donna des pa-
« roles positives de leur rappel, ordonna au pro-
« vincial de le venir trouver à Paris, et d'y amener
« le P. Cotton. Après cela il l'embrassa lui et tous
« ses compagnons, pour marque qu'il leur pardon-
« nait entièrement tout le passé, et qu'il se voulait
« servir d'eux à l'avenir. »

Sully était alors en Angleterre ; il y était allé précédemment sous le règne de la reine Elisabeth. Il y retourna à l'avénement du roi Jacques. Henri IV l'attendait avec impatience. Instruit qu'il avait débarqué à Calais, il courut au devant de lui et ne lui cacha pas ses dernières résolutions. Quoique son fidèle ministre eût déjà été consulté, il lui rappela néanmoins qu'il avait promis à la reine d'Angleterre de ne jamais souffrir le retour des jésuites. « Que veux-
« tu, mon brave ami, lui dit le roi, *il y va de ma vie.*
« — Votre vie, Sire ? ah ! rappelez-les ; je donne-
« rais la mienne pour la vôtre. »

L'édit qui les rétablissait fut donc envoyé au parlement : mais il contenait des restrictions dont les jésuites se seraient mal accommodés s'ils étaient gens à respecter lés serments et les traités. Les portes de la capitale ne leur étaient point encore ouvertes ; treize villes seulement avaient la permission de les recevoir : Lyon, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Limoges, Périgueux, Agen, Rhodez, Tournon, Le Puy, Aubenas, Béziers. Le roi eut la bonté d'y ajouter La Flèche où La Varenne était né ; et, pour les gagner, par une faveur extraordinaire, il leur promit que son cœur et celui de la reine seraient après leur mort déposés dans leur collége, et dota

cet établissement de 30,000 livres de rente. Il leur était défendu d'ouvrir aucun collége sans la permission expresse du roi ; tout étranger, excepté les Avignonnais, était exclu de droit de leur établissement ; ils devaient à la cour un ôtage comme garant de leur conduite.

Ils étaient tenus de prêter, devant les magistrats, serment, *sans exception ni réserve*, de ne rien entreprendre contre le service du roi, la paix publique et le repos du royaume. Quiconque refuserait ce serment devait être incessamment banni du royaume. Toute acquisition de biens immeubles, toute succession directe ou indirecte, leur était interdite ; tous les membres de la Société devaient être justiciables des lois comme les simples citoyens. Enfin ils étaient soumis en toutes choses à l'Université et aux évêques.

Le parlement les connaissait assez pour savoir qu'ils accepteraient toutes les conditions, sauf à n'en observer aucune. Le colloque de Poissy leur en avait aussi imposé, et ils s'en étaient moqués; une bulle du pape suffisait à tout, et la cour de Rome était loin de vouloir abandonner ceux qu'elle appelait alors *ses grenadiers*, et que le pape Pie VII a appelés depuis *les plus vigoureux rameurs de la barque de saint Pierre*.

Les Chambres assemblées délibérèrent une adresse au roi, et chargèrent le célèbre et vertueux président du Harlay de la présenter. Il serait à souhaiter que ces pièces fussent aujourd'hui remises sous les yeux des ministres de Sa Majesté. Ils verraient de quelle manière alors les hommes d'État



remplissaient leurs devoirs. Ils y puiseraient des leçons de franchise, de courage et de loyauté; ils y apprendraient que pour servir les rois, il faut souvent savoir leur déplaire.

Le fidèle et vertueux président exposa dans son discours tout ce qui pouvait fortement toucher le prince, tout ce que le courageux Antoine Arnaud, tout ce que l'éloquent Étienne Pasquier, avaient dit précédemment des constitutions des jésuites, de leur aveugle dévouement au Saint-Siége, de leurs doctrines perverses, de leurs attentats sur la personne du roi lui-même. « Malheureux Barrière! dit-il; je « tremble, Sire, en prononçant ce mot : il avait été « instruit par Varade, et confessa avoir reçu la com- « munion *sur le serment fait entre ses mains de vous* « *assassiner.* »

Il repoussa l'objection qu'on faisait alors et qu'on reproduit aujourd'hui : que les jésuites n'étaient pas les seuls qui eussent péché; il répondit que si d'autres religieux s'étaient rendus coupables des mêmes excès, cette faute leur appartenait individuellement; que l'Ordre entier ne trempait pas dans leur crime, tandis que la Société entière des jésuites était coupable; que c'était en son nom, pour elle et pour l'exécution de ses desseins, que les Barrière et les Châtel avaient attenté à la personne du roi. « Sire, « dit-il, ils se plaignent par leurs écrits que toute « la Compagnie ne doit pas porter la faute de trois « ou quatre. Mais le pape Pie IV n'a-t-il pas sup- « primé l'ordre entier des *humiliés*, parce qu'un « seul d'entre eux avait attenté aux jours du cardi- « nal Borromée? Ils disent qu'il n'y a point de

« comparaison entre leur Compagnie et l'ordre des « *humiliés*. Nous leur dirons aussi qu'il n'y a point « de comparaison entre un cardinal et le plus grand « roi du monde. Nous leur dirons que les humiliés « avaient moins failli qu'eux, car un seul était l'au- « teur de leur assassinat; eux tous, Sire, sont cou- « pables de votre parricide. »

Il finit, comme Antoine Arnaud, par supplier le roi de prendre en pitié le sort de la France, de considérer quel serait son malheur, si, faute de prévoyance, d'autres traitres venaient à conspirer contre sa personne royale, et ensevelir les Français dans l'abîme d'un second naufrage.

Le roi remercia en termes pleins d'affection son parlement, du zèle qu'il lui montrait pour la sûreté du royaume et celle de sa personne, et répondit qu'il avait cru devoir céder à des considérations de la plus haute importance.

Telle fut sa réponse courte, franche et précise; les jésuites lui en ont prêté une autre remplie d'éloges pour eux et d'injures pour le parlement; nous en parlerons plus tard.

Le rétablissement des jésuites remplit d'effroi tout ce que la France avait d'hommes éclairés et sincèrement attachés au roi. Ses courtisans même n'hésitèrent pas à lui en témoigner leur surprise. Ce fut alors que, pressé par leurs observations, il répondit vivement : « *Ventre saint-gris! Messieurs,* « *si je ne les rappelle pas, me répondez-vous de ma* « *vie?* »

Quelle est donc la puissance de cet Ordre redoutable? Ils ont deux fois tenté d'assassiner le roi, et

ils rentrent triomphants dans ses Etats! Ils ont réussi à mettre la crainte dans l'âme du plus vaillant des héros. Leur P. Cotton est à la cour comme otage; il devient le confesseur du roi, il s'empare de sa confiance, et vérifie ainsi ce que Henri IV lui-même avait dit, que les jésuites avaient une merveilleuse dextérité à manier les esprits.

Grand roi, comme César, vous avez fait un noble sacrifice sur les autels de la clémence; l'arrêt qui condamnait vos ennemis est tombé de vos mains : gloire immortelle à tant de grandeur d'âme; mais ils ne profiteront de vos bienfaits que pour vous perdre plus sûrement.

Déjà les portes de Paris ne leur sont plus interdites; leur collége de Clermont se rouvre pour les recevoir; mais la pyramide qui atteste leur crime subsiste toujours; ce monument accusateur offense leurs regards; son éloquence muette, mais terrible, les effraie; ils en sollicitent la démolition et l'obtiennent. Rien de ce qu'ils demandent ne leur est refusé; le généreux monarque veut les vaincre à force de bienfaits. Inutiles efforts! il faut à cette race impie des victimes et du sang royal. Elisabeth n'est plus; mais le roi qui lui succède ne leur paraît point assez favorable à leur Société; il faut le tuer, il faut en finir par un grand coup. Des jésuites français passent la mer, et vont à Londres organiser la conspiration des poudres, conspiration inouie dans les annales du crime. Quatre enfants d'Ignace périssent du dernier supplice.

Forcés en France d'ajourner leurs complots, ils attaquent leur bienfaiteur par des écrits. Dès 1605,

ils inondent ses Etats de l'ouvrage de leur confrère Mariana, qui prêche le régicide, et vante comme une action héroïque et sainte le forfait de Jacques Clément.

L'année suivante ils font imprimer à Namur, sous un faux nom, l'*Amphithéâtre d'honneur*, de leur P. Scribani, recteur du collége d'Anvers. L'avocat-général Servin frémit de nouveau pour les jours du roi ; il lui en porte plainte en présence de plusieurs seigneurs de la cour et du P. Cotton lui-même. Celui-ci nie que l'ouvrage soit sorti de la plume d'un écrivain de la Compagnie, et soutient qu'il a été malicieusement composé à Genève pour rendre les jésuites odieux. Il vante au roi les vertus du P. Scribani, et ce bon prince envoie des lettres de naturalisation à ce prédicateur d'assassinats. Le P. Cotton répand sous main l'ouvrage de son confrère, le recommande comme un livre d'un grand mérite, d'une excellente doctrine, et, deux ans après, l'*Amphithéâtre d'honneur* est inscrit au catalogue des livres qui composent la bibliothèque jésuitique. Casaubon disait qu'il fallait nommer ce livre d'*Amphithéâtre d'horreur* ; ce qui n'a pas empêché que de nos jours le jésuite Feller n'ait donné de grands éloges à cet ouvrage dans son Dictionnaire historique. C'est ainsi que les jésuites renoncent à leurs doctrines !

Sûrs de la faveur du roi, les confrères du P. Feller ne sont plus occupés qu'à étendre leur domination en multipliant leurs écoles. Henri IV leur permet de les rouvrir à Paris. Il leur accorde le collége de Reims, il les autorise à s'établir dans le Béarn. Ils fondent sous ses auspices un noviciat à Mézières ;

Vienne, Rouen, Caen, Dijon, subissent leur joug. La France entière est menacée de devenir jésuite.

Enivré de ses triomphes, le P. Cotton songe à dégarnir la place qu'il veut attaquer. La fidélité de Sully l'importune, l'amitié du roi pour ce loyal serviteur l'effraie; il cherche à noircir et perdre dans l'esprit de son maître ce héros de la fidélité. Il n'y réussit pas, il est vrai; mais cet échec ne lui fait rien perdre ni de son crédit, ni de son audace, ni de ses desseins. Déjà il s'occupe à préparer le sacrifice. Les écrits propres à entretenir le fanatisme religieux continuent à circuler dans le royaume; on ose même, en présence du roi, prêcher des discours séditieux, et celui qui l'ose est un P. Gonthier, jésuite. Henri IV, dans sa magnanime clémence, se contente d'une vive réprimande. Mais il peut, par ce sermon, apprécier l'esprit qui règne dans la Société de Jésus. Il avait, pour lui donner quelque satisfaction, chargé ses ambassadeurs à Venise de se joindre aux sollicitations du Saint-Siége pour le rétablissement des jésuites dans cette république; mais la négociation n'ayant pas réussi, et le sénat ayant hautement déclaré que ces hommes de malheur ne rentreraient jamais sur son territoire, Henri IV écrivit de sa propre main au cardinal de Joyeuse chargé de cette mission : *Vous avez bien fait de ne presser plus avant ces seigneurs pour le rétablissement des jésuites, vu les fermes oppositions qu'y avez remarquées, et pour toutes bonnes considérations.*

Heureux s'il eût eu lui-même la fermeté du sénat vénitien! L'orage se formait lentement, le P. Cotton redoublait de soins pour tenir le monarque dans la

sécurité. Il avait demandé et obtenu la permission de se rendre en Angleterre pour désavouer, au nom des jésuites de France, la conspiration des poudres ; mais la sienne avançait. Cinq ans s'étaient à peine écoulés depuis le rétablissement de la Compagnie, que le poignard de Ravaillac s'aiguisait. Tous les écrivains contemporains parlent de ce meurtrier comme d'un élève de la Société de Jésus. « Dès sa « première jeunesse, dit Mézeray, les chaleurs de la « Ligue, les libelles et les sermons de ses prédica- « teurs lui avaient imprimé dans l'esprit une très « grande aversion pour le roi, avec cette croyance « qu'on peut tuer ceux qui mettent la religion ca- « tholique en danger. »

« Ce détestable Ravaillac, dit un autre contem- « porain, de qui a-t-il pris les pilules qui ont em- « poisonné son cœur et ensorcelé son entendement, « sinon en la boutique de ce Mariana, jésuite espa- « gnol, qui trouve encore en France parmi les siens, « des arcs-boutants et protecteurs de ses proposi- « tions et maximes condamnées, quoiqu'elles soient « contre la vie et autorité du roi et de tous les autres « rois et princes souverains. »

« Ceux qui avaient séduit ce misérable, dit Mé- « zeray, trouvèrent des gens à leur poste qui l'ob- « sédèrent continuellement, qui le firent instruire « par leurs docteurs, lui enchantèrent l'esprit par « des visions supposées et autres semblables arti- « fices. »

Si ces faits sont vrais, si l'instruction du procès en a fourni les preuves les plus évidentes, quels étaient ces professeurs d'assassinat, qui dressaient ce misé-

rable ? quels étaient ces gens qui l'obsédaient continuellement, qui lui enchantaient l'esprit par des visions supposées et d'autres artifices semblables? L'histoire en a-t-elle jamais désigné d'autres que les jésuites ?

Ce n'est pas tout. La Société tout entière était occupée à l'accomplissement de leurs desseins. Ils avaient des complices à Naples, où les ligueurs les plus fanatiques s'étaient réfugiés. Cette ville, où les jésuites ne manquaient pas, était devenue un foyer de conspiration. Un officier français nommé Lagarde, s'y étant arrêté quelque temps, il leur parut propre à servir leurs ressentiments ; ils le mirent entre les mains d'un jésuite nommé le P. Alagon, qui, après l'avoir entretenu quelque temps, crut pouvoir lui faire quelques confidences. Il s'agissait de servir la religion catholique, et, pour la servir, de se défaire d'un de ses plus puissants ennemis, il s'agissait enfin de tuer Henri IV. Le capitaine Lagarde était loin d'être un scélérat. Il feignit d'entrer dans les desseins du P. Alagon, partit de Naples avec des lettres de recommandation, et vint à Paris les remettre au roi lui-même. Ce prince l'exhorta à continuer de le servir, lui remit ses lettres en lui recommandant de les garder fidèlement, afin de les trouver lorsque Sa Majesté les lui redemanderait, ajoutant *qu'il rendrait ses ennemis si petits, qu'ils ne lui feraient point de mal.*

La conspiration était grave ; l'officier français déclarait qu'il s'était trouvé avec un homme que le duc d'Épernon avait chargé de lettres pour le vice-roi et les ligueurs, et que cet homme paraissait

avoir des projets horribles contre la vie du roi; il se trouva par la suite que cet homme était Ravaillac.

Si le cœur de Henri IV eût été moins noble, moins généreux; s'il eût attaché plus de soin à la conservation de ses jours, il n'aurait pas négligé des avis de cette importance. Il n'aurait pas non plus négligé les révélations de mademoiselle de Comans, rapportées tout entières dans l'*Étoile*. Cette demoiselle était attachée à la marquise de Verneuil, et liée particulièrement avec madame de Chantemerle, sœur de la marquise; madame de Verneuil était liée avec le duc d'Épernon, le duc d'Épernon avec les jésuites, et les jésuites avec Ravaillac. Ces liaisons amenèrent des confidences, ces confidences la firent frémir. Elle se rendit au Louvre, s'adressa à une femme de chambre de la reine, et lui demanda si par son crédit elle pourrait obtenir une audience de cette princesse : « Elle avait à lui dire des choses qui importaient au bien du roi, de la reine, et de monseigneur le dauphin. » Elle offrit de faire intercepter des lettres qu'on envoyait en Espagne, qui révéleraient des secrets de la plus haute importance. Trois jours se passèrent sans réponse, et les lettres partirent pour leur destination; la reine partit aussi pour Chartres, et fit dire à la demoiselle de Comans de venir la trouver à son retour. Ainsi se traitaient souvent les plus hauts intérêts de l'État. Mademoiselle de Comans ne manqua pas au rendez-vous, mais elle attendit un jour entier sans être admise; elle écrivit à une femme de chambre de la reine, qui était en ce moment à Fontainebleau. Démarches

inutiles! elle prend la résolution de s'adresser au P. Cotton : il était sorti; le P. Procureur assure qu'il faut venir de grand matin pour le trouver. Mademoiselle de Comans arrive de grand matin; le P. Cotton est encore sorti, le P. Procureur lui demande si elle ne peut lui communiquer ce qu'elle veut dire au P. Cotton; le danger lui paraissait imminent; elle révèle son secret au P. Procureur; il l'engage à se tranquilliser, à se retirer en paix, à prier Dieu. Pour lui il fera ce que le ciel lui inspirera. Tartufe n'aurait pas mieux parlé; la demoiselle insiste : « *Il ne faut pas laisser tuer le roi, mon père. — Allez, mon enfant; ne vous mêlez pas de ces sortes d'affaires; elles pourraient vous compromettre.* »

Peu de jours après elle est arrêtée, *sans savoir*, dit-elle, *ce qui pouvait lui avoir prêté cette charité.* Hors d'état de faire parvenir au roi les avis qu'elle brûle de lui donner, elle s'adresse dans sa prison à l'apothicaire de la reine; l'apothicaire remplit sa mission. Que fait la reine? rien; cependant le roi reçoit par d'autres voies de nombreux avertissements; mais la plupart de ces avis venaient de personnes d'un esprit vaporeux et exalté. Henri IV en renvoya une au P. Cotton qui s'en moqua. Il est vrai que c'était un homme qui prétendait avoir des visions célestes, et, quoique les jésuites affectassent d'y croire, ils pouvaient bien en rire dans le fond de l'âme.

Ces visionnaires faisaient beaucoup de mal, ils empêchaient qu'on n'ajoutât foi à des avis plus sages. Mais aurait-on dû mépriser celui que donna,

en 1607, le prieur de Montargis ! Il avait trouvé sur l'autel, le lendemain de la foire de cette ville, une lettre liée avec un simple fil, où on l'avertissait qu'*un grand Rousseau, natif d'Angoulême, se disposait à tuer le roi ;* on le priait d'en faire avertir Sa Majesté. Le prieur s'adressa au chancelier, le chancelier au roi qui se contenta d'en rire.

Cependant, des bruits sinistres se répandent dans quelques villes du royaume, plusieurs jours avant l'époque marquée pour le plus grand des crimes. Le 1er mai 1610, un marchand de la ville de Douai écrivait à son correspondant de Rouen, pour lui demander s'il était vrai que le roi eût été tué. Cette lettre fut produite au procès; quelques jours après le bruit s'en était répandu à Anvers. Le prévôt des maréchaux de Pithiviers, regardant jouer à la boule dans un jardin, à l'heure même où le roi fut tué, annonça la mort de ce prince, et dit : *A cette heure-ci le roi n'existe plus, n'en doutez pas.*

L'Étoile dit que c'était un homme mal famé, fort attaché à la marquise de Verneuil, et qui avait *deux fils jésuites*. On vérifia le fait; il fut arrêté; mais les jésuites dirent probablement leurs litanies, et ce misérable fut trouvé mort dans la prison ; son cadavre fut traîné sur la claie, pendu par les pieds et brûlé en place de Grève. Quelques jours auparavant une lettre de Flandre adressée à Paris, à un M. Target, l'avertissait qu'il se tramait sans doute quelque grand coup contre la France, que par toutes les terres de l'obéissance d'Autriche, *on y faisait jour et nuit des prières pour la bonne issue de cette entreprise.*

Le célèbre président de Thou assure qu'on apprit par des lettres de Bruxelles, d'Anvers, de Malines, de Bois-le-Duc, que le bruit de la mort du roi avait couru avant le 15 de mai. Le roi avait écrit aux archiducs qu'il était sur le point de joindre l'armée, et c'est assurément une circonstance notable, que tandis que tout se disposait en France à la guerre contre l'Autriche, cette puissance ne faisait aucun préparatif pour s'y opposer. Aurait-elle calculé qu'il lui en coûterait moins d'aiguiser un couteau, que de payer une armée? Enfin plusieurs mois avant le tragique événement qui ravit à la France le plus magnanime des rois, on écrivit de Cologne, à M. de Villeroi, que les Espagnols se disaient à l'oreille, que le roi avait été tué d'un coup de couteau, que s'il ne l'était pas, il le serait.

Quelques uns de ces bruits étaient probablement parvenus à Henri IV. Il est constant que le 14 mai, il se leva triste, agité et rêveur; qu'il paraissait obsédé d'idées noires; que plusieurs fois il se jeta sur son lit pour y trouver quelque repos; qu'il se mit à genoux pour prier Dieu, alla à la messe aux Feuillants, rentra par les Tuileries, parut reprendre sa gaieté, dîna, et après dîner retomba dans sa mélancolie. Il fit retirer tout le monde de son appartement, excepté un exempt des gardes du corps; il se remit en prières, puis sur son lit, où il parut fort agité; fatigué de cette insomnie, il se leva, pria de nouveau, puis retourna à son lit et se releva. Il demanda à l'officier quelle heure il était; il lui répondit qu'il était quatre heures, et ajouta : « Je vois « Votre Majesté triste et pensive, il vaudrait mieux

« prendre un peu l'air ; cela la réjouira. — C'est « bien dit, répondit le roi, faites apprêter mon car« rosse ; je vais à l'Arsenal voir le duc de Sully que « l'on m'a dit qu'il se baigne aujourd'hui ; je serai « bien aise de voir en passant toutes choses bien ap« prêtées. »

La reine devait le lendemain faire son entrée dans la capitale, et l'on faisait de magnifiques préparatifs. Le roi monte en carrosse, fait le signe de la croix, et sort ; un instant avant il n'y pensait pas, et le couteau de Ravaillac était déjà prêt. Ce monstre, assis sur une borne à la porte du Louvre, attendait sa victime ; on sait le reste..... Rue de la Féronnerie, de quel attentat tu deviens le théâtre ! le fer a atteint le cœur du plus magnanime des hommes, du plus grand, du plus populaire des rois !.... Il n'est plus.

On se rappela alors les funestes et trop véridiques prévisions des Pasquier, des Arnaud, des Fleury, des Harlay. Hélas ! il s'était détourné de leurs salutaires conseils, il avait fui leurs courageuses et loyales importunités. Puisse ce terrible exemple instruire ses augustes descendants !

La capitale et la France sont plongées dans un deuil universel. On recueille avec empressement tout ce qui se rapporte à cette affreuse catastrophe. Le peuple enivré de fureur court à la maison des jésuites pour la détruire ; il faut envoyer des troupes pour les protéger. Ils sont obligés de sortir de Paris avant la naissance du jour pour emporter le cœur de la victime à leur collége de la Flèche. On apprend que le P. d'Aubigny, jésuite, a confessé l'as-

sassin. Il paraît trop certain que le P. Cotton et le P. Mathieu lui ont donné la communion à Angoulême, et lui ont fait prêter serment d'exécuter leur atroce complot. Mais il est incontestable que Ravaillac ayant été gardé deux jours à l'hôtel de Retz, avant d'être conduit en prison, le P. Cotton se rendit auprès de lui, et l'appelant *mon ami*, lui dit : *qu'il se donne bien de garde d'accuser les gens de bien*, et qu'il offrirait pour lui le saint sacrifice de la messe. Il est encore incontestable que Ravaillac portait sur lui un cœur de coton, ce qui fit alors beaucoup parler, et qu'avant de se confesser, il montra au P. d'Aubigny un petit couteau sur lequel était un cœur et une croix, en lui disant que le cœur du roi devait être porté à faire la guerre aux huguenots. Il n'est pas moins certain que le premier président ayant interrogé le P. d'Aubigny sur le secret de la confession, il répondit en vrai jésuite que Dieu lui avait donné le don d'*oubliance* des confessions. Il est encore constant que M. de Loménie reprocha en plein conseil au P. Cotton d'être l'auteur de la mort du roi. Enfin, il est constant que Ravaillac, près d'être tenaillé une seconde fois, demanda à faire un testament de mort, qu'il le fit, mais que le greffier *Voisin* s'attacha à l'écrire si mal, qu'il ne fut jamais possible d'en déchiffrer un seul mot.

Ajoutons à cela que peu de temps après la mort du roi un jésuite de Cologne prêcha publiquement que Ravaillac était un saint et un martyr.

J'adjure ici monseigneur l'évêque d'Hermopolis et le supplie de me dire combien il faut assassiner

de rois pour *mériter d'être chassés*. Comptons, Monseigneur. Un jacobin fanatique, armé d'un fer parricide, le plonge dans le sein de Henri III. Dans quel atelier ce fer a-t-il été préparé? dans la maison des jésuites. La vie du meilleur des rois est deux fois en péril par des assassins; quels sont les conseillers de ces assassins? des jésuites. Ce grand prince tombe sous le couteau de l'exécrable Ravaillac; à quels hommes la France et l'Europe imputent-ils ce crime abominable? à un jésuite. Quel prêtre a reçu sa confession? un jésuite.

Est-ce là, Monseigneur, ce qui vous paraît très *pardonnable*, très innocent, très digne d'intérêt ou d'oubli? Direz-vous, comme vos amis et ceux des jésuites qui ne cessent de l'écrire et de le répéter, que ce sont d'horribles calomnies? Accusez donc, Monseigneur, et les hommes, et les siècles, et les arrêts où ces crimes sont consignés. Brisez les tablettes de l'histoire, ou plutôt contemplez dans sa glace redoutable le corps pâle et sanglant du plus brave, du plus loyal, du plus bienfaisant des monarques, du chef auguste de la race des Bourbons. Ah! plutôt que de jeter un voile officieux sur cette scène de douleur, pleurez avec nous la perte d'un si grand homme. Joignez-vous à la France entière pour éloigner ces régicides du sol qu'ils ont souillé de tant de sang royal. Demandez avec nous qu'on relève, devant la statue de l'immortel Henri, cette pyramide qu'il avait fait ériger lui-même pour consacrer à l'exécration des siècles la secte parricide qui l'avait frappé. Vous le devez au roi, dont vous êtes le ministre, car c'est le sang de Henri IV qui

circule dans ses veines. Vous le devez à la France dont les intérêts sont confiés à la Chambre où vous siégez ; vous le devez à l'Université dont vous êtes le chef ; vous le devez enfin à l'Église gallicane dont vous êtes membre, et dont les jésuites sont les ennemis.

Direz-vous, Monseigneur, que c'est trop de ressentiment et de haine ; que deux cents ans et plus ont étendu sur ces funestes égarements une ombre protectrice ; que si dans ces temps malheureux, les jésuites comme tant d'autres, ont été frappés de la contagion générale, ils ont depuis racheté leurs torts par tant de services rendus au trône et à la société, par tant d'éminentes vertus, que ce serait une trop grande injustice que de s'armer contre eux d'une mémoire implacable.

Eh bien ! je vais examiner ces éminentes vertus, ces grands services rendus au trône et à la société depuis la mort de Henri IV.

En 1610, pendant que leurs orateurs font partout l'oraison funèbre du grand roi mort sous leur poignard, leur confrère, le cardinal Bellarmin, publie les mêmes doctrines que Mariana.

En 1611, le P. Cotton fait l'apologie de ce Mariana, dans sa réponse à l'Anti-Cotton.

En 1613, le P. Richeome enseigne à Bordeaux le régicide, et fait aussi l'éloge de Mariana.

En 1614, Suarez professe les mêmes maximes dans son livre de la *Défense de la Foi*. Les jésuites de Paris ne veulent pas le désavouer, et le livre est brûlé par la main du bourreau en présence de quatre d'entre eux, condamnés à en être les témoins.

En 1615, le jésuite Keller compose ses *Mysteria politica*, infectés de ces doctrines impies, et Jean *Eudemon* ou *l'Heureux*, venu en France avec le cardinal Barbérini, les répand de nouveau dans un livre intitulé *Admonitio ad regem Ludovicum XIII*, traduit depuis en français, et plein d'excellents principes suivant le jésuite Feller, *mais contenant*, ajoute-t il, *quelques propositions contraires* aux maximes de l'État, c'est-à-dire les principes qui dirigèrent dans le cœur des rois les poignards de Jacques Clément, de Jean Châtel et de Ravaillac.

En 1622, Suarez renouvelle dans un second ouvrage les maximes qui ont fait brûler le premier par la main des bourreaux.

En 1625, Paul Leyman enseigne encore le régicide, et tous ces ouvrages paraissent avec l'approbation des supérieurs.

En 1626, les jésuites présentent au roi une requête par laquelle ils supplient Sa Majesté de défendre à l'Université d'inspirer au peuple des doutes sur leurs principes, de lui persuader que leur doctrine sur la personne sacrée des rois n'est pas conforme à celle de l'Eglise. Cette requête, signée du P. Cotton, est envoyée au parlement ; mais tandis que les magistrats s'en occupent, on voit paraître le livre de leur confrère Santarel, où ce jésuite surpasse toutes les assertions des Mariana, des Scribani, des Eudemon, des Bellarmin ; où on enseigne sans détour que les rois sont les sujets des papes, que les papes peuvent les punir de peines temporelles, les déposer, les priver de leur couronne, délier leurs sujets du serment de fidélité, et les con-

damner à mort. Ce livre détestable, approuvé par le Général Vitelleschi, est censuré aussitôt par les universités de Toulouse, de Poitiers, de Reims, de Valence, et condamné par arrêt du parlement à être lacéré et brûlé par la main du bourreau. Les jésuites qui l'avaient d'abord prôné et répandu dans toutes leurs maisons, prennent alors, suivant leur coutume, le parti de le désavouer ; et Pierre Cotton en meurt de chagrin. On a conservé l'anagramme de son nom : *perce ton roi.*

En 1627, Corneille Lapierre, dont les commentaires sur l'Ecriture-Sainte sont vantés dans les écoles des jésuites comme un chef-d'œuvre, renouvelle la doctrine du régicide ; Bécan, confesseur du roi d'Espagne Ferdinand, professe les mêmes principes dans sa *Somme de Théologie*, et tous ces ouvrages sont placés avec honneur et empressement dans les écoles et les bibliothèques des jésuites de France.

Si l'on demande comment le roi d'Espagne souffrait de pareils livres dans ses Etats, on répondra qu'il était le monarque de prédilection des jésuites, le protecteur et le protégé de Rome ; que les doctrines des jésuites n'étaient applicables qu'aux souverains qui professaient la communion protestante, ou la souffraient dans leurs États, et qu'on tuait les rois pour le profit de l'Espagne.

La même année, un des plus célèbres théologiens de la Compagnie de Jésus, le P. Tanner, professeur à Ingoldstadt, établit non seulement la doctrine du régicide, mais les dogmes révolutionnaires adoptés

et suivis de nos jours par la Convention nationale. Le texte mérite d'être cité.

« Il est permis, dit-il, à la république d'arrêter la « violence injuste par une assemblée publique des « États, et par l'avis et l'autorité commune des « citoyens. Que si la tyrannie est si injuste et into- « lérable qu'on ne puisse la faire cesser autrement, « elle peut déposer cette sorte de tyran, lui ôter « son pouvoir, et, après l'avoir déposé, le punir « comme il le mérite (1)! »

En 1630, le jésuite Lessius enseigne les mêmes dogmes, et de plus affreux encore. Il établit que tout tyran peut être tué par le premier venu, que le plus convenable néanmoins est de le faire d'abord déposer par la république, de le déclarer ennemi de l'État, et de l'abandonner au premier qui voudra le tuer. Cette infâme doctrine, il la fonde sur le principe qu'il est permis de donner la mort à quiconque vous attaque, d'où il conclut qu'un fils peut tuer son père et sa mère, un prêtre tuer celui qui l'attaque à l'autel, et continuer ensuite sa messe comme si de rien n'était.

On frémit en lisant de pareils livres, et cependant on les imprime à Paris en 1648, et en 1826 leurs auteurs trouvent des protecteurs, des amis, des adulateurs! et ils trouvent des approbateurs dans les chefs de la Compagnie de Jésus! Le même homme déclare *qu'il est de foi* que le pape peut déposer les rois. Bauny, Héreau, Tirin, renouvellent les

(1) Adam Tannerus, *Theologia scholastica*, tome III.

mêmes maximes en 1632, 1634, 1640, et toujours avec l'approbation de leurs supérieurs.

1640 est pour les jésuites une époque sacrée; c'est l'année séculaire de leur fondation; ils la célèbrent par des fêtes et par des écrits, et publient leur fameux livre *Imago primi sæculi*, Tableau du premier siècle, dont j'ai déjà parlé. Ici le ridicule va nous distraire des tristes objets sur lesquels nous avons été obligés d'arrêter nos regards.

Le frontispice de l'ouvrage est décoré d'une image où la Société est représentée sous les traits d'une jeune fille, au dessus de laquelle sont trois anges qui lui décernent chacun une couronne : la couronne de la virginité, car la Société est évidemment vierge; la couronne du savoir, car la Société est évidemment très savante; enfin la couronne du martyre, car il est évident que le P. Guignard a été pendu à Paris; que les PP. Garnet, Campian, Oldécorn, ont été pendus et écartelés à Londres; que plusieurs autres ont eu le même honneur en d'autres lieux habités par les jésuites; le P. Jouvency a prouvé très bien que tous ces pendus sont des martyrs.

A côté de la Vierge qui représente la Compagnie est un ange qui sonne de la trompette, et qui annonce à l'univers que la Société de Jésus a accompli cent années. Un autre ange avec une autre trompette annonce qu'elle remplira tout l'univers : *Totum implebit orbem.*

La demoiselle tient de la main droite une plume, emblème de son savoir, et de la main gauche une croix dans les flammes, présage du traitement réservé à ceux qui insulteront la croix; à ses pieds est

le Temps, emblème de son immortalité; une mitre et un chapeau de cardinal, emblèmes de son mépris pour les dignités de l'Eglise. Six autres signes représentant des soleils, des lunes, etc., sont rangés en forme de vignette autour de l'estampe. On voit aussi d'un côté un palmier, signe de victoire, et de l'autre un phénix avec ces mots : *Avis jam non unica :* Cet oiseau n'est plus unique. A la fin de l'ouvrage est un petit cartel qui représente Jésus-Christ forgeant un anneau nuptial pour se marier avec la Société de Jésus qu'il prend pour épouse.

Les auteurs du livre n'ont pas épargné les louanges à leurs confrères : « La Société est une troupe « d'anges lumineux et brûlants. Comme les anges, « ils illuminent et perfectionnent. Ils sont aussi des « lions, des aigles, des héros, des foudres de guerre « qui naissent tous le casque en tête. Chaque jésuite « vaut une armée, laquelle fait un carnage horrible « d'erreurs et de vices. »

Moïse et les apôtres, malgré tous leurs miracles, ne sont que des petits garçons en comparaison de saint Ignace et des jésuites; attendu que saint Ignace et ses disciples ont non seulement fait des miracles, mais qu'ils sont eux-mêmes un miracle permanent.

Dieu a tant de considération pour les jésuites, que, quand il en meurt un, Jésus-Christ quitte le trône éternel où il est assis à la droite de son père pour aller au devant du jésuite, et le mener à la place qui lui est réservée dans le paradis.

Ce n'est pas tout : le Père éternel est si satisfait d'avoir des jésuites dans le paradis, qu'il s'est solennellement engagé à n'en damner aucun, quoi qu'ils

fassent, pendant les trois premiers siècles de leur fondation, et rien n'est plus certain, car cela a été révélé à un vieux moine (c'est-à-dire à quelque vieil imbécile) qui l'a raconté au R. P. Madrès ou Madré, lequel l'a raconté au reste de la Compagnie, pour qu'elle eût à profiter de l'avis et se donner du bon temps, pendant que les trois cents ans coulent encore. Dépêchez-vous donc, mes Pères; vous n'avez plus que quatorze ans à courir, après lesquels votre salut peut courir de grands risques.

Mais ce n'est pas seulement Dieu le père et son fils qui aiment les jésuites; la sainte Vierge leur porte aussi une affection toute particulière, et tout autant qu'il y a de jésuites, elle les tient couverts de son manteau comme une poule fait de ses poussins, de sorte que les jésuites n'ont rien à craindre ni des démons, ni des puissances de la terre, ni de leurs ennemis, et que pour se mettre à l'abri de tout péril, ils n'ont qu'à se réfugier sous le manteau de la sainte Vierge, et dire à ceux qui leur veulent du mal : *Hùc usque venies et non procedes ampliùs.*

La Compagnie de Jésus est non seulement une société de saints et d'élus, mais une société de médecins, de chirurgiens et d'apothicaires, auxquels il a été donné de purger, médicamenter et déterger les pécheurs, et c'est pour cela qu'ils ont été fondés le jour de saint Côme et de saint Damien, qui étaient médecins et chirurgiens.

La Société des jésuites doit se multiplier comme les grains de sable de la mer, et couvrir la terre de ses enfants, et c'est pour cela que les sodalités et congrégations ont été inventées, afin qu'un beau



jour il y ait autant de jésuites qu'il y a d'hommes, de femmes, de vieillards et d'enfants sur la surface du globe.

La Société a élargi les voies du salut, et par la facilité qu'elle a donnée aux pécheurs de se confesser, les crimes s'expient avec beaucoup plus d'ardeur et de plaisir qu'on n'en a à les commettre.

Il ne faut pas reprocher aux jésuites s'ils se louent eux-mêmes; ils y sont tenus en conscience, parce qu'ils sont l'ouvrage de Dieu, et tous les ouvrages de Dieu étant merveilleux, on ne saurait trop louer, exalter, célébrer, chanter les merveilles de la Société de Jésus.

Enfin, pendant les trois premiers siècles de la création des jésuites, aucun d'eux ne sera envoyé ni en purgatoire, ni en enfer; ils seront tous sauvés. Mais il faut qu'ils y prennent garde, les trois siècles finiront en 1840, et s'ils veulent profiter du privilége, il faut qu'ils se dépêchent de mourir.

Voilà ce qui a été écrit en 1640 sous le titre d'*Imago primi sæculi*, Tableau du premier siècle.

Pourquoi M. l'évêque d'Hermopolis n'a-t-il pas lu ce livre? il aurait eu de bien plus belles choses à nous dire quand il a eu la bonté de nous entretenir des jésuites. La révolution de l'année séculaire parut une époque si mémorable pour les jésuites, qu'ils la célébrèrent par des fêtes extraordinaires. A Goa on dressa des arcs de triomphe dans les rues de la ville, et on construisit un char magnifique qui portait en grande pompe le R. P. recteur et plusieurs autres jésuites. Le char était tiré par des écoliers déguisés en anges, vêtus de blanc, avec des ailes

brillantes de toutes les couleurs de l'arc-en-ciel. D'autres anges précédaient le char en chantant les louanges de la Société, et répandant des fleurs sur le passage des RR. PP.

Dans le cours de la marche, des diables embusqués devaient se présenter pour livrer combat au P. recteur et à ses anges. Le combat eut lieu en effet, et bien entendu que les anges mirent les diables en déroute. Mais un accident les obligea de revenir ; une des roues du char s'étant engagée dans un trou, et toute la vertu des anges n'ayant pu l'en tirer, on fut obligé de recourir aux bons offices des diables. Tout l'enfer accourut, car tous ces diables étaient de bons petits garçons tirés du collége des jésuites. Le char sortit du trou ; ce qui fit dire que les démons avaient pour le moins autant de part que les anges au triomphe des jésuites.

Revenons à notre tableau chronologique des bons offices rendus au trône par les jésuites. Nous les avons laissés en 1630 avec le R. P. Lessius, qui déclare qu'il est de foi que le pape peut disposer des rois à son gré, les élever, les abaisser, les excommunier, les chasser, et même les tuer, si cela lui paraît expédient. En 1645, le P. Jean Dicastille soutient dans son *Traité de Morale* la même thèse que le P. Lessius.

En 1655, le P. Escobar marche sur les traces du P. Dicastille, et se fait un nom immortel par la souplesse et l'habileté avec lesquelles il apprend à ne dire jamais vrai sans jamais mentir.

En 1657, le P. Pirot se fait l'apologiste de la mo-

rale jésuitique, et déclare nettement que la légitimité des rois n'est qu'une probabilité.

En 1658, un grand nombre d'évêques se soulèvent contre cette apologie, et censurent les maximes criminelles qu'elle contient. Les jésuites réclament auprès du pape Alexandre VII; mais quelque dévoué qu'il leur soit, il confirme lui-même les condamnations portées par les évêques.

En 1665, le parlement condamne au feu le livre du P. Moya (1), où ce saint homme autorise le larcin, la simonie, l'usure, la calomnie, et des crimes que la pudeur défend de nommer. Les jésuites obtiennent une lettre du pape à Louis XIV pour se plaindre du parlement; mais peu de temps après le pape lui-même imite le parlement et frappe de ses foudres la morale abominable du R. P. Moya.

En 1670, le P. Fabri fait paraître une nouvelle apologie de la morale des jésuites; son livre est approuvé par le P. La Chaise et neuf théologiens de la Compagnie. Mais Rome elle-même croit ne pouvoir se dispenser de le flétrir de ses censures.

En 1674, le P. Caussin, confesseur du roi, tombe dans la disgrâce de la Compagnie pour n'avoir pas voulu révéler la confession du monarque (2).

En 1678, trois jésuites sont pendus en Angleterre pour être entrés dans un complot qu'on appelle a *conspiration papiste*.

(1) Il avait caché son nom sous celui d'*Amadeus Guimenius*. Le clergé de France s'était joint au parlement pour le condamner.

(2) Les jésuites avaient institué au noviciat une commission où le confesseur du roi venait rendre compte des actions du prince, et des moyens qu'il employait pour le diriger.



En 1685, ils empoisonnent (si l'on en croit les écrivains du temps) le roi d'Angleterre Charles II, petit-fils de Henri IV, pour mettre à sa place Jacques II, plus dévoué à la Société, et jésuite de robe courte.

En 1690, les jésuites S. Legier, Beau, Musnier et Pugeau renouvellent dans leurs thèses et cahiers la doctrine du péché philosophique.

En 1696, on forme une conspiration pour tuer Guillaume, roi d'Angleterre, et rétablir Jacques II sur ce trône. La conspiration est découverte ; aucun jésuite n'est pendu, mais Jacques II est exclu pour toujours du trône d'Angleterre.

En 1710, le P. Jouvency, l'une des lumières les plus brillantes de la Société, continue l'histoire de son Ordre, réunit toutes les figures de son *Candidatus Rhetorices* pour décerner les honneurs du martyre aux assassins de nos rois et à ceux de sa Compagnie qui ont subi le dernier supplice en Angleterre. Son livre, admirable pour le style, détestable pour les principes, est condamné à être lacéré publiquement, et brûlé par la main du bourreau.

En 1717, un P. André débite dans ses cahiers que ce n'est point de Dieu que les rois tiennent leur couronne, que les jésuites ne sont point leurs sujets, et qu'ils ne leur obéissent que comme contraints et forcés.

En 1729, les RR. PP. du *Journal de Trévoux* donnent des éloges publics à la détestable *Moelle théologique* de Busenbaüm et du P. Lacroix, son continuateur, où la doctrine du régicide est enseignée dans toute sa nudité.

En 1750, les jésuites de Carcassonne enseignent à leurs élèves qu'on peut tuer sans pécher, tout homme qui nous enlève notre bien. L'évêque de Carcassonne interdit le professeur.

La même année, le roi ayant demandé au clergé la déclaration de tous ses biens, les jésuites soulèvent secrètement les évêques, et les engagent à tenir ferme contre les ordres du roi.

En 1756, le P. Maxuel, professeur en théologie au collége des jésuites de Rouen, attaque la déclaration du clergé de France, soutient qu'elle doit son origine à un temps d'orage, qu'elle est réprouvée par la majorité des évêques, qu'elle a été mitigée et adoucie par des explications subséquentes, qu'elle est contraire à la doctrine de l'Église sur la suprématie du pape; il emploie contre elle tous les arguments dont nos ultramontains se servent aujourd'hui. Il n'y faisait pas si bon alors qu'à présent. Le procureur-général défère au parlement les cahiers du P. Maxuel. Ses confrères veulent le faire déclarer fou; mais leur ruse est découverte, et le bon Père est par arrêt du parlement banni pour neuf ans de la province de Normandie, et ses cahiers condamnés à être brûlés par la main du bourreau.

En 1757, les jésuites réimpriment la *Théologie morale de Busembaüm :* elle avait eu depuis vingt-cinq ans cinquante-neuf éditions. Ils la font tirer à dix mille exemplaires, la répandent dans tous leurs séminaires comme livre classique, et la même année le couteau d'un scélérat atteint la poitrine de Louis XV.

Je ne prétends point imputer aux jésuites le for-

fait de Damiens; mais ce monstre a vécu parmi eux, mais il leur a servi de valet; mais après être sorti de leur maison, il y est rentré; mais les jésuites ont été ses directeurs, les PP. Delaunay et de La Tour ses protecteurs. Cet assassin déclare dans ses interrogatoires que c'est par religion qu'il a attenté aux jours du roi; qu'il est assuré du salut de son âme. Dans quelle école a-t-il puisé ces principes? qui les lui a enseignés? L'homme circonspect et scrupuleux se tait. Mais il recueille les bruits qui circulent, il rassemble les faits qui peuvent éclairer son jugement, et s'il ne peut arriver à la vérité par la voie des preuves matérielles, il tâche d'en approcher par la voie des conjectures.

Je n'accuse donc point les jésuites. Mais j'entends le cri général de la France les accuser. Mais j'entends un des plus illustres prélats de France, en même temps qu'il ordonne des actions de grâce au ciel pour l'heureuse conservation du roi, se plaindre amèrement des doctrines régicides enseignées et répandues dans les écoles d'une Société qu'on ne nomme pas, mais qu'on devine suffisamment (1). Mais je vois peu de temps auparavant la Société de Jésus agiter violemment le clergé, déclamer contre le monarque, et, par la turbulence de sa conduite, le forcer d'éloigner de la capitale le P.

(1) Mandement de monseigneur le duc de Fitz-James, évêque de Soissons, pair de France. « Demandons, dit-il, au Seigneur qu'il purge « entièrement son Église, qu'il éclaire ces écoles dans lesquelles on « tient encore à des principes d'où les conséquences les plus affreuses « suivent assez naturellement. Ceux qui se persuadent que l'Église « peut directement ou indirectement délier les sujets du serment de « fidélité, *ne sont pas si loin qu'on pense des plus grands excès*.

Patouillet et un autre jésuite. Je vois tous les évêques dévoués à la Compagnie, et notamment M. de Beaumont, se signaler par des mandements qui annoncent bien plus l'amour des biens temporels que l'amour de la paix et les principes de la charité. Je vois que la ville d'Arras regarde comme un fait incontestable que, vers les fêtes de Noël, Damiens s'est confessé à un jésuite de cette ville et a communié de sa main ; je vois que le grand-prévôt de l'hôtel de Versailles, au moment même où il commence l'instruction du procès de Damiens, fait arrêter et conduire à la Bastille, les fers aux pieds, un jésuite du grand couvent de la rue Saint-Antoine. J'apprends que M. Pasquier, l'un des commissaires-rapporteurs, avoue que dans cette affaire *on trouve les jésuites partout;* et néanmoins on ne les trouve presque nulle part dans les pièces du procès. Je sais que le duc de Croï a fait remettre à la grande chambre un mémoire important, et que le contenu de ce mémoire reste ignoré; le rapporteur n'en donne qu'une courte analyse. Je suis instruit que le jour même de l'assassinat, deux ecclésiastiques arrêtent, le soir, un cocher sur la route de Versailles, lui demandent des nouvelles du roi, et, sur sa réponse, l'un d'eux dit tout bas : *Le coup est manqué.* Le cocher fait sa déposition. Je sais que le 4 janvier, veille de l'assassinat, une petite fille dont les parents sont liés avec un jésuite d'Arras, dit aux religieuses chez lesquelles elle va à l'école : *Demain on tuera le roi;* et que les religieuses lui demandant de qui elle tient ce fait : *Elle l'a entendu dire chez sa tante par un monsieur habillé de noir.*

Je trouve dans les mémoires d'un homme célèbre par son esprit, et fort répandu dans la haute société, un passage qui me confirme dans mes conjectures.

« Le lundi, 28 du courant (mars 1757), dit l'auteur, fut tiré à quatre chevaux le scélérat qui avait osé porter la main sur le roi, le 5 janvier dernier. Assez d'autres feront le détail de cette histoire de Damiens, qui ne sera oubliée de long-temps; mais ce qui ne sera pas à dit ce sujet, peut-être avant cent ans d'ici, ce sont les bruits qui courent actuellement et que je ne garantis ni vrais ni faux.

« Excepté les gens de la cour et ceux qui y tiennent ici par des places, des charges ou des emplois, personne ne peut se mettre dans l'esprit que ce criminel soit sans complots et sans complices, ainsi que la *Gazette de France* a dit qu'il l'avait déclaré; il n'y a nulle preuve de ce fait avancé témérairement peut-être. Le procès a été instruit d'une façon qui a été au moins la cause de tous les bruits qui courent, si elle ne les établit pas clairement.

« Damiens a été livré au grand prévôt de l'hôtel, M. de Sourches, qui passe pour un esprit très borné. Pendant les premiers jours, ce procès a donc été mal entamé et négligé; les ministres voulaient le faire juger par une commission du conseil, et ils n'ont été retenus que par la crainte terrible qu'ils ont eue des suites de cette affaire. Le cri général de la nation, qui est venu se joindre à cette frayeur, les a arrêtés.

« Cette voie leur étant fermée, le roi par des lettres-patentes a envoyé le jugement de ce procès au

parlement séant à la grande chambre, les pairs assemblés. Le premier président (Maupeou), M. de Sévères et M. Pasquier (ces deux derniers conseillers et rapporteurs) sont, au dire du public, les seuls qui sachent pleinement ce mystère d'iniquité et qui aient vu les pièces. On assure que ces trois juges n'ont fait paraître au jour que celles de ces pièces qu'on leur a permis de montrer; les contestations que, dans plusieurs séances, M. le prince de Conti a eues avec le premier président, et M. Pasquier, pour approfondir des faits ou en faire informer, sont, dit-on, la preuve de ces manœuvres!

« On a été souvent révolté dans le public de ce qu'on n'avait pas envoyé des commissaires du parlement à Arras, pour y informer des faits qui auraient pu résulter d'un mémoire que M. de Croï a envoyé à la cour sur ce Damiens.

« On prétend qu'il y avait été en liaison avec des jésuites de cette ville, et qu'il s'était confessé plusieurs fois à l'un d'eux. M. le prince de Conti n'a jamais pu obtenir qu'on fît cette information en règle. On veut que par le motif de sauver au roi des chagrins et des inquiétudes affreuses, les gens qui l'approchent aient résolu de faire passer ce scélérat pour un fou physique, et que cette idée ait été le seul pivot sur lequel ont roulé tous les ordres qui ont été donnés aux juges.

« D'autres veulent au contraire et prétendent que le roi est instruit de tout, quoique le public ne sache rien; *mais on a voulu sauver les jésuites*. Un fait certain qui les a fait soupçonner, c'est que le surlendemain de l'assassinat du roi, le P. La Tour fut en-

levé la nuit, aux jésuites même. Le précepteur d'un enfant qui est connu d'un de mes amis, avait causé avec ce jésuite la veille de son enlèvement ; à six heures du matin, ayant été pour voir ce Père, il fut fort surpris de voir sa chambre ouverte, ses livres et ses papiers par terre, et tout le dérangement qui suit ces sortes d'aventures. Il alla demander à un des Pères ce qu'était devenu le P. La Tour ; on lui répondit qu'on l'avait envoyé à la Flèche pour une affaire ; ils ajoutèrent qu'avant de se rendre dans cette ville, il devait faire une tournée, et qu'il ne serait à la Flèche que dans six mois au plus tôt. A moins que d'avoir vu ce fait, on ne peut en être plus sûr que je le suis (1).

« Il est encore constant que ce misérable était protégé des jésuites. Le P. Neuville l'avait placé chez madame de La Bourdonnaie. Le P. La Tour le protégeait aussi. Il avait été cuistre dans leur collége. Les bruits populaires ont été encore plus loin : on prétend qu'il était leur espion.

« Ce monstre avait de l'esprit, une fermeté d'âme singulière qu'il a montrée dans les tourments longs et affreux qu'il a soutenus. Ce n'était point un fanatique, puisqu'on ne sait encore s'il avait de la religion, et s'il est mort dans des sentiments de piété. Le doute où l'on est à cet égard démontre au moins qu'il n'y avait pas de fanatisme religieux dans sa

(1) Le P. La Tour était à la Bastille. C'est celui à qui Voltaire adressa une lettre qu'on a citée depuis en faveur des jésuites. Voltaire voulait alors entrer à l'Académie française, et croyait avoir besoin de se concilier les jésuites, qu'il a d'ailleurs si maltraités dans ses écrits.

tête. Si celui d'un patriotisme très mal entendu l'eût porté à cette détestable action, il aurait marqué, pendant le cours de son procès, et surtout à sa mort, cette seconde espèce de fanatisme. Il aurait voulu faire le héros, et aurait cru véritablement l'être. Il n'y a rien de tout cela. Quel but se proposait donc cet homme? Des supplices abominables sans récompense? Mais il n'était point fou proprement dit. Le paradis? Mais il n'était point fanatique de religion. La gloire fanatique aussi de croire se sacrifier pour son pays? Mais il n'était point patriote dans le sens extravagant qu'il aurait pu entendre.

« Est-il vraisemblable, d'après tout cela, que cet homme ait été amené à ce parricide irrémissible par des discours indiscrets simplement? C'est ce qu'on ne persuadera jamais à ceux qui connaissent les hommes. Il faut qu'on ait échauffé sa tête et par l'espérance de l'impunité, et par l'immensité des récompenses. Voilà ce qui tombe communément sous le sens des gens qui ne sont point prévenus. C'est ce que des Mémoires particuliers éclairciront peut-être dans cent cinquante ou deux cents ans d'ici. C'est aussi peut-être ce que la postérité ne saura pas plus que nous. »

Voilà ce que je lis dans le *Journal historique* de Collé, lecteur de M. le duc d'Orléans (1). Me serait-il permis d'ajouter ce que j'ai entendu dire à ce sujet dans les premières années de ma jeunesse par des hommes respectables et des ecclésiastiques

(1) Le témoignage de ce spirituel et brillant chansonnier ne doit pas être repoussé par les RR. PP. de Mont-Rouge, car il a prédit leur

qui fréquentaient la cour. On ne doutait pas que l'expulsion des jésuites n'eût pour cause première le crime de Damiens, que ces Pères n'eussent été déterminés dans cette terrible affaire par des motifs du plus haut intérêt pour eux, dont le résultat devait assurer leur règne en France sans contradiction.

On parlait du projet qu'ils avaient eu d'établir une sorte d'inquisition contre le torrent des doctrines philosophiques, comme on l'avait établie autrefois contre celui des hérésies, et l'on assurait que ce projet n'était pas sans d'éminents protecteurs. On en disait davantage, car l'imagination aime à se promener dans le vaste champ des conjectures. Mais je dois, comme l'auteur que je viens de citer, me renfermer dans un respectueux et profond silence sur ces matières.

Je n'ignore pas que les jésuites ont voulu faire passer Damiens pour un partisan fanatique des jansénistes; le jésuite Feller, dans son *Dictionnaire historique*, le dit positivement. Mais c'est trop abuser de l'histoire et de la crédulité publique; c'est

retour. Voici deux couplets échappés à sa muse légère et piquante en 1771.

Chantons dans un badin vaudeville
Le retour des vertus qu'on aura;
Le vieux honneur, à la cour, à la ville,
Les sentiments qu'on trouve de vieux style,
Cela reviendra.

Français, ne perdez pas l'espérance,
Tout va bien, tout encor mieux ira;
La liberté, le crédit, l'abondance,
La candeur, *les jésuites*, l'innocence,
Cela reviendra.

à la fois trop de perfidie et trop de sottise. Si Damiens était janséniste, pourquoi se faisait-il domestique chez les jésuites? pourquoi les jésuites le plaçaient-ils chez leurs amis? Ces bons Pères n'ont pas l'habitude de traiter les jansénistes avec tant de bonté.

Qu'aurais-je à dire de plus sur la Compagnie de Jésus? Leur séjour en France est marqué par cinq tentatives d'assassinat contre les rois; deux sont consommés, et c'est à eux, à eux seuls qu'on les impute! En faut-il davantage pour les exclure à jamais du territoire français.

Et cependant tel est l'aveuglement de l'esprit de parti, qu'un ministre du roi nous déclare du haut d'une tribune nationale *qu'ils n'ont jamais mérité d'être chassés*. On ose même nous parler des services qu'ils ont rendus au trône; on nous les demande pour faire élever nos enfants! Des écrivains dévoués au clergé (1), qu'ils appellent l'Église, compilent des volumes, lancent des brochures en leur faveur, où l'on pousse l'oubli de toute pudeur jusqu'à traiter d'impostures et de calomnies les affreuses vérités qu'on leur reproche.

Monseigneur, en nous demandant les jésuites, songez à la responsabilité dont vous vous chargez.

Ils seront rétablis, je n'en doute pas, car ils ont de hautes et nombreuses protections, et peut-être

(1) Ne confondons pas les idées; ce n'est pas du clergé fidèle aux principes de l'Église gallicane qu'il s'agit ici, mais de ce clergé brouillon, ambitieux, ignorant, intolérant, qui veut élever le trône pontifical au dessus de tous les trônes, et qui suit les étendarts des de Maistre, des Bonald, des Fayet de Podio et de tutti-quanti.

votre élévation subite à tant d'honneurs et de puissance n'a-t-elle pas quelque rapport avec ce projet. Mais ils ne seront pas rétablis sans opposition et sans troubles, et lorsqu'ils se croiront solidement affermis, de violentes commotions agiteront l'État. Si vous vivez assez pour en être le témoin, vous pleurerez alors amèrement vos faiblesses passées; car ne pensez pas que je veuille vous confondre avec ces spéculateurs de désordres qui rempliraient leur pays d'agitation pour un intérêt personnel.

Je sais tout ce qu'a de séduisant pour certaines têtes un chapeau venu d'au delà des monts; mais je sais aussi que vos vertus douces et pacifiques vous défendraient de l'acheter à un prix trop élevé, et que vous n'oublieriez pas ce mot si noble d'un célèbre docteur de Sorbonne, qu'il est des cas où il vaut mieux le mettre à ses pieds que sur sa tête.

Étranges caprices de la fortune! faut-il que les coiffures rouges nous soient toujours fatales! Naguère c'était le bonnet, maintenant c'est le chapeau; la forme seule est changée.

J'ai rempli une grande partie de ma tâche; je crois avoir suffisamment indiqué à M. l'évêque d'Hermopolis et à LL. EE. ses collègues, ce que l'Église, l'État, la jeunesse, les mœurs et les rois ont à se promettre des doctrines et des services de la Compagnie de Jésus. Si les rois en demandent davantage, je les supplierai avec respect de jeter les yeux sur le sort tout récent d'un vénérable et religieux monarque. Le roi de Sardaigne porte l'oubli des grandeurs jusqu'à substituer à son manteau royal le manteau de saint Ignace. Il entre dans la

Compagnie et se soumet à tout ce qu'elle voudra lui imposer. Son rang, son âge, ses vertus, tout le recommande à leur respect; quel témoignage lui en donnent-ils? Ils le font portier de leur couvent! Monseigneur, croyez-en l'expérience, les jésuites seront éternellement ce qu'ils ont été autrefois. Un jésuite se déguise, mais ne change pas.

Cependant oublions tout ce que j'ai dit, effaçons les pages de l'histoire, supposons les jésuites remplis de savoir, d'innocence, d'humilité; supposons qu'ils se présentent avec leurs constitutions, lavés de leurs anciennes iniquités, et voyons si ces constitutions peuvent s'allier avec les nôtres?

CHAPITRE VI.

LA CHARTE DE LOUIS XVIII PEUT-ELLE S'ACCOMMODER DE LA CHARTE DE SAINT IGNACE?

Chez tous les peuples et dans tous les temps, lorsque les constitutions des jésuites ont été examinées par des hommes sages, éclairés, exempts de toute passion, de tout intérêt, de tout préjugé, elles ont été unanimement déclarées incompatibles avec la sûreté des Etats et l'indépendance des gouvernements, et c'est pour cela que les jésuites ont eu tant de peine à s'établir en France; qu'après s'y être établis, ils en ont été chassés, et qu'après avoir été rappelés, on s'est vu forcé de les chasser encore. C'est pour cela que l'eau et le feu leur ont été interdits à Venise, en Hollande, en Pologne, en Allemagne, en Russie, en Autriche, à Naples, à Malte, en Portugal, etc. C'est pour cela que le peuple français, passionnément attaché à ses libertés et à la charte qu'il a reçue du roi Louis XVIII, s'irrite en voyant les jésuites s'emparer de nouveau des consciences, rétablir dans le sein de l'Etat leurs congrégations, agiter les provinces par des prédications anarchiques, et jeter le trouble dans les esprits par la violence de ses doctrines ultramontaines.

Quand D. Inigo de Loyola jeta les fondements de sa société, ce ne fut point une réunion de cénobites qu'il voulut donner à l'Église, mais une armée qu'il voulut lever pour le service du Saint-Siége. Les historiens de sa vie nous apprennent qu'il préféra le nom de *Compagnie* à tout autre, parce que ce mot avait une couleur guerrière. J'ai cité le passage de l'*Imago primi sæculi*, où les jésuites euxmêmes se glorifient d'être une milice armée pour l'Église romaine, où ils se vantent de naître tous le casque en tête, où ils prétendent que chacun d'eux vaut une armée entière. Aveu précieux que les gouvernements ne doivent jamais perdre de vue, car s'ils sont des guerriers, il faut qu'ils aient quelque chose à combattre; or contre quels ennemis peuvent-ils tourner leurs armes? Contre les hérétiques, disent-ils; mais si l'Etat veut être en paix avec les hérétiques? N'importe; ils combattront, et s'il n'y a pas d'hérétiques, ils en feront. Ils ont fait des jansénistes; ils feront des gallicans. Mais vingt ou trente jésuites répandus dans sept petits séminaires sont-ils donc une puissance? Non, s'ils étaient seuls; mais saint Ignace a tout prévu: il a conçu, tout ignorant qu'il était, qu'il lui fallait une infanterie légère, une infanterie de robe courte pour soutenir ses soldats de robe longue, et il a fondé les *sodalités;* il a fait de ses disciples une société politique et religieuse, il a dit aux esprits remuants, ambitieux, fanatiques : Joignez-vous à moi; et au moyen de ses affiliations, il s'est créé sans éclat et sans bruit des légions sans nombre qui se sont répandues sur toute la terre, et se sont liées par un vœu solennel aux

intérêts, à la défense, au triomphe de la Société. Ainsi s'est formée une armée immense qui suit, accompagne et soutient la Compagnie de Jésus partout où elle se montre. Elle a son quartier-général, ses arsenaux, ses places fortes, ses hérauts d'armes, ses espions, sa caisse militaire, ses tambours, ses trompettes et ses sapeurs.

Ses places fortes sont les confessionnaux, les chaires de nos églises, les colléges; son quartier-général est Rome; ses trompettes, ses tambours, sont les missionnaires; ses hérauts d'armes sont MM. de Lamennais, de Bonald, Clausel de Coussergues, Fayet; ses sapeurs, MM. Laget de Podio, Madrolle, et ses espions sont partout; sa caisse, les contributions levées sur les frères de la congrégation; sa conscription comprend tous les hommes et toutes les femmes depuis la marquise jusqu'aux cordons bleus de la cuisine. Comme société religieuse, son mot d'ordre est une seule foi, la religion romaine; comme société politique, un seul souverain, le pape; son but est donc la domination universelle, l'abaissement de toutes les couronnes devant la tiare. Le monde entier soumis à l'empire d'un chef et d'une religion unique, voilà la grande pensée qui n'a cessé de l'agiter. M. l'abbé de Lamennais a pris soin de nous avertir que la Société de Jésus n'était point une institution claustrale comme les autres, mais une véritable monarchie; que les jésuites n'étaient pas venus pour obéir, mais pour commander.

Or, comment deux monarchies opposées pourraient-elles subsister dans le même Etat? Ou elles

seront égales en force, et alors elles se détruiront, ou l'une sera plus puissante que l'autre, et alors la plus forte dévorera la plus faible. Mais quelle est la plus forte? est-ce celle qui se prétend envoyée du ciel pour gouverner toutes les autres, ou celle qui reconnaît modestement n'avoir à gouverner que le troupeau sur lequel elle règne par la grâce de Dieu? N'est-il pas évident que si on laisse faire la première, elle aura bientôt élevé sa domination au dessus de la seconde; car ses ordonnances, elle les dira venues immédiatement du ciel, elle tiendra constamment les bouches de l'enfer ouvertes pour engloutir comme *Coré*, *Dathan* et *Abiron*, ceux qui prétendront lui disputer ses pouvoirs.

Qu'on ouvre l'histoire et qu'on se rappelle les guerres atroces, les calamités déplorables qui ont jadis signalé la lutte de ces deux monarchies. M. l'évêque d'Hermopolis nous assure que la présence des jésuites ne lui inspire aucune crainte. Son Excellence n'a-t-elle jamais rien lu? n'a-t-elle jamais réfléchi sur ses lectures, ne doit-elle pas savoir, et mieux que moi sans doute, que c'est un dogme consacré par les constitutions des jésuites, que le pape est le souverain des souverains, le seul souverain légitime, parce qu'il est le seul qui ait reçu immédiatement ses pouvoirs du ciel; que c'est une doctrine admise à Rome comme incontestable, que tous les peuples quels qu'ils soient, y compris les rois, ne sont devant le successeur de saint Pierre qu'un grand troupeau dont la conduite lui a été confiée par Jésus-Christ; qu'il en est responsable devant Dieu, et qu'il en peut disposer à son gré pour le plus grand



bien de l'Eglise? (1) Or, qu'arrivera-t-il s'il se trouve dans ce troupeau des brebis rétives ou infectées d'une maladie qui lui paraîtra contagieuse? Le pape ne sera-t-il pas obligé de les retrancher du bercail, quelle que soit la pureté de leur race et la richesse de leur toison, et ne sera-t-il pas tenté même d'imiter le berger de l'*Avocat patelin*, qui tuait ses brebis pour les garantir d'avance de la clavelée?

Tout cela semble absurde. Mais tout cela n'en est pas moins la doctrine constante des ultramontains, et jusqu'à ce jour les jésuites n'en ont pas prêché, enseigné d'autre. C'est leur premier article de foi.

J'ai déjà parlé du vœu particulier que font les jésuites, de ce vœu qui les engage envers le pape comme envers Dieu même, de ce vœu qui fait de la Compagnie un instrument aveugle entre les mains du Général. Or, s'ils sont les sujets de Rome, comment seront-ils les sujets de France? Comment serviront-ils deux maîtres à la fois? Les jésuites de Saint-Acheul et de Mont-Rouge, engagés par un vœu au pape, ont-ils fait serment de fidélité au roi? Non, certainement. M. d'Hermopolis est évêque et ministre; je demande, non à l'évêque, mais au ministre, s'il est un gouvernement qui puisse admettre une société d'hommes vivant sous un pareil régime? Que serait-ce si cette Société pénétrant partout, dans les familles, parmi les riches, les grands, les pau-

(1) Le jésuite Bécan a dit que le pape était le propriétaire du troupeau, que les rois en étaient les *chiens*; que le pape pouvait par conséquent s'en défaire quand ils refusaient d'aboyer ou de se battre contre le loup.

vres, les enfants, parvenait à y former des associations, à les assujettir à son propre régime, à les courber sous le joug de Rome ou de son Général ? Enfin que deviendraient les peuples, si ceux qui les gouvernent, séduits par les jésuites, aveuglés par la superstition et la crainte de l'enfer, se faisaient jésuites de robe courte, et prononçaient le quatrième vœu, comme quelques personnes croient que Louis XIV l'avait fait. Où serait alors le gouvernement, et de quelle horrible confusion ne serions-nous pas menacés ! Que M. d'Hermopolis réfléchisse et réponde.

Avant que les jésuites prissent pied en France, tout était tranquille. L'Église gallicane jouissait de la paix la plus profonde; ses libertés étaient respectées; le peuple, confiant dans ses pasteurs, assistait avec recueillement à nos solennités saintes. Pourquoi tout est-il devenu inquiétude et désordre depuis que les jésuites se sont mêlés parmi nous? pourquoi le démon de la discorde s'est-il réveillé? C'est qu'ils ont montré le dessein de tout bouleverser; c'est qu'ils ont cru qu'ils pouvaient, sous le sceptre religieux des Bourbons, jeter le masque dont ils s'étaient couverts sous celui de Buonaparte; c'est qu'ils ont fait revivre les doctrines séditieuses et traîtresses de l'ultramontanisme; qu'ils se sont fait déclarer par leurs hérauts les seuls hommes capables de faire fleurir la religion, les mœurs et les sciences; c'est que tout en trahissant le trône, ils s'en sont proclamés les uniques défenseurs; c'est qu'ils se sont associés des complices dont les prédications insensées ont annoncé le dessein d'anéantir

la première révolution par une seconde révolution (une seconde révolution ! y pensez-vous, Messieurs?); c'est qu'ils ont trouvé des protecteurs et des appuis jusque dans les plus hauts rangs du clergé, et que, par des mandements dénués de tout esprit de paix et de charité, des évêques ont sonné parmi les peuples un tocsin qui les a fait frémir.

Si les jésuites ont tant de confiance et d'audace lorsqu'ils sont encore sous le poids des arrêts de nos anciennes cours souveraines et des édits de nos rois; si M. l'évêque d'Hermopolis est obligé de prendre tant de précautions oratoires pour nous parler de la tolérance qu'on leur accorde, qu'oseraient-ils donc si jamais ils étaient reconnus légalement, si jamais ils se disaient qu'une tolérance protégée par l'autorité vaut une reconnaissance officielle?

La Charte accorde une protection égale à tous les cultes; les jésuites souffriront-ils cette protection? Leur missionnaire Guyon n'a-t-il pas déjà déclaré dans ses sermons que les protestans étaient les enfants de Satan dévoués aux feux éternels de l'enfer? Le jésuite Feller ne déclare-t-il pas dans son *Dictionnaire historique* (article Henri IV), que les protestants n'ont pas d'ennemis plus irréconciliables que les jésuites? Les confesseurs jésuites n'enseignent-ils pas à leurs pénitents et pénitentes qu'il n'y a point de salut pour eux s'ils communiquent avec les protestants? Que deviendront aussi les juifs, si les jésuites recouvrent la puissance dont ils jouissaient sous Louis XIII et sous Louis XIV? Par qui l'édit de Nantes a-t-il été révoqué? par qui des mil-

liers de familles ont-elles été chassées impitoyablement de leurs foyers, bannies de leur patrie, reléguées sur les bords des fleuves étrangers pour y aller pleurer leur malheur, sinon par les jésuites? Des milliers de victimes ont péri par la corde, par le fer et par le feu; par quels bourreaux les gibets ont-ils été dressés, le fer aiguisé, les flammes allumées, sinon par les jésuites? « Il n'en coûtera pas « une goutte de sang, » disait le P. La Chaise au roi, en lui proposant la révocation de cet édit; et l'on a immolé dans les supplices, sur la roue, par le feu, dix mille individus; et la chaumière du pauvre, le toit pacifique du laboureur, se sont remplis de dragons. Le Languedoc contenait deux cent quarante mille calvinistes, et quinze ans après, avant les troubles de Cévennes, il avait perdu près de la moitié de cette population. Les prisons, les bagnes, se remplirent de victimes immolées aux jésuites; on vit des gentilshommes, la rame à la main, confondus sur la chiourme avec les plus vils des scélérats.

Si le tendre, le compatissant abbé de Fénelon est envoyé en mission dans la Saintonge; si, loin d'imiter les sauvages fureurs des missionnaires jésuites, il porte dans la chaire évangélique la douceur de la charité et les charmes de la persuasion, les jésuites calomnient sa mission, et le P. La Chaise le fait rayer de la feuille des bénéfices où il était inscrit pour l'évêché de Poitiers.

Ainsi tout ce que la France a éprouvé de déchirements, tout ce que les protestants ont subi de proscriptions, d'exactions, de tortures, de supplices, est l'ouvrage des jésuites.

Déchirez donc, si vous voulez les rétablir parmi nous, déchirez donc les pages de la Charte qui accorde aux protestants le libre exercice de leur culte; armez contre eux de nouveaux dragons, démolissez leurs temples, pendez à des gibets leurs ministres, détruisez dans les pays qu'ils occupent, les ateliers, les fabriques, les manufactures; chassez du sol de leur patrie trois millions d'habitants, vous aurez des provinces désertes, une terre désolée; l'industrie, le commerce, les arts, périront une seconde fois; mais vous aurez aussi des jésuites, et quels sacrifices ne faut-il pas faire pour avoir des jésuites?

Quand le magnanime Henri IV donna l'édit de Nantes, un prédicateur osa, dans la chaire, le menacer de la peine éternelle, s'il n'exterminait pas les protestants. Quel était ce fanatique? un jésuite, le P. Gonthier. En 1731, quarante ans après la révocation de l'édit de Nantes, un autre prédicateur exhorta les catholiques de Lyon à prendre des flambeaux pour aller brûler ceux qui travaillaient à détruire la religion catholique. Quel était cet énergumène? un jésuite, le P. Cottin; et pour récompense, il est nommé directeur de la congrégation des *Messieurs* de cette ville.

Parlerai-je des excès de la Compagnie de Jésus envers le célèbre monastère de Port-Royal? Les fureurs révolutionnaires n'offrent rien de plus atroce. Ce n'est pas assez pour les jésuites de faire bannir, emprisonner les vertueux solitaires, les vénérables amis de la religion, des mœurs et de la science, qui habitent cette pieuse et paisible solitude; d'arracher

à la paix de leurs humbles cellules de malheureuses vierges fidèles à Dieu et à leur conscience; il faut que les murs mêmes de leur maison disparaissent, et que la charrue passe sur les ruines de Port-Royal; ce n'est pas assez même que la charrue y passe, ce n'est pas assez que celles de ces saintes filles auxquelles on laisse la vie traînent dans la captivité, les larmes et les tribulations, les derniers jours de leur malheureuse existence; il faut aux jésuites des cadavres; il faut que leur vengeance descende jusqu'au fond des tombeaux, qu'elle en arrache les restes inanimés qui dormaient dans la paix de l'éternité. O indigne profanation! leurs membres encore sanglants sont livrés aux outrages, aux profanations de pionniers sans pudeur; ils se les partagent à coups de hache, tandis que, dans l'Église même, des chiens dévorants en lèchent le sang et s'en disputent les lambeaux!

Impitoyables jésuites! les entrailles de la terre sont donc des barrières impuissantes contre vos fureurs! Faut-il tracer encore le tableau de vos excès contre les évêques, les pasteurs, les hommes de toutes les classes que vous accusiez de jansénisme? Cinquante mille lettres de cachet ont été expédiées dans l'espace de cinquante ans; qui les a sollicitées? Les Bastilles, les prisons, se sont remplies de victimes, qui les y a précipitées? Les morts sont restés sans sépulture, qui les a bannis du champ du repos, du sein de cette mère commune des hommes où tous les ressentiments s'éteignent?

Cette bulle fatale qui a causé tant de désordres, n'est-ce pas vous qui l'avez arrachée au Saint-Siége, non pour servir la religion, mais pour satisfaire vos

indignes passions? Si vous osez le nier, je vous confondrai en vous présentant le texte incontestable de la lettre suivante. Elle est adressée par votre P. d'Aubenton, si célèbre par ses intrigues, à votre P. Croizet, si pauvre d'esprit dans sa *Vie des Saints* (1).

« Mon révérend Père, vos vœux sont enfin accomplis; voilà le livre fameux des *Réflexions de Quesnel sur le Nouveau-Testament* et tous les écrits apologétiques réduits en poussière par les foudres que le Dieu du ciel a mis dans les mains de son vicaire en terre; voilà le cardinal de Noailles et l'engeance *quesnéliste* écrasés sous les pieds du plus grand pontife qui ait paru sur la chaire de saint Pierre. Ces loups ravissants sous la peau d'agneaux, ces maîtres de mensonges, ces séducteurs pleins d'artifice sont aujourd'hui démasqués à la face de l'univers..... Il est de la justice divine et du devoir du souverain prince des apôtres de faire boire jusqu'à la lie le calice de confusion à ces opiniâtres. Quelle joie pour vous, mon révérend Père, et pour le prélat de votre voisinage (l'évêque d'Apt) !..... Faites-lui part aussitôt d'une copie de cette bulle, et répandez-la promptement dans les diocèses circonvoisins, surtout à Arles, à Aix, à Marseille, à Toulon; il est à propos qu'elle soit imprimée de tous côtés et que la voix de nos pères qui vont former la voix du royaume entier, ne laisse pas aux plus vigoureux jansénistes

(1) Le P. d'Aubenton était confesseur du roi d'Espagne. Lorsque le duc d'Orléans, régent, maria la princesse sa fille au roi d'Espagne, le P. d'Aubenton y fit mettre pour condition que le roi de France aurait un jésuite pour confesseur.

le moment de respirer avant la publication *qui doit les étouffer*. Vous concevez trop l'immensité de biens que doit produire ce nouveau décret, pour ne pas agir en conséquence. Voilà la doctrine de notre Société à couvert d'insultes, et celle de la Sorbonne flétrie.

« Je puis dire ici que Richelieu n'enchaîna pas si bien les ennemis de la France, que nous *lions aujourd'hui son clergé*. Notre victoire est plus complète que nos ennemis ne saurait croire. Voilà Nicole, Sacy, le Tourneux, Thiers, Thomassin, Baillet, Fleury même et tant d'autres, censurés par cette bulle, et nous verrons bientôt *tous les jansénistes au feu* comme Quesnel, si le zèle *que nous avons soin d'inspirer* à Clément XI dure encore quelques années. Recommandez, s'il vous plaît, aux saintes âmes sous votre direction, d'en demander à Dieu l'accroissement; il est encore très sûr que par le *quesnélisme* nous irons beaucoup plus loin que par le *jansénisme*.

« Prenez, s'il vous plaît, bien garde, mon très cher Père, que dans la composition de vos livres vous n'approchiez pas quelquefois des expressions notées dans la bulle. L'avis n'est pas à négliger; soyez surtout attentif qu'en insinuant vos opinions vous ne donniez prise au parlement. *Le temps de prêcher sur les toits n'est pas encore venu*. Nous écrivons au P. Le Tellier de choisir des hommes propres à composer des livres de dévotion, qui puissent remplacer ceux que *nous avons faire condamner*. Il faut que le public voie que nous ne sommes pas ennemis de la piété....

« Ce n'a pas été sans beaucoup de peine, je vous assure, que nous avons eu la bulle qui nous met en si beau champ de moisson; *vous en jugerez par la copie d'une autre toute différente*, qui avait été ébauchée sur les idées que quelques théologiens de la clique avaient embrassées. Dans tous les brefs qui ont paru, il a fallu employer une infinité de moyens. Nos pères *Wailly*, *Dierre*, *Imperiali* et *Francolin* se sont donné plus de mouvements pour donner un bon tour à cette affaire, qu'il n'en fallut *pour porter Alexandre VIII à excommunier la France* (1). C'a été un autre embarras de soutenir nos sentiments d'une manière que le parlement de Paris ne trouvât pas sujet de s'opposer à la réception. Nous en sommes heureusement venus à bout. *L'erreur des opinions gallicanes se trouve prudemment* condamnée par les termes particuliers contre le livre en général. Voilà encore Jouvency vengé pour sa doctrine (2).

« La cour de Rome doit beaucoup, en cette rencontre, aux mémoires que nous avons reçus du P. Le Tellier. Nous ne doutons pas que les évêques de France qui ont agi dans cette affaire ne prennent

(1) Ce pape succéda, en 1689, à Innocent XI, qui mourut inopinément après que les jésuites eurent, dit-on, récité leurs grandes litanies. Pourquoi aussi voulait-il les réformer? Alexandre VIII inspira une telle crainte à Louis XIV, qu'il lui rendit le comtat d'Avignon; mais le Saint-Père n'en publia pas moins une bulle contre les quatre articles du clergé de France. Il n'est pas indifférent d'apprendre que c'étaient les jésuites qui faisaient excommunier la France, après avoir déclaré qu'ils admettaient ces articles.

(2) Jouvency avait été frappé par un arrêt du parlement, pour ses doctrines régicides et l'apologie qu'il avait faite de Jean Guignard, son confrère, et de quelques autres assassins auxquels il avait décerné, comme on l'a vu, les honneurs du martyre.

un nouvel essor, que la cour ne mande d'abord au parlement et au clergé de procéder promptement à la publication dans tout le royaume. Nous ne voyons nulle apparence que ceux qui ont vu *Quesnel* à la cour voulussent hésiter *à le faire mettre au catalogue des indignes* du cardinalat. Les instructions que nous envoyons à ce sujet sont assez précises pour faire impression sur l'esprit de ceux qui sont en passe d'aspirer aux avancements, et le paquet que nous allons envoyer dans quatre ou cinq jours fournira des moyens contre tous les obstacles imaginables. Enfin sur le pied où les choses sont disposées en France, nous n'avons pas lieu de douter que la bulle ne soit reçue. »

Cette lettre a-t-elle besoin de commentaire ? L'esprit jésuitique y respire à chaque phrase. On y voit sans mystère et sans voile par quelle suite indigne d'intrigues, de mensonges, de ruses et de déceptions, ces jésuites, qu'on ose nous recommander comme les seuls hommes propres à entretenir la paix, à ramener chez nous le culte de la vertu, sont parvenus à extorquer au Saint-Siége cette fatale bulle *Unigenitus,* source de tant de discordes et de malheurs. Je ne suis ni janséniste ni moliniste, je hais toutes ces querelles de l'école, qui ne tendent qu'à précipiter les Etats dans la plus horrible confusion; mais le moyen de ne pas être ému au récit de tant d'indignités ! Que deviendraient, j'ose le demander à M. d'Hermopolis, les libertés de l'Église gallicane, si jamais, abusé par de funestes déceptions, le gouvernement accordait quelque puissance à des hommes qui, après avoir fait une déclaration

solennelle de leur attachement à la doctrine du clergé de France, la font condamner implicitement avec les propositions du P. Quesnel? Quels hommes que ceux-là, Monseigneur? et par quel prestige sont-ils parvenus à mériter votre protection? Vous nous avez déclaré solennellement que vous étiez attaché pour jamais aux libertés de l'Église gallicane, et vous tolérez une Société qui, par ses constitutions même, en a juré la destruction! Voyez, Monseigneur, dans quel état sont tombées ces libertés depuis son apparition en France! Vous avouez vous-même que le jeune clergé professe hautement les doctrines ultramontaines; qui donc les a détournés des anciennes voies de l'Eglise de France? Qui donc en a détourné nombre d'évêques qui ont refusé de faire enseigner dans leurs séminaires la doctrine de Bossuet? N'avons-nous pas lu de nos propres yeux, dans des livres approuvés, recherchés, recommandés par une portion notable du clergé de France, que si le grand et sublime évêque de Meaux n'avait pas rétracté ses principes avant sa mort, il fallait désespérer de son salut? Chaque semaine voit naître des feuilles périodiques rédigées pour l'instruction de ce jeune clergé. Qu'enseigne-t-on dans ces feuilles? Est-ce la doctrine de l'église de France, ou celle de l'église de Rome? Par qui sont-elles lues, par qui sont-elles protégées, dans quels lieux sont-elles répandues? Dites-le-nous franchement, Monseigneur, n'est-ce pas dans les séminaires et dans toutes les maisons tenues par les jésuites? Vous-même, Monseigneur, êtes-vous bien ferme dans votre foi, et la présence des jésuites n'a-t-elle exercé aucune influence sur

votre ouvrage intitulé *les Vrais principes de l'Eglise gallicane?*

Les vrais principes, Monseigneur, sont dans la déclaration du clergé de France en 1682; ils sont dans la défense de la doctrine gallicane par Bossuet; ils sont dans les ouvrages du célèbre Jean Gerson, cet illustre chancelier de l'Université, qui n'en trahissait pas les intérêts; ils sont dans les œuvres des savants théologiens Pierre d'Ailly et Jacques Almain; ils sont dans les actes multipliés de la Sorbonne, dans les discours de l'abbé Fleury, dans la tradition constante de l'église de France; mais il est difficile, Monseigneur, de les retrouver dans votre ouvrage; et comment pourrait-on les y reconnaître? Votre Grandeur ne nous a-t-elle pas dit: « Les jésuites sont gallicans comme moi, » ce qui signifie apparemment que vous êtes gallican comme un jésuite.

Vous nous assurez, Monseigneur, que les quatre articles ne contiennent que des opinions locales et particulières à la France, et vous ajoutez *que ceux qui se permettraient d'avancer que la supériorité du concile général sur le pape appartient à la foi, tomberaient dans un excès peu digne d'un théologien.*

Monseigneur, vous êtes un grand théologien; c'est chose convenue entre vos amis et dans vos bureaux; mais d'autres grands théologiens pourraient bien nier ce que vous affirmez, et pour en citer un qui en vaut quelques autres, Bossuet regarde la doctrine de la supériorité des conciles généraux sur le pape *comme appartenant à la foi.* Les pères

il se permet, en parlant de votre Excellence, de dire *le seigneur d'Hermopolis;* que lui en aurait-il coûté d'ajouter à ce mot le pronom possessif *mon* qui chatouille si agréablement les oreilles de nos Excellences ministérielles et de nos Grandeurs épiscopales? Mais à cela près, avec quelle force, quelle dialectique il entreprend de combattre quelques unes de vos propositions! C'est plaisir de voir comme ce Grec est gallican, et avec quel zèle il réfute ce que vous avez écrit sur nos libertés.

Vous avez dit, Monseigneur, dans votre ouvrage *sur les Vrais principes de l'église gallicane*, que la doctrine de la suprématie des papes sur les rois *était une doctrine surannée à Rome, qu'on ne l'y a pas mise en pratique depuis deux cents ans.* L'évêque Basilidès soutient au contraire que cette doctrine est encore toute brillante de santé, de fraîcheur et de jeunesse à Rome, et que les papes n'attendent qu'une occasion pour la mettre en vigueur. Il vous cite une bulle de 1794, rédigée par le cardinal Gerdil, où l'on déclare la doctrine des quatre articles du clergé de France fausse, téméraire et injurieuse aux droits du saint-siége; il vous cite le compte rendu en 1799, à Pie VI, sur le synode de Pistoie, où les mêmes principes sont professés d'une manière encore plus affirmative; il vous cite les instructions secrètes données en 1805, par Pie VII, à son nonce à Vienne, où le saint-père lui recommande surtout de ne point compromettre le droit que le saint-siége prétend avoir de déposer les princes hérétiques, déclarant *que les sujets d'un prince manifestement hérétique restent absous de tout hommage,*

de toute fidélité, de toute obéissance à son égard. Il vous cite le bref du pape Clément XIII, du 30 janvier 1768, pour annuler les édits du duc de Parme; enfin il vous cite la conduite du pape Pie VII, dans ses complaisances et dans ses démêlés avec Napoléon Buonaparte.

Vous avez dit, Monseigneur, au sujet du pape Clément XIII, que son bref « ne fit que réprimer « d'injustes usurpations sur le pouvoir de l'Eglise, et « n'alla pas jusqu'à délier les sujets du duc du ser« ment de fidélité. »

Mais l'évêque Basilidès vous prouve, sans réplique, que Clément XIII contestait au prince souverain l'exercice du pouvoir temporel; il rapporte le réquisitoire de l'avocat du roi au parlement de Paris (car cette cause intéressait la maison de Bourbon), et les propres dispositions du bref, par lequel le saint-père « cassait, annulait, abolissait, par la « plénitude de sa puissance, tout ce que le prince « de Parme avait ordonné, *et faisait défense à ses « sujets de lui obéir*, sous peine d'encourir les cen« sures fulminées par la bulle *in cœna Domini.* »

Or, Monseigneur, tout le monde sait ce que porte cette bulle *in cœna Domini* si follement fulminée par Boniface VIII, contre le roi Philippe-le-Bel.

Vous avez dit, Monseigneur, « que Pie VII, dans « sa bulle d'excommunication du 10 juin 1809, « contre Buonaparte et ses agents, déclara qu'il n'en« tendait rien prononcer contre la puissance tem« porelle et la soumission des peuples; que ce « pape dans ses démêlés postérieurs avec Napo« léon, en 1811, déclara encore que son intention

« n'était pas de rien faire de contraire à sa puis-
« sance, et qu'il était disposé à laisser les choses *in*
« *statu quo*. »

Monseigneur, je vous crois aussi grand historien que grand théologien, mais le révérend Basilidès (car vous le savez, c'est l'humble titre dont se contentent les premiers pasteurs de l'Église grecque), le révérend Basilidès prend la liberté de vous remontrer que par cela même que le pape Pie VII déclarait vouloir laisser les choses *in statu quo*, et ne rien entreprendre sur le temporel, il supposait qu'il pouvait, si cela lui plaisait, se moquer du *statu quo*, et disposer du temporel de Napoléon. Il vous cite ensuite un bref du même pontife, dans lequel il dit en termes exprès :

« Que nos persécuteurs apprennent une fois que
« la loi de Jésus-Christ les a soumis à notre auto-
« rité et *à notre trône;* car, nous aussi, *nous portons*
« *le sceptre,* et nous pouvons dire que notre puis-
« sance est bien supérieure à la leur.... Jadis tant de
« souverains pontifes ont été forcés, parce que la
« cause de l'Eglise l'exigeait, d'en venir à de pa-
« reilles extrémités contre les princes et contre les
« rois rebelles. »

Ce n'est pas tout, Monseigneur; le bon évêque Basilidès vous demande quel pape est descendu du sommet des Alpes pour venir déposer l'huile sainte sur le front de Napoléon ; quel pape a méconnu les droits légitimes de Louis XVIII, et délié de fait ses sujets du serment de fidélité ?

Les prétentions de Rome sur le temporel des rois ne sont donc pas surannées; elles ne sont donc pas

tombées en désuétude depuis plus de deux cents ans, comme votre Excellence l'assure d'un ton si tranchant ; car quelquefois, Monseigneur, votre Excellence traite la matière un peu cavalièrement. Mais un ministre a tant de priviléges !

Non, Monseigneur, cette doctrine n'est point surannée; c'est un affront que vous lui faites gratuitement. On l'enseigne tous les jours à Rome; vous la trouverez dans toute sa fleur en mille écrits divers qui paraissent tous les jours ; vous la trouverez dans *le Bon usage de la logique* du chanoine Muzarelli, publié en 1825 à Paris et à Besançon; vous la trouverez dans l'écrit de l'avocat Fea, imprimé tout récemment à Rome, avec l'approbation du maître du sacré palais. Comment, Monseigneur, ne serait-elle pas dans toute sa gloire à Rome, quand elle est professée tous les jours à Paris avec la plus scandaleuse publicité ; que les gallicans sont traités d'hérétiques, et les écrivains défenseurs de la doctrine de Bossuet indignement diffamés dans toutes les feuilles ecclésiastiques ?

Vous nous direz peut-être, Monseigneur, que vous avez pourvu à tout par la déclaration de principes que les évêques de France ont faite le 10 avril dernier; que nous avons des garanties suffisantes dans vos paroles et vos écrits, dans la lettre de M. l'évêque de Chartres, dans l'*Antidote* de l'abbé Boyer aux *Aphorismes* de M. l'abbé de Lamennais.

Mais, Monseigneur, je doute que mon évêque de Cariste en Eubée veuille se contenter de ces raisons, car il n'est pas facile à manier; il est constamment

à cheval sur la logique d'Aristote, et je le crois, sauf respect, un peu plus grec que vous.

Il vous demandera d'abord pourquoi le clergé de 1826 a tronqué la déclaration du clergé de 1682? pourquoi on a mutilé sans égard l'ouvrage du grand Bossuet? pourquoi on veut bien admettre le premier article de cette déclaration, en rejetant les trois autres? Il croira ne voir dans cet acte incomplet qu'une affaire de politesse, d'égard, de respect pour le souverain, un tour adroit pour paraître gallican en restant ultramontain. Il vous demandera pourquoi le clergé de France n'a pas imité la courageuse franchise de celui d'Irlande, qui n'a rien retranché de la déclaration?

Il prouvera sans difficulté qu'admettre le premier article sans reconnaître les autres, c'est n'admettre rien, puisqu'il est évident qu'en refusant d'adhérer au second, on se réserve implicitement la faculté de reconnaître l'infaillibilité du pape: or, cette infaillibilité une fois reconnue, il n'y a plus de garantie pour l'indépendance des couronnes, car Grégoire VII, Boniface VIII, Pie V, ont proclamé *ex cathedra* le droit de déposer les rois.

En vain lui opposerez-vous votre profession de foi, l'*Antidote* de M. Boyer (dont on révère d'ailleurs le savoir et les vertus), la lettre de M. l'évêque de Chartres, l'écrit de M. l'ancien grand-vicaire son frère; mon évêque Basilidès est homme à vous dire: « N'êtes-vous pas, Messieurs, tous des partisans zélés « de la Compagnie de Jésus? Or, quelle foi voulez- « vous que j'ajoute au gallicanisme des amis de « Mont-Rouge et de Saint-Acheul? »

Enfin, Monseigneur, vous avez, si je ne me trompe, affirmé que *la doctrine opposée aux quatre articles était celle des trois quarts du monde catholique;* et le révérend Basilidès, qui est schismatique, vous démontre le contraire par des arguments si positifs, des pièces si probantes, qu'il est bien difficile de ne pas être de son avis.

Comment, en effet, Monseigneur, voudriez-vous que les gouvernements catholiques fussent assez aveugles, assez destitués du soin de leurs plus puissants intérêts, pour souffrir dans leurs états une doctrine qui les déclarerait sujets et vassaux de la cour de Rome.

Je sais, Monseigneur (et j'ai déjà traité de cette doctrine), ce que disent les docteurs ultramontains : « Que les rois sont comme des *chiens* (je demande « pardon du mot), que le pasteur du troupeau retient « avec soi tant qu'ils sont fidèles; que, s'ils deviennent dommageables aux brebis, il les chasse et « s'en défait. » Ce sont les propres expressions du théologien jésuite Bécan. Mais, Monseigneur, ne trouverez-vous donc pas, comme moi, que cette comparaison est un peu boîteuse? car si le pape a le droit de conduire le troupeau, il n'est pas évident qu'il en soit le propriétaire. Les *chiens* (puisqu'on veut bien désigner ainsi la majesté des rois) ne sont pas à lui, mais à Dieu qui a dit : *Per me reges regnant;* les brebis de Sa Sainteté ne marchent point à quatre pattes; elles ont comme lui le front élevé vers le ciel; elles pensent et raisonnent comme lui, quelquefois mieux peut-être ; elles ont reçu d'en haut la liberté et l'indépendance; le pasteur n'a

pour les conduire, que la voix de l'enseignement, du conseil, de l'exhortation, de la charité, du bon exemple. Malheur aux brebis qui s'égarent ; mais si elles se séparent du troupeau, je ne vois pour le pasteur qu'un devoir à remplir, se mettre à leur poursuite avec une sollicitude paternelle, les ramener au bercail, s'il est possible, et se réjouir de leur retour. Mais il n'a le droit ni de les tondre, ni de les tuer.

Voilà, Monseigneur, la théologie de l'Évangile ; mais l'ambition, la soif du pouvoir, des dignités, de l'or, inspirent d'autres sentiments, et je tremble que ce ne soit sur ces honteuses passions que nos théologiens d'outre-monts aient fondé leurs doctrines.

On nous assure aujourd'hui que si quelques membres du clergé parlent, c'est le zèle de la religion qui les enflamme. Mais pourquoi ce zèle ne les enflammait-il pas avant la Restauration? pourquoi, si leur cœur est rempli d'une si sainte ardeur, n'ont-ils pas émis une seule parole pour Rome et les jésuites, quand le despote Napoléon a dispersé Saint-Acheul, Belley et les autres établissements de la Compagnie? C'était une belle occasion de se signaler pour la cause des autels, et de cueillir, s'il le fallait, la palme du martyre. Ce n'est pas une remarque sans intérêt, que les mêmes hommes qui se montrent aujourd'hui si ardents zélateurs de la Société de Jésus, se sont montrés autrefois les adorateurs les plus humblement courbés devant Napoléon, comme si toutes les divinités leur étaient indifférentes, pourvu qu'ils pussent en attendre quelque chose.

Monseigneur, tant de versatilité donne au peuple une mauvaise idée de la foi de ses pasteurs, et lorsqu'il en voit une partie renoncer à la doctrine de ses pères pour enseigner des doctrines étrangères, lorsqu'il les voit chercher des auxiliaires dans une Société qui lui est odieuse, il se détache de la confiance et du respect qu'il avait pour eux, et tombe dans cette *indifférence* qu'on a tort de lui reprocher, parce qu'on l'a provoquée soi-même.

Monseigneur, vos écrivains d'outre-monts ont, par orgueil, ambition et vanité, agité devant le peuple des questions théologiques qu'on tenait autrefois renfermées dans le secret de l'école. Elles sont devenues une matière de discussion publique, et comme elles tiennent à l'intérêt de la religion et à la sûreté de l'État, ne vous étonnez pas s'il en est résulté une agitation universelle qui vous paraît *indéfinissable*, tandis qu'il est si facile d'en définir la cause. Voulez-vous ajouter au mal et perdre décidément les libertés de l'Église gallicane? *appelez les jésuites.*

Voulez-vous aussi perdre l'UNIVERSITÉ? appelez des jésuites.

Doutez-vous de la conspiration de leur Compagnie contre elle? lisez la lettre suivante que j'aurais dû peut-être citer plus tôt; elle est d'un évêque célèbre sous tous les rapports, d'un évêque que vos amis ont beaucoup loué, dont je louerai moi-même les talents oratoires, mais dont il me sera permis, peut-être pour d'autres causes, de ne pas révérer prodigieusement la mémoire. Voici donc ce qu'il écrivait au pape, en 1814:

« L'Université est une des grandes plaies de « l'Église de France et le vrai fléau de l'épiscopat, « dont elle a envahi l'enseignement en mettant la « la main sur l'instruction de nos séminaires, et en « s'emparant de la première éducation cléricale.

« Votre Sainteté pourrait se joindre à tous nos « collègues qui ne font qu'un vœu *pour l'établissement d'un corps enseignant*, et à cette occasion « nous pouvons l'assurer que le roi (Louis XVIII) a « toujours conservé et conserve encore *un grand* « *goût et une grande estime pour les jésuites*. »

Peut-il être douteux maintenant que l'Université ne soit dans un péril prochain, et s'il est vrai, comme feu M. l'évêque de Troyes l'a dit en écrivant cette lettre, que son vœu était celui de ses collègues, M. l'évêque d'Hermopolis peut-il ne pas trembler poûr le sort de l'établissement confié à sa vigilance? et faut-il, pour l'exciter davantage, lui citer le passage que je trouve encore, en 1814, dans la collection des œuvres du même prélat?

« Un moyen de restauration et de vie s'offrirait peut-être à l'éloquence chrétienne dans *le retour de cette Société célèbre* qui a fait de si grandes chòses, qui a produit nos plus illustres orateurs (1), qui savait si bien unir le talent de la parole à l'esprit apostolique (2), et qui éclairait l'ancien monde

(1) Excepté Bossuet, Fénelon, Fléchier, Mascaron, Massillon, l'abbé Poule, l'abbé de Boismond, l'évêque de Senez, le cardinal Maury, et l'abbé de Boulogne lui-même.

(2) Témoin le P. Cotton, le P. La Chaise, le P. Tellier, le P. Girard, le P. Lavalette, etc.

en même temps qu'elle civilisait le nouveau. Mais ce retour est impossible et trompera toujours les vœux de *la vertu,* tant que l'impiété prévaudra, que la ligue des libéraux sera puissante, que la philosophie s'emparera des avenues du trône, et restera maîtresse des postes avancés, et que *les régulateurs de l'éducation publique marcheront au hasard et se perdront dans des voies obliques.* Le parti funeste en est pris; le siècle, qui, dans sa démence orgueilleuse, nous dit qu'il ne peut reculer, ne recule pas. Il n'en aura pas le démenti, dussent toutes les chaires rester muettes, toutes les écoles demeurer désertes, dussent tous les talents s'abâtardir, la jeunesse devenir sauvage, l'éducation publique n'être plus qu'un vain nom. *Génération pervertie et adultère,* es-tu donc assez punie, et de qui donc vient ta ruine, si ce n'est de toi-même! »

A quel degré d'aveugle colère la violence de l'esprit de parti peut-elle donc porter les ministres de l'Évangile eux-mêmes? Ils ont dans leurs livres de doctrine mis la colère au nombre des péchés qui offensent davantage la majesté divine, et ils se livrent à tous ses emportements! Est-ce ainsi qu'ils pratiquent les préceptes qu'ils donnent aux chrétiens dans leurs discours, leurs sermons, leurs conférences et leurs catéchismes?

Que serait-ce si M. d'Hermopolis entendait les blasphèmes qu'on se permet dans les écoles des jésuites contre cet Université dont il est le chef? « C'est le séminaire de Satan, l'antichambre de « l'enfer, la sentine de tous les vices: » paroles que M. l'abbé de Lamennais a fidèlement recueillies pour

en orner les feuilles de son *Mémorial catholique* (1).

Voilà donc ce que nous avons à attendre pour la liberté des cultes, les libertés de l'Église gallicane, la conservation de notre Université, si la Compagnie de Jésus parvient jamais à s'établir dans le sein de cette France où déjà elle a allumé tous les brandons de la discorde!

Mais qu'aurions-nous à nous promettre aussi pour le plus beau des droits qui nous soit garanti par la Charte, pour la liberté de la presse? Pouvons-nous imaginer que la Société de Jésus la protégeât, quand

(1) Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'ambitieuse rivalité des jésuites aspire à la destruction de l'Université; elle n'a cessé, lorsqu'elle en a eu le pouvoir, d'en méditer la ruine; et les chefs de ce grand corps lui en adressaient le reproche, en 1644, dans un écrit plein d'énergie et d'éloquence :

« Votre Société semble avoir entrepris de remplir l'Église et l'État de confusion et de trouble. Il faut que vous ayez offensé toutes sortes de personnes, puisque des personnes de toutes sortes de conditions se plaignent de vous. Une aversion si publique ne peut être fondée que sur une cause universelle. En effet, ce ne sont pas des êtres chimériques qui persécutent les évêques, qui écrivent des libelles séditieux contre les rois, qui traitent d'hérétiques les plus religieux parlements, qui veulent être les arbitres souverains des doctes et des doctrines, *qui veulent anéantir toutes les universités chrétiennes*, qui entretiennent les grands par des flatteries basses, et outragent les petits par de hautes violences; qui haïssent gratuitement les gens de bien, et ne mettent de bornes à leur haine que la ruine entière de ceux qu'ils ont persécutés. Non, ce ne sont pas des êtres chimériques, des fantômes imaginaires, mais de véritables jésuites. C'est une Compagnie qui vient se jouer des biens, de la vie, de la liberté de quiconque s'oppose à ses entreprises, *et qui, persécutant tout le monde, veut pourtant demeurer toute sainte et toute sacrée.*

« Votre discours ordinaire, ajoutent les chefs de l'Université, en apostrophant les jésuites, votre discours ordinaire est de faire passer pour hérétiques (aujourd'hui pour athées, philosophes, impies), tous ceux qui s'opposent à vos erreurs. Mais si c'est une hérésie que de défendre la vie des rois, dont la sûreté est attaquée si outrageusement

elle en reçoit chaque jour tant de douloureuses blessures? quand elle professe une haine si publique pour toute espèce de liberté? quand elle aspire à la domination universelle, et qu'elle ne peut espérer d'y parvenir qu'en réduisant toutes les âmes à la plus honteuse servitude, à la plus ténébreuse ignorance! quand elle mutile pour ses écoles les plus brillants chefs-d'œuvre de notre littérature? quand elle dégrade à dessein les monuments de notre histoire, pour en détruire le témoignage ou l'asservir à ses intérêts? Etablissez les jésuites, non

dans vos écrits, cette hérésie est si belle, si souhaitable, si sainte, si conforme aux sentiments de l'Église, que nous regretterions infiniment de n'en pas être accusés... Vous pensez échapper, par des fuites artificieuses, lorqu'on expose la chronologie de vos erreurs contre les sacrées personnes des souverains; et comme si ce n'était pas un crime de les soutenir hors de France; comme si les jésuites étrangers avaient une autre règle que ceux qui vivent en ce royaume, vous ne voulez reconnaître pour vôtres que ceux qui vivent sous l'obéissance du roi... Mais, de quel pays étaient donc ces jésuites qui, étant interrogés par M. le premier président, déclarèrent, en plein parlement, que votre Compagnie suivait la doctrine des lieux où ses pères se trouvaient, et que, s'ils étaient hors de France, ils prendraient les sentiments des pays où ils se rencontreraient? Ces jésuites, qui étaient Français, qui étaient avoués de votre ordre, puisqu'ils étaient vos supérieurs, pouvaient-ils répondre de cette sorte sans reconnaître que cette doctrine qui défend d'attenter aux jours des rois, pouvant être différente selon la diversité des pays et les divers intérêts des nations, n'était pas absolument mauvaise en elle-même; ce qui est approuver tacitement des maximes pernicieuses, contraires à la loi de Dieu, aussi bien qu'à la sûreté de ceux qu'il a établis ses lieutenants sur la terre? »

C'est ainsi qu'on défend les institutions et les doctrines dont on a la garde; c'est ainsi que l'ancienne Université avait mérité cette auréole de gloire dont elle était environnée. On ne transigeait point alors avec ses devoirs; on ne sacrifiait pas l'honneur du trône et la sûreté des États à l'ambitieux désir de plaire à la cour de Rome; et puisqu'il est question de pasteur et de troupeau, le berger savait défendre ses brebis, et ne fuyait point en mercenaire devant les loups qui voulaient les lui ravir.

seulement toute liberté de penser sera étouffée, mais une horrible inquisition la poursuivra jusque sous l'abri du toit domestique ; les lois sauvages des siècles d'ignorance et de fanatisme reparaîtront, le silence des tombeaux succédera à cette confiance vive et animée, à cette aimable et brillante communication du sentiment et de la parole, qui fait le plus doux charme de la société.

Quand les ministres entreprirent, il y a deux ans, de bâillonner les écrivains courageux et indépendants qui défendaient à la fois les prérogatives du trône et les libertés publiques, à quelles mains remirent-ils ces bâillons? aux jésuites et à leurs amis. Quels étaient ces amis? des ignorants et des sots. Qui osa dire publiquement : *On n'écrira donc plus contre les jésuites?* le secrétaire de la commission de censure lui-même. Ainsi c'était pour les jésuites, plus encore que pour les ministres, que la censure était établie.

En ce moment on prépare des lois contre la presse; par qui sont-elles postulées avec le plus d'ardeur? par qui les ministres sont-ils pressés, sollicités, obsédés, sinon par les jésuites et leurs amis (1)? C'est un mot populaire et commun, que

(1) Lorsque j'écrivais ceci, je ne connaissais pas le projet de loi sur la presse qui vient d'être présenté aux Chambres; est-il possible de ne pas y reconnaître la griffe de Loyola? D'où peut-il être sorti, si ce n'est de l'antre de Mont-Rouge? C'est là que l'opinion publique, fixe son berceau. Remarquez bien le caractère distinctif de la Compagnie. Elle veut bien de la liberté de la presse pour elle-même; elle s'en réserve le privilége exclusif, mais elle ne la souffre pas pour les autres. Aurait-on osé proposer un pareil projet au sage et auguste auteur de la Charte? n'aurait-il pas vu dans cette monstrueuse proposition une insulte à son immortel ouvrage? La tyrannie de Buonaparte n'eût pas

les fripons craignent les réverbères. Dans l'ordre moral, les réverbères sont les écrits destinés à éclairer les hommes, et les fripons ceux qui vivent d'ignorance. Au milieu des plus grandes horreurs de la révolution, la liberté de la presse fut aussi enchaînée; Robespierre se livra contre elle aux plus violentes déclamations; les brigands qui régnaient ne voulaient de la parole et de la presse que pour eux, et l'on sait ce qui en arriva.

Oserez-vous prendre pour modèles ces hommes de sang? Si vous le faites, il n'y aura plus de parole et de liberté de la presse que pour un parti, et vous verrez ce qui en arrivera.

La puissance spirituelle et la puissance temporelle ont garanti, d'accord, la vente des biens ecclésiastiques. Les jésuites se sont déjà suffisamment expli-

osé la produire. Jamais les principes de la liberté, de la justice, du bon sens, ont-ils été violés plus outrageusement? Jamais a-t-on fait une guerre plus sauvage à cette noble industrie par laquelle les lumières de la raison et du savoir se répandent sur les peuples? Si Attila, le fléau de Dieu, eût voulu donner à ses Huns une loi sur la presse, eût-il pu la concevoir autrement? Non; celui qui a inventé cette prétendue loi n'était pas alors en pleine jouissance de ses facultés intellectuelles; la religion des ministres du roi a dû être surprise, et s'il en était autrement, on serait tenté de demander leur interdiction pour cause d'aliénation mentale; car elle n'est pas seulement injuste, tortionnaire, elle est encore absurde. Jamais on ne me persuadera qu'un pareil ouvrage soit sorti du cabinet d'un homme qui n'est dépourvu ni d'intelligence, ni d'esprit, ni de savoir. Il faut en reporter la honte aux Vandales de Mont-Rouge. Cependant, ces Vandales ne sont encore que tolérés, que serait-ce donc s'ils parvenaient à s'établir parmi nous! Les nuées de barbares qui se précipitèrent autrefois sur les Gaules civilisées, et les plongèrent dans les ténèbres de l'ignorance, étaient moins redoutables, car elles n'apportaient pas avec elles l'inquisition, et je la vois toute prête à sortir de la caverne de Loyola avec ses chaînes, ses torches, ses bourreaux et le bois de ses bûchers. Monseigneur d'Hermopolis, songez-y!

qués à ce sujet, et M. l'évêque d'Hermopolis lui-même nous a fait l'aveu que *des paroles indiscrètes avaient échappé à quelques missionnaires.* Que serait-ce si l'on pouvait pénétrer dans le secret du confessionnal ? Le temps n'est pas encore venu pour ces hommes de trouble de parler ouvertement ; mais attendez qu'ils soient fermement établis, que toutes les chaires leur soient livrées, que toutes les presses leur soient soumises, et que Rome se croie assez puissante pour détruire l'ouvrage de Pie VII, et vous verrez à quelles agitations la France sera livrée !

Quel génie malfaisant a donc soufflé sur elle ? quel démon inspire ces énergumènes qui nous demandent les jésuites avec des cris convulsifs ? Malheureux ! votre patrie est à peine échappée des désastres d'une révolution, et vous en appelez une autre ! Elle a été affreuse, exécrable, cette révolution, parce qu'elle foulait aux pieds tous les droits, tous les intérêts. Croyez-vous que vous n'aurez pas d'autres droits et d'autres intérêts à combattre, et que cette œuvre de destruction s'opérera sans résistance et sans désastres ? La lutte sera sanglante ; et qui sait si cette seconde révolution ne dévorera pas aussi ses propres enfants ?

Il est donc vrai qu'il n'est pas une de nos libertés constitutionnelles qui puisse se concilier avec la constitution des jésuites : qu'il faut, ou renoncer à la Charte, ou renoncer au projet de les établir. Il est donc vrai que ces hommes redoutables, loin d'être nécessaires pour raffermir les bases de l'ordre social, ne sont propres qu'à l'ébranler jusque dans ses derniers fondements.

Si M. l'évêque d'Hermopolis, en déposant à la tribune les aveux qu'il a faits, s'est flatté de calmer l'agitation dont il se plaignait alors, il s'est trompé. Le mal n'a fait que s'accroître. La défiance, la crainte, les murmures sourds, se sont multipliés d'une manière effrayante; qui sait si les explosions soudaines qui se sont manifestées sur quelques points de la France, ne sont pas les avant-coureurs d'explosions plus redoutables ? C'est un fait incontestable que l'opinion publique repousse invinciblement la Compagnie de Jésus, que nul autre ordre religieux ne lui est odieux comme elle. Non, jamais les Français ne consentiront à courber leur front sous le joug des jésuites, jamais ils ne renonceront au respect et à l'obéissance qu'ils doivent aux lois de leur pays et à leur roi légitime, pour se faire les esclaves de Rome en se faisant les esclaves des jésuites.

Il est temps que les ministres abjurent leurs funestes projets, qu'ils arrachent le bandeau qu'une main ennemie a posé sur leurs yeux. Il est temps qu'ils fassent exécuter les lois, car quel respect pour elles peuvent-ils attendre de la part des sujets, quand ils les violent eux-mêmes? La voix de la nation s'élève tout entière pour les avertir; les arrêts des cours supérieures leur indiquent la route qu'ils ont à suivre; toute autre ne peut que les perdre. En vain compteraient-ils, pour réussir, sur l'appui d'un petit nombre d'hommes qui se targuent de leur nom, de leur rang, de leur fortune; jamais l'opinion des salons dorés n'a fait l'opinion publique. Des bras nourris dans la mollesse sont d'une faible ressource pour opérer des révolutions; c'est

du faubourg Saint-Antoine et non du faubourg Saint-Germain, que sont sorties les hordes sauvages et féroces qui ont bouleversé notre malheureuse France et consommé la révolution. Les salons dorés périssent dans les grandes convulsions des États; mais l'échoppe ou la cabane du pauvre reste, car elle n'a point d'envieux.

M. l'évêque d'Hermopolis est un ministre rempli de mansuétude, de bienveillance, dont toutes les vues sont droites et pures; et si, dans le cours de cet écrit, j'ai pu quelquefois m'exprimer à son sujet avec une apparente hostilité, elle est loin d'être dans mon cœur. Mais puisse-t-il être aussi un ministre prévoyant et éclairé, et n'avoir pas un jour à se repentir d'avoir allumé les torches révolutionnaires, en cherchant à en éteindre jusqu'aux moindres étincelles!

M. l'évêque d'Hermopolis connaît mal les jésuites. Il a été trompé sur le caractère de cet Ordre redoutable, il a été victime des séductions qu'ils ont employées pour s'assurer de son suffrage. Mais afin de le mettre à portée d'en mieux juger, je lui demanderai la permission de placer sous ses yeux une petite production latine échappée à la gaîté d'un homme jovial, et qu'il pourra distribuer dans ses colléges pour en amuser les élèves. C'est un tableau piquant de l'esprit et du caractère de ces bons pères, qui dirigent aujourd'hui tant d'illustres consciences, et dirigeront bientôt toute la France, si l'on n'y prend garde. La latinité en est simple, peut-être un peu négligée, mais elle n'en sera que plus à portée du lecteur. Elle servira d'ailleurs à nous délasser

de la gravité du sujet dont nous venons de nous occuper.

CANTICUM JESUITICUM.

Opulentas civitates
Ubi sunt commoditates
Semper quærunt isti patres,
Claras ædes, bonum vinum,
Bonum panem, bonum lectum
Et pallium tempestivum.
Indiæ galli, capones,
Turdi, lepores, pavones.
Sunt horum patrum bucoues.
Pingui carne vitulinâ,
Nou bovinâ, sed ovinâ,
Horum plena est coquina.
In singulos speculantur
Et ubique perscrutantur,
Quid vel agant, vel loquantur.
Confessores curiosi,
Prædicatores verbosi,
Et doctores fastuosi.
Solliciti de gloriâ
Semper et de pecuniâ,
Et augendâ familiâ.
Sui summi laudatores,
Aliorum despectores,
Et omnium sunt censores.
Si cui caligant oculi,
Circumstant ripam lectuli,
Jesuitæ, Demon, Angeli.
O vulpinam sanctitatem!
Prædicando charitatem,
Subducunt hæreditatem.
Sunt audaces ad petendum,
Prompti sunt ad capiendum,
Habiles ad succedendum.
Norunt blandâ cantilenâ
Cum doctrinâ christianâ
Allicere aliena.
« Heu! tu bone, confitere,
« Sed ô nostri miserere,
« Si salutem vis habere.

« Nil habemus, ut videtis,
« Date nobis quæ habetis,
« Centuplum accipietis. »
Si quem contigit douâsse,
« Sæpè redi, semper tace,
« Absolvo te, vade in pace. »
Hi periti mendicantes (1),
Sunt quasi nihil habentes,
Et omnia possidentes.
Eminent inter clericos,
Imperant inter laicos,
Excellunt inter aulicos.
Heu! quot ex istis patribus,
Spretis spiritualibus,
Incumbunt sæcularibus!
Martem norunt animare,
Et tumultus suscitare
Inter reges, et sedare.
In occulto multa tractant
Quæ vel ipsum papam celant,
Quid non istæ vulpes tentant?
Multa merè ridicula,
Nobis velut oracula
Sua jactant miracula.
Versipelles, gloriosi,
Ultores, seditiosi,
Sunt isti religiosi.
Illos si petunt potentes,
Et opibus affluentes,
Pedes habent diligentes.
Si quid quærant carcerati,
Et omnibus spoliati,
Dicunt : Sumus occupati.
Non hæc Jesus vos docuit
Cujus nomen si placuit
Vita tamen displicuit.
Domus, agros, uniones,
Aureorum milliones,
Habent isti sancti patres.
Abbatias, prioratus,
Habent et cardinalitus,
Tantum superest papatus.
Tanquam sancti adorantur,
Tanquam reges dominantur,
Tanquam fures depredantur.

(1) Par leur institution, les jésuites font partie des ordres mendiants.

Gubernant spirituale,
Gubernant et temporale,
Gubernant omnia malè.
Hos igitur jesuitas,
Nebulones, hypocritas,
Fuge si cœlica quæras.
Vita namque christiana,
Abhorret ab hac doctrinâ
Tanquam ficta et insana.

ERGO

Vos qui cum Jesu itis
Non ite cum jesuitis.

CHAPITRE VII.

EXAMEN DES NOUVEAUX APOLOGISTES DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS.

L'ouvrage de M. de Montlosier a porté la terreur à Mont-Rouge et dans toutes les congrégations dont se compose l'armée occulte de la Compagnie de Jésus. Des écrivains salariés ont rempli leurs feuilles quotidiennes d'éloges pour la Société; des pamphlétaires à gages ont oublié toute décence pour insulter un vétéran de la foi monarchique et lui prodiguer l'outrage; le plus violent fanatisme respire dans leurs pamphlets, et sans respect pour la majesté royale et le noble caractère du monarque chéri sous lequel nous vivons, ils ont osé faire un appel à son autorité pour frapper de ses rigueurs les hommes fidèles et courageux qui signalent les dangers du rétablissement des jésuites. Je ne répondrai point à ces écrivains fanatiques, dont la colère et l'esprit de parti égarent le jugement, dont la vénalité corrompt le cœur, dont la plume déshonorée a reçu d'avance, par le mépris public, la récompense qu'elle mérite.

Je choisirai les apologistes de la Compagnie de Jésus dans un rang plus élevé, dans un ordre plus digne de l'attention publique ; c'est dans les écrits de M. de Bonald, dans ceux de M. Clausel de Coussergues, et surtout dans les *Nouvelles considérations philosophiques et critiques sur la Société des Jésuites* (ouvrage attribué à M. Tharin, évêque de Strasbourg), que je puiserai les arguments que je me propose de réfuter.

Dans des temps éloignés, lorsque la Compagnie de Jésus fut bannie de France, lorsque le magnanime Henri IV, échappé miraculeusement au poignard de Jean Châtel, ordonna l'érection d'un monument qui perpétuât le souvenir de la complicité des jésuites, ces pères firent aussi paraître des apologies ; la plume du P. Richeome fut employé à les défendre. Ils en publièrent de nouvelles lorsque les écrits du P. Jouvency attirèrent sur eux de nouveaux arrêts. Ils en publièrent en 1644, quand les doctrines séditieuses du P. Héreau excitèrent encore la vigilance des lois et l'indignation publique. Ils publièrent des appels à la raison dans le siècle suivant, quand l'attentat de Damiens réveilla le souvenir des crimes du même genre dont on les avait accusés et convaincus. L'abbé de Caveyrac, Cérutti, Linguet, se chargèrent de leur apologie ; mais Linguet avoua que la tâche était difficile, et qu'il était plus aisé de défendre Tibère que les jésuites.

Toutes ces apologies roulent en effet sur un petit nombre de faits et de raisonnements dont la faiblesse est remarquable, et que les apologistes reproduisent jusqu'à satiété. Contents de quelques

éloges qu'ils ont obtenus de plusieurs hommes célèbres, jamais ils n'abordent franchement la question; et l'on s'étonne de trouver parmi des gens dont on exalte les talents avec tant d'emphase, si peu d'esprit, de logique, et tant d'embarras. On s'attendait que de nos jours, leurs défenseurs officieux se montreraient ou plus éloquents ou meilleurs dialecticiens; mais ils n'ont rien inventé de nouveau, et leurs plaidoyers ne sont que de misérables répétitions réchauffées de ceux du P. Richeome, de Cérutti le révolutionnaire, et de l'abbé de Caveyrac, l'apologiste des salutaires rigueurs du 24 août 1572, et de la révocation de l'édit de Nantes. Entrons en matière; je commence par l'ouvrage attribué à M. l'évêque de Strasbourg.

Après avoir fait l'aveu que jamais institution humaine n'a été plus décriée que celle de la Compagnie de Jésus, M. l'évêque de Strasbourg nous déclare que, jaloux de fixer ses idées sur le mérite ou les torts de la Société, il a consulté tous les documents historiques qui peuvent jeter du jour sur la question, qu'il les a étudiés avec soin, et qu'après avoir éclairci ses doutes, il a cru qu'il rendrait service à la chose publique, en communiquant à ses compatriotes des recherches où l'a engagé le désir de s'instruire.

Il ajoute qu'il n'est ni jésuite, ni élève des jésuites; qu'il n'a puisé dans son éducation aucun préjugé qui puisse égarer son jugement; qu'il entrera dans cette discussion le flambeau de la critique à la main, et l'amour de la vérité dans le cœur; qu'enfin il produira les faits tels qu'ils sont, et les appuiera

sur des témoignages authentiques, sur des monuments certains.

Quand on se présente avec de semblables dispositions, à quels égards n'a-t-on pas droit? Je marcherai dans cét examen avec tous les ménagements dus au rang et au caractère de l'auteur; car moi aussi je m'avance dans cette lice le flambeau de la critique à la main, et l'amour de la vérité dans le cœur; j'ai, comme M. l'évêque, consulté des témoignages authentiques et des monuments certains, et je ne rougirai pas de m'avouer vaincu et de proclamer ma conversion, si ses témoignages sont vrais, ses preuves certaines et convaincantes.

M. l'évêque commence son plaidoyer par une de ces précautions oratoires, par un de ces artifices de rhétorique, qui annoncent un homme profondément versé dans l'art de défendre et de louer.

« Quand un homme, dit-il, accusé d'un crime « devant les tribunaux, proteste hautement de son « innocence, avant de prononcer une sentence dé- « cisive, les magistrats, revêtus de l'autorité du « prince et armés du glaive de la justice, s'envi- « ronnent avec soin de toutes les lumières que pré- « sentent les faits et les témoignages. Ils cherchent « à démêler les vues secrètes des accusateurs, à « sonder le fond de leur caractère; car si d'une « part le prévenu jouissait d'une réputation de vertu « méritée par l'intégrité d'une conduite sans re- « proche, ou par d'éclatants services rendus à la « société et à l'État, et que d'une autre part les « témoins dévoilassent dans leurs dépositions des « motifs odieux de vengeance et d'injustice, un

« esprit méprisable de cabale et de parti ; dès lors « les ministres de la justice du prince soupçon« neraient avec raison que le crime n'existe pas, et « que les accusations sont des calomnies. Il est même « des circonstances où l'exagération dans les témoi« gnages est si palpable, et le caractère des té« moins tellement *vil et décrié*, que sans autres « connaissances ultérieures, les juges demeurent « profondément convaincus de l'innocence de l'ac« cusé. »

Ce début est d'un habile rhéteur; je crains néanmoins qu'il ne laisse trop entrevoir son dessein, et qu'on n'aperçoive dans cet ingénieux préambule, plutôt un homme adroit qu'un critique impartial et sévère. Quant à moi, je vois déjà que l'institut des jésuites est un illustre accusé tout brillant d'innocence; que ceux qui l'accusent sont des calomniateurs, et que les témoins qui déposent sont tellement *vils et décriés*, qu'il n'est pas besoin de connaissances ultérieures pour porter un jugement. J'attendais le flambeau de la critique, et c'est d'un panégyrique qu'il s'agit. Voyons donc le panégyrique.

L'auteur des *Nouvelles considérations* commence par examiner les ennemis des jésuites; il les divise en cinq classes: les parlements, l'université, les protestants, les jansénistes et les philosophes ou impies.

DU PARLEMENT ET DE L'UNIVERSITÉ.

Lorsque les jésuites, dit M. Tharin, s'introduisirent à Paris et demandèrent à s'y établir, ils trou-

vèrent une vive opposition de la part de l'université, du parlement et de quelques ordres religieux. L'auteur pardonne volontiers au parlement. « Ces jésuites, dit-il, venaient d'Espagne et d'Italie, et dans les circonstances où l'État se trouvait, ils pouvaient être justement suspects. » Mais il ne pardonne pas si facilement à l'université.

« Des motifs moins nobles, ajoute-t-il, l'animèrent « contre les enfants d'Ignace. L'éducation qu'ils « donnaient à la jeunesse était gratuite, et ils ob- « tenaient dans l'enseignement de brillants succès. « De là il résultait que le crédit de l'Université « allait en déclinant, et que le nombre de ses élèves « diminuait ; tel fut le grief principal de cette fille « aînée des rois. »

RÉPONSE.

L'illustre apologiste nous avait promis de ne rien avancer que sur des témoignages authentiques, sur des monuments certains, et je vois avec peine que, dès le début, les témoignages et les monuments sont d'une nature tout-à-fait contraire.

Ce ne fut point par de vils motifs de jalousie que l'Université se déclara contre les enfants d'Ignace. Lorsqu'ils se présentèrent, ils n'occupaient qu'un misérable réduit dans la rue de la Harpe, et mendiaient leur pain dans les autres rues. Ils ne possédaient pas un seul collége, pas une seule école, et ne pouvaient par conséquent être un objet d'envie et de rivalité pour l'Université.

Lorsque le roi Henri II, à la sollicitation du car-

dinal de Lorraine, leur eut accordé des lettres-patentes, l'examen de leur constitution fut confié à la Sorbonne, et cette compagnie célèbre, après une mûre délibération, déclara que l'institut des jésuites lui paraissait plus propre à nourrir la discorde qu'à entretenir la paix, plutôt né pour la ruine que pour l'édification des fidèles. Nul motif humain ne pouvait alors influer sur les résolutions des hommes savants et vertueux dont la Sorbonne était composée.

Une nouvelle tentative n'eut pas un plus heureux succès. Le parlement de Paris consulta l'évêque et les curés de cette grande ville, et ils déclarèrent unanimement que l'institut des jésuites était inconciliable avec les droits de l'Église et le repos de l'État.

L'avis rédigé par l'évêque (Eustache du Bellay) contenait une observation digne de remarque. « Les « jésuites, disait-il, ont été particulièrement insti- « tués pour porter la foi parmi les Turcs et les « infidèles; pourquoi n'établissent-ils pas leur ré- « sidence dans le voisinage des Turcs comme les « chevaliers de Rhodes, et préfèrent-ils le séjour « des villes où il n'y a ni Turcs ni infidèles ? »

Si par la suite l'Université montra plus d'opposition contre les jésuites, par quels puissants motifs n'y était-elle pas autorisée? On a conservé les observations pleines d'éloquence qu'elle a présentées contre eux; et loin d'y trouver les signes honteux d'une basse jalousie, on est forcé d'admirer la hauteur et la noblesse des sentiments qu'elle professe, la force des raisonnements dont elle fait usage pour

éclairer le gouvernement sur le caractère, les intrigues et les desseins funestes de la Société de Jésus.

M. l'évêque de Strasbourg n'a pas osé l'accuser d'hérésie, mais ses protégés les jésuites n'étaient pas si réservés que lui, et nous avons vu avec quelle éloquence et quelle dignité elle a repoussé cette inculpation. L'Université est donc pleinement justifiée des calomnies des jésuites dont M. l'évêque de Strasbourg s'est fait l'écho. Ce prélat, au mérite duquel je suis tout prêt à rendre justice, s'est laissé tromper sur ce point comme sur celui des protestants. Examinons cette seconde classe des ennemis de la Société.

DES PROTESTANTS.

« Il n'est point étonnant, dit l'illustre apolo-
« giste, que les disciples de Luther et de Calvin
« aient conçu pour les jésuites une aversion déci-
« dée... Écrivains distingués, instituteurs habiles,
« missionnaires zélés, congrégations, conférences
« publiques, entretiens particuliers, prédications
« éloquentes, tout fut mis en œuvre dans l'Ordre
« des jésuites pour anéantir l'hérésie des prétendus
« réformés. Bellarmin descendit dans l'arène avec
« toute la supériorité d'une science étendue et d'une
« logique pressante. Il jeta une telle épouvante dans
« le camp des protestants, qu'Élisabeth crut servir
« utilement la réforme en fondant une académie
« *Anti-Bellarminienne*.

« Le cardinal Commendon trouvant de grands « obstacles, en Pologne et en Allemagne, à la pu« blication des décrets du concile de Trente, écri« vit au concile qu'un des moyens les plus propres « à réussir était de multiplier les jésuites; que déjà « ils avaient donné des preuves éclatantes de leur « zèle; que leurs prédications, leurs exemples, leurs « colléges servaient puissamment au maintien de la « religion catholique: Multipliez donc, ajoutait-il, « multipliez les jésuites, leurs colléges, leurs aca« démies, la religion en retirera des fruits qui sur« passeront vos espérances. »

Tels furent, dit M. Tharin, les titres des jésuites à la haine des protestants; leur nom seul était odieux à ces hommes de parti.

« Mais non seulement, ajoute-t-il, les protestants « se signalèrent par une sorte d'acharnement contre « les jésuites; les écrivains même catholiques qui, « sans se déclarer ouvertement pour la réforme, « montraient néanmoins dans leurs écrits un pen« chant à l'hérésie, se laissèrent dominer par cette « haine invétérée qui animait les chefs de la secte. « Tel fut le président de Thou, écrivain impartial « sur tout autre objet que sur les matières de re« ligion. Il adopte les rêveries et les calomnies des « hérétiques sur le compte des jésuites, comme il « adoucit le mieux possible les fautes des huguenots. « Tel encore cet avocat Pasquier qui, sous le règne « de Henri III, plaida pour l'Université contre ces « religieux. Auteur d'une exhortation aux princes, « dont l'objet est de prouver la prétendue nécessité « de favoriser et d'admettre le calvinisme dans leurs

« Etats, il parle des jésuites avec une impartialité « dont il est bon de citer quelques traits. »

Ici M. l'évêque de Strasbourg rapporte quelques passages du catéchisme des jésuites, où, suivant lui, l'avocat Pasquier distribue à saint Ignace les épithètes de *chevalier errant*, *de fourbe*, *de menteur*, *de cafard*, *de croquant*, *de régicide*, *de grand âne*, *de don Quichotte*.

« Il use, ajoute M. Tharin, de la même modéra- « tion envers François Xavier, dont il traite les mi- « racles *de Contes de la Quenouille*. Il est honora- « ble pour les jésuites, s'écrie l'illustre écrivain, « d'avoir en tête de pareils adversaires. »

RÉPONSE.

J'ai toujours été étonné de la confiance avec laquelle les patrons des jésuites parlent de leurs grandes combats contre les hérétiques; des services signalés qu'ils ont rendus à l'Eglise en attaquant dès son berceau le double monstre de l'hérésie de Luther et Calvin. Se flattent-ils donc d'abuser à ce point de la crédulité de leurs lecteurs? Luther dogmatisait en 1518; en 1520 il avait été anathématisé par le saint-siége, et la même année par la Sorbonne. Où étaient alors les jésuites? ils n'ont été fondés qu'en 1540, ils n'ont eu d'existence en France qu'en 1561. Ils avaient si peu d'influence en 1572, que, suivant Linguet, on ne les trouva pas dignes de partager avec les catholiques le massacre de la Saint-Barthélemy. Ils citent comme les champions

les plus redoutables de leur Ordre, les PP. Salmeron et Laynés, qui assistaient au concile de Trente. Ils vantent les ouvrages du P. Richeome contre les hérétiques ; on a vu plus haut ce qu'il faut en penser. Les véritables défenseurs de la foi, ceux à qui la religion doit des hommages et de la reconnaissance, sont les hommes semblables à saint François de Sales, qui en dix ans fit plus de conquêtes parmi les hérétiques, que tous les jésuites pendant un siècle. Le cardinal Duperron disait de lui : « Il n'est pas un « hérétique que je ne puisse convaincre, mais il faut « l'adresser à M. l'évêque de Genève pour les con« vertir. » Il en convertit en effet plus de soixante-dix mille de 1592 en 1602.

M. l'évêque de Strasbourg vante les prédications des jésuites pendant les orages de nos guerres religieuses ; mais quelles prédications, grand Dieu ! j'en ai rapporté quelques unes. Ce n'était pas contre les hérétiques que ces prédicateurs fanatiques se signalaient, mais contre leur roi légitime, contre les sujets fidèles qui refusaient de s'associer à leurs conspirations. Le cardinal Bellarmin vint à Paris, il écrivit contre les hérétiques, soit ; mais il écrivit aussi contre les rois ; mais il se joignit aux fureurs de la Ligue, il les alluma de son souffle ultramontain.

Si la reine Elisabeth établit une académie *anti-bellarminienne*, quels motifs n'avait-elle pas pour le faire ? Deux fois ses jours avaient été menacés par des conspirations formées ou encouragées par les confrères de Bellarmin ; plusieurs d'entre eux avaient subi le dernier supplice, et quoique la Société les

ait mis au rang des martyrs, que le P. Jouvency leur ait prêté des miracles, ils n'en étaient pas moins de monstrueux assassins. Ce n'était donc pas pour combattre les dogmes catholiques de Bellarmin, que l'académie anti-bellarminienne était instituée, mais pour inspirer l'horreur des dogmes régicides qu'il professait, et qui menaçaient sans cesse la tête des rois.

Le cardinal Commendon vantait l'habileté des jésuites pour faire recevoir les décrets du concile de Trente. Nous ne prétendons pas que les jésuites n'aient jamais eu de protecteurs et d'amis ; avant de connaître leur doctrine, leur orgueil et leurs mœurs, saint Charles Borromée protégeait aussi les jésuites et les aimait ; on sait ce qu'il en pensa lorsqu'il les eut vus de plus près.

Non, ce ne sont pas les protestants qui se sont armés avec le plus de force et de persévérance contre les jésuites ; ce sont les catholiques les plus respectables, les hommes les plus célèbres par leurs vertus, leur savoir, leur fidélité au roi ; ce sont les de Thou, les Harlay, les Servin, les Antoine Arnaud, les Dumoulin, les Etienne Pasquier, les Talon, les Fleury, etc.

Monseigneur l'évêque de Strasbourg les accuse de tendance à l'hérésie ; les jésuites les en accusaient aussi ; et l'on a vu plus haut ce que la courageuse Université de Paris répondit en 1644 à cette accusation ; le jésuite Feller, ancien boute-feu de la révolution du Brabant, l'a répétée de nos jours, pour flétrir aussi la mémoire de l'illustre et vertueux président de Thou. Il lui oppose un passage d'un théo-

logien flamand nommé *Paquot*, où l'on dit en parlant de ce grand écrivain :

« *Audax nimium; hostis jesuitarum implacabilis,*
« *calumniator Guisiorum; protestantium exscriptor,*
« *laudator et amicus; sedi apostolicæ et synodo*
« *tridentino, totique fidei catholicæ parum æquus.*
« C'est-à-dire : Écrivain téméraire, implacable
« ennemi des jésuites; calomniateur des Guises; écri-
« vain des protestants ; leur apologiste et leur ami;
« sans équité pour le saint-siége, le concile de
« Trente et la religion catholique. »

Paquot ! quel nom à mettre à côté de celui d'Auguste de *Thou !* On croit qu'il est un peu tard pour outrager la statue de ce grand homme, dont les services, les talents et les vertus sont consacrés par la vénération des siècles.

Que les jésuites essaient de flétrir la mémoire du célèbre, savant et intègre Etienne Pasquier, c'est chose facile à concevoir. La charité et le pardon des injures ne sont pas les vertus favorites des jésuites, et leur haine est d'autant plus implacable qu'elle est trempée dans le bénitier. C'est toujours la cause de la religion qu'ils prétendent défendre. Il faut cependant leur rappeler qu'Etienne Pasquier jouissait de la plus haute considération ; qu'étant devenu conseiller au parlement, on le représenta dans ses portraits, sans mains, pour donner une idée de son noble désintéressement et de son incorruptible équité. Il faut ajouter que le roi Henri III, pour récompense de ses vertus et de son savoir, lui donna la charge d'avocat-général. S'il a

traité saint Ignace *de chevalier errant, de cafard, de croquant et d'âne*, cela n'est pas bien, il faut être poli, même quand on dit des vérités. Il faut cependant observer qu'alors les jésuites n'avaient pas fait canoniser saint Ignace, et que si Pasquier est tombé quelquefois dans le style injurieux, le R. P. Garasse le lui a bien rendu (1). Mais Pasquier puisait son indignation dans la chaleur d'un cœur vertueux. Il était fidèle à Henri III quand les jésuites soufflaient le feu de la Ligue, il était fidèle à Henri IV quand les jésuites repassaient sur la meule de leur couvent les poignards de Barrière, de Châtel, de Ravaillac.

Je n'ai point sous les yeux le *Catéchisme jésuitique* d'Etienne Pasquier où Monseigneur prétend qu'il traite saint Ignace de *Don Quichotte;* mais je

(1) J'ai cité quelques passages de la *Recherche des Recherches* du P. Garasse; il est fort connu pour son style injurieux, mais il avait de dignes rivaux dans la personne du P. Richeome, provincial de la Guyenne, et dans celle du P. Félix de la Grâce, recteur du collège de Bordeaux. Voici une petite liste de douceurs et d'aménités que ces deux derniers adressaient à Étienne Pasquier :

Ane, porteur de médisances et de calomnies; nourri et élevé parmi les tripières du Petit-Pont; ayant fait sa rhétorique sous elles; archimaître sot; Amalec infernal; bouffon, bélître, baudet, bouche d'aspic, baudet d'Arcadie, baudet gaillard, brave gendarme d'enfer, coquin, clabaud de cohue, crapaudeau, crécerelle et corbeau de palais, déiste, effronté comme une put... sans vergogne, fier-à-bras d'enfer, gratte-papier, gros rat, grand sot, gros veau, hérétique, hermaphrodite, hua et milan hérétique qui tâche d'endormir les mulots; hibou, idiot, inspiré de l'esprit de Satan; maraud de Paris, menteur, oison bridé, porte-panier du palais, porte-faix, petit compagnon, pauvre niais, Poliphême d'enfer, radoteur, renard pasquin, renard velu, renard pelu, renard chenu, renard grison, renard puant, satrape du royaume d'enfer; ragache, sale et vilain satyre; serpenteau, trompette d'enfer; vendeur de sornettes; vieil étalon sale et vilain.

Telles étaient les fleurs d'éloquence dont les plus beaux esprits de la Société embellissaient leurs plaidoyers.

suis sûr qu'il n'a pu se permettre cette épithète, et la raison en est simple, c'est que le roman de Don Quichotte n'existait pas encore ; car le *Catéchisme des jésuites* parut en 1602, et Cervantes ne publia la première partie de son roman qu'en 1605, et la seconde qu'en 1614. Monseigneur a probablement puisé ce passage dans une édition tout aussi authentique que le discours de Henri IV au président de Harlay (1). Quant à la prétendue exhortation aux princes pour les engager à introduire le calvinisme dans leurs États, j'attendrai que monseigneur l'évêque de Strasbourg nous ait indiqué le lieu où elle se trouve, avant d'y répondre.

Au reste, pour tranquilliser monseigneur l'évêque de Strasbourg sur les sentiments et le salut d'Etienne Pasquier, je vais transcrire ici le certificat que remit à sa famille le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet, pour confondre les impostures des jésuites ; car ils ne respectèrent pas sa cendre, et la tombe ne put le protéger contre leurs insultes. J'ai consulté toutes les éditions de Pasquier pour y découvrir la prétendue *exhortation aux princes* dont parle Sa Grandeur. Mes faibles yeux n'ont encore pu la découvrir (2). *Ego doctor regens in almâ et sacrâ theologiæ facultate parisiensi, socius sorbonicus*,

(1) Je viens de découvrir que M. l'évêque de Strasbourg (dont il serait pénible de suspecter la bonne foi) s'est laissé tromper par le P. Feller, et qu'il a pulsé mot pour mot tout ce qu'il dit d'Étienne Pasquier dans le Dictionnaire de ce jésuite. C'est un avertissement pour Sa Grandeur.

(2) Je viens de me procurer le Catéchisme de ce célèbre avocat, et je dois déclarer que le passage qu'on lui impute n'existe pas.

et parochus (immeritus licet) ecclesiæ parochialis sancti Nicolai è cardineto, fidem facio, eaque stata spondeo magistrum Stephanum Paschasium (Pasquier) regi à consiliis, ejusdemque in supremâ rationum camerâ advocatum parœcianum quondam nostrum, in fide ortodoxâ sanctæ matris ecclesiæ catholicæ, apostolicæ et romanæ diem abiise extremum. Nam etiam super lectum doloris sui quo acutissimè percellebat et ex quo desivit, divinâ ope adjutus apud me parœcum suum auricularem instituit confessionem et absolvi; et sacri dominici corporis viatico refeci et communivi, postquam iterum à me postulatus respondit et obtestatus est velle se mori filium sanctæ romanæ ecclesiæ obsequentissimum. In quorum omnium stabilimen et robur adhibitâ syngraphe meâ subsignavi domi nostræ apud cardinetum sancti Nicolai. Decimo calendas septembris, anno salutis 1621. Froger.

Il fut enterré à Saint-Séverin, dans le tombeau de ses ancêtres, et l'acte d'inhumation porte :

« L'an 1615, le 30 août, sur les sept heures du « soir, M. le curé de Saint-Nicolas du Chardonnet « présenta le corps de feu maître Etienne Pasquier, « en son vivant conseiller du roi et avocat-général « en sa chambre des comptes, à Paris, pour être « enterré en la sépulture de ses ancêtres, suivant « son testament et dernière volonté, lequel il assura « avoir reçu les sacrements et être mort bon catho « lique. M. le curé de Saint-Séverin, assisté de « tous les prêtres de la paroisse, le reçut. Après « avoir chanté les vêpres des morts, le corps fut « porté et inhumé en ladite église, etc. »

M. Tharin peut dès lors juger quelle foi il faut ajouter aux témoignages des jésuites. Voyons maintenant la troisième classe des ennemis de leur Compagnie.

DES JANSÉNISTES.

Je commence par déclarer que je regarde Jansénius comme un homme abominable. Il était, à la vérité, rempli de savoir, de religion et de vertus ; mais n'a-t-il pas fait deux voyages en Espagne pour maintenir les priviléges de l'Université de Louvain où il était professeur d'Écriture sainte? N'a-t-il pas fait révoquer la permission que les jésuites avaient obtenue d'y enseigner les humanités et la philosophie? Quelle peine pourrait expier un pareil attentat? Les jésuites ont donc fait très sagement, très chrétiennement de guetter l'occasion de le prendre en faute pour se venger sinon sur sa personne, au moins sur ses cendres, sa mémoire et ses écrits.

M. l'évêque de Strasbourg commence son article contre les jansénistes par une profession de principes sur la bulle *Unigenitus*, et déclare que Rome a prononcé que tout est terminé sur cette affaire, et que les défenseurs de la doctrine opposée ne sont plus, aux yeux d'un vrai catholique, que des rebelles à l'autorité ecclésiastique et les ennemis de ses décisions. Mais il n'est point ici question de cela ; il s'agit de savoir si les jansénistes sont des hommes vils, des ennemis acharnés des jésuites, ou les jésuites des ennemis acharnés des jansénistes.

M. Tharin déclare que les jésuites auraient été

des sentinelles endormies ou de lâches déserteurs des intérêts de la religion, s'ils eussent gardé un coupable silence dans le péril de la foi. « Ils ne le « gardèrent point, ajoute-t-il ; les PP. Annat, Des« champs, d'Avrigny et Lafitau, firent feu sur l'en« nemi, et ce zèle qui n'était qu'un devoir devint « un crime irrémissible. Dès lors la perte de la So« ciété fut résolue avec autant d'art que de mali« gnité. Pascal, qui avait écrit son nom sur le cata« logue des jansénistes, versa sur elle, avec beau« coup d'esprit, le fiel de l'ironie et du sarcasme ; « toutes les plumes du parti s'exercèrent dans le « même sens. On vit pleuvoir sur la France des « écrits marqués au coin d'une haine aveugle, des « pamphlets revêtus de toutes les couleurs du fa« natisme, où l'institut d'Ignace était attaqué dans « toutes ses parties, où ses fidèles disciples étaient « décriés, vilipendés, accusés des plus grands « crimes. Une portion du public, qui se met volon« tiers du côté des rieurs, finit par s'imaginer que « ces jésuites zélés pour la foi catholique n'étaient, « dans la réalité, que des hommes dominés par l'am« bition, voués à l'intrigue, et corrupteurs de la « morale, et les parlements, alors plus occupés du « soin de protéger le jansénisme que de celui de « rendre la justice, poursuivirent à outrance la So« ciété, jusqu'à ce qu'enfin elle succomba sous le « poids de leurs arrêts flétrissants. »

M. Tharin ajoute que le président Rolland ne fit pas un mystère de l'acharnement qu'il mit à la destruction de l'Ordre des jésuites, et que, dans un mémoire imprimé en 1781, il fit l'aveu honteux

qu'il avait dépensé soixante mille francs de son argent pour éteindre leur Société, et que sans cela on n'y serait pas parvenu.

RÉPONSE.

« Les jésuites, dit M. Tharin, auraient été des « sentinelles endormies s'ils eussent gardé un cou« pable silence dans ce péril de la foi. »

Mais les jésuites sont-ils les sentinelles premières et officielles de la foi? Le soin de veiller sur les intérêts de la religion n'appartient-il pas avant tout aux évêques? Est-ce aux jésuites que ces paroles de l'Évangile ont été adressées : *Attendite vobis et universo gregi in quo vos spiritus sanctus posuit episcopos regere Ecclesiam Dei quam acquisivit sanguine suo;* c'est-à-dire : *Veillez sur vous et sur le troupeau qui vous est confié; car le Saint-Esprit vous a placés pour régir l'Église de Dieu, qu'il a formée au prix de son sang.* Le nom d'évêque ne signifie-t-il pas surveillant, sentinelle?

Après les évêques, la France et la religion n'avaient-elles pas pour sentinelle la Sorbonne? Ne trouve-t-on aucune apparence d'esprit de parti, de vengeance et d'intrigue dans la conduite des jésuites? N'ont-ils pas substitué au zèle d'une religion pure, éclairée, charitable, tout ce que la passion a de violent, d'emporté et de turbulent?

M. l'évêque de Strasbourg vante le feu que firent sur l'ennemi les PP. Annat, Lafitau, Deschamps, d'Avrigny. On ne nie pas qu'ils ne furent, en effet,

d'ardents boute-feux. Mais ils ne s'en tinrent pas à leurs écrits. M. l'évêque de Strasbourg fait beaucoup trop d'honneur au P. Annat, dont les écrivains les plus judicieux avouent que les écrits ne méritent pas d'être lus. On convient que le P. Lafitau était plus plaisant. C'était un bouffon qui amusait le pape de ses bons mots et qui parvint ainsi aux honneurs de la mitre; mais quoique les écrivains jésuites assurent qu'il édifia son clergé, d'autres biographes, beaucoup plus véridiques, conviennent que les commencements de son épiscopat ne furent pas très propres à édifier son diocèse. Il faut être dans une grande disette d'hommes à talents pour se recommander du P. Deschamps, dont personne n'a gardé le souvenir, et du P. d'Avrigny, qui anima ses écrits de tant de charité, d'esprit de conciliation et de paix, que le parlement les fit brûler par la main de l'exécuteur des hautes-œuvres. Voilà vraiment des apôtres bien recommandables. J'ai déjà dit de quelle manière les jésuites parvinrent à extorquer au saint-siége la bulle *Unigenitus*. J'ai parlé des cinquante mille lettres de cachet, signées en cinquante ans. Par qui ont-elles été sollicitées? Par les jansénistes ou par les jésuites? La vertu la plus austère, les services les plus signalés rendus à la religion, aux lettres, à l'État, ont-ils été respectés? Quelles victimes que celles que le pouvoir a immolées aux intérêts, à l'intolérance et à la haine des jésuites! les Arnaud, les Nicolle, les Rollin, les Gibert, les Coffin, les Hersan, tout ce que l'Université avait d'hommes les plus distingués par leur savoir, leur éminente piété et leurs vertus!

Quelle brèche faite à la Sorbonne! les jésuites voulaient y être les maîtres, et la proscription des plus illustres docteurs ne leur coûta rien. La congrégation de l'Oratoire était leur rivale, qu'elle périsse! Périsse encore celle de la Doctrine chrétienne! L'ordre de Saint-Benoît a des têtes dignes de respect, elles seront marquées pour le sacrifice! Donnez aux rois des confesseurs jésuites, ils parviendront à dénaturer les meilleurs princes, à les associer à toutes leurs passions, à les faire haïr presque autant qu'eux. Rois que nous aimons, rois que nous révérons, que nous servons de toutes les forces de notre cœur et de nos bras, considérez ce qu'ont fait vos prédécesseurs quand ils ont abandonné leur conscience aux jésuites. Le P. Cotton, d'otage qu'il était à la cour de Henri IV, parvint à s'emparer de sa confiance, à se faire son directeur spirituel; il plonge ce prince magnanime dans une perfide sécurité, et le couteau de Ravaillac le fait dormir d'un sommeil éternel.

Louis XIV, par ses hautes et généreuses qualités, devient la gloire de son siècle; l'Europe lui décerne le titre de *Grand;* la nature lui a donné un cœur magnanime : une femme dévote s'en empare, un jésuite se saisit de sa conscience, il l'infecte de ses doctrines, et ce grand prince, digne des hommages de tous les siècles, se fait persécuteur et devient, dans ses derniers jours, un objet d'aversion pour ses sujets.

J'ai vu, dans mes premières années, des vieillards qui avaient vécu à sa cour, et leurs récits ne sont jamais sortis de ma mémoire. Le peuple se réjouit

de sa mort; aucune larme ne coula sur sa tombe, et l'on jouait, dans son palais, jusque autour du lit de parade sur lequel reposaient les derniers restes de tant de puissance. Il fallait des jésuites pour obscurcir de si beaux jours. Cependant ce n'est pas d'eux qu'on se plaint aujourd'hui, mais de leurs victimes. C'est pour les bourreaux seuls qu'on a des entrailles. Certes, ce serait porter les prétentions un peu haut que d'exiger des protestants et des jansénistes de l'amour pour leurs persécuteurs.

On cite contre le président Rolland l'extrait d'un Mémoire où il est dit : « L'affaire seule des jésuites « me coûtait de mon argent plus de soixante mille « francs. Ils n'auraient pas été éteints si je n'avais « consacré à cette œuvre, mon temps, ma santé, « mon argent. »

Je remarquerai d'abord que jamais personne n'a douté de la probité et de l'intégrité du président Rolland; que cet infortuné magistrat, victime de sa fidélité au trône, à la justice et aux lois de son pays, a terminé ses jours sur le même autel où Louis XVI a consommé son sacrifice, et que ses malheurs méritaient peut-être que M. l'abbé Tharin respectât davantage son tombeau.

Mais où se trouve le passage qu'il vient de citer, a-t-il vu le Mémoire d'où il prétend qu'il est extrait? Je devrais le croire, puisqu'il s'est solennellement engagé à ne *s'appuyer que sur des témoignages authentiques, des faits certains*. Cependant je découvre encore que c'est du jésuite Feller qu'il emprunte cette accusation, et ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que l'auteur des *Nouvelles Considérations* a

cru devoir enchérir ici sur le jésuite, qu'il tronque sans façon cette partie du Mémoire, et dissimule des circonstances qui donnent à ces paroles un caractère tout différent. Il fallait dire d'abord qu'un jésuite avait enlevé deux cent mille francs au président Rolland, en dictant à M. Rouillé de Filletières, son oncle, un testament qui privait de ses biens ses héritiers légitimes, et les léguait à des étrangers, et il fallait dire que le président se vit dans la nécessité d'intenter un procès au jésuite, et que pour montrer qu'on lui faisait d'autant plus de tort qu'il n'était pas riche, il exposa que l'affaire seule *des jésuites et des colléges* lui coûtait plus de soixante mille francs, parce que, pour la faire finir, il y avait consacré son temps, sa santé, son argent.

Il fallait dire encore que le président Rolland était rapporteur dans l'affaire des jésuites, qu'il fit imprimer assez grand nombre de pièces importantes, qu'il fut chargé de l'organisation des colléges, et nommé président de la commission préposée à l'administration de ces établissements. Enfin il fallait dire que le jésuite gagna son procès, *moins,* dit Feller, *par la bonté de sa cause,* que par le talent de son avocat, le célèbre Gerbier. Le même jésuite, qui n'est pas toujours si impartial, ajoute que le président s'expliqua dans son Mémoire avec assez de modération, ce qui veut dire avec beaucoup de modération.

N'est-il pas permis, après ces explications, de trouver quelque perfidie à le représenter comme un magistrat infidèle à ses devoirs, sacrifiant une partie de sa fortune pour satisfaire ses passions et

parvenir à la destruction d'une Société toute resplendissante d'innocence et de vertu.

Je ne nie point que l'esprit persécuteur des jésuites ne leur ait suscité des ennemis puissants. Ils voulaient dominer le monde entier, *foulaient aux pieds leurs ennemis vaincus;* mais les vaincus se sont soulevés: ils ont relevé la tête, se sont ralliés pour renverser leur tyran, et l'ont, à leur tour, écrasé sous leurs pieds.

M. l'évêque de Strasbourg attribue aux ingénieuses plaisanteries de Pascal la mauvaise opinion que le peuple a conçue des jésuites. « Car le public, dit-il, se range toujours du côté des rieurs. » Mais si la Société de Jésus eût été aussi éminente en mérite de tous les genres que le prétend Monseigneur, les traits de Pascal seraient tombés à leurs pieds sans les blesser. On ne rit point de la vertu opprimée. Pourquoi, d'ailleurs, si le sel de la plaisanterie a tant de pouvoir, pourquoi les jésuites, si riches en talents de tous les genres, ne l'ont-ils point employé contre Pascal?

Ce ne sont donc ni les protestants, ni l'université, ni les jansénistes, qui ont opéré la ruine des jésuites. C'est, comme l'a dit d'Alembert, et comme l'attestent tous les monuments de l'histoire, leur ambition, leur intolérable orgueil, leur esprit de persécution. Les protestants les haïssent, parce qu'ils savent qu'avec eux ils n'auraient jamais de repos; les disciples de Jansénius les détestent, parce qu'ils ont essuyé de leur part tout ce que l'envie, la haine, la rage de la domination, ont de plus odieux. Les ruines de Port-Royal, les cris d'un

million de Français bannis de leur patrie par les intrigues des jésuites, voilà les témoins qui s'élèvent contre eux et dont la voix percera à travers tous les siècles.

Voyons si les philosophes et les incrédules ont coopéré davantage à la destruction de l'institut.

CHAPITRE VIII.

DES PHILOSOPHES OU INCRÉDULES.

Je me trouve ici dans un singulier embarras. Si j'en crois M. l'abbé Tharin, les jésuites n'ont jamais eu d'ennemis plus acharnés que les philosophes du dix-huitième siècle; et si j'en crois MM. de Bonald, Clausel de Coussergues et beaucoup d'autres, ils n'ont jamais eu de juges plus intègres, d'admirateurs plus passionnés, d'apologistes plus éloquents, plus convaincus de leur innocence et de leur mérite. Tel est même l'enthousiasme de M. de Bonald, qu'après avoir cité leurs témoignages, il s'écrie tout glorieux: *Sans doute ces grands hommes connaissaient la Société de Jésus aussi bien que M. le comte de Montlosier!*

Il ne me reste ici qu'un seul parti à prendre. J'opposerai M. Tharin à M. de Bonald, et M. de Bonald à M. Tharin. Si M. Tharin me dit: « Les philoso- « phes du dix-huitième siècle n'ont cessé de provo- « quer la destruction des jésuites, » je lui dirai: Non, car M. de Bonald m'assure qu'ils n'ont jamais cessé de les admirer; et si M. de Bonald me dit: « Les philosophes se sont constamment montrés les « admirateurs des jésuites, » je lui dirai encore: Non,

car M. Tharin me certifie qu'ils n'ont jamais cessé d'être leurs persécuteurs. Ainsi je n'aurai rien à tirer de ma Minerve ; j'aurai M. de Bonald pour réfuter M. Tharin, et M. Tharin pour réfuter M. de Bonald. Je ne puis me trouver dans une meilleure position.

A tout seigneur, tout honneur ; je commence par M. l'évêque de Strasbourg. « Pour se convaincre, « dit-il, que les incrédules du dix-huitième siècle « formèrent le projet de détruire la religion en « France, il suffit de lire la correspondance authen- « tique des chefs de l'impiété. On y voit des hommes « animés d'une haine furieuse contre le chris- « tianisme, concerter ensemble les moyens de « le décrier et de l'anéantir, s'animer réciproque- « ment par des formules impies à ce sacrilége bri- « gandage.

« Or, de tels hommes ne pouvaient consentir à « l'existence des ordres religieux, et parmi ces vé- « nérables institutions, la Société des jésuites devait « surtout provoquer leur haine et devenir l'objet de « leurs continuelles attaques. Sa puissante influence « pour le maintien de la religion et des bonnes « mœurs était un crime impardonnable au tribunal « de la philosophie. Elle fut donc le véritable motif « qui détermina les chefs de l'incrédulité à méditer « la destruction de l'institut de saint Ignace. »

Ici M. l'évêque de Strasbourg cite une foule de passages extraits de la correspondance de Voltaire, de d'Alembert, du roi de Prusse, qui prouvent jusqu'à l'évidence que ces hommes célèbres étaient décidément animés d'une haine assez violente contre

semblé autrefois quelques uns pour ma part : en voici des échantillons d'une couleur assez prononcée.

« Jamais le temps de cultiver la vigne du Seigneur n'a été plus propice. Nos infâmes ennemis se déchirent les uns les autres ; c'est à nous à tirer sur ces bêtes féroces, pendant qu'elles se mordent et que nous pouvons les mirer à notre aise.... Les jansénistes et les molinistes se dévorent et découvrent leurs plaies honteuses. Il faut les écraser les uns par les autres, et que leur ruine soit le marchepied du trône de la vérité. »

— « Il faudrait faire travailler aux grands chemins tous ces animaux-là, jésuites, jansénistes, avec un collier de fer au cou, et qu'on donnât l'intendance de l'ouvrage à quelque brave déiste. »

Voltaire ayant témoigné un instant quelque pitié pour les jésuites, d'Alembert lui écrivit :

« Croyez-moi, point de faiblesse humaine. Laissez la canaille janséniste, et n'empêchez pas ces araignées de se dévorer les unes les autres. »

« On m'écrit, dit Voltaire à M Verner, qu'on a enfin brûlé trois jésuites à Lisbonne ; ce sont des nouvelles bien consolantes. Est-ce que la proposition honnête et modeste d'étrangler le dernier jésuite avec les boyaux du dernier janséniste, ne pourrait pas amener les choses à quelque conciliation ? »

On observera sans doute ici que la haine des philosophes n'a guère été moindre pour les jansénistes, ce qui doit beaucoup affaiblir l'argument qu'on peut tirer de cette haine en faveur des jésuites. Mais enfin, si M. de Bonald n'affirmait le contraire, il paraîtrait

constant que les philosophes ont été animés d'une haine assez vive contre les jésuites. Voyons donc ce que dit à ce sujet l'auteur de la *Législation primitive*.

« Il y a peu d'impartialité à alléguer contre les « jésuites les reproches qui leur ont été faits par la « prévention ou la haine, lorsqu'on dissimule les « témoignages rendus en leur faveur par les plus « grands hommes de l'Église et de l'État. Je pour- « rais opposer Grotius, Bacon, Montesquieu, Ro- « bertson, même Raynal et Voltaire, aux rédacteurs « du *Constitutionnel* et du *Courrier*; mais je me « contenterai de citer en leur faveur le plus célèbre « de leurs ennemis, dont le témoignage ne peut être « mis en balance avec l'opinion d'aucun homme vi- « vant; c'est d'Alembert, contemporain de la puis- « sance et de la chute de cette Société. Je le cite « pour qu'on remarque que les philosophes d'alors, « plus instruits, plus beaux esprits, et souvent de « meilleure compagnie que ceux d'aujourdhui, « étaient quelquefois aussi plus équitables et plus « modérés. »

« Les jésuites, dit le philosophe d'Alembert, joignaient à tous leurs autres titres de considération un moyen propre à l'augmenter encore, c'était la régularité de la conduite et des mœurs. Leur discipline sur ce point est aussi sévère que sage, et quoi qu'en ait publié la calomnie, il faut avouer qu'aucun ordre religieux ne donne moins de prise à cet égard.

« On les représentait à la fois comme idolâtres du despotisme pour les rendre vils, et comme prédicateurs du régicide pour les rendre odieux. Ces

deux accusations pouvaient paraître un peu contradictoires, mais il ne s'agissait pas de dire l'exacte vérité, il s'agissait de dire des jésuites le plus de mal possible.

« Il est malheureusement trop certain que les maximes qu'on reprochait à Guignard et aux jésuites, sur le meurtre des rois étaient alors celles de tous les ordres religieux, de presque tous les ecclésiastiques ; c'était même, si on ose le dire, celle d'une grande partie de la nation.

« Ce n'est pas parce qu'on a cru les jésuites plus mauvais Français que les autres, qu'on les a détruits et dispersés, mais parce qu'on les a regardés comme plus redoutables par leurs intrigues et leur crédit.

« Il ne faut pas croire que la soumission au pape, tant reprochée à la Société des jésuites, soit pour elle un dogme irrévocable. Leur prétendu dévouement au pape n'était pour ainsi dire que par bénéfice d'inventaire.

« Le cardinal de Fleury qui ne les aimait pas, était néanmoins dans la persuasion qu'on devait les protéger avec force, comme les plus fermes appuis de la religion dont ce ministre regardait le maintien comme partie du gouvernement. »

Voilà donc d'Alembert décidément le défenseur et l'apologiste de la Compagnie de Jésus. Qu'opposer à des témoignages si positifs, et comment les concilier avec ceux qu'a rapportés M. l'évêque de Strasbourg. Il y aurait dans ces contradictions quelque chose d'inexplicable, si ces passages étaient rapportés de bonne foi. Mais puisqu'on s'est avisé de s'appuyer de l'autorité de d'Alembert, je vais le citer à mon

tour et continuer l'ouvrage de ces messieurs, tant pis pour la cause des jésuites si elle ne s'en trouve pas mieux.

Je commence par achever le passage où d'Alembert dit : « C'est proprement la philosophie qui, par « la bouche des magistrats, a porté l'arrêt contre les « jésuites : le jansénisme n'en a été que le sollici- « teur. » Pour procéder de bonne foi, il fallait rapporter ce qui suit immédiatement.

« LA NATION et les philosophes à sa tête vou- « laient l'anéantissement de ces pères, parce qu'ils « sont intolérants, persécuteurs, turbulents et redou- « tables. Si ces pères eussent été assez raisonnables « pour borner la considération de la Société à celle « qu'elle pouvait tirer des sciences et des lettres, « cette considération aurait été plus solide, moins « enviée et plus durable. C'est l'esprit d'intrigue et « d'ambition qu'ils ont montré, ce sont les vexa- « tions qu'ils ont exercées, c'est en un mot leur « puissance énorme ou crue telle, et surtout l'inso- « lence qu'ils y joignaient, qui les a perdus. On ne « saurait croire jusqu'à quel point ils avaient porté « l'audace dans ces derniers temps ; voici un trait « assez récent qui achèvera de la faire connaître :

« Benoit XIV, au commencement de son ponti- « ficat, accepta la dédicace d'un ouvrage que le « P. Norbert, capucin, avait fait contre les jésuites ; « car ils étaient parvenus à armer contre eux jus- « qu'aux capucins. Le pape crut pouvoir permettre « à Norbert de rester à Rome sous sa protection ; « il n'en eut pas le crédit : les jésuites firent si bien « par leurs manœuvres, qu'ils parvinrent à chasser

« le capucin, non seulement des États du pape,
« mais de tous les états catholiques; il fut obligé
« de se réfugier à Londres, et ne trouva qu'en 1759
« un asile en Portugal, lorsque la Société en fut
« expulsée; il y eut la satisfaction, comme il le
« raconte lui-même, d'assister au supplice de Ma-
« lagrida et de dire la messe pour le repos de son
« âme, tandis qu'on achevait de brûler son corps. »
(*Quelle charité!*)

« La persécution exercée par les jésuites avec
« acharnement contre ce malheureux moine pro-
« tégé par Benoît XIV, avait fort irrité ce pape
« contre eux. Il ne perdait aucune occasion de leur
« donner en tout les dégoûts qui dépendaient de
« lui. Les jansénistes même ne doutent pas que s'il
« eût vécu, il n'eût profité de la circonstance de
« leur destruction en France, en Portugal, pour
« anéantir la Société.

« Ce que l'on peut assurer avec vérité, c'est que
« Benoît XIV se serait conduit, dans cette affaire,
« mieux que son successeur Clément XIII. Il n'eût
« point, comme celui-ci, écrit au roi qui lui faisait
« l'honneur de le consulter, qu'il *fallait que les*
« *jésuites restassent tels qu'ils étaient* (*sint ut sunt,*
« *aut non sint.*)

« Mais il semble que dans cette cause, les jé-
« suites et leurs amis aient été frappés d'un esprit
« de vertige. Pour la première fois, ils se sont mon-
« trés inflexibles dans la circonstance où il leur im-
« portait le plus de ne pas l'être. Ils ont cabalé en
« secret, et parlé ouvertement à la cour contre
« leurs ennemis; ils ont crié (*comme ils crient au-*

« *jourd'hui*) que la religion était perdue si on se
« défaisait d'eux, qu'on ne les chassait que pour
« établir en France l'incrédulité et l'hérésie, et par
« là, ils ont jeté de l'huile sur le feu, au lieu de
« l'éteindre. Voilà donc cette Société fameuse re-
« tranchée du milieu de nous; *plaise au ciel que
« ce soit sans retour, et qu'on puisse enfin dire :
« HIC JACET*. Le rétablissement *de cette Société re-
« muante, irritée et fanatique, ferait plus de mal à
« l'État, qu'il ne pourrait, dans l'idée même de ses
« partisans, faire de bien à l'Église.* »

Voilà ce que pensait réellement le philosophe d'Alembert, dont on mutile les ouvrages pour en faire un panégyriste de la Société de Jésus. Mais il est écrit que jésuite de robe longue, jésuite de robe courte, jamais jésuite ne renoncera à la doctrine d'Escobar.

On a cité aussi en faveur de la Compagnie de Jésus une lettre de Voltaire au P. de La Tour, où il déprise les *Lettres de Pascal*, et fait grande estime des vertus, du savoir et des brillantes qualités des membres de la Compagnie. On a vu plus haut ce qu'il en pensait. On peut ajouter encore qu'alors il avait le désir d'entrer à l'Académie française, et qu'à cette époque, pour y arriver, il ne fallait pas être brouillé avec les jésuites. D'ailleurs Voltaire ne pouvait-il pas se ressentir un peu de l'éducation qu'il avait reçue dans la Compagnie, et se faire un jeu malin de se servir de leurs propres armes pour arriver à son but, en se moquant en secret de ce qu'il adorait tout haut.

Achevons ce chapitre. Les apologistes de la Com-

pagnie de Jésus remplissent journellement leurs plaidoyers de passages glanés dans les ouvrages de Bayle, Bacon, Montesquieu, Raynal, même de l'athée Lalande. Mais quand il serait vrai que ces passages n'auraient pas été altérés, tronqués, mutilés comme celui de d'Alembert, ne pourrait-on pas, sans prendre la peine de les examiner, dire à ces messieurs :

Quoi ! vous déclamez sans cesse contre les hérétiques, les philosophes, les athées, et c'est dans leurs rangs que vous cherchez des défenseurs ! Vos écrivains ont outragé Bayle, Montesquieu, Voltaire, Rousseau, et vous feuilletez leurs écrits pour y trouver des témoignages favorables à votre cause ! Tous ces gens-là sont à vos yeux des fils de Bélial, des enfants de Satan, condamnés aux flammes éternelles, et vous allez chercher vos amis en enfer, parmi les damnés ! Savez-vous bien, Messieurs, que ce Bacon, dont vous invoquez le témoignage, et qui ne pensait pas mieux de vous que d'Alembert et Voltaire, a fourni aux impies du dix-huitième siècle les premiers éléments de l'arbre encyclopédique ? Savez-vous que cet athée Lalande, dont vous produisez une grande lettre extraite du *Bulletin de l'Europe*, avait été déclaré fou par Buonaparte, et qu'il lui avait interdit le papier et l'encre à l'occasion de son supplément au *Dictionnaires des Athées*, où il avait placé Jésus-Christ lui-même ? Avez-vous réfléchi que si le témoignage de Lalande vaut quelque chose pour les jésuites, il vaut tout autant contre Dieu ? A quelle extrémité en êtes-vous donc réduits, s'il vous faut chercher vos avocats aux Petites-Mai-

sons ? Rappelez-vous ce que vous a dit le bon La Fontaine :

Rien n'est plus dangereux qu'un maladroit ami,
Mieux vaudrait un sage ennemi.

Vous revenez sans cesse sur les protestants, les jansénistes, les philosophes, l'université, les parlements; mais il n'y a point d'universités au Japon, et vos jésuites ont été chassés du Japon; il n'y avait ni Sorbonne ni parlements à la Chine, et vos jésuites ont été chassés de la Chine; il n'y a point de protestants à Malte, à Venise, à Naples, ils ont été chassés de Venise, de Naples et de Malte; l'Espagne et le Portugal ne sont pas des contrées bien renommées pour la philosophie, et la Compagnie de Jésus a été chassée d'Espagne et de Portugal. Il est bien malheureux de se faire bannir de tous les lieux où l'on met le pied. Croyez-moi, Messieurs, il faut qu'il y ait pour cela de bonnes raisons.

Mais d'un autre côté, que prouvent tous ces certificats rassemblés en faveur des jésuites ? Si quelques personnages recommandables leur ont donné des attestations de bonne conduite, combien d'autres personnages non moins recommandables, des cardinaux, des évêques, des pasteurs, des magistrats de la plus haute vertu, ne les ont-ils pas flétris de leurs censures et de leurs arrêts ! Les apologistes de la Compagnie de Jésus veulent-ils que je les reproduise ici ? ils en seraient écrasés. Quel argument d'ailleurs contre eux que d'avoir été chassés de toutes les contrées où ils ont mis le pied ! Quelle masse de témoignages peut répondre à ce reproche ?

S'il y a véritablement abus dans l'institut, qu'importe que Commendon, Voltaire, les athées Diderot et Lalande en aient fait l'éloge? Prouvez qu'il n'y a pas d'abus, voilà le procès, comme l'a fort bien dit J.-J. Rousseau, dont on a voulu aussi implorer le témoignage. Et en effet, quelle erreur ou quel crime ne pourrait-on pas défendre avec une pareille méthode? Robespierre lui-même et la machine infernale ont trouvé des apologistes. Cependant il est en faveur des jésuites deux témoignages sur lesquels j'ai besoin de m'arrêter, parce que les panégyristes de la Société les reproduisent sans cesse, et s'en couvrent comme d'un bouclier sous lequel ils se croient inattaquables : c'est la réponse de Henri IV au parlement, lorsqu'il fut question du rappel des jésuites, et les marques de confiance et d'estime que la Société prétend avoir reçues de saint Charles Borromée.

Si j'en crois M. Tharin, jamais prince n'eut pour les jésuites une plus douce affection, une plus haute estime que Henri IV, et lorsque le président de Harlay voulut lui faire des remontrances sur leur retour, il lui parla de manière à confondre le parlement. Voyons cette réponse.

CHAPITRE IX.

EXAMEN DE LA RÉPONSE DE HENRI IV AU PARLEMENT, ET DU TÉMOIGNAGE DE SAINT CHARLES BORROMÉE.

M. l'évêque de Strasbourg, après avoir cité quelques phrases de ce discours, le rapporte tout entier dans un supplément qui termine son volume. Comme je ne veux faire aucun tort à sa grandeur, je vais le donner aussi tout entier.

« J'ai toutes vos conceptions et services en la mienne, mais vous n'avez pas la mienne en la vôtre (1). Vous m'avez proposé des difficultés qui vous semblent grandes et considérables; et n'avez cette considération que tout ce qu'avez dit a été pesé par moi il *y a huit à neuf ans*. Vous faites les entendus en matière d'État, et vous n'y entendez non plus que moi à rapporter un procès.

« Je veux donc que vous sachiez touchant Poissy,

(1) M. l'évêque de Strasbonrg est habituellement mal servi par son secrétaire; il manque ici une phrase nécessaire pour éclaircir la pensée de Henri IV; la voici :

« Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de « mon État, bien qu'il appert que vous ne savez rien ni en l'un, ni en « l'autre; j'ai toutes vos conceptions de services en la mienne, etc. »

Pourquoi M. le secrétaire l'a-t-il retranchée?

que si tous eussiez aussi bien fait qu'*un ou deux jésuites* qui s'y trouvèrent à propos, les choses y fussent mieux *allées pour les catholiques*. On reconnut dès lors non leur ambition, mais bien leur suffisance, et m'étonne sur quoi vous fondez l'opinion d'ambition en des personnes *qui refusent les dignités et prélatures* quand elles leur sont offertes, et qui font vœu à Dieu de n'y aspirer jamais, et qui ne prétendent autre chose en ce monde que de servir sans récompense tous ceux qui veulent tirer service d'eux. Que si ce mot de *jésuites* vous déplaît, pourquoi ne reprenez-vous ceux qui se disent religieux de la Trinité? et si vous estimez d'être aussi bien de la Compagnie de Jésus qu'eux, pourquoi ne dites-vous que vos filles sont aussi bien religieuses que les *Filles-Dieu* à Paris, et que vous êtes autant de l'ordre du Saint-Esprit que mes chevaliers et que moi? J'aimerais autant et mieux être appelé jésuite que jacobin et augustin.

« La Sorbonne dont vous parlez les a condamnés, mais ç'a été, comme vous, devant que de les connaître; et si l'ancienne Sorbonne n'a point voulu, par jalousie, les reconnaître, *la nouvelle en fait des estimes et les loue*. S'ils n'ont été en France jusqu'à présent, Dieu me réserve cette gloire, que je tiens à grâce de les y établir; et s'ils n'y étaient que par provision, ils y seraient désormais par édit et par arrêt. La volonté de mes prédécesseurs les retenait, ma volonté est de les établir.

« L'Université les a contrepointés; mais ç'a été ou parce qu'ils faisaient mieux que les autres, témoin l'affluence des écoliers qu'ils avaient en leurs col-

léges, et pour ce qu'ils n'étaient ni corporés en l'Université, dont ils ne feront maintenant refus quand je le leur commanderai, et quand pour les remettre vous serez contraints de me les amender.

« Vous ditesqu'en votre parlement les plus doctes n'ont rien appris chez eux. Si les plus vieux sont les plus doctes, il est vrai, car ils avaient étudié devant que les jésuites fussent connus en France; mais j'ai ouï dire que les autres parlements ne parlent pas ainsi, ni même tout le vôtre, et l'on y apprend mieux qu'ailleurs d'où vient que, par leur absence, votre Université est toute déserte, et qu'on *les va chercher, nonobstant tous vos arrêts, à Douai* et hors de mon royaume.

« De les appeler Compagnie de factieux, pour ce qu'ils ont été de la Ligue, ç'a été l'injure du temps. Ils croyaient y bien faire, comme plusieurs autres qui s'étaient mêlés dans les affaires de ce temps-là; mais ils ont été trompés et déçus avec eux, et ont reconnu tout le contraire *de ce qu'ils avaient cru de mon intention*. Mais je veux croire que ç'a été avec moins de malice que les autres, et tiens que les mêmes consciences jointes aux grâces que je leur fais me les affectionneront autant et plus qu'à la Ligue.

« Ils attirent, dites-vous, les enfants qui ont de l'esprit, voient et choisissent les meilleurs, et c'est de quoi je les estime. Ne faisons-nous pas choix des meilleurs soldats pour aller à la guerre? et si les faveurs n'avaient place comme envers vous, en recevriez-vous qui ne fussent dignes de votre Compagnie et de seoir au parlement? S'ils vous fournis-

saient des précepteurs ou des prédicateurs ignorants, vous les mépriseriez : ils ont de beaux esprits, vous les en reprenez. Quant aux biens que vous dites qu'ils avaient, c'est une calomnie et imposture, et sais très bien que, par la réunion faite à mon domaine, on n'a su entretenir à Bourges et à Lyon sept à huit régents, au lieu qu'ils y étaient de trente à quarante ; et quand il y aurait de l'inconvénient de ce côté, par mon édit, j'y ai pourvu.

« Le vœu d'obéissance qu'ils font au pape ne les obligera pas davantage à suivre son vouloir que le serment de fidélité qu'ils me firent à n'entreprendre rien contre le prince naturel. Mais ce vœu n'est pas pour toutes choses, ains ne le font que d'obéir au pape quand il voudra les envoyer à la conversion des infidèles, et de fait c'est par eux que Dieu a converti les Indes; et c'est ce que je dis souvent. Si l'Espagnol s'en est servi, pourquoi ne s'en servira la France? Notre condition est-elle pire que les autres? L'Espagne est-elle plus aimable que la France? Si elle est aux siens, pourquoi ne le sera la France aux miens?

« Ils entrent comme ils peuvent; aussi font bien les autres, et suis moi-même entré comme j'ai pu dans mon royaume; mais il faut ajouter que leur patience est grande, et que moi je l'admire. Car avec patience et bonne vie, ils viennent à bout de toutes choses, et si ne les en estime pas moins en ce que vous dites qu'ils sont grands observateurs de leurs vœux, c'est ce qui les maintiendra : aussi n'ai-je voulu en rien changer leur règle, ains les y maintenir. Si je leur ai limité quelques

conditions qui ne plairont aux étrangers, il vaut mieux que les étrangers prennent la loi de nous que nous la prenions d'eux ; quoi qu'il en soit, je suis d'accord avec mes sujets. *Pour les ecclésiastiques qui se formalisent d'eux, c'est de tout temps que l'ignorance en a voulu à la science,* et j'ai reconnu que quand je parlerais de les rétablir, deux sortes de personnes s'y opposeraient, particulièrement ceux de la religion, et les ecclésiastiques mal vivants. C'est ce qui me les fait estimer davantage.

« Touchant l'opinion qu'ils ont du pape, je sais qu'il les estime fort ; *mais vous ne dites pas qu'il a voulu saisir à Rome les livres de M. Bellarmin, parce qu'il n'a voulu donner tant de jurisdiction au saint-père que font communément les autres.* Vous ne dites pas non plus que ces jours passés, les jésuites ont soutenu que *le pape ne pouvait errer, mais que Clément pouvait faillir.* En tout cas je m'assure qu'ils ne disent rien davantage que les autres de l'autorité du pape, et crois que quand on en voudrait faire le procès aux opinions, *il le faudrait faire à celle de l'Église catholique.* Quant à la doctrine d'émanciper les ecclésiastiques de mon obéissance, ou d'enseigner à tuer les rois, il faut voir d'une part ce qu'ils disent, et informer s'il est vrai qu'ils le montrent à la jeunesse. Une chose me fait croire qu'il n'en est rien, c'est que depuis trente ans en-çà qu'ils enseignent la jeunesse en France, plus de cinquante mille écoliers de toutes sortes de conditions sont sortis de leur collége et qui ont conversé et vécu avec eux, et que l'on ne trouve un seul de ce grand nombre qui soutienne leur avoir

ouï tenir tel langage ni autre approchant de ce qu'on leur reproche. De plus, il y a des ministres qui ont été et étudié sous eux; qu'on s'informe d'eux et de leur vie; il est à présumer qu'ils en diront le pis qu'ils pourront, ne fût-ce que pour s'excuser d'être sortis d'avec eux. Je sais bien qu'on l'a fait, et n'a-t-on rien tiré autre raison, sinon que pour leurs mœurs il n'y a rien à dire.

« Quant à Barrière, tant s'en faut qu'un jésuite l'ait confessé comme vous dites, que je fus averti par un jésuite de son entreprise, et un autre lui dit qu'il serait damné s'il osait l'entreprendre. Quant à Châtel, les tourments ne purent lui arracher aucune accusation à l'encontre de Varade ou autre jésuite; si aucun était, pourquoi l'auriez-vous épargné? car celui qui fut arrêté, fut arrêté sur un autre sujet que l'on dit s'être trouvé dans ses écrits; et quant ainsi serait qu'un jésuite aurait fait ce coup, faut-il que tous les apôtres pâtissent pour Judas? ou que je réponde de tous les larcins, de toutes les fautes qu'ont faites ou feront à l'avenir ceux qui auront été de mes soldats? Dieu m'a voulu alors humilier et sauver, et je lui en rends grâce, et m'enseigne de pardonner les offenses et l'ai fait pour son amour volontiers. Tous les jours je prie Dieu pour mes ennemis; tant s'en faut que je m'en veuille souvenir, comme vous me conviez à faire peu chrétiennement, dont je ne vous sais point de gré. »

Tel est le plaidoyer long, pédantesque et verbeux que les jésuites attribuent à Henri IV en faveur de leur Compagnie. Mais à qui persuadera-t-on que Henri IV, dont on connaît le laconisme vif, animé,

spirituel, ait adressé une pareille harangue, et des paroles aussi désobligeantes à la première Cour de son royaume qui, dans les circonstances les plus difficiles, lorsque les jésuites conspiraient contre sa personne, lui avait donné tant de marques éclatantes de son dévouement et de sa fidélité?

Est-il possible de supposer que ce grand prince, si occupé de gouverner ses États, se soit amusé à faire le théologien pour justifier les jésuites, qu'il ait parlé des *Trinitaires* et des *Filles-Dieu?* Il avait probablement d'autres soins. Peut-on imaginer qu'il ait dit : « J'ai pesé toutes ces considérations depuis huit à neuf ans, » lorsque ces huit à neuf ans remontaient précisément à l'époque où Jean Châtel avait attenté à ses jours; où il avait rendu lui-même un édit de bannissement contre les jésuites, et fait ériger un monument pour transmettre la mémoire de leur crime à la postérité? Peut-on se persuader qu'il ait vanté l'éloquence et la conduite des PP. Salmeron et Laynés au colloque de Poissy, quand les procès-verbaux de ce colloque attestent que ces deux jésuites ne s'y firent remarquer que par de furibondes déclamations contre les protestants dans les rangs desquels il se trouvait alors, et que Catherine de Médicis elle-même en fut effrayée?

Est-il vraisemblable qu'il ait vanté l'abnégation des jésuites pour les dignités ecclésiastiques, quand il avait vu le jésuite Bellarmin, promu au cardinalat, venir en France proclamer le régicide, et souffler le feu de la révolte? quand le jésuite Tolet, élevé comme Bellarmin au cardinalat, mais valant un peu mieux, avait travaillé à Rome avec les ambassadeurs

français à la réconciliation du roi de France et du pape? Nous fera-t-on croire qu'il ait parlé de l'affection de la nouvelle Sorbonne pour les jésuites, quand déjà près de dix ans s'étaient écoulés depuis l'expulsion de la Compagnie, et qu'on voit immédiatement après l'Université s'opposer de nouveau à l'introduction des jésuites? Pensera-t-on qu'il ait fait à ces pères un mérite d'avoir, pendant leur bannissement, attiré les sujets français dans leurs colléges hors de France, quand il avait lui-même rendu un édit contre ce genre d'emigration? Le bon sens n'est-il pas choqué lorsqu'on lui fait dire que les jésuites n'étaient entrés dans la Ligue que pour le servir et parce qu'ils avaient mal compris ses intentions (on verra bientôt ce que c'était que la Ligue); que les œuvres du cardinal Bellarmin, le plus fanatique écrivain de la secte ultramontaine, avaient été saisies à Rome parce qu'il avait refusé d'accorder au pape autant de pouvoir sur les rois que les autres théologiens? Ce cardinal était donc bien malheureux, si l'on saisissait ses œuvres à Rome tandis que le bourreau les brûlait à Paris. N'est-ce pas imputer au prince le plus courtois de son siècle l'oubli de toutes les bienséances et de toute raison, que de lui faire expliquer l'opposition de l'Université aux jésuites par ce mot aussi impertinent qu'absurde, que de *tout temps l'ignorance en a voulu à la science*, comme si l'ignorance avait jamais été le partage de l'Université?

L'oreille du jésuite ne passe-t-elle pas tout entière, lorsqu'on met dans la bouche du monarque le plus loyal et le plus franc cette maxime dérobée d'avance

au P. Escobar, que *si le pape ne peut errer, Clément peut faillir?*

Enfin, je dirai à M. l'évêque de Strasbourg : Ou ce discours a été prononcé de vive voix, ou Henri IV l'avait écrit. S'il a été prononcé de vive voix, les jésuites avaient donc inventé dès lors la sténographie, et le roi avait donc permis aux sténographes de le recueillir. S'il était écrit (ce qui n'est nullement présumable), l'original doit s'en retrouver dans les archives du royaume ; il a dû être transmis dans tous les monuments historiques du temps. Comment se fait-il que les jésuites en soient les uniques possesseurs, et que les écrivains les plus graves leur donnent un démenti et les accusent de mauvaise foi?

Le président de Thou, dont le témoignage mérite une tout autre créance que celui des jésuites, après avoir rapporté en entier les remontrances du parlement dont il était membre, cite également la réponse courte, gracieuse et animée du roi, et il ajoute (je prie Monseigneur de bien écouter) :

« J'ai recueilli ces paroles de la propre bouche « du roi, et je les consigne ici avec d'autant plus « de soin qu'il était nécessaire de prévenir le public « contre une relation toute différente qui a été im- « primée un an après, en langue italienne, à Tour- « non en Vivarais, et dans laquelle on a traduit, « contre une Compagnie respectable, un grand « nombre d'expressions désobligeantes qui ne sont « jamais sorties de la bouche du plus gracieux des « rois, et que, sur de simples bruits populaires, on « y a inséré des réponses à des objections qui ne se

« trouvent point dans les remontrances du parle-
« ment. »

Mézerai parle également de l'accueil gracieux que le roi fit au président : « Après avoir remercié, dit-« il, les gens de son parlement avec sa bénignité or-« dinaire, de l'affection qu'ils témoignaient pour le « bien public et pour le salut de sa personne, il « leur répondit qu'il avait bien prévu toutes les ob-« jections, mais qu'il fallait lui laisser le soin d'y « pourvoir. »

Ce ne fut que quelque temps après que Henri IV manda les gens du roi pour leur reprocher avec vivacité de n'avoir pas encore donné leurs conclusions. Mais il se garda bien de leur faire la semonce prolixe, impertinente et diffuse, que lui attribuent les véridiques pères de la Compagnie d'Escobar.

On a prétendu (et M. l'évêque de Strasbourg luimême l'affirme positivement), que ce discours était tout entier dans les mémoires de Villeroi qui était présent à la séance. Mais je crains que les jésuites ne soient encore ici pris en fraude. D'abord le volume dans lequel se trouve ce prétendu discours, a pour titre : *Quatrième volume des Mémoires d'État, à la suite de ceux de M. de Villeroi.* Il a paru sans privilége, sans noms d'auteur et d'imprimeur.

En second lieu, le discours que contiennent ces prétendus mémoires ne ressemble nullement à celui de M. l'évêque de Strasbourg, comme on en peut juger en lisant ci-dessous (1). En troisième lieu,

(1) *Réponse de Henri IV aux remontrances du président de Harlay, extraite des prétendus Mémoires de Villeroi.*

« Je vous sais bon gré du soin que vous avez de ma personne et de mon État, bien qu'il appert que vous ne savez rien ni en l'un, ni moins

jésuites, et nulle part la touche de Henri IV. Venons maintenant à saint Charles Borromée.

Si pour connaître l'esprit de ruse, de fraude et d'audace de la Compagnie de Jésus, tout ce qu'on a lu jusqu'à présent paraissait insuffisant, l'intrépidité seule avec laquelle ils faussent les autorités et les témoignages les plus respectables, suffirait pour juger ce que la société peut se promettre de pareils hommes. Qui croirait qu'ils ont osé se prévaloir des suffrages de saint Charles Borromée en leur faveur? qu'ils n'ont pas rougi d'écrire que ce saint et illustre prélat était pénétré d'estime, de confiance et d'admiration pour eux? Certes un pareil suffrage serait un titre glorieux pour la Compagnie de Jésus, et pourrait retenir la critique de ceux qui la jugent aussi pernicieuse à la religion qu'à l'Etat. Examinons donc si les panégyristes de cette Société ne font pas un abus intolérable de la crédulité de leurs lecteurs.

J'ouvre ses lettres, non celles qu'on a récemment imprimées à Paris, mais l'édition originale imprimée à Venise avec privilége et permission, et voici ce que j'y trouve :

« Il y a ici un père de la Compagnie de Jésus, « appelé le P. Jules Mazarin (oncle du célèbre mi- « nistre de ce nom), qui, prêchant l'année dernière « à la cathédrale, et cette année avec encore plus « d'emportement, a saisi toutes les occasions de « débiter toutes sortes d'extravagances, et de parler « directement et indirectement contre les ordon- « nances des supérieurs ecclésiastiques. Il a été jus- « qu'à répandre des maximes contraires à l'obéis-

« la conservation de la discipline chrétienne parmi « mon troupeau. Voyant donc que les supérieurs « de la Société qui sont ici, ne pouvaient remédier « au désordre, et que, si je gardais plus long-temps « le silence, cet homme était capable de détruire, « dans un seul carême, tout le bien qui s'est fait « depuis plusieurs années, j'ai eu recours à un re- « mède plus efficace. En conséquence, après lui « avoir interdit la prédication, j'ai ordonné une in- « formation sur sa conduite et sa doctrine, attendu « qu'il y avait dans ses discours des propositions « suspectes en matière de foi, et notamment tou- « chant le pouvoir du pape. Par égard pour la So- « ciété, l'accusé a été laissé dans son couvent de « Bréra, en lui donnant tout le monastère pour pri- « son. Mais tandis que l'on vaque à l'examen de « cette affaire, il s'est livré à des discours pleins « d'orgueil, disant qu'il aurait des protecteurs, et « semblables impertinences. Il peut bien arriver « qu'il excite ici des gens à donner des attestations « en sa faveur, et que les pères eux-mêmes, par le « zèle qu'ils ont pour la réputation de la Compa- « gnie, soient portés à dissimuler qu'il s'agit ici de « la foi ; de sorte qu'il ne serait point étonnant qu'ils « fissent tous leurs efforts pour diminuer ses fautes. « J'ai même appris qu'ils ont envoyé à Rome un « courrier extraordinaire à cette occasion ; c'est « pourquoi je suis résolu, de mon côté, à soumet- « tre cette affaire au jugement du souverain pon « tife. »

Saint Charles la soumit en effet, mais tout ce qu'il obtint, ce fut qu'on envoya le P. Mazarin pré-

cher dans une autre ville où il se conduisit comme à Milan. La lettre que l'archevêque d'Urbin écrivit à ce sujet à saint Charles, est assez curieuse pour être encore rapportée ici.

Le prélat commence par des réflexions fort justes sur le sort des rois.

« Rien, dit-il, n'est plus dur que la condition des « princes. Rien n'est plus difficile pour eux que de « connaître la vérité dépouillée de tout intérêt, et « de discerner leurs vrais amis des faux, et les servi- « teurs fidèles d'avec ceux qui se couvrent de mas- « ques et de déguisements si fréquents dans les cours. « Nous admirions les heureuses dispositions de mon- « seigneur le duc d'Urbin, quand tout à coup nous « avons vu paraître à la cour un père jésuite. Depuis « son arrivée, on y voit les plus grands troubles « ainsi que dans l'État. Il y a eu quelques différens « entre mon chapitre et moi ; ce père a pris le parti « des chanoines les plus mutins. Il semble qu'il « mendie les occasions de se liguer avec ceux qui « me montrent le moins d'attachement. Sa conduite « ne peut avoir pour principe mon peu d'attention « pour lui, car je l'ai traité avec toutes sortes « d'égards.

« Ce n'est pas tout. Il s'est donné la liberté de « s'ingérer dans les confessions et les visites des mo- « nastères de religieuses, sans ma permission, et ce « qu'il y a de pis, c'est qu'il l'a fait à l'instigation de « quelques mauvais esprits qui se sont servis de lui « dans des intentions perverses. Dans deux sermons « qu'il a prêchés ici, il a causé de grands scandales,

« et montré plus d'arrogance et de passion que de « science et de piété.

« Il est défrayé et servi par ordre de la cour avec « beaucoup de délicatesse. Il aime passionnément « qu'on lui fasse la cour, et qu'on le regarde comme « un homme qui peut tout auprès du prince. Hier « il vint me voir, et me parla avec tant d'insolence « et de hauteur, que j'en fus étonné. J'essayai, avec « beaucoup de circonspection et de modestie, de lui « parler de l'affaire des religieuses. Il s'éleva alors « contre moi, comme un dragon furieux, et me dit « *qu'il avait fait la barbe à bien d'autres qu'à* « *moi.*

« Je me rappelai alors ce qu'avait fait en pareille « occasion un gentilhomme fort sage. Il mesura des « yeux son jésuite, affecta de fixer ses regards plu- « sieurs fois sur les pieds du saint homme, sans lui « répondre un mot. Après le départ de son arrogant « interlocuteur, quelqu'un lui ayant demandé pour- « quoi il lui avait si souvent regardé les pieds? — « J'ai cru, dit-il, à en juger par son insolence et ses « emportements, que ce ne pouvait être qu'un dé- « mon en habit de religieux, et je lui ai regardé « aux pieds pour voir si je ne découvrirais pas ses « griffes. »

Tout cela se passait au seizième siècle, quelques années seulement après la mort de saint Ignace.

Saint Charles, qui avait été fort attaché à ses disciples, crut devoir leur retirer la direction de ses séminaires. Il ne voulut point s'expliquer sur les motifs secrets qui le déterminèrent à cette mesure. Mais on sait que ce ne fut pas seulement pour des sermons

et des insolences, mais pour des causes beaucoup plus graves sur lesquelles l'intérêt des mœurs et le respect dû à la jeunesse exigent que nous jetions un voile.

En s'expliquant dans ses lettres sur le caractère général de la Société, saint Charles disait : « Il y a « long-temps que je la vois dans un péril imminent, « et que je prévois sa décadence subite, si l'on n'y « apporte un prompt remède ; ce qui me donne « surtout sujet de le penser, c'est de voir les supé- « rieurs souvent ne point admettre à la profession « les meilleurs sujets, tandis qu'ils reçoivent à bras « ouverts ceux qui ont du talent pour les sciences, « quoiqu'ils n'aient souvent ni piété ni intérieur. « Ajoutez à cela que j'ai reconnu qu'il y a, dans cette « Société, de fort mauvaises têtes et fort extrava- « gantes. Ces pères ont tant de complaisance pour « les sujets lettrés ou qui se distinguent par quel- « que talent particulier, qu'ils leur laissent faire « tout ce qu'ils veulent, et qu'on prend bien « garde de ne les contrister en rien. Vous en « avez un exemple dans le P. Pazza, que le géné- « ral n'a pas eu le courage de faire sortir d'ici... « J'avais, jusqu'à ce jour, conservé une assez bonne « opinion du P. Provincial, mais dans l'affaire du « P. Mazarin, il a pris parti pour lui avec une cha- « leur si étrange, que l'ayant prié de se rendre chez « moi, pour une autre affaire, il répondit tout ron- « dement qu'il ne pouvait ni ne voulait me voir « tant que durerait ce procès entre la Compagnie « et moi. »

Je voudrais savoir maintenant ce que M. l'évêque

d'Hermopolis pense de l'humilité des compagnons de Jésus, de leur respect pour les autorités supérieures, et de la considération que leur portait l'illustre archevêque de Milan? Faut-il ajouter qu'il avait un jésuite pour confesseur, et qu'il n'en voulut plus? Voilà sans doute bien des choses que M. l'évêque d'Hermopolis ne savait pas, ou qu'il ne voulait pas savoir, car on craint de trouver des défauts à l'objet qu'on aime. Vous êtes content des jésuites, Monseigneur, je vous en félicite; continuez donc, et soyez bien persuadé que vous serez content des bons pères tant qu'ils seront contents de vous.

Je pourrais m'arrêter ici, mais je ne veux pas qu'on puisse me reprocher de reculer devant aucun des témoins produits par les jésuites.

CHAPITRE X.

DES AUTRES TÉMOIGNAGES EN FAVEUR DES JÉSUITES.

Leibnitz a dit, en parlant de la *Vie des Saints* par le jésuite Bollandus et ses successeurs : « Si « ces pères n'avaient fait que ce seul ouvrage, ils « mériteraient d'être venus au monde et d'en être « souhaités et estimés. »

Et nous aussi, nous pensons que si les jésuites n'eussent fait que ce seul ouvrage, ils auraient mérité d'être venus au monde et d'en être souhaités et estimés. Mais c'est parce qu'ils en ont fait beaucoup d'autres que nous croyons qu'il est fâcheux qu'ils soient venus au monde, et qu'ils ne doivent *être ni souhaités ni estimés*.

Un écrivain, compatriote de M. de Bonald et de M. Frayssinous, parle de la protection que le chancelier de L'Hôpital accordait aux jésuites. Je le renvoie, pour toute réponse, au *Dictionnaire historique* de Feller ; il y verra de quelle manière ce magistrat vertueux est traité par ce jésuite.

Descartes, dit-on, a parlé favorablement des professeurs du collége de la Flèche où il avait été élevé.

Mais quelle merveille! est-ce que nous avons

jamais prétendu que la Société de Jésus ne renfermât que des ignorants? Elle n'aurait pas joué un si grand rôle dans le monde, si elle n'eût pris soin de la gloire des lettres : il fallait bien éblouir ceux qu'on voulait gouverner. Mais Descartes était lié avec Pascal, il allait le visiter dans son désert de Port-Royal ; est-ce là une recommandation auprès des jésuites ?

On se prévaut de l'autorité de M. de Châteaubriand; je renvoie ces Messieurs au *Journal des Débats*.

On s'appuie de celle de Bayle, *qui avait*, dit-on, *la conscience délicate* (1); je renvoie au *Dictionnaire de Physique* du P. Paulian qui, après avoir tracé la vie de Bayle, la finit par ces mots : *Enfin ce monstre mourut le 28 décembre 1726.*

On s'appuie de celle de Bacon. Ce célèbre chancelier a dit : « C'est une plainte ancienne et qui a « passé depuis les siècles les plus sages et les plus « éclairés jusqu'à nous, que les gouvernements s'oc« cupent trop de faire des lois, et trop peu de « l'éducation de la jeunesse. Cette partie de la « discipline si honorable en elle-même et si ho« norée dans la haute antiquité, les jésuites l'ont « rappelée en quelque sorte dans leurs colléges, et « quand je considère leurs talents et leur habileté, « tant pour cultiver les lettres que pour former les « mœurs, je suis tenté de dire : *Puisque vous êtes « tels, plût à Dieu que vous fussiez des nôtres!* »

(1) Voyez l'apologie des jésuites, intitulée : *La Vérité défendue et prouvée par les faits*, page 15.

Plus loin Bacon ajoute : « Quand il s'agit de « l'éducation des jeunes gens, le plus court serait « de dire : *Voyez les jésuites.* »

L'éloge est beau ; mais plus loin aussi, Bacon ajoute : « Ils ont des séminaires où l'on n'est admis « qu'en prêtant serment contre la reine. La secte « des jésuites est l'instrument spécial qu'on em- « ploie pour aliéner le peuple de sa souveraine, « semer l'esprit de sédition, nous délier du ser- « ment d'obéissance, et préparer les voies de la « rebellion et de la révolte. »

Est-ce ainsi que messieurs de l'Aveyron veulent qu'on élève nos enfants? Plus loin encore Bacon dit : « Jusqu'en 1588, la plupart des prêtres qui « furent envoyés en Angleterre, y vinrent avec des « instructions qui leur recommandaient d'insinuer « que le royaume ne pouvait pas demeurer plus « long-temps dans cet état, qu'un nouvel ordre de « choses était devenu nécessaire, qu'une révolution « était le seul remède au mal, que les mesures « étaient prises pour tout disposer et la *préparer* « *dans le secret de la confession, au moyen de* « *simples particuliers et de gens d'une condition* « *inférieure, qui, n'étant pas dans la confidence,* « *s'aidaient les uns les autres.* »

Or, quels étaient ces prêtres envoyés en Angleterre avec des instructions pour préparer une révolution? Si messieurs de l'Aveyron l'ignorent, je leur mettrai sous les yeux les pouvoirs donnés en 1580, par le pape, aux jésuites Parson et Campian, qui allèrent en effet conspirer à Londres et

s'y faire pendre. Les avocats de Mont-Rouge sont bien maladroits dans leurs citations.

Mais Fénelon n'a-t-il pas dit, en parlant des missions du Poitou : « Il faut que ces bons commence- « ments soient soutenus par des prédicateurs doux, « et qui joignent au talent d'instruire celui de s'at- « tirer la confiance des peuples; je ne vois que les « *pères jésuites qui puissent faire cet ouvrage*, car « ils sont respectés par leur science et leur vertu. »

Cet éloge est extrait, dit-on, de la *Vie de Fénelon*, par le cardinal de Beausset, t. 1, page 105. Je l'ai cherché au lieu indiqué et ne l'ai point trouvé; mais il est possible que les éditions de l'Aveyron soient différentes de la mienne.

Non sans doute, le doux et sensible Fénelon ne voulait pas qu'on employât les rigueurs dans les conversions; car voici ce qu'il écrivit à Bossuet : « Si l'on veut faire abjurer le christianisme et sui- « vre l'Alcoran, il n'y a qu'à leur montrer des dra- « gons. »

Or, quels hommes conseillaient les dragons à Louis XIV? On a déjà vu que le P. La Chaise avait fait rappeler Fénelon à cause de sa trop grande douceur. Il faut ajouter que l'évêque de La Rochelle, témoin des biens immenses qu'il avait opérés dans son diocèse, supplia le roi de lui donner l'abbé de Fénelon pour coadjuteur; mais les jésuites firent entendre à Louis XIV que Fénelon avait de mauvaises pensées sur la grâce, et grâce à cette œuvre charitable, l'évêque de La Rochelle fut éconduit. Fénelon janséniste! il était difficile de pousser l'effronterie plus loin; mais tout est bon

quand il s'agit de nuire : « *C'est une bouteille d'en-* « *cre*, disait le père Gaillard, *que nous jetons à la* « *face de ceux que nous voulons noircir.* »

Que Fénelon, doux, conciliant et timide, ait ménagé les jésuites, faut-il s'en étonner? Plus fiers que lui les ménageaient bien, et Bossuet lui-même, ayant eu occasion de prêcher dans leur église, ne manqua pas de leur faire un compliment dont les jésuites se prévalent aujourd'hui. Veut-on savoir ce que Fénelon pensait d'eux, qu'on lise la lettre suivante adressée confidentiellement à Louis XIV.

« Sire, votre confesseur n'est pas vicieux, mais « il craint la solide vertu et il n'aime que les gens « profanes et relâchés. Il est jaloux de son auto- « rité, que vous avez poussée au delà de toutes les « bornes. Jamais confesseurs des rois n'avaient fait « seuls les évêques et décidé toutes les affaires de « conscience. Vous êtes le seul, Sire, en France, à « ignorer qu'il ne sait rien; les jésuites mêmes le « méprisent, et sont indignés de le voir si facile à « l'ambition de sa famille. Vous avez fait d'un re- « ligieux un ministre d'État. Il ne se connaît point « en hommes. Il est dupe de tous ceux qui le flat- « tent. Il ne doute ni n'hésite sur aucune question « difficile : un autre, plus droit et plus éclairé, « n'oserait décider seul. Pour lui, il ne craint que « d'avoir à délibérer avec des gens qui sachent les « règles. Il va toujours hardiment sans craindre de « vous égarer; il penchera toujours à vous entre- « tenir dans l'ignorance; du moins, il ne penchera « aux partis conformes aux règles que quand il « craindra de vous scandaliser. »

Voilà des passages que se gardent bien de citer les défenseurs officieux de la Compagnie. Quelle différence entre ceux qui attaquent et ceux qui défendent les jésuites. Les premiers abordent l'ennemi de bonne grâce, leur discussion est claire, franche et précise; ils ne dissimulent point, ils ne mentent point. Les seconds portent au combat toute l'astuce du renard, se déguisent sous mille formes, enveloppent leurs adversaires de tant de subtilités, de tant d'artifices et de tromperies, qu'il faut toute la sagacité du sphinx pour pénétrer leurs sophismes, échapper à leurs piéges. Jamais Isocrate n'a montré plus d'habileté pour louer la pudeur d'Hélène et l'humanité de Busiris.

Les ÉTATS-GÉNÉRAUX s'assemblent en 1614; le clergé, dominé par le cardinal Duperron, cède aux instances des jésuites, et les recommande. M. Tharin, ne manque pas de citer cet éloge, mais il se garde de dire que le clergé était tout ultramontain, et qu'il s'opposa à une déclaration nouvelle des libertés de l'Eglise gallicane. La même année, le parlement condamne au feu les maximes régicides du jésuite Suarez; M. Tharin a soin de jeter sur cet événement le voile officieux de la réticence.

Pour flatter Louis XIV, les pères de la Compagnie de Jésus, infidèles à leur premier bienfaiteur, dépouillent leur école du titre de collége de Clermont pour lui donner celui de collége de Louis-le-Grand. M. l'évêque de Strasbourg transforme ce changement en une fondation particulière qu'il attribue au roi.

« La fondation du collége de Louis-le-Grand,

« dit-il, que le monarque confie à la direction des « pères jésuites, est une marque non équivoque de « sa haute bienveillance pour la Société. » Quelle misérable supercherie, ou quelle ignorance des faits !

Si le même auteur produit en faveur des enfants d'Escobar une lettre de l'impératrice de Russie au pape, et si, dans la crainte d'un démenti, il convient que cette lettre a été désavouée dans la *Gazette officielle de Pétersbourg*, il soutient de son autorité privée que c'était uniquement par égard pour les schismatiques grecs. Mais ne vous attendez pas qu'il vous dise qu'avant Catherine II les jésuites avaient été chassés de Russie, et qu'après elle ils l'ont été encore. Combien de faits oubliés, dénaturés, omis comme à dessein !

Cependant l'un des apologistes de la Société n'hésite pas à s'écrier : *Pourquoi donc les libéraux français sont-ils les seuls hommes sur la terre* (hors les conspirateurs de tous les pays) *qui repoussent ces instituteurs de l'enfance, ces ministres de la parole divine, ces consolateurs de l'humanité ?*

Messieurs ! un peu de modération, s'il vous plaît, ne nous obligez pas à rendre affront pour affront, à examiner qui nous sommes et qui vous êtes ; savez-vous bien que nous pouvons vous reporter les noms que vous nous donnez ?

Nous *conspirateurs !* contre qui ? contre le trône ? nous l'avons défendu au péril de notre vie ; contre Mont-Rouge ? depuis quand les hommes de Mont-Rouge sont-ils devenus nos souverains ! Les vrais conspirateurs, Messieurs, seraient ceux qui vou-

draient marcher à la contre-révolution, en se couvrant du manteau hypocrite de la religion et de l'amour du bien public. Près de quinze ans se sont écoulés sous le sceptre de Buonaparte, dix ans sous celui de Louis XVIII ; vous avez tout loué, tout encensé, et puis voilà tout à coup que je ne sais quel génie venu d'au delà des monts vous révèle que tout est mal, que la religion est perdue, les mœurs abruties, les sciences en péril, et qu'il n'est pas de salut pour nous sans les jésuites et les congrégations. Quel salut et quelle ressource ! Ne craignez-vous pas, Messieurs, que quelqu'un ne trouve que ces congrégations ont tout-à-fait l'air de la vieille et sainte Ligue, et que sous les pratiques extérieures d'une dévotion simulée et d'un zèle hypocrite, l'on ne cache de fort mauvais desseins ?

Quant à nous, Messieurs, nous marchons le front élevé, et le cœur droit, dans les voies du devoir, et pour servir notre pays et notre prince, nous ne craignons pas de braver les disgrâces et de provoquer vos insultes. Nous ne sommes pas gens à étudier le vent de la faveur et de la fortune. Dévoués, plus que vous peut-être, à la religion et à la monarchie, nous plaçons avant tout l'intérêt du trône et de la patrie. Nous n'affectons pas les formes extérieures de la piété. Nous n'allons point nous mettre en vue dans les églises fréquentées par les hommes du pouvoir, arrondir nos épaules, baisser la tête, tordre le cou, et ne montrer que le blanc des yeux, pousser des soupirs postiches pour donner une bonne opinion de notre sainteté. Notre religion est franche comme nos paroles et nos écrits, et nous ne craignons pas

qu'on joue *Tartufe*, parce que nous ne faisons pas de son manteau notre habit de cour.

Si à l'aspect des jésuites nous éprouvons le même frissonnement que ce Troyen fidèle qui s'efforça en vain d'éloigner des murs de sa patrie la fatale machine qui recélait dans ses flancs les incendiaires de Troyes, c'est que, projetant au loin nos regards dans l'avenir, nous y découvrons les funestes catastrophes qui suivront l'établissement et la domination des hommes redoutables que vous protégez, et qui vous feront peut-être un jour verser des larmes bien amères.

Au reste, qu'importent, comme nous l'avons déjà dit, qu'importent les certificats que vous produisez en leur faveur ? leurs doctrines en sont-elles meilleures, leurs constitutions plus compatibles avec la sûreté des États, leurs intrigues moins constantes, leurs crimes moins démontrés ?

M. l'évêque de Strasbourg nous dit qu'un jésuite se lève de grand matin, mange fort peu, et n'a point de feu dans sa chambre ; que la robe du P. Général est d'une grosse étoffe, qu'il dîne au réfectoire, qu'il n'a pour le servir que deux frères lais, et qu'on lui prête un mauvais carrosse quand il se rend chez le pape. Je sais bien que l'équipage de M. l'évêque d'Hermopolis est plus brillant, qu'il est servi avec plus de luxe, qu'il a plus de deux frères lais à sa suite; mais il n'est pas nécessaire d'être vêtu de soie et d'or pour faire beaucoup de mal. Et si les jésuites n'ont pas de feu dans leur chambre, ils n'en sont pas moins habiles à le mettre par tout. « Il est beau, disait un Général des jésuites qui n'avait

qu'une soutane de bure et deux frères lais, de gouverner le monde du fond d'une obscure cellule. »

M. l'évêque de Strasbourg nous assure que si les jésuites étaient jugés par une cour équitable, leur innocence serait hautement proclamée, tandis *qu'on verrait leurs ennemis placés avec ignominie sur le banc des calomniateurs*. Monseigneur se laisse emporter ici par un excès de zèle, il ne réfléchit pas qu'en vouant à *l'ignominie*, en flétrissant du nom de *calomniateurs* tous ceux qui, comme lui, ne tombent pas aux pieds de la Compagnie de Jésus, il insulte une foule de personnes qui ont droit de s'estimer autant que lui, et assurément beaucoup plus que tous les jésuites du monde.

De quoi n'est pas capable l'aveuglement de l'esprit de parti ? Croirait-on qu'après tant de faits, M. de Strasbourg ose entreprendre encore de justifier les jésuites ; qu'il trouve leur vie sans tache, leur morale admirable, leur amour pour le trône héroïque, et qu'il traite *d'hommes perfides et passionnés* ceux qui n'inscrivent pas au catalogue des saints les compagnons d'Escobar, de Sanchez et du P. Girard.

On les accuse d'avoir enseigné le régicide : c'est une insigne calomnie ;

D'avoir porté le trouble dans l'État, et de s'être faits les boute-feux les plus ardents de la Ligue : c'est un effronté mensonge ;

D'avoir coopéré à l'assassinat de nos rois, à celui du roi de Portugal : jamais les rois n'ont eu de sujets plus dévoués ;

D'avoir corrompu la morale : l'Église n'a jamais eu de plus rigides casuistes ;

De s'être montrés cupides, ambitieux : jamais hommes ne furent plus humbles, plus détachés des biens de ce monde ;

D'avoir tramé la conspiration des poudres : ils en étaient incapables ;

D'avoir empoisonné le pape Clément XIV : c'est une horrible imposture. Examinons ces divers sujets d'édification. Ceci vaut bien encore un chapitre.

CHAPITRE XI.

EXAMEN DES MOYENS DE JUSTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ DE JÉSUS SUR LES FAITS PRÉCÉDENTS.

DU RÉGICIDE.

L'auteur des *Nouvelles Considérations* ne peut s'empêcher d'avouer que la doctrine du régicide a été professée par le jésuite Mariana, mais avec des modifications, dit-il, et la désapprobation solennelle du Général Aquaviva. Il convient aussi qu'elle a été renouvelée par les jésuites Azor, Suarez, Lessius, Busembaüm, mais avec de si doux tempéraments, qu'ils l'ont réduite *à un cas métaphysique.* Il ajoute que M. de Montclar lui-même est convenu qu'elle n'avait pas un grand danger *dans la pratique;* que les jésuites l'ont désavouée en 1757 et 1761. Enfin ces doctrines sont depuis cent ans ensevelies dans la poussière et l'oubli avec les livres qui les contiennent.

RÉPONSE.

Monseigneur n'est pas ici bien exact. Mariana et les quatre jésuites qu'il vient de nommer ne sont

pas les seuls qui aient enseigné la doctrine du régicide; j'ai démontré précédemment que soixante-treize docteurs l'avaient publiquement professée. Les modifications de Mariana et les doux tempéraments de ses confrères sont de nature à faire frémir tout honnête homme, c'est l'assassinat dans toute sa nudité. Si Aquaviva a désavoué les maximes de Mariana, c'est qu'il a vu l'horrible impression qu'elles produisaient en France, et l'empêchement qu'elles pouvaient apporter à l'établissement des jésuites. Mais s'il était réellement opposé à cette doctrine, il fallait proscrire tous les livres qui la reproduisaient, et ne pas en permettre l'impression, comme il n'a cessé de le faire. Si les jésuites ont désapprouvé, en 1761, Busembaüm, et Lacroix son continuateur, c'est qu'à cette époque ils étaient sur le point d'être chassés; que le clergé, dont ils réclamaient la protection, exigeait ce désaveu; c'est que les jésuites feront tout ce qu'on leur demandera quand ils se croiront en péril. Que leur importent les désaveux? n'ont-ils pas les restrictions mentales, le probabilisme et les absolutions de Rome pour se tirer d'embarras? *Ils ont désavoué Busembaüm et Lacroix;* mais ils avaient, comme je l'ai dit précédemment, imprimé leurs ouvrages à dix mille exemplaires, en 1757, l'année même où le poignard de Damiens atteignait la poitrine de Louis XV; ce qui a fait dire à M. le procureur-général du parlement de Toulouse : « Quelle année pour reproduire un livre qui renferme une doctrine si détestable et si dangereuse par ses conséquences! « Nous osons le dire, la réimpression de cet ou-

« vrage, concourant avec l'exécrable attentat dont « nous gémissons encore, est un crime de lèse-« majesté. »

Or, dans quelles mains ces milliers d'exemplaires passaient-ils? Ce n'était assurément pas dans celles des gens du monde. C'était donc dans les séminaires, les colléges, parmi les régents, les écoliers, les profès, les recteurs, les provinciaux, les affiliés de robe courte, que circulaient ces coupables écrits.

Les jésuites désavouaient Busembaüm et Lacroix; mais en 1761 (notez bien cette époque), le P. Zacheria défendait leur doctrine contre les arrêts du parlement, et avec l'approbation de ses supérieurs. *Ils ont désavoué Busembaüm;* mais avant ils avaient désavoué de même Suarez, Santarel, Lessius, ce qui n'a pas empêché que trente ouvrages du même genre n'aient été publiés depuis.

La doctrine du régicide n'est pas bien dangereuse dans la pratique! Non, sans doute; parce que les cours d'assises sont là, et les échafauds tout prêts pour faire justice des scélérats. Mais les lois humaines sont-elles la seule garantie que nous laissent les jésuites? N'est-ce pas de la conscience que nous avons surtout besoin? C'est la loi divine, mes pères, qui nous est nécessaire avant tout, parce que la loi divine prévient le crime, et que la loi humaine ne tire le glaive que quand le crime est consommé.

Ces doctrines sont, depuis cent ans, ensevelies dans la poussière et l'oubli comme les livres qui les contiennent? Mais comment pourrai-je les regarder comme ensevelies dans la poussière, quand je vois

reproduire tous les jours, avec une fanatique ardeur, les maximes les plus pernicieuses, dans des écrits loués, prônés, répandus par toute la France? quand je les retrouve tout entières dans ce fameux livre *du pape*, objet de l'admiration de toute la secte jésuitique! quand la théologie du P. Liguori, toute chargée de probabilisme, est la théologie de prédilection de la plupart des écoles modernes? quand les maximes ultramontaines sont professées sans pudeur, dans ces journaux ecclésiastiques que recherche exclusivement le jeune clergé? quand je lis dans une *Histoire de France*, *à l'usage de la jeunesse*, imprimée à Lyon, en 1821, chez Rusand, et composée, dit-on, par le P. Loriquet : « Qu'il paraît constant que Henri IV eut des pressentiments « bien vifs de sa mort prochaine ; qu'il est possible « que Dieu s'en soit servi pour le faire rentrer en « lui-même et le disposer au jugement terrible qu'il « était sur le point de subir ; que c'est là tout ce « qu'il est permis de dire de rassurant sur l'éter- « nelle destinée de ce grand roi. »

Malheureux, qui vous a donc autorisés à mettre dans votre balance jésuitique les jugements de Dieu? Ne savez-vous pas que ce grand roi passa une partie de la matinée à prier, qu'il fit encore le signe de la croix en montant en voiture? Vous mettez en problème le salut de Henri IV, mais vous n'y mettez pas celui de Jacques Clément, ni celui de Ravaillac. Henri eut des pressentiments de sa mort prochaine; plût à Dieu qu'il les eût écoutés! *Ils me tueront, te dis-je!* Voilà son mot à Sully, et le secret de ses pressentiments. Ah! n'en doutons pas, si les

doctrines des jésuites sur l'indépendance des rois étaient surannées et vieillies, nous trouverions en France assez d'âmes pieusement exaltées pour les rajeunir; la renaissance des doctrines ultramontaines nous en dit assez. Voyons la seconde assertion.

DE LA LIGUE.

L'auteur des *Nouvelles Considérations* est encore obligé de faire une concession qui a dû coûter beaucoup à sa tendresse pour les jésuites. Il est certain que les jésuites étaient d'ardents ligueurs; il est certain qu'ils en ont attisé le feu par tous les moyens qui étaient en leur pouvoir. C'est un point sur lequel il est difficile de les défendre, et que tout autre peut-être que l'auteur aurait cru de sa prudence d'abandonner. Mais M. Tharin est un avocat courageux qui sent toute sa force, et que n'effraient pas les causes les plus désespérées. Il nous accorde donc que les jésuites ont participé aux troubles de la Ligue, mais il assure qu'ils n'y ont pas pris plus de part que tous les autres français, et pour établir son opinion, voici comme il procède : il fait un tableau, très habilement tracé, de la situation où se trouvait alors la religion.

« Le clergé régulier et séculier s'était fait illusion « à lui-même. Il s'était persuadé de bonne foi que « Henri IV, né dans l'hérésie, avait perdu ses « droits à la couronne, et que le peuple français, « essentiellement religieux et catholique depuis le « baptême de Clovis, jusqu'à cette douloureuse

« époque, ne devait rien à un prince qui venait lui
« arracher ce qu'il avait de plus précieux au monde.
« La révolte parut donc une vertu, et la soumission
« un crime. Vouloir que, dans cet orage politique
« et religieux, les justes seuls demeurassent calmes,
« tranquilles et soumis, c'est exiger un miracle en
« leur faveur. Si l'on peut avec justice les appeler
« des séditieux et des conspirateurs pour avoir pris
« part aux troubles de cette Ligue qui était la ma-
« ladie du siècle, il faut donner aussi cette flétris-
« sante dénomination à la noblesse, à la classe
« roturière, à la magistrature et à tous les ordres
« du royaume. »

RÉPONSE.

Non, Monseigneur, la Ligue n'était point le produit d'une maladie, mais celui d'une indigne ambition de la cour de Rome, et d'une noire et criminelle conspiration contre la race auguste des Capets, contre les fils de saint Louis, en faveur de la maison de Lorraine. Rien n'est plus facile à prouver; j'ai sous les yeux l'acte secret qui fut dressé par les Guises, et porté à Rome par un ligueur fanatique nommé David. C'était un homme décrié du côté des mœurs; mais actif, turbulent, propre à entrer dans une vaste conjuration et à la servir. Il partit de Paris le 22 juin 1576, et fut accueilli à Rome avec empressement. On se hâta de mettre le plan en discussion dans un conseil secret du pape où se trouvaient le cardinal de Pellevé et Pierre de

Gondy, évêque de Paris. Il y fut promptement approuvé, et David le rapportait aux Guises, lorsqu'il tomba malade, et mourut à Rome. On se saisit de ses papiers, on y trouva, et l'on fit imprimer le projet de la Ligue ; mais la première publication ayant été faite par des protestans, on n'en tint presque aucun compte, et la pièce aurait été regardée comme apocryphe, si l'ambassadeur de France en Espagne, M. S. Goart de Lille, ne s'en fût procuré une copie authentique. Il l'envoya à Henri III, qui se réserva d'en tirer vengeance quand l'occasion s'en présenterait.

Or, voici ce qui avait été adressé de France au pape, et résolu dans le conseil secret de 1576.

L'auteur judicieux de l'Esprit de la Ligue en a donné un extrait ; mais il annonce lui-même qu'il l'a abrégé. Le voici sans retranchements. Pour l'entendre, il faut se rappeler que Henri III avait rendu un édit favorable aux protestans, que son frère, le duc d'Anjou, avait eu des liaisons intimes avec eux, et qu'il était fort suspect à la cour de Rome ; il faut savoir encore que la maison de Lorraine avait composé une généalogie où elle se faisait descendre de Charlemagne.

« C'est chose certaine, que les guerres en France
« ont apporté plus de dommages que d'avancements
« à la sainte Eglise ; quand ce ne serait que par *la*
« *liberté d'écrire* et de traiter à plaisir du saint-
« siége, dont est advenu un endurcissement aux
« hérétiques, et un mépris et moquerie en la plu-
« part des catholiques. Aussi, l'issue des victoires,
« réduite à une paix honteuse et préjudiciable à

« l'Eglise, a finalement fait paraître que combien « que *la race des Capets ait succédé à l'administration temporelle du royaume de Charlemagne,* « *elle n'a point toutefois succédé à la bénédiction* « *apostolique affectée à la postérité dudit Charlemagne* tant seulement. Mais au contraire, que « comme ledit Capet, usurpant la couronne, a « violé par une audace téméraire, la bénédiction « de Charles; aussi a-t-il acquis sur soi et sur les « siens une malédiction perpétuelle qui a rendu « ses successeurs réfractaires et désobéissants à la « sainte Eglise, et pour la ruiner, *introduit l'erreur damnable que les Français appellent libertés* « *de l'Église gallicane,* laquelle n'est autre chose « que le refuge des Vaudois, des Albigeois, des « pauvres de Lyon, des luthériens; et à l'heure « qu'il est, des calvinistes; à cause de quoi il ne « se faut point ébahir, si les victoires des rois qui ont « combattu depuis seize ans en çà, pour la défense « de l'Eglise catholique, n'ont aucunement succédé « (prospéré) et ne succèderont (prospèreront) jamais « tant que la couronne sera en cette lignée.

« Mais il semble que Dieu ait préparé et disposé « par l'enfantement de cette dernière paix, les partis, « les juges et l'occasion *pour réintégrer la couronne* « *aux vrais successeurs de Charlemagne;* lesquels, « jusqu'au dernier de leur race, ayant acquiescé et « obéi persévéramment aux commandements du « saint-siége, se sont montrés, par effet, héritiers « légitimes de la bénédiction apostolique en la « couronne de France, et, par conséquent, spo- « liés de l'héritage temporel par force et vio-

« lence, ce qui les a défendus contre la prescription.

« Il se voit à l'œil que la race des Capets est du « tout abandonnée à sens réprouvé ; les uns étant « frappés d'un esprit d'étourdissement, gens stu- « pides et de néant ; les autres réprouvés de Dieu « et des hommes pour leur hérésie, proscrits et re- « jetés de la sainte communion ecclésiastique.

« Au contraire, *les rejetons de Charlemagne* « sont verdoyants, aimant la vertu, pleins de vigueur « en esprit et en corps pour exécuter choses hautes « et louables. Les guerres ont servi pour les accroître « par degrés, en honneurs et prééminence ; mais « la paix les remettra dans leur ancien héritage du « royaume, avec le gré, consentement et élection « de tout le peuple. C'est pourquoi il ne faut au- « cunement douter que les conditions accordées « aux hérétiques par l'édit de paix, quelque avan- « tageuses qu'elles soient, ne procèdent du ciel et « non pas des hommes ; afin que la louange, l'hon- « neur et la gloire de la profligation des hérétiques, « demeure à Dieu seul et à la bénédiction de son « sacré vicaire. »

« Et pour y parvenir, on donnera ordre par tou- « tes les villes catholiques, d'émouvoir le peuple « par des *prédications salutaires*, afin d'empêcher « par force que les prêches de l'abominable secte « ne soient établis suivant la permission contenue « en l'édit.

« Le roi sera conseillé de ne s'empêcher aucune- « ment (s'inquiéter) des émotions qui se feront, et « en remettra secrètement toute la charge (tout le « soin) au seigneur de Guise, lequel, en toute har-

« diesse, étant autorisé par la connivence de sa « majesté, pratiquera les ligues envers la noblesse « et les habitants des villes, lesquels il obligera par « serment si solennellement, qu'ils en demeure- « ront assujettis, non seulement à la conscience, « mais aussi à la foi particulièrement : de telle sorte, « qu'ils ne pourront reconnaître autre chef ni con- « ducteur de cette ligue, que son excellence.

« Donnera ordre, ledit seigneur de Guise, que « les curés tant des villes que des champs, dresse- « ront des rôles de tous les hommes, leurs parois- « siens, capables de porter armes ; lesquels rôles ils « enverront audit seigneur, qui ordonnera capi- « taines auxdites paroisses, pour reconnaître la ca- « pacité des gens enrôlés, et à quelles armes ils se- « ront propres ; lesquels enrôlés seront *avertis en* « *confession par les prêtres*, de quelles armes ils se « doivent pourvoir, et de ce qu'ils auront à faire « *sous prétexte de la défensive*.

« Cependant le roi fera proclamer les états (*fosse* « *faite aux hérétiques en laquelle ils tomberont*) en « la plus grande solennité qu'il pourra, suivant la « coutume ancienne, et enverra en chacune pro- « vince ses plus fidèles conseillers *pour conduire et* « *dresser les particulières assemblées* selon son in- « tention, instructions et dépêches, suivant les « conseils et mémoires de ceux auxquels il a le plus « de créance et ès quels sa sainteté a plus de fiance « à cause du serment de fidélité qu'ils ont donné à « elle et pour l'obligation qu'ils ont au roi catho- « lique (Philippe II).

« La reine, mère du roi, d'autre côté ira trouver

« son jeune fils perdu et dévoyé (le duc d'Anjou) « auquel elle persuadera facilement de se rendre « auprès de la personne du roi son frère pour l'ac- « compagner aux États, auxquels aussi elle s'effor- « cera d'attirer le roi de Navarre et le prince de « Condé, en leur remontrant que s'ils ne se présen- « tent auxdits États, ils seront déclarés rebelles et « contumaces; et afin de leur ôter toute excuse et « apparence de crainte, le seigneur de Guise et ses « frères s'absenteront de la cour, avec semblant de « mécontentement, comme aussi le roi, quittant « Paris, se rendra en quelque lieu de libre accès « où son frère le viendra trouver, et il le recevra « ainsi que tous ceux qui l'accompagneront avec « tous les festoiements et caresses qui se doivent « pratiquer envers ceux que l'on veut assurer.

« Approchant le temps desdits États, les capitai- « nes feront revue secrète de leurs hommes et de « leur équipage; entre lesquels ils choisiront le « nombre que le chef de la Ligue leur commandera, « afin de les envoyer et faire marcher prompte- « ment la part où ils seront ordonnés.

« Les États assemblés, avant que de rien exposer, « jureront, depuis le chef jusqu'aux membres, de « garder et d'observer ce qui se sera conclu et ar- « rêté auxdits États; obligeront les corps des villes « à la contribution des frais qui sont nécessaires, « jusqu'à la finale expédition; sa sainteté sera re- « quise d'autoriser, ratifier et approuver les arti- « cles et arrêts desdits États en forme de pragma- « tique sanction entre le saint-siége et le royaume, « comme ont été les concordats.

20

« Pour annihiler la succession ordinaire introduite par Hugues Capet, et rendre la déclaration « d'icelle sujette à la disposition des Etats, comme « elle était anciennement, sera ordonné que, s'il « y a prince du sang, seigneur, gentilhomme ou « autre si osé de s'opposer ou empêcher l'exécution « desdits États, le prince dès à présent connu, pour « lors sera déclaré incapable de succéder à la couronne; le seigneurs, gentilshommes et autres dé- « gradés de leurs honneurs et dignités; les biens « acquis et confisqués pour les deniers qui en pro- « viendront être convertis aux fonds de ladite expé- « dition : à mort, s'ils sont pris; sinon par effigie, « et cependant seront proposés salaires publics à « ceux qui les occiront en quelque sorte que ce « soit. »

« Après que l'assurance susdite aura été prise et « donnée, lesdits États renouvelleront serment « d'obéissance et de fidélité qu'ils doivent aux suc- « cesseurs de saint Pierre, protesteront de vivre et « mourir dans la foi décrite au concile de Trente, « lequel sera soussigné en corps déclarant tous les « édits faits au royaume depuis quelque temps que « ce soit, contrevenants aux conciles, cassés, révo- « qués et annulés, et que les édits faits par les rois « prédécesseurs pour l'extirpation des hérésies, se- « ront observés et exécutés selon leur forme et te- « neur. Le roi qui est à présent sera relevé des « édits et promesses faites aux hérétiques, à leurs « complices et associés auxquels sera préfix certain « temps pour se présenter devant les magistrats ec- « clésiastiques pour être absous, et puis renvoyés au

« prince pour obtenir grâce du crime commis con-
« tre sa majesté.

« Et pour ce que l'exécution du présent article « pourrait être empêchée et retardée par quelques « princes rebelles (Henri IV et le prince de Condé), « le roi sera supplié établir un lieutenant-général, « prince capable, expérimenté, puissant de corps « et d'esprit pour supporter la peine et prendre « avis par soi-même, et lequel n'ait jamais eu « part, communication, ni société avec les héréti- « ques, et qu'il lui en plaise honorer le seigneur de « Guise comme celui qui a toutes les parties qu'on « saurait désirer à un grand capitaine et digne d'une « telle commission.

« Sera, puis après, remontré au frère de sa ma- « jesté la grande faute qu'il a commise d'avoir aban- « donné le roi son frère pour se joindre aux héréti- « ques, se déclarer leur chef, se joindre à eux, « dresser armée contraire, et finalement d'avoir « contraint sondit frère et seigneur de non seule- « ment lui donner un apanage excessif et irraison- « nable, mais aussi de permettre et autoriser l'exer- « cice de cette abominable impiété. Et d'autant que « tel crime commis est compris au premier chef « de lèse-majesté divine et humaine, qu'il n'est pas « en la puissance du roi de remettre et de pardon- « ner, requerront lesdits États que juges lui seront « donnés pour connaître dudit crime ; à l'exemple « du très saint et pieutissime roi catholique Phi- « lippe II à l'endroit de son propre fils unique et « de soi-même.

« Au même jour de ladite conclusion, paraîtront

« les forces tant des envoyés de toutes les paroisses, « qu'autres ordinaires et extraordinaires, pour te- « nir la main à l'exécution de ladite conclusion et « se saisir tant dudit frère du roi que de tous les « présents (personnes présentes) qui l'auront suivi « et accompagné en sa malheureuse entreprise.

« A même temps aussi les capitaines de paroisses « se mettront aux champs avec le reste de leurs « forces, et chacun en son ressort courra sus aux « hérétiques et leurs associés, amis et adhérents, « tant du plat pays que des villes closes, lesquels « ils passeront au fil de l'épée, et s'empareront de « leurs biens pour être vendus et employés aux « frais de la guerre.

« Par ce moyen, le sieur de Guise, se trouvant « accompagné d'une forte et puissante armée, en- « trera dans les provinces rebelles, lesquelles il « subjuguera facilement par intelligence et par « force, se rendra maître de la campagne, et met- « tant à feu à sang tout ce qu'il trouvera lui faisant « résistance, affamera les fortes places par un dégât « général, et les enclorra par petits forts dressés « sur les avenues, sans s'amuser à perdre le temps « à les assiéger, comme l'on a fait ci-devant à La « Rochelle.

« Une si belle et infaillible victoire lui étant de- « meurée, et par icelle acquis l'entière affection et « la faveur de toutes les villes de ce royaume et de la « noblesse, faire faire punition exemplaire du frère « du roi et de ses complices, et finalement, par l'avis « et permission de sa sainteté, enfermer le roi et « la reine dans un monastère, comme Pépin son an-

« cètre (du duc de Guise) fit à Childéric, et par ce « moyen ayant rejoint et réuni l'héritage temporel « de la couronne à celui de la bénédiction aposto- « lique qu'il possède maintenant pour tout le reste « de la succession de Charles-le-Grand, il fera que « le saint-siége sera pleinement reconnu des Etats « du royaume sans restriction ou modification, en « abolissant lors les priviléges et libertés de l'Eglise « gallicane; ce qu'il promettra et jurera aupara- « vant. »

Tel est, dans toute son étendue, l'acte fondamental de cette fameuse Ligue qui prit le nom de sainte, et avec lequel ce qui se passe aujourd'hui a un air de famille effrayant; acte vraiment monstrueux que l'on croirait plutôt conçu par Satan que par des cardinaux, un pape, des évêques et des princes catholiques, et sorti de l'enfer plutôt que de la cour de Rome.

Anquetil, dont on connaît la sagesse et la modération, ne doute pas de son authenticité, et la raison qu'il en donne est simple et décisive : c'est que ce plan a été ponctuellement suivi, et presque entièrement exécuté. Mézerai doute de la mission de David (1); c'est au père Mathieu, jésuite qu'il défère

(1) Mézerai n'aurait point douté de l'authenticité de cette pièce, et Anquetil en eût été bien plus sûr s'il eût connu le *Discours sur les effets de la Ligue*, composé en italien par le célèbre cardinal d'Ossat en 1590, conservé en manuscrit à la bibliothèque du roi, et traduit en 1771. Voici ce qu'on y lit :

« Le cardinal de Lorraine, dit-il, avait, même sous François II, rédigé un Mémoire où il établissait les droits de la maison de Lorraine à la couronne de France.

« En 1576, M. de Guise chargea un avocat du parlement de Paris,

l'honneur d'avoir porté à Rome cet indigne projet où se trouve compris tout ce que le cœur humain, dans la plus affreuse corruption, peut recéler de noirceurs.

Voyons maintenant ce que l'auteur des *Nouvelles Considérations* va nous dire en faveur de ses chers jésuites et du fameux père Mathieu. Il commence par citer un historien du même nom, qui rapporte que les jésuites *prêchaient avec plus d'ordre, plus de modestie, de gravité, de tempérament, que quelques autres.*

On a vu plus haut avec quelle douceur et quelle réserve prêchait le R. P. Commolet : *Il nous faut un Aod*, etc.

Si les jésuites ont pris part à la Ligue, dit l'auteur, ils n'ont point été plus coupables que le reste

nommé David, qui allait à Rome pour une affaire particulière, de conférer avec le cardinal de Pellevé sur les moyens de parvenir à remonter sur le trône qu'il croyait lui appartenir. Il avait donné à cet avocat une copie des Mémoires et des instructions de son oncle. David étant mort à Rome, ces Mémoires se trouvèrent parmi ses papiers. Ce ne fut même que par eux qu'on apprit ses liaisons avec le duc de Guise. On fit en France plusieurs copies de ces Mémoires dont l'objet tend à prouver que Pépin et Charlemagne avaient reçu la bénédiction de l'Église pour eux et toute leur postérité; qu'Hugues Capet, au contraire, usurpateur de la couronne de France, n'avait point reçu une pareille bénédiction; qu'en conséquence les descendants de Charlemagne, quoique privés de leurs droits, étaient des hommes vigoureux de corps et d'esprit, bons catholiques, braves, prudents, particulièrement ceux de la maison de Lorraine; tandis que les descendants de l'usurpateur étaient petits, laids, faibles, sots, hérétiques, superstitieux, sans capacité, lents et malheureux; qu'il était donc nécessaire, pour mettre fin à toutes les calamités de la France, de restituer la couronne à ceux à qui elle appartenait. »

On remarque ici quelques variantes avec le Mémoire cité par Anquetil. Mais le fond est absolument le même. J'aurai peut-être un jour occasion de revenir sur ce discours.

de la France. Il faut faire le procès à tous les ordres de l'État, si on le fait aux jésuites.

Non, Monseigneur, tous les ordres de l'État furent loin de partager les complots de la Ligue. J'en ai pour garants ces magistrats fidèles jusqu'au péril de leur vie, qui bravèrent l'horreur des prisons et les fureurs des rebelles, plutôt que de trahir leurs devoirs. J'en ai pour garants ces parlements retirés à Tours et à Châlons, qui firent brûler par la main du bourreau les bulles fulminées par le nonce du pape, et le décrétèrent lui-même de prise de corps; j'en ai pour garants ces évêques royalistes qui eurent le courage de déclarer ces bulles injustes, abusives, et d'exhorter les fidèles à les regarder comme non avenues, et à persévérer dans leur obéissance au souverain légitime.

Ne torturons point l'histoire, ne faussons pas ses témoignages pour servir nos amis. Il n'est point vrai (qu'on me pardonne ce démenti), il n'est point vrai que les jésuites n'aient pas pris plus de part que d'autres aux complots de la Ligue; ils l'ont entretenue de tout leur pouvoir. Ils ont envoyé partout des agents pour susciter des ennemis à leur souverain légitime. Le P. Mathieu n'est pas le seul courrier qu'ils aient dépêché pour ce genre de service. Le P. Sammier n'était guère moins actif que lui; on le vit parcourir la plupart des Etats catholiques, pour engager les princes dans les intérêts de la Ligue. Ce fut lui qui partit pour l'Espagne, afin de savoir du roi de quelle somme il pouvait disposer pour soudoyer les rebelles. Or, ce n'était pas de leur chef que ces courriers traversaient la France pour aller

chercher des ennemis au roi. Un jésuite ne fait rien de lui-même; c'est de sa Société qu'il reçoit ses instructions et ses mandats. Par qui la bulle d'excommunication fulminée contre Henri IV fut-elle sollicitée? Par un jésuite. Quand les membres les plus vertueux du parlement furent indignement traînés en prison, et que le peuple se souleva, quelles gens intervinrent pour le calmer et protéger cette arrestation, sinon des jésuites? N'a-t-on pas vu à la tête des Seize le jésuite Pigenat? Quant au célèbre courrier de la Ligue, ce P. Mathieu, ligueur si actif, si infatigable dans ses courses, l'auteur des *Nouvelles Considérations* croit le justifier en demandant s'il *était plus fanatique que Jacques Clément*. Non, Monseigneur, il n'était pas plus fanatique que Jacques Clément. Mais auriez-vous désiré qu'il lui arrachât son poignard, et courût à Saint-Cloud assassiner le roi?

En vérité, on se sent humilié d'avoir à répondre à de pareils arguments. Voyons actuellement si les jésuites, en prêchant l'assassinat des rois, s'en sont tenus à la partie *métaphysique*, s'ils n'ont pas quelquefois joint l'exemple au précepte, la pratique à la théorie.

Du régicide en action. Commençons, comme M. l'évêque de Strasbourg, par le R. P. Varade. Il fut condamné par le parlement à être écartelé comme complice de Barrière, et son jugement fut exécuté en effigie. Son crime est avéré par les Mémoires de Condé, le célèbre historien de Thou, le journal de Henri IV, le témoignage du président de Harlay et celui de l'Université dans sa requête,

Mais au mépris de ces autorités, M. l'évêque de Strasbourg en fait le plus candide et le plus innocent des hommes. C'est une victime de la calomnie; et la raison en est que le P. Fabre, continuateur de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, ne parle pas de lui, et que Henri IV lui-même l'a justifié dans sa réponse au président de Harlay. Je ne crois pas nécessaire de réfuter de si faibles preuves.

Passons donc à Jean Châtel. Il avait étudié chez les jésuites, il y avait fait sa philosophie, et, dans son interrogatoire, il avait avoué que c'était en philosophie qu'il avait appris la doctrine du régicide. Depuis quelques mois, il avait commencé ses études de droit à l'Université. Mais le P. Fabre rapporte un interrogatoire de Jean Châtel, où ces particularités ne se trouvent pas toutes : donc, les jésuites sont innocents. J'ai d'avance répondu à cette officieuse conséquence, en rapportant l'interrogatoire de Jean Châtel, tel qu'il se trouve dans les actes du procès; ce qui est un peu plus authentique : M. l'évêque de Strasbourg se prévaut de l'autorité de *Dupleix*, historien contemporain qui raconte que les tourments ne purent arracher à Jean Châtel la moindre déclaration contre les jésuites; il s'autorise aussi du témoignage du chancelier de Chiverni qui répète, dans ses Mémoires, ce qu'a dit Dupleix. Mais Dupleix écrivait sous la dictée du P. Cotton, son protecteur, et le chancelier de Chiverni n'a jamais dit un mot de ce qu'on lui fait dire. Les Mémoires qu'on lui attribue ne sont jamais sortis de sa plume. Ils n'ont été publiés que trente-sept ans après sa mort, sous la seule garantie d'un prétendu héraut d'armes qui ne

s'est jamais nommé. C'est un monceau d'inepties et de bévues ; c'est l'ouvrage d'un homme qui a ramassé des bruits populaires, et tellement ignorant, qu'il a défiguré jusqu'au nom du P. Guignard, qu'il appelle *Briguarel* (1). M. l'évêque de Strasbourg est bien mal servi par ceux qui lui fournissent ses notes.

Mais voici quelque chose de plus fort. Il est certain, incontestable, qu'on a trouvé, chez les jésuites, des écrits séditieux, lorsqu'on visita leur maison après le crime de Jean Châtel. M. l'évêque de Strasbourg prétend que c'est une insigne fausseté, une atroce calomnie.

« On n'a pas trouvé, dit-il, dans leur maison, un « seul écrit régicide qui prouvât que ces religieux « eussent été complices du crime de Jean Châtel. « On saisit, il est vrai, dans la chambre du P. Gui- « gnard, quelques écrits contre la *dignité des rois* « *en général*, et quelques libelles contre la mémoire « de Henri III et de Henri IV, que ce jésuite avait « conservés au lieu de les livrer aux flammes. « C'était là tout son crime.

« Si, aujourd'hui, on rendait une loi qui ordon- « nât, sous peine de mort, de détruire tous les écrits « révolutionnaires, et qu'on allât tout à coup faire « des visites dans les maisons des particuliers, je « craindrais fort qu'une foule de bons royalistes ne « fussent conduits à la potence, comme autant de

(1) Comme cette sottise suffisait pour découvrir la fraude, et qu'il est pourtant essentiel de conserver le témoignage du chancelier de Chiverni, le P. Feller, dans son Dictionnaire, article *Guignard*, ne manque pas d'ajouter qu'on l'appelle aussi *Briguarel*. Un jésuite n'oublie rien.

« PP. Guignard. Pour moi, je connais un petit « *Essai sur les arbres de la liberté* dont le style ré« volutionnaire est revêtu des couleurs du sans-cu« lottisme le plus pur, et que j'aurais bien de la « peine néanmoins à réduire en cendres.

« Pourquoi donc, sans avoir trempé dans l'assas« sinat de Jean Châtel, le P. Guignard n'aurait-il « pas pu garder des manuscrits auxquels il avait, « sans doute, une secrète attache à cause *des parti« cularités importantes qu'ils renfermaient et dont « il désirait conserver le souvenir.* »

Ce genre de défense est adroit, et le trait sur *les arbres de la liberté* est malin (1). C'est une petite jouissance qu'un dévôt peut bien se permettre contre un évêque constitutionnel. Je ne sais s'il serait aussi bien placé sous la plume d'un évêque charitable et religieux.

Il est constant que le jugement du P. Guignard fut rigoureux. Les écrits que l'on trouva dans sa chambre n'en étaient pas sortis. On pouvait les regarder comme des pensées écrites. Elles étaient atroces. Mais on n'a jamais pendu personne pour des pensées. Cependant ce jugement n'eut rien d'injuste. Le roi avait rendu un édit qui prescrivait, sous peine de mort, la destruction des écrits régicides. M. l'évêque de Strasbourg prétend que ceux qu'on saisit chez le P. Guignard ne contenaient que quelques offenses envers la *dignité des rois en général*. Pourquoi fausser la vérité? J'en ai cité plus haut le contenu (2) : c'était une horrible provocation à l'assas-

(1) Tout le monde sait que cet écrit est de M. Grégoire.
(2) Voyez p. 142.

sinat de Henri IV. Le P. Jouvency, qui n'a rien oublié pour justifier les jésuites, en convient. Elle était écrite tout entière de la main de Guignard; elle était son ouvrage. Le P. Jouvency en convient encore, et ajoute que le crime de son confrère était à peu près avéré : *hujus crimen penè confessum videbatur.*

M. l'évêque de Strasbourg demande pourquoi on n'a pas fait de visites à l'École de droit où Jean Châtel avait commencé à étudier? C'est que l'Université était à l'abri de tout soupçon; c'est qu'elle avait donné des preuves multipliées de sa fidélité au roi.

Quant aux libelles contre la mémoire de Henri III et celle *de Henri IV*, que l'on trouva encore, suivant M. l'évêque de Strasbourg, dans la chambre du P. Guignard, sa grandeur a été mal informée. Il ne pouvait exister alors de libelles contre la mémoire de Henri IV, puisqu'il n'était pas mort, Châtel n'étant parvenu qu'à lui rompre une dent. Ce ne fut que quinze ans après que les jésuites, rappelés en France, remirent à Ravaillac le couteau de Jean Châtel.

Monseigneur, c'est une mauvaise méthode pour faire un bon livre, que de compiler. Tout ce que vous venez de dire se trouve presque mot à mot dans le Dictionnaire du jésuite Feller. Est-ce aussi le jésuite Feller qui vous a inspiré l'assurance avec laquelle vous soutenez que les jésuites n'ont jamais eu la moindre part au crime de Ravaillac? On a vu plus haut par quels indices accablants leur complicité fut attestée.

Que dirai-je de Damiens? J'ai déclaré moi-même que je n'accusais pas les jésuites d'avoir dirigé son poignard. Mais l'opinion publique les en accusa; mais un cri général s'éleva contre eux dans toute la France; mais deux jésuites furent arrêtés et conduits en prison. N'est-il pas fâcheux pour l'honneur et la réputation des compagnons de Jésus, qu'au premier bruit d'un attentat contre la personne de nos rois, ce soit sur eux que tous les regards se tournent, que ce soit chez eux que la justice se croit obligée de faire des perquisitions? Elle ne va point visiter les bénédictins, les bernardins, les cordeliers, les capucins, c'est chez les jésuites seuls que l'on cherche les auteurs ou les complices du crime.

En 1759, il se forme une conjuration contre les jours du roi de Portugal; qui en accuse-t-on? les jésuites; qui met-on en jugement? les jésuites Mathos, Alexandre et Malagrida, et le dernier périt sur un bûcher. M. l'évêque de Strasbourg impute à la méchanceté du marquis de Pombal le supplice de ce malheureux et l'expulsion des jésuites qui le suivit. Mais le gouvernement portugais demanda à la cour de Rome son autorisation pour faire juger Malagrida (1). S'il était innocent, pourquoi Clément XIII s'y refusa-t-il? Ce jésuite ne s'accusa-t-il pas lui-même, lorsqu'ayant entendu tirer le canon, il crut le roi mort et se hâta de déclarer que Dieu lui avait révélé cet événement, ainsi que les supplices dont le prince était puni dans l'autre monde, pour

(1) Les moines d'Espagne et de Portugal ne pouvaient être jugés que par le pape.

avoir persécuté les saints, c'est-à-dire la Compagnie de Jésus? Malagrida était fanatique jusqu'à la démence. Il périt par sentence de l'inquisition ; mais pourquoi l'inquisition existait-elle ; ce n'était pas le marquis de Pombal qui l'avait instituée. Quels en étaient les apologistes et les soutiens? Ce n'étaient pas les philosophes. Le marquis de Pombal avait de grandes qualités et de grands défauts. Mais ses ennemis les plus acharnés n'ont jamais songé à lui faire un crime du supplice de Malagrida et de l'expulsion des jésuites. M. l'évêque de Strasbourg prétend qu'il favorisait les principes de Fébronius. Eh! Monseigneur, qui donc a jamais entendu parler de Fébronius? Quand, en 1775, l'archevêque de Trèves dénonça au clergé de France les obscures et ennuyeuses rêveries de ce bon évêque allemand, le clergé français avoua nettement qu'il ne savait ce qu'on voulait lui dire, et qu'à peine le nom de Fébronius était connu en France; et vous voulez que le marquis de Pombal, qu'un homme d'État se soit amusé à lire une grosse compilation théologique en cinq volumes in-4°, que les jésuites eux-mêmes appellent *pénible et rebutante*, et qu'il ait favorisé les principes de Fébronius (1)! *Risum teneatis amici?* Passons à quelque chose de plus sérieux.

Conspirations des poudres. Je ne veux rien contester à M. l'évêque de Strasbourg, je me contente de ses propres paroles : « Le plus grave de tous les

(1) Je sais bien que depuis quelque temps les théologiens ultramontains, et notamment l'*Ami de la religion et du roi*, ont exhumé la théologie ignorée de Fébronius : mais c'est qu'il leur faut matière à dispute.

» griefs, dit-il, qui ait été imputé à ce sujet aux
« jésuites, est d'avoir eu connaissance du complot
« par la confession et de ne l'avoir pas révélé :
« comme si l'infraction de ce sceau auguste, même
« dans une circonstance unique, n'inspirerait pas
« aux fidèles une insurmontable aversion pour cette
« pratique d'institution divine ; comme si enfin, la
« violation de l'obligation du secret imposé aux
« ministres de la réconciliation par toutes les lois
« divines et humaines, ne les mettrait pas hors d'état
« de servir le trône et la patrie, en détournant de
« ces infâmes complots, par les voies de l'autorité
« et de la persuasion, les esprits égarés qui auraient
« formé le dessein de les exécuter et qui n'ose-
« raient leur faire aucune confidence ni aucune
« révélation, dans la crainte d'être trahis et con-
« duits à l'échafaud. »

Quoi ! si j'étais confesseur, et qu'on vînt me dire : Ce soir cent barils de poudre, placés dans les caves des Tuileries, feront explosion, détruiront le château, et enseveliront sous ses ruines toute la famille royale, je ne courrais pas au palais sauver mon roi et sa famille, et prévenir un aussi horrible attentat ! Je me croirais tenu au silence dans la crainte de causer quelque discrédit à la confession ! je verrais de sang-froid les membres palpitants de mes souverains lancés dans les airs et retomber avec les pierres de leur palais ! Je croirais avoir brisé le sceau auguste du sacrement, en me contentant de déceler le complot sans révéler les individus ! Certes, rien au monde ne pourrait m'arracher le nom des pécheurs, ni le moindre indice qui pût les exposer à

quelque danger ; mais je sauverais mon roi ; je sauverais le plus obscur citoyen s'il se trouvait dans le même cas. Les jésuites sont-ils donc si scrupuleux sur cette matière ? Ils ont puni le P. Caussin pour n'avoir pas voulu leur révéler la confession du roi ; leurs pères enseignent positivement qu'il est des cas où l'on cesse d'être tenu au secret, et l'on voudrait nous donner pour des martyrs de la religion et de leurs devoirs les jésuites pendus en Angleterre pour la conspiration des poudres ! Croyez-vous, Monseigneur, qu'ils ne fussent allés dans ce pays que pour s'amuser à confesser quelques pénitents? La Grande-Bretagne manquait-elle de confesseurs? Vous m'assurez que le tribunal de la pénitence cesserait d'être fréquenté, et qu'on n'y viendrait plus faire de ces grandes confidences qui regardent le salut des États, si jamais on pouvait soupçonner qu'on pût briser le sceau de la confession. Mais à quoi me serviraient ces hautes confidences, si je n'en puis faire usage pour sauver mon pays et mon roi ? Ah ! j'en suis sûr, en pareille occasion M. l'évêque de Strasbourg aurait d'autres principes, surtout s'il logeait aux Tuileries ; et la famille royale n'aura jamais rien à craindre tant qu'il dépendra de lui de veiller à sa conservation.

On regrette de voir un prélat d'un aussi beau talent employer toutes les ressources de son esprit, torturer toutes les règles de la logique, se jeter dans tous les artifices des sophistes, pour défendre une aussi méchante cause (1).

(1) Tout le monde connaît la conspiration des poudres : les PP. Sesmond, Gérard, Garnet, jésuites, déterminèrent les amis de leur Société

Jusqu'à ce jour nul écrivain d'un mérite éminent n'avait osé entreprendre la défense des jésuites. M. l'évêque de Strasbourg lui-même n'a point mis son nom à l'ouvrage qu'il a publié en leur faveur. M. l'abbé Fayet s'est, dit-on, caché sous le nom de M. Laget de Podio. Lorsqu'en 1762 les jésuites eurent besoin d'apologie, ils ne purent trouver pour plaider leur cause que l'abbé de Caveyrac et Cérutti : le premier, accusé d'avoir fait l'éloge de la Saint-Barthélemy, et convaincu d'avoir fait celui de la révocation de l'édit de Nantes; le second, homme sans principes et sans religion, de l'aveu même des jésuites. C'est cependant dans leurs ouvrages que les nouveaux apologistes ont puisé tout ce qu'ils viennent de faire imprimer en faveur de la Compagnie. Le profond M. de Bonald n'a pas inventé une seule considération nouvelle; il s'est contenté de compiler.

Cérutti a beaucoup servi à M. l'évêque de Strasbourg; c'est de lui qu'il a emprunté la nomenclature des beaux génies sorties de l'école des jésuites.

à s'engager, par serment, entre les mains du P. Gérard, à un secret inviolable. Celui-ci, après les avoir confessés et communiés, leur fait jurer, sur les objets les plus sacrés, de ne jamais révéler ce qu'il allait leur confier. Il leur dit qu'il était arrêté qu'on porterait dans une cave, sous la grande salle du palais où le roi, sa famille et les États devaient s'assembler, trente-six barils de poudre à canon et autres matières combustibles auxquelles on mettrait le feu pendant l'assemblée. Cette horrible conjuration fut découverte par une lettre anonyme, qu'un des conjurés adressa à un de ses amis pour l'empêcher de se trouver à l'assemblée. Les deux jésuites Oldecorne et Garnet furent condamnés au supplice des criminels de haute trahison. Les jésuites ont fait l'apologie de leur confrère Garnet. Elle a été approuvée par leur général Aquaviva, dont M. l'évêque de Strasbourg nous a vanté l'aversion pour les doctrines régicides.

Mais il aurait dû se défier de sa véracité, car il a osé y comprendre des hommes qui n'ont jamais eu de rapport avec les jésuites, et notamment Fléchier, élevé par les pères de la doctrine chrétienne, Crébillon qui fit ses études au collége Mazarin, Fleury qu'on retira des jésuites pour l'envoyer au collége d'Harcourt, etc.

Avec de pareils guides, à quelles erreurs ne se sont pas exposés nos apologistes modernes? Ils se sont chargés, sans le savoir, de toutes leurs iniquités; ils ont, comme eux, altéré ou faussé tous les témoignages de l'histoire, menti au genre humain et nié jusqu'à l'évidence.

Quel fait au monde est plus démontré que la MORALE RELACHÉE des jésuites! Mais Cérutti le nie, et M. l'évêque de Strasbourg se croit obligé de le nier. Quelles nouvelles preuves faut il donc en rapporter? J'ai indiqué le plus décemment qu'il était possible les libertés que les casuistes de la Société permettent à ceux de leurs pères qui confessent de jeunes pénitentes. J'ai dit que cette morale effrontée avait soulevé contre eux les évêques, les pasteurs, les universités, les mères de famille; dois-je ajouter que cette doctrine licencieuse n'en a pas moins été soutenue et professée à Rome sous les yeux du pape par le P. Benzi, et que le P. Tavani, pénitencier, n'a pas craint d'avancer qu'on ne pourrait l'attaquer sans errer dans la foi; et dans quel temps? lorsqu'en France on s'occupait du sort des jésuites. Ainsi, mères de famille, vous voilà bien averties; envoyez vos jeunes filles se confesser aux

pères jésuites; mais n'oubliez pas de leur donner une *robe à guimpe*.

Aujourd'hui que n'enseigne-t-on pas dans les séminaires ? La théologie morale à la mode est celle du P. Liguori qui professe hautement le probabilisme, et dont la maxime favorite est : *Ce que le pape veut, Dieu le veut*. Quels évêques, quels pasteurs, quels confesseurs nous promettent de pareilles écoles! M. d'Hermopolis le sait, il le voit, il se tait !

Que n'aurais-je pas à dire si je voulais rappeler ici la conduite des jésuites aux Indes, à la Chine, en Amérique, au Japon et dans toutes leurs missions; si je voulais tracer le tableau de toutes les iniquités qu'on leur reproche, de toutes les violences qu'ils ont exercées, de toutes les censures qu'ils se sont attirées, de toutes les persécutions qu'ils ont suscitées contre les autres missionnaires, des honteuses et coupables transactions qu'ils ont faites avec l'idolâtrie! Quelle crainte leur terrible intervention ne doit-elle pas inspirer, de quel sentiment ne doit-on pas être ému, quand on réfléchit que c'est un des plus grands saints de leur Société, saint François Xavier, qui a fondé l'inquisition à Goa !

Oui, sans doute, ils ont porté la religion dans ces contrées lointaines, mais ils y ont aussi porté leurs vices; il y ont déployé tout ce que l'orgueil, l'ambition, la jalousie, la cupidité, ont de plus odieux. S'ils ont prêché les dogmes de l'Évangile, ils n'ont jamais enseigné sa morale, jamais les sublimes vertus qu'il prescrit. Si l'on en veut des preuves, j'en composerai un volume, mais un seul témoignage me

suffit, c'est celui d'un évêque aussi recommandable par sa piété que par sa vertu. Le vénérable D. Jean de Palafox, évêque d'Angélopolis en Amérique, écrivait au pape en 1649 :

« Les ecclésiastiques que j'ai adressés à votre sainteté vous ont fait part de tous les outrages que j'ai reçus des jésuites. Mais depuis qu'ils sont partis, ces hommes violents ont fomenté les plus grands troubles contre ma personne et ma dignité; ils ont essayé de susciter des séditions, ils ont persécuté mon clergé et les fidèles de mon diocèse. Voyant que le peuple n'était point touché de leurs excommunications, ils ont osé concevoir le dessein de m'emprisonner, moi, leur évêque, si je ne consentais à soumettre l'autorité de ma charge et de ma dignité à leur ambition démesurée. Après avoir acheté à force d'argent la protection du vice-roi, ils ont employé contre nous les armes et la violence. Ils ont traîné en prison des ecclésiastiques et des séculiers, et nous ont fait souffrir mille indignités. Non contents de ces excès, ils ont ramassé une troupe de gens armés, composée de méchants et des scélérats, et m'ont réduit à fuir dans les montagnes, à chercher dans la compagnie des scorpions, des serpents, et des autres animaux venimeux dont cette région est remplie, la paix que je n'ai pu trouver dans l'implacable société de ces religieux. Après avoir erré vingt jours au péril de ma vie, sans abri et sans asile, nous avons enfin, mes compagnons et moi, trouvé une petite cabane où je me suis tenu caché pendant quatre mois. Les jésuites, après avoir employé beaucoup d'argent pour me découvrir, me

traîner en prison et me faire mourir, voyant que toutes leurs recherches étaient inutiles, que les fidèles de mon diocèse me restaient sincèrement attachés, transportés de dépit et de colère, gagnèrent des juges à prix d'argent, et les engagèrent à informer contre moi et à me faire un procès criminel; mais il ne leur fut pas possible, dans une procédure si violente, de me convaincre d'avoir rien fait qui fût indigne de mon caractère.

« Ce procès s'en étant donc allé en fumée, les jésuites passèrent toutes les bornes de la pudeur religieuse. Sous prétexte de solenniser la fête de saint Ignace, leur fondateur, ils rassemblèrent leurs écoliers et leur firent faire des danses et des mascarades où, par des représentations horribles et des postures abominables, ils se moquèrent publiquement de l'évêque et des prêtres, des religieuses et de la dignité épiscopale. Ces écoliers masqués se répandirent dans les rues, et par un étrange sacrilége, mêlant des chansons profanes avec la très sainte oraison du Seigneur et la salutation angélique, ils les chantèrent insolemment, et au lieu de finir l'oraison dominicale, en disant: Délivrez-nous du mal, ils disaient: *Délivrez-nous de Palafox.* L'un portait des cornes de bœuf, et me les montrait pour me tourner en dérision; l'autre portait une crosse pendue à la queue de son cheval, et sur ses étriers la représentation d'une mitre, pour montrer qu'ils la foulaient aux pieds.

« Le roi ayant envoyé des lettres et votre sainteté des brefs qui condamnaient leur conduite, ils ont refusé de s'y soumettre, et sont parvenus à en

empêcher la publication. Ils ont même osé les falsifier, et leur faire dire tout le contraire de ce que portaient ces actes de votre sainteté et de sa majesté catholique.

« Votre sainteté peut connaître par ce récit que les plus grands scandales soumis dans l'Eglise de Dieu restent impunis. Les jésuites renversent et détruisent la sainteté du christianisme ; ils rendraient douteuse la vérité même.

« Quelle autre société religieuse a jamais été si préjudiciable à l'Eglise universelle, a rempli d'autant de troubles toutes les provinces chrétiennes ?

« Quelle autre religion a des constitutions qu'on tient secrètes, des priviléges qu'on ne veut point déclarer, et des règles voilées par un mystère qu'on n'entend pas ?

« Quelle autre religion a porté tant de relâchement dans la pureté des anciennes mœurs de l'Eglise touchant toutes les règles de la vie chrétienne. La science de l'Eglise touchant les mœurs est presque toute dégénérée en probabilité et devenue arbitraire.

« Les enfants qui les ont pour maîtres, étant tous remplis de ces maximes, de ces opinions, de ces exemples, deviennent lâches, efféminés, portés à toutes les voluptés charnelles.

« Bien qu'on ne puisse nier que la vie des jésuites ne soit incomparablement la plus douce et la plus aisée de toutes celles qui se pratiquent en religion, ils s'efforcent néanmoins de faire croire, par des écrits et des apologies, que leur Compagnie est la plus parfaite de toutes, sans considérer qu'ils pré-

fèrent la voie large et qui flatte les plaisirs des sens à cette voie étroite que Notre Seigneur a déclaré être la seule qui peut conduire à la vie de l'éternité.

« Quel autre ordre, très saint-père, a, comme les jésuites, exercé la banque dans l'Eglise de Dieu, donné de l'argent à usure, tenu publiquement, dans leurs propres maisons, des boucheries et d'autres boutiques d'un trafic honteux? Quelle autre religion a jamais fait banqueroute, au grand scandale des séculiers, et rempli le monde de son commerce par terre et par mer? Séville, très saint-père, cette cité si grande, si peuplée, Séville tout entière est en pleurs; les veuves, les orphelins, les prêtres, les séculiers se plaignent d'avoir été misérablement trompés par les jésuites qui, après avoir tiré d'eux plus de 400,000 ducats et les avoir appliqués à leur usage, les ont payés d'une honteuse banqueroute. »

Voilà de quelle manière s'exprimait à leur égard un des plus vénérables évêques du Nouveau-Monde. Que répondront à son témoignage MM. les évêques de Strasbourg et d'Hermopolis? Le traiteront-ils de protestant, de philosophe, de parlementaire, de janséniste? diront-ils qu'il protégeait les principes de Fébronius? Mais le vénérable Palafox n'était pas le seul qui adressât de semblables plaintes au saint-siége; j'en pourrais citer cent exemples. D'où vient donc ce cri d'improbation qui, depuis la naissance des jésuites jusqu'à leur extinction, n'a cessé de retentir dans le monde entier? D'où viennent ces cruelles et humiliantes accusations qui les poursuivent partout? Pourquoi nulle société ne peut-elle vivre avec la Société de Jésus? Les papes qui voulaient la

réformer n'avaient-ils pas raison? Il n'est pas une mauvaise action, pas un vice, pas un cri même dont on ne la croie capable. Le pape Clément XIV meurt après l'avoir supprimée, et toute la chrétienté s'écrie : « Les jésuites l'ont empoisonné! » Il n'y a pas de preuve contre eux ; mais quel cri! n'est-il pas horrible d'en être seulement soupçonné? Quelle réputation dans ce genre ils s'étaient acquise! et n'est-ce pas un fait connu, et consigné tout récemment dans l'ouvrage d'un magistrat respectable, dans l'Essai sur l'histoire du parlement d'Aix, que le père Girard, lorsqu'il était en prison, ne voulut jamais rien manger de ce qui provenait de leur couvent?

On ne saurait produire de preuves matérielles pour convaincre les jésuites de l'empoisonnement de Ganganelli; mais cette mort avait été indiquée par une fille fanatique que Ganganelli avait fait enfermer, et qui entretenait avec les jésuites les liaisons les plus intimes? N'en avait-elle pas fixé le jour, et n'avait-elle pas déclaré au nom du ciel que le pape mourait pour avoir supprimé les jésuites (1)? Les jésuites en font une inspirée ; mais il paraît bien extraordinaire d'aller chercher des causes dans le ciel, quand les apothicaires sont si près. Est-ce aussi le ciel qui envoya au cardinal Malvezia une colique de *miserere*, pour avoir contribué avec le pape à l'extinction des jésuites?

N'ai-je pas maintenant épuisé tous les arguments

(1) Le jour où le pape mourut, elle dit à la supérieure du couvent de Monte-Fiascone : « Le pape est mort, vous pouvez dire des prières pour lui. » La nouvelle de cet événement n'arriva que quatre heures après.

des apologistes de la Société de Jésus? n'ai-je pas confondu tous les témoignages qu'ils ont rapportés en leur faveur? n'ai-je pas prouvé que les jésuites n'ont été victimes ni des protestants, ni des philosophes, ni des jansénistes; qu'ils n'ont péri que par leur propre violence? n'ai-je pas maintenu la foi due aux accusations de tous les genres dont ils ont été l'objet? ne les ai-je pas montrés teints du sang de Henri III et de Henri IV! apostats de toute morale, de tout honneur, de toute vertu! que me reste-t-il donc à faire pour clore cet écrit?

Il me reste à combattre un préjugé enfoncé très avant dans quelques têtes gothiques, dans quelques cerveaux endurcis par l'ignorance, ou débilités par le temps.

« Si les jésuites eussent été conservés, s'écrient « ces bonnes gens, jamais la révolution ne fût « arrivée. Les jésuites lui eussent opposé un bras « de fer, et l'on n'eût pas vu le trône, l'autel « et la noblesse se précipiter dans l'abime. C'est « la suppression des jésuites qui a causé tous nos « maux. »

M. l'évêque de Strasbourg est moins affirmatif. Il ne dit pas que les jésuites eussent sauvé l'État, mais qu'ils auraient pu le sauver. Voyons de quelle manière il soutient son opinion

« Sous le beau règne de Louis XIV, dit-il, tou- « tes les classes de la société étaient pénétrées de « respect pour le trône des Bourbons et pour la re- « ligion catholique, et cependant, sous le régime « de la terreur, la France est devenue comme un « vaste tombeau où l'on a fait descendre, avec les

« restes des victimes royales, les corps mutilés des
« pontifes du Très-Haut, où l'on a précipité dans
« la poussière et l'ignominie les signes augustes de
« la religion et le code sacré de l'Évangile. Or,
« quels sont les hommes téméraires qui ont opéré
« cette étrange dépravation? N'est-ce pas Jean-
« Jacques Rousseau dont le perfide génie, revêtu
« des charmes d'un style brillant et imposteur, a
« répandu et accrédité en France, avec les systèmes
« irréligieux, le faux principe de la souveraineté du
« peuple?

« N'est-ce pas Voltaire, qui, non content de
« vouer la religion au ridicule et au mépris, ébranla
« encore l'État dans ses fondements en répétant si
« souvent au peuple : *Savez-vous quel est votre*
« *plus grand malheur? C'est d'être sot et poltron.*
« Le peuple se détermina à n'être plus ni l'un ni
« l'autre.

« N'est-ce pas Raynal, incrédule forcené, qui
« s'écriait avec les mouvements d'un furieux :
« *Qu'est-ce donc que cet imbécile troupeau qu'on*
« *appelle nation? Peuples lâches, stupides, sachez*
« *donc être malheureux, si vous ne savez pas être*
« *libres.*

« N'est-ce pas Diderot, aveugle ennemi de Dieu,
« qui invitait les peuples à tuer les rois et les prêtres
« dans ces deux vers si fameux qui ont souvent re-
« tenti dans les clubs :

Et mes mains ourdiraient les entrailles du prêtre,
A défaut d'un cordon pour étrangler les rois.

« N'est-ce pas cette Société anti-religieuse et
« anti-sociale du baron d'Holbach? »

Oui, sans contredit, les écrivains que M. l'évêque de Strasbourg vient de nommer ont eu une grande part à la révolution. Ils ne l'ont pas faite, car il n'est pas un ordre dans l'Etat qui n'ait contribué à sa naissance; ils l'ont seulement préparée dans les esprits, et les philosophes de la Convention s'en sont faits les exécuteurs. Mais, à l'exception de Jean-Jacques Rousseau, qui ne prêcha jamais le massacre de personne, qui, en établissant le principe de la souveraineté du peuple, ne fit que répéter ce que plusieurs jésuites avaient dit avant lui, qui écrivit qu'une révolution, quelque heureuse qu'elle fût, serait trop chèrement payée du sang d'un seul homme, qui enfin n'accrédita jamais les principes irréligieux, à quelle école avaient été élevés les écrivains que vient de citer M. de Strasbourg? N'est-ce pas une fatalité singulière qu'ils se soient tous formés dans celle des compagnons de Jésus? que ce soit dans la tête de leurs élèves qu'aient été conçus, préparés, élaborés, les premiers éléments de la révolution? qu'elle soit sortie, pour ainsi dire, toute armée de leurs maisons? S'il est vrai qu'on y enseignât avec tant de soin les principes les plus purs de la religion, de la morale, de la fidélité au trône, comment ces principes ne germaient-ils pas mieux dans le cœur des élèves? Si l'on répond que ces écrivains fameux étaient des esprits rebelles, incapables de se plier à la discipline, dont le caractère indocile se refusait à l'instruction, je prierai les jésuites d'être d'accord avec eux-mêmes; car s'il arrive que l'on essaie de déprimer leurs écoles : « Quels colléges, s'écrient-« ils aussitôt, quelles universités ont produit des

« hommes tels que les Voltaire, les Fontenelle, les « Diderot, les Raynal, etc? » Mais veut-on leur faire observer que ces grands hommes ont été les premiers et les plus ardents promoteurs de la révolution, c'est qu'ils se sont refusés à l'enseignement de nos maisons, c'est qu'ils ont dédaigné les leçons de nos pères.

Mais si les plus beaux esprits pouvaient si facilement se dérober au joug de vos pères et secouer leurs leçons; si avant votre expulsion ils avaient lancé dans le public tant de funestes écrits, si les pères Porée, La Sante, n'avaient pu les enchaîner, qui donc nous assurera que leurs successeurs seront plus heureux?

La révolution a emporté le clergé tout entier, la noblesse, la magistrature, le trône, et l'on voudrait nous persuader que les jésuites eussent emporté la révolution! M. l'évêque de Strasbourg ne le croit pas; son bon esprit l'éclaire ici, et il se tient dans la région des conjectures et du doute; essayons de résoudre la question par des faits.

Lorsque Buonaparte, par une indigne perfidie, eut fait tomber de leur trône les Bourbons pour y faire asseoir son frère Joseph, Rome renfermait dans son sein un grand nombre de jésuites espagnols que l'invasion des Français avait forcés d'y chercher un asile; le général Miollis commandait dans cette capitale du monde, et recevait le serment des Espagnols qui s'y trouvaient. Voici ce qu'on lit dans les journaux de cette ville, le 30 janvier 1809:

« Parmi le grand nombre d'Espagnols qui ont

« prêté dans cette ville serment de fidélité à sa ma-
« jesté don Joseph Napoléon, les jésuites de cette
« nation ont montré, dans cette circonstance, beau-
« coup de zèle et d'empressement. Ceux d'entre
« eux qui, par raison d'âge ou de maladie, n'ont pu
« se transporter au palais de M. le général Miollis,
« ont demandé qu'il leur fût envoyé des commis-
« saires pour recevoir leurs serments, ce qui leur a
« été accordé. »

Voilà de quelle manière les jésuites ont lutté contre les révolutions. Je profiterai de l'occasion pour faire observer que ces fiers paladins des doctrines ultramontaines, qui aujourd'hui déclament avec tant de hauteur contre les doctrines gallicanes, qui se font chevaliers de l'Église catholique ; ces amis des jésuites, qui se donnent comme les plus brillantes lumières de l'État, et les plus fermes appuis de l'autel et du trône, ont été, de tous les adulateurs de Buonaparte, les plus rampants et les plus lâches : que nul Français ne s'est prosterné devant son trône avec plus d'abjection, n'a mendié ses faveurs et reçu ses gratifications dans une plus humble posture. J'ai déjà cité nombre de traits qui attestent leurs sentiments pour lui ; je ne sais s'ils les ont conservés à sa famille, je ne le crois pas, je sais seulement que le duc de Reichtadt a deux jésuites pour instituteurs.

Admirez néanmoins la souplesse et la flexibilité de ces transfuges. A peine le camp de la légitimité est-il ouvert, qu'ils s'y précipitent ; ils redoublent de génuflexions, et à force de courbettes ils deviennent les hommes les plus droits de la monarchie,

les oracles de l'autel et du trône, les plus chers et les plus honorés docteurs de la loi. Quant aux esprits simples qui défendent encore aujourd'hui les libertés de l'Église gallicane, parce qu'elles sont la sauvegarde de la couronne, on ne jette sur eux que des regards détournés et improbateurs, on les fuit comme des professeurs de mauvaise doctrine, et les fanatiques de la secte les dévouent aux flammes de l'enfer, en les déclarant hérétiques. Que dis-je! on nous déclare nettement que notre salut dépend de l'admission des jésuites, que tous les fléaux du ciel nous accableront si nous avons le malheur de les repousser ; que leur cause est la cause de Dieu, et que c'est affaire de foi que de croire à leur mission divine et à leurs vertus célestes ; car il semble qu'aujourd'hui nulle extravagance ne doive nous être épargnée. Examinons encore cette dernière folie.

CHAPITRE XII.

PEUT-ON SANS MANQUER A LA FOI DOUTER DES VERTUS DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS ?

Je croyais avoir fini avec M. l'évêque de Strasbourg et M. l'évêque d'Hermopolis, mais je viens de m'apercevoir que je n'ai pas encore traité la question la plus importante, une question qui intéresse notre salut éternel, où il ne s'agit de rien moins que de savoir si nous serons sauvés ou damnés, suivant le parti que nous prendrons à l'égard des RR. PP. de saint Ignace. Il y a quelque temps qu'un apôtre de Mont-Rouge qui m'a toujours porté beaucoup d'intérêt dans ce monde, et veut m'en porter encore dans l'autre, accourut chez moi tout ému et me conjura d'y bien penser avant de me déclarer contre les jésuites, et de bien méditer la page 147 d'un petit ouvrage composé en 1817 en faveur de Mont-Rouge, et réimprimé tout récemment (1). Or voici ce qu'on lit dans cette page 147 :

« La cause des jésuites est essentiellement liée à « celle de l'Église, et l'on ne peut se déclarer con-

(1) *La Vérité défendue et prouvée par les faits, contre les calomnies anciennes et nouvelles.* A Avignon, chez Aubanel.

« tre eux sans une prévarication manifeste, puisqu'il
« faut nécessairement condamner avec les jésuites
« l'Eglise, qui rend justice à leur doctrine et qui
« condamne les arrêts des parlements pour le fond
« aussi bien que pour la forme. »

Ici l'auteur rapporte avec complaisance tous les témoignages des papes en faveur des jésuites : celui de Paul III qui en parlant d'eux a dit : *Ce sont des hommes poussés par le souffle de l'Esprit-Saint ;* celui de Jules III : « Nos chers enfants de la Compa-
« gnie de Jésus servent le Très-Haut en esprit d'hu-
« milité, d'une manière agréable à ses yeux ; » celui de Paul IV : « Nous nous sentons portés à ac-
« corder des grâces et des faveurs à ceux qui ont
« pris le nom de Compagnie de Jésus, et qui par
« leurs œuvres, leur doctrine et leurs exemples,
« s'efforcent d'imiter notre Seigneur Jésus-Christ,
« et de marcher sur ses traces ; » celui du pape Pie V, qui déclare « que les jésuites se sont garantis
« de la rouille et de la teigne, et qu'ils ont ceint
« leurs reins de la pauvreté et de l'humilité, et
« qu'il ne peut s'empêcher de les embrasser comme
« de véritables branches jointes à Jésus-Christ par
« la charité ; » celui de Grégoire XIII, qui exalte en 1573 les fruits abondants et délicieux que ces branches ont produits ; celui de Clément VIII, qui a fait tant d'efforts auprès de Henri IV, pour l'engager à rétablir les jésuites, ce qui a, comme on sait, bien réussi à ce prince ; celui de Grégoire XIII, qui déclare qu'il n'y a que l'ennemi du genre humain qui puisse tracasser les jésuites ; celui d'Urbain VIII, qui canonisa saint Ignace ; celui de Clément IX,

qui déclarait avoir une tendresse spéciale pour les jésuites; de Clément XI qui béatifia le jésuite François Régis; de Benoît XIII qui canonisa trois jésuites en deux ans; de Benoît XIV qui témoignait que les jésuites avaient été de tout temps très attachés au saint-siége, et que leur Compagnie renfermait un grand nombre d'hommes savants et éclairés. Enfin l'auteur cite les éloges et les approbations « donnés à la Compagnie de Jésus par un nombre considérables d'évêques, et fait ensuite ce raisonnement qu'il regarde comme péremptoire :

« Ne convenez-vous pas que le pape et les évêques représentent l'Eglise, que l'Eglise est infaillible, que ses décisions sont de foi? Or les papes et les évêques ont approuvé l'institut des jésuites, donc il est impossible de s'élever contre les jésuites sans manquer à la foi. Maintenant, osez envisager le sort qui vous attend si vous manquez à la foi! N'est-il pas évident que dans la question dont il s'agit, il ne vous reste à choisir qu'entre les jésuites et la peine du dam?

Ce raisonnement paraît avoir singulièrement frappé l'homme de bien de qui je tiens le livre dont j'ai parlé : « A votre place, me dit-il, je pren- « drais mon parti, j'aimerais mieux encore me faire « jésuite que d'être damné. Vous y auriez même « un bénéfice particulier, car tout jésuite ayant en- « core quatorze ans devant lui avant de pouvoir de- « venir la proie de Satan (comme vous l'avez dit « plus haut (1), et suivant les probabilités de la

(1) Voyez page 117.

« vie, le vôtre ne devant pas se prolonger au delà
« de ce terme, en mourant avec un bonnet à trois
« cornes vous seriez évidemment sûr de votre sa-
« lut. »

Mais je ne suis pas homme à m'effrayer facilement. Après l'avoir remercié de son amitié pour moi : J'espère, lui répondis-je, sans me faire jésuite, me tirer encore d'affaire. Je vais imiter mon adversaire, rassembler le témoignage des papes et des évêques qui sont contraires aux jésuites, et j'en tirerai, pour mon compte, un argument tout aussi fort que le sien. Or, j'ai déjà démontré (page 19) que 105 papes, évêques, ont frappé de leurs censures l'institut ou les doctrines des R. P. jésuites. S'il est vrai que les évêques et les papes représentent l'Église, et que l'Eglise soit infaillible, comme je n'en doute pas, il s'ensuit donc que l'institut des jésuites a été improuvé par l'Église ; et si ses décisions sont de foi, j'en tire, comme mon adversaire, la conclusion qu'il est de foi aussi que la Compagnie de Jésus est une mauvaise institution, et que ceux qui la défendent courent grand risque dans l'autre monde.

Me voilà maintenant bien en sûreté de conscience, bien disposé à mourir dans mon lit plutôt qu'à Mont-Rouge ; à préférer mon vieux bonnet carré de l'Université au bonnet à trois cornes de la Société de Jésus.

Cependant voici encore une dernière question, à laquelle il convient de répondre, pour ne laisser rien à dire aux apologistes de la Compagnie.

Si nous pouvons nous rassurer sur notre sort dans l'autre monde, n'avons-nous rien à redouter dans

celui-ci? La France, en rejetant les jésuites, ne s'expose-t-elle pas aux plus grands malheurs?

Il existe un livre écrit sous la dictée des révérends pères jésuites, un livre publié par un homme qui n'était pas jésuite, mais qui poussait le fanatisme pour eux jusqu'à la démence; un livre sorti de la plume de l'abbé Proyart, et dans lequel on ose blasphémer la providence de Dieu, l'associer aux passions des jésuites, en mêlant ses décrets éternels à leurs vengeances.

Depuis la suppression des jésuites, de grands fléaux ont affligé le pape et le roi de France. Pie VI, arraché de son palais, traîné en captivité, est mort dans la misère et les larmes, loin du siége où le sacré collége l'avait placé. Louis XVI, précipité de son trône, a perdu la vie sur un indigne échafaud! Quel crime extraordinaire a donc attiré ce grand châtiment sur Rome et sur la France? N'en doutons pas, s'écrie l'abbé Proyart, c'est la suppression des jésuites, c'est cet horrible attentat qui a enflammé la colère céleste. Louis XVI et Pie VI avaient péché dans leurs prédécesseurs.

« Si Pie VI est un digne successeur de Pierre, « dit-il, il est aussi le successeur immédiat du com- « plice des impies dans la destruction des jésuites; « et il faut que, sous ce rapport, le châtiment mé- « morable, dont la mort de Ganganelli nous offre « les premiers traits visibles, s'étende encore et pèse « sur tout le long pontificat de Pie VI. Il faut que « ce châtiment accuse si hautement son origine et « la prévarication qu'il poursuit, qu'il soit impos- « sible de s'y méprendre; il faut que les épreuves

« auxquelles est réservé le pontife l'assiégent de
« toutes parts et, de disgrâces en disgrâces, le
« poursuivent jusqu'au tombeau. Il faut que ces
« épreuves, d'un genre unique, portent un caractère distinctif, et qu'elles aboutissent à une catastrophe plus significatives encore.... Non seulement elles échapperont à Pie VI, ces possessions reconquises au prix des cruelles complaisances de son prédécesseur, mais il verra encore l'invasion totale et réitérée du plus antique patrimoine de saint Pierre..... Le successeur de Ganganelli verra ce *mobilier des jésuites* transporté au *mobilier pontifical*, passer tout entier sous la main des impies. Le successeur de Ganganelli, rançonné, pillé, dépouillé, ne conservera pas où reposer sa tête; et, après avoir essuyé dans sa personne et sa dignité tous les genres de vexations, de persécutions et d'outrages, pour dernier trait de cette grande instruction que la Providence a résolu de ménager à la succession des pontifes, arraché à la métropole de l'empire chrétien, le père commun des fidèles sera traîné captif dans la terre du crime. Et c'est là, sur le même sol philosophique où se trama le complot assassin que servit un pontife, c'est là que la divine justice a fixé à son successeur le terme de *son pélerinage apostolique* (1). »

Voilà pour Pie VI. Poursuivons ce cours de fana-

(1) L'abbé Proyart fait ici allusion aux fausses prophéties de Malachie, où les papes sont désignés sous une figure allégorique. Pie VI est indiqué sous le nom de *Peregrinus apostolicus*.

tisme, et voyons ce qui regarde la France. Le doux abbé Proyart reprend son exclamation, et, tout plein de l'esprit de charité et de justice dont il se sent embrasé, se demande de nouveau : « Quel « crime a donc commis Pie VI, et par où a-t-il « mérité de voir tant de fléaux réunis contre sa « chaire? Qu'a-t-il fait pour se voir personnellement « victime de tant et de si indignes outrages? Ce « qu'a fait Pie VI? Comme le vertueux Louis XVI, « il a péché dans son prédécesseur, et cette tache « héréditaire appelle une expiation solennelle. Elles « sont nécessaires et il les faut dans cette occasion, « ces interventions de l'innocence pour le crime; « c'est à elle qu'il est donné de désarmer le ciel « contre la terre..... On peut remarquer que ce « fut au 6 août 1761 que le parlement de Paris « lança son fameux arrêt d'interdiction contre les « jésuites; que ce fut au 6 août de l'année suivante « qu'il les condamna, et que c'est encore un 6 août « que choisit Ganganelli pour les outrager après « leur mort (1).

« Mais ne semblerait-il pas que la Providence « eût aussi voulu avoir ses contre-anniversaires? « Car si c'est au mois d'août que ces jésuites sont « condamnés à Paris, ce sera aussi au mois d'août « que l'autorité sera détrônée à Paris; si c'est au « mois de juillet que les jésuites ont contre eux la « capitale du monde chrétien, ce sera aussi au

(1) Il avait ordonné des informations judiciaires sur la Compagnie. Mais la prophétesse dont on a parlé y mit bon ordre, et se hâta de prédire sa mort et d'en fixer le jour au mois suivant.

« mois de juillet que le roi très chrétien aura con-
« tre lui sa capitale insurgée. Enfin si c'est au 21
« que le philosophisme porte le dernier coup à ces
« justes persécutés, ce sera aussi un 21 que le meil-
« leur des rois tombera sous le poignard du jacobi-
« nisme. »

Quelles atroces pensées! Comment ont-elles pu germer dans le cœur d'un ministre de l'Évangile! Cependant tout ce que je viens de rapporter n'est rien en comparaison des malédictions que l'auteur accumule sur la tombe du pape Ganganelli : on le croirait inspiré par les furies, et si Satan a des secrétaires, je serais tenté de croire que c'est sous sa dictée que l'abbé Proyard a écrit son abominable livre. En voulez-vous quelques traits? les voici :

« Moine dissolu, dit-il; docile instrument du
« philosophisme; hypocrite, mendiant la papauté
« au conclave; pontife de création équivoque; sa
« conduite et sa morale suspectes; vivant dans la
« société d'hommes vils et notoirement décriés,
« tels que deux juifs, un tapissier, un bouffon, un
« maçon, un banquier pétri d'ignorance et d'irré-
« gularité; marchandant les intérêts de Dieu;
« plaçant sa chaire dans les antichambres des
« rois; pactisant avec des fourbes et des valets;
« provocateur d'apostasie; le plus inouï des pré-
« varicateurs dans la succession de deux cent cin-
« quante-six papes; transigeant avec sa conscience
« et les conspirateurs les plus impies : il faut toute
« la foi *pour reconnaître, sous un tel masque, le*
« *vicaire de la Divinité*. Mais sa mort est marquée

« du sceau de la vengeance divine; il sera renfermé
« dans la prison du cercueil, le jour même où il
« aura jeté dans les prisons du château de Saint-
« Ange le Général des jésuites. Sa mort sinistre et
« prochaine est prédite par une pauvre fille empri-
« sonnée par ses ordres : Bernardine Renzi (vi-
« sionnaire dirigée par les jésuites, et que le pape
« Clément XIV avait fait enfermer comme folle)
« a sonné sa dernière heure, et il la subira. Elle a
« prononcé sa sentence, elle ne la rétractera
« point; elle l'a ajourné à l'équinoxe, et il ne
« passera pas l'équinoxe d'automne. Il mourra
« le 22 septembre. Tyran, qui laisse l'innocence
« dans les fers! Son corps ne sera point em-
« baumé; il sera encore vivant lorsque la pourri-
« ture aura déjà dissous et dévoré ses chairs. Aucun
« nom ne restera plus entaché aux yeux de la pos-
« térité, etc., etc. »

Quelle rage! on dit que tous les ans les novices de la Compagnie de Jésus se réunissent, le vendredi-saint, dans une chapelle particulière, pour y percer d'un poignard le cadavre de Ganganelli, représenté par un mannequin. Je n'en crois rien; mais tant de fureurs me disposeraient presque à y ajouter foi. Elles prouvent du moins jusqu'à quel degré de frénésie la haine et la vengeance peuvent exalter l'âme d'un jésuite et de ses amis. Essayez donc d'introduire dans l'État une pareille société, essayez de lui livrer vos enfants, essayez, quand vous l'aurez admise, de vous brouiller avec elle, et voyez ce qui vous attend.

Cependant elle a trouvé parmi nous des apolo-

gistes qui n'ont pas des figures de panthères et d'hyènes, et qui ne rougissent pas de répéter une partie de ces blasphèmes. « Société fameuse, dit « quelque part M. de Bonald, qui ne sera jamais « remplacée que par elle-même; signe de con- « tradiction parmi les hommes, *comme le Sauveur* « *des hommes;* comme lui elle a passé en faisant le « bien, et comme lui elle n'a recueilli pour récom- « pense que l'ingratitude et la proscription. »

Ici finit ma tâche. J'ai démontré, je crois, par des preuves et des témoignages irrécusables, que la société de Jésus est désormais incompatible avec nos institutions civiles. J'ai démontré que ni l'état actuel de la religion, ni celui des mœurs, ni celui des sciences, des lettres et de l'éducation, ni celui de la monarchie, ne réclamaient de secours étrangers; que s'ils étaient jamais dans le cas de les réclamer, ce ne serait point dans la Société des jésuites qu'ils pourraient se flatter de les trouver. Ses panégyristes eux-mêmes avouent qu'elle est un signe de contradiction parmi les hommes; éloignons donc de nous ce signe funeste. N'avons-nous pas assez des discordes qui nous divisent, des fléaux qui sont près de nous assiéger? Oui, ils sont un signe de contradiction, car depuis qu'ils ont mis le pied sur notre malheureuse patrie, le trouble et l'agitation y sont venus avec eux; les dissentiments, les aversions, les haines même, l'injure au front insultant, se sont introduits dans le camp même des royalistes; déjà des flots d'encre ont coulé pour les attaquer ou les défendre : évitons les flots de sang qui ne tarderaient pas à leur succéder. On me dit que si les jésuites oc-

casionnent tant de trouble dans les États, c'est qu'ils ont une mission particulière pour les régir, c'est qu'ils sont une *société politique et religieuse.* Qu'ils soient une société religieuse, j'y consens, pourvu qu'ils se renferment dans leurs couvents et restent étrangers aux intérêts du monde, et qu'ils se retirent encore dans les Etats qui souffrent les sociétés religieuses.

Mais s'ils sont une *société politique*, de qui tiennent-ils leurs pouvoirs? Qu'on me montre les édits, les lettres-patentes du roi, les arrêts des magistrats qui les ont institués, qui leur ont délégué des pouvoirs politiques.

Qui les appelle en France? D'où vient ce zèle extraordinaire pour notre bonheur et notre perfection? « Des évêques, dit M. l'évêque d'Hermo-« polis, ont jugé convenable de leur ouvrir les « portes de la France! » Et depuis quand les évêques ont-ils le pouvoir d'abroger nos lois, de rappeler les bannis? S'il était jamais possible qu'ils reparussent parmi nous, il faudrait une révision de leur procès, un acte solennel de réhabilitation. Où est-il? et qui jamais sera assez traître à son pays pour le leur donner? Ils sont bien changés, dites-vous. S'ils sont bien changés, pourquoi ne se hâtent-ils pas de rétracter les vieilles doctrines qu'ils professaient, de les condamner, d'en faire une abjuration éclatante, de rassurer le siècle où ils vivent, l'Etat qui les souffre, par une profession de foi claire et précise? Pourquoi leurs doctrines retentissent-elles tous les jours dans les chaires, dans les journaux, dans les écrits publiés en leur faveur?

Non, ils ne sont point changés et ils ne changeront pas; j'en ai pour garant cet abbé Proyart, leur missionnaire le plus fougueux, mais le plus franc: « Les trônes ne seront jamais raffermis, ou les jé-« suites dispersés et non détruits seront rétablis. « Ils le seront, parce que leur rétablissement n'est « pas moins l'intérêt que la dette des deux puis-« sances. Ils seront rétablis tels qu'ils étaient, et « nullement comme des têtes systématiques et « perfides ont rêvé qu'ils pourraient l'être; c'est « avec leur nom, leur habit, leur institut tout en-« tier que les enfans de Loyola se montreront les « plus utiles défenseurs de la réligion et de la hié-« rarchie sociale. Otez-leur quelque chose de tout « cela, vous ignorez ce qui vous resterait : il n'est « pas jusqu'à leur devise que ces religieux ne doivent « précieusement conserver. »

Ainsi, point de milieu, ou vous aurez les jésuites tels qu'ils ont toujours été, ou il faut renoncer au projet de les avoir : *Sint ut sunt aut non sint.*

Et quels autres que ces jésuites-là voudraient ceux qui les rappellent? déploieraient-ils autant de fanatisme pour le rétablissement de cette Société, si elle était capable de transiger avec nos lois nouvelles, avec nos libertés et nos institutions? Déjà leurs partisans ne se cachent plus; c'est le régime absolu dans toute sa nudité, je dirais presque dans toute sa turpitude, qu'ils demandent. Bientôt ils oseront, sans mission, s'introduire dans le conseil des rois, leur imposer leurs avis, les exhorter à mépriser, à violer les serments qu'ils ont prononcés aux pieds des autels, à substituer à l'empire des lois ce mot

unique, ce mot absolu : *Tel est notre bon plaisir.*

Insensés, qui, dans l'espoir de vous enrichir de quelques dépouilles du gouvernement institué par la sagesse d'un de nos plus habiles monarques, en provoquez le déchirement! Insensés, qui ne prévoyez pas que ce déchirement produirait les plus horribles convulsions! Insensés qui placez vos intérêts et vos passions avant toutes les considérations d'ordre, de justice et de raison! Malheureux, qui demandez des tremblements de terre; est-ce dans l'espoir de découvrir quelques trésors dans les ruines qui en proviendront?

Aveugles et insatiables ligueurs, vous avez les mains pleines; vos familles plient sous le poids de l'or et des dignités dont l'intrigue et la faveur les ont surchargées, et votre ambition, comme un gouffre toujours béant, demande encore et demandera sans cesse.

Terre de l'Aveyron, quels hommes tu as enfantés! la France aura-t-elle assez de trésors pour éteindre leur soif inextinguible! Sept sont décorés de la mitre; cent autres se sont partagés les fonctions, les charges, les emplois les plus honorables et les plus lucratifs; et il n'est pas jusqu'à une femme sortie des *lupanars* de ta capitale, qui n'ait eu sa part des trésors de l'État.

Eh bien! Messieurs, faites rage pour obtenir le retour de ces hommes aux pieds desquels vous rampez, dans l'espoir que leur reconnaissance vous comblera de nouveaux bienfaits; mais souvenez-vous que si leur édifice de Mont-Rouge s'établit jamais sur des fondements inébranlables, ils distri-

bueront leurs bienfaits à de nouvelles créatures, et qu'ils récompenseront d'un insultant mépris les efforts que vous aurez faits pour eux, parce qu'ils en verront la source dans les plus basses et les plus viles régions du cœur humain.

Les ministres qui les ont jusqu'à ce jour tolérés, n'ouvriront-ils pas les yeux? ne sentent-ils pas déjà le joug que cette redoutable Société leur impose? L'exemple de l'Espagne ne les instruira-t-il pas? Dans cette terre où règnent les jésuites et tant d'autres moines, est-ce au ministère qu'il est donné de gouverner l'État? est-ce le roi lui-même qui gouverne, et sa paternelle autorité n'est-elle pas ou contrebalancée, ou détruite par celle du cordelier Cyrille? On nous en a fait l'aveu; ce sont les couvents qui soldent l'armée d'insurrection. Eh bien! Monseigneur, qui tenez le portefeuille des finances, préparez-vous à le déposer aux pieds du P. Cyrille de Mont-Rouge; allez aussi y déposer le vôtre, vous, Monseigneur le ministre de la guerre; et vous, pour qui le repos a tant de charmes, Monseigneur le ministre de l'intérieur, secouez votre tête sur la molle épaisseur de vos coussins, et souvenez-vous que déjà les regards de la Compagnie de Jésus se portent sur votre hôtel doré, et méditent votre renvoi. Quant à M. le grand-maître, sa douce mansuétude annonce assez quels sacrifices il est prêt à faire aux doctes professeurs de la Société de Jésus.

Et moi, qui écris ceci, je sais quelle montagne d'inimitiés, d'injures, de calomnies, de persécutions, je viens d'amonceler sur moi; car on n'attaque pas impunément les ambitieux, les hypocrites et les

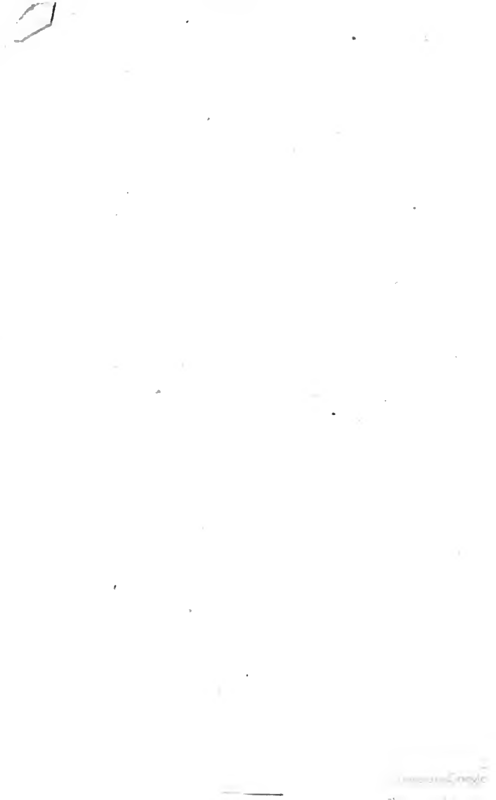
méchants. Mais je ne reculerai pas devant le péril, je l'ai bravé dans des temps plus difficiles, et lorsque, jeune encore, je pouvais, en capitulant avec les dominateurs de l'époque, m'assurer des jours sereins, et me promettre quelques avantages de la fortune. Reculerai-je aujourd'hui que la main du temps a blanchi ma tête, et rapproché le terme de ma vie? Si je n'ai pu dire à aucune époque de ma vie : *Credo videre bona Domini in terrâ viventium*, peut-être pourrai-je espérer quelque bonheur dans un monde où toutes les vanités du siècle, toutes les ambitions humaines, tout le clinquant des honneurs et de la fortune s'effacent devant la gloire immense de l'Éternel.

J'ai combattu deux évêques d'un caractère différent et opposé : l'éloquence de l'un est toute de miel, la plume de l'autre distille quelquefois le fiel. J'espère que l'un voudra bien me conserver un peu de son miel, et l'autre ne pas trop m'abreuver de son fiel.

FIN.

IMPRIMERIE DE MAULDE ET RENOU,
RUE BAILLEUL, 9-11. 2834





[illegible]

DÉPOT GÉNÉRAL

DE PUBLICATIONS A BON MARCHÉ.

[illegible]

LES DRUIDES

[illegible]

VOYAGE EN BOURGOGNE

[illegible]